

Direction Générale
des Budgets

U.E.P.

QUINZE ANS DE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE

Etude sur les effets de la politique de la Communauté sur
les économies des pays membres et de la Communauté dans
son ensemble, pendant la période 1958-1972,
établie en exécution du mandat confié par la Commission à
M. P.MAILLET et son équipe.

RAPPORT DÉTAILLÉ

(Le rapport de synthèse fait l'objet d'un document séparé)

Bruxelles, le 5 décembre 1972

Dans sa séance du 22 juillet 1971, la Commission a décidé "de faire établir une étude relative aux effets de la politique de la Communauté sur les économies des pays membres et de la Communauté dans son ensemble, pendant la période 1958-1970." Il était prévu un travail descriptif rassemblant et ordonnant les informations nécessaires pour des comparaisons à moyen et à long terme, et d'autre part une analyse des rapports entre la politique menée par la Communauté et les transformations qui se sont produites dans cette même Communauté.

L'étude se présente sous la forme d'un rapport synthétique et d'un dossier contenant les analyses détaillées et chiffrées justifiant les conclusions reprises dans le rapport synthétique. Le présent document constitue ce dossier détaillé.

°
° °

La responsabilité de l'étude était confiée à M. P.MAILLET, Directeur à la DG XIX, qui était assisté par l'équipe de l'U.E.P. (Unité d'évaluation des programmes, de la DG XIX), comprenant M.M. G.HIPP, Ph.GRIMONPONT, F. MONT. Mademoiselle M.LAMBEIN a assuré les tâches de documentation, Madame A.TIBERGHIEU celles de secrétariat. Les travaux ont également bénéficié du concours de M. G.MALET, consultant à l'Office Statistique des Communautés Européennes et de M.M. PETORELLI, RAT et SMOLDERS, stagiaires. Enfin, de nombreux services de la Commission ont apporté un concours très appréciable.

Présentation des travaux

Une vue d'ensemble des réalisations communautaires depuis près de quinze ans peut être envisagée de plusieurs manières : on peut chercher à "évaluer les effets du Marché commun", on peut tenter de préciser dans quelle mesure les objectifs fixés par les Traités ont été atteints, on peut enfin analyser les rapports entre les décisions communautaires et les transformations observées dans la Communauté au cours de cette période.

La première optique est tentante. Comment se compare l'état actuel avec celui que nous connaîtrions si les pays membres ne s'étaient pas embarqués dans la construction européenne ? Des études ont été entreprises, vers 1963-1964, de donner des éléments de réponse à une telle question, notamment en matière de commerce extérieur, sans fournir d'ailleurs de réponses très décisives. En fait, la définition précise des effets de la construction européenne supposerait une comparaison entre l'évolution réelle des quinze dernières années et une évolution hypothétique en l'absence de la mise en oeuvre des traités européens. La définition d'un tel schéma de référence, d'un tel "anti-monde", soulèverait d'extrêmes difficultés et une grande part d'arbitraire.

Il semble en effet déraisonnable d'envisager l'hypothèse d'un maintien du cloisonnement des marchés tel qu'il s'observait vers 1958, car la tendance était, à cette époque, à une certaine atténuation des frontières économiques. Mais faut-il alors retenir l'hypothèse d'accords économiques bi- ou trilatéraux, analogues à celui du Benelux, ou la création d'une vaste zone de libre-échange couvrant toute l'Europe, ou un certain partage de l'Europe occidentale, avec un basculement très poussé de certains pays vers les Etats-Unis, et d'autres pays vers l'Europe de l'Est ? Toutes ces hypothèses sont concevables, et il est probable qu'elles auraient conduit à des situations actuelles assez différentes les unes des autres. En fait, poussé à l'extrême, un tel exercice de reconstitution du passé peut à la rigueur séduire un chercheur pur doué de beaucoup d'imagination, ou un amateur d'économie-fiction; il ne nous a pas semblé correspondre aux intentions de la Commission.

Beaucoup plus intéressante et réaliste paraît être l'évaluation du degré de réalisation du Traité. On pourrait partir des principes énoncés dans les articles 1 à 7 du Traité et regarder dans quelle mesure ont été atteints les objectifs et exécutées les tâches. Mais, si le jugement sur les tâches précises est relativement aisé, celui sur les objectifs est beaucoup plus difficile, du fait que la plupart de ces objectifs sont formulés en termes généraux non quantifiés. Ainsi dira-t-on qu'il y a eu effectivement expansion continue et équilibrée, du fait que, à deux ou trois exceptions près, on n'a connu en aucune année de recul de la production, ou exigera-t-on que les marges de fluctuations autour de la tendance à moyen terme ne dépassent pas 1 ou 2% ? Quel taux de hausse des prix est compatible avec une "stabilité accrue" ? Quand on parle de relèvement "accéléré" du niveau de vie, s'agit-il d'une accélération par rapport aux quelques années antérieures à 1958, par rapport aux expériences décennales d'avant-guerre, ou par rapport à l'un des schémas hypothétiques envisagés ci-dessus ?

Les auteurs du Traité ont adopté des formulations qualitatives, et c'était sage, car les conceptions dominantes sur leur traduction en termes quantitatifs peuvent varier d'une époque à l'autre. Mais le jugement sur le degré de réalisation des objectifs devient alors subjectif. Aussi cherchera-t-on surtout, dans ce qui suit, à fournir les éléments concrets pouvant servir de base à de tels jugements, en laissant au lecteur la responsabilité de dire si ce qui a été réalisé le satisfait ou non.

Une aide pour porter ce jugement lui sera d'ailleurs fournie pour l'analyse des effets des politiques communautaires. C'est en effet sur cet éclairage que sera centré ce rapport. En un certain nombre de points fondamentaux, on recherchera quelles ont été les actions menées ou tentées et on s'efforcera d'en situer les résultats au niveau de l'économie des pays membres.

Dans cette optique, deux démarches étaient possibles. L'une pouvait consister à passer en revue les différentes politiques menées par les institutions communautaires. Elle nous a paru présenter deux inconvénients : d'une part, elle donne une vue hachée des activités de la Communauté alors que souvent plusieurs politiques concourent aux mêmes objectifs, d'autre part ces politiques sont déjà analysées chaque année dans le Rapport Général et, de temps à autre, dans des documents d'ensemble élaborés par les Directions Générales responsables.

Il nous a semblé en définitive que la Commission souhaitait plutôt une vue d'ensemble aussi synthétique que possible des quinze dernières années. C'est pourquoi la démarche finalement retenue a consisté à appréhender cette évolution sous 4 aspects principaux :

- l'évolution des structures de production, influencées à la fois par le démantèlement des obstacles aux mouvements de marchandises et de facteurs de production, et par des mesures plus orientatives (politique de concurrence et politique industrielle);
- l'évolution des revenus, du niveau de vie et de l'emploi du produit national; dans ce domaine, les interventions communautaires directes sont plus restreintes, mais avec "le relèvement accéléré du niveau de vie", nous touchons un des objectifs fondamentaux de la construction communautaire;
- la stabilité de l'expansion, repérée à la fois par la régularité de la conjoncture, la stabilité des prix et le maintien du plein emploi; c'est un domaine où les responsabilités communautaires sont fondamentales;
- la contribution de la Communauté à la création d'un ordre économique mondial; là aussi les responsabilités communautaires sont fort importantes, de même que les moyens d'action potentiels que lui ouvre son poids dans les échanges internationaux.

A ces quatre éclairages correspondront quatre chapitres, qui sont précédés par un chapitre plus général sur l'évolution générale de la Communauté depuis 1958.

La période couverte va ainsi de 1958 à fin 1972, mais, faute de statistiques plus récentes, les données chiffrées dépasseront rarement 1971, voire même 1970. Le document se termine d'ailleurs par une appréciation sur les principales lacunes de l'information ressenties au cours du travail.

=====
=====
=====

Table des matières générale

- (Le présent document constitue le dossier contenant les analyses détaillées et chiffrées justifiant les conclusions reprises dans le rapport synthétique "Quinze Ans de Politique Communautaire" du 22 novembre 1972 (72 pages), Doc. n° XIX/470/72-F)
- (Une table des matières plus détaillée ainsi qu'une liste des tableaux et graphiques se trouvent en fin de volume).

page

Chapitre I : L'EVOLUTION GENERALE DE LA COMMUNAUTE DEPUIS 15 ANS.
CROISSANCE, SPECIALISATIONS ET ECHANGES INTRA-COMMUNAUTAIRES I. 1

 Section 1 : Le mouvement général de croissance I. 2

 Section 2 : Les disparités d'évolution des grands secteurs. I.24

 Section 3 : Les phénomènes de spécialisation I.32

 Section 4 : Le commerce intra-communautaire de marchandises I.51

Conclusions du chapitre I I.68

Annexe 1 : Estimations du stock de capital pour les pays de la C.E.E. A-I.1-

Annexe 2 : Coefficients de prépondérance pour diverses branches industrielles A-I.8-

Chapitre II : L'EVOLUTION DES STRUCTURES DE PRODUCTIONII. 1

 Section 1 : Introduction - Nature et ampleur des actions communautaires II. 1

 Section 2 : Le mouvement de concentration II.11

 Section 3 : Les effets du Marché commun dans le secteur de l'automobile II.20

 Section 4 : Les répercussions du Marché commun dans le secteur des appareils électroménagers II.47

 Section 5 : L'industrie informatique II.68

 Section 6 : L'énergie II.73

 Section 7 : La recherche-développement II.85

Conclusion du chapitre II II.109

Annexe 1 : L'industrie de l'automobile au Royaume-Uni A-II.1-

.../...

Chapitre III : <u>REVENUS ET NIVEAU DE VIE</u>	III. 1
Section 1 : Analyse générale des revenus	III. 2
Section 2 : L'évolution des rémunérations salariales	III. 9
Section 3 : La sécurité sociale	III.24
Section 4 : L'emploi du produit national	III.31
Conclusion du chapitre III	III.53
Annexe 1 : Problèmes méthodologiques	A-III. 1-
Annexe 2 : La consommation élargie : définition, méthode de calcul et résultats	A-III.10-
Chapitre IV : <u>EXPANSION DANS LA STABILITE ?</u>	IV. 1
Section 1 : La régularité de la croissance	IV. 3
Section 2 : Evolution comparée du niveau général des prix dans les divers pays membres et modi- fication des taux de change	IV.21
Section 3 : Les problèmes de l'emploi dans la Communauté	IV.27
Conclusions du chapitre IV	IV.46
Annexe 1 : Paramètres caractéristiques de la croissance et des fluctuations	A-IV. 1-
Annexe 2 : Modèle simplifié pour l'étude des effets d'un accroissement des échanges entre deux pays	A-IV.10-
Annexe 3 : La récession en Allemagne 1966-1967 et la reprise en 1967	A-IV.13-
Chapitre V : <u>LES RELATIONS ECONOMIQUES AVEC LE RESTE DU MONDE</u> ..	V. 1
Section 1 : Le commerce extra-communautaire	V. 1
Section 2 : Balance des paiements, mouvements de capitaux et investissements étrangers ...	V.14
Observations terminales sur certaines lacunes statistiques	VI. 1
Annexe statistique	VI. 5
Liste des tableaux	VI.20
Liste des graphiques	VI.27
Table des matières détaillée	VI.28

Chapitre I

L'EVOLUTION GENERALE DE LA COMMUNAUTE DEPUIS 15 ANS.
CROISSANCE, SPECIALISATIONS ET ECHANGES INTRA-COMMUNAUTAIRES

L'objet de ce premier chapitre est de rappeler, en termes quantitatifs, quelques caractères dominants de l'évolution économique de la Communauté depuis 15 ans. Ces indications fourniront en quelque sorte une toile de fond permettant de mieux situer et juger les domaines plus particuliers qui seront abordés dans les chapitres suivants.

On s'attachera ici à quatre aspects principaux :

- le mouvement général de croissance;
- les disparités d'évolution des grands secteurs;
- les phénomènes de spécialisation;
- l'expansion du commerce intra-communautaire.

Section 1

Le mouvement général de croissance

A) Le PNB connaît une croissance soutenue

Entre 1958 et 1971 le produit intérieur de la Communauté à prix constants est passé de 191 à 371 milliards d'u.c., soit une augmentation de 94% et un taux moyen de croissance de 5,5%.

La comparaison avec une période antérieure assez longue ne serait pas significative, car on peut estimer que c'est seulement vers 1952-53 que s'achèvent les séquelles directes de la guerre et la reconstruction. Par contre, par rapport aux cinq années 1955-59, on constate un léger relèvement du taux de croissance pour la Communauté toute entière, résultant notamment d'une forte accélération en Belgique et aux Pays-Bas; il est intéressant de noter que c'est dans les deux pays où la place du commerce extérieur dans l'économie est traditionnellement la plus élevée que cette accélération s'est manifestée. C'est donc sur les deux pays les plus petits et les plus ouverts sur l'extérieur que l'insertion dans un espace économique de grande dimension a eu l'effet le plus marqué de stimulation à la croissance économique. Il en résulte un net rapprochement des taux de croissance des pays membres.

Cette expansion n'est pas particulière aux pays de la Communauté et s'observe dans l'ensemble des pays appartenant à l'OCDE. Toutefois, le taux de croissance de la Communauté est resté supérieur tout au long de la période à celui du reste de l'OCDE, affaibli, il est vrai, par la très faible expansion du Royaume-Uni et l'augmentation relativement modeste du PNB par travailleur aux Etats-Unis.

A ceux qui seraient tentés de tirer des conclusions de comparaisons entre les taux de croissance de la Communauté et ceux des pays tiers, une sérieuse mise en garde est nécessaire. En ce qui concerne les petits pays comme la Suisse ou l'Autriche, il paraît vraisemblable que leur expansion est assez fortement dépendante de celle des pays de la Communauté, et notamment de leurs grands voisins directs, avec lesquels ils effectuent la majorité de leur commerce extérieur.

Tableau I.1

Evolution du produit national brut

	PNB 1970 / PNB 1958	Taux de croissance annuels (%)	
	(indice de volume)	1955-59	1958-1970
Allemagne (RF)	2,0	6,0	5,9
France	1,9	4,4	5,7
Italie	2,0	5,4	5,8
Pays-Bas	1,9	2,8	5,4
Belgique	1,7	1,8	4,7
Luxembourg	1,4 (1)	-	3,4 (1)
CEE	1,9	4,9	5,7
OCDE	1,6 (3)	3,1	5,1 (3)
Royaume-Uni	1,4	2,2	3,0
U.S.A.	1,6	2,1	4,1
Japon	3,5	7,6	11,1
Suisse	1,7 (2)	3,5	4,8 (2)
Autriche	1,6 (2)	4,5	4,6 (2)
Suède	1,6 (2)	3,6	4,6 (2)

- 1) 1960-70
2) 1958-69
3) 1958-68

Par contre, les fluctuations qu'a constamment connues le Royaume-Uni, et qui se reflètent dans son faible taux moyen de croissance, sont imputables à la difficulté qu'a éprouvée ce pays à se définir une nouvelle place dans le monde d'après-guerre : tant les problèmes posés par le rôle de la livre sterling comme monnaie de réserve que les réticences, souvent analysées par les Britanniques eux-mêmes, du peuple anglais tout entier à modifier suffisamment son comportement pour s'adapter à un rythme d'innovations rapide, sont parmi les éléments les plus importants qui expliquent la faible croissance de l'économie britannique depuis 20 ans. On peut même se demander si une adhésion britannique au marché commun dès 1958 aurait substantiellement modifié cette évolution et s'il ne fallait pas au contraire une évolution préalable des structures mentales et des attitudes politiques pour que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun puisse ouvrir à ce pays, avec un degré de probabilité élevé, des perspectives de croissance plus rapide.

B) Les écarts entre pays s'atténuent quelque peu

A cette croissance de la production est associée une forte élévation du niveau de vie. Entre 1958 et 1970 le produit national par tête, à prix constants, a augmenté de 73%. Sur la base du PNB par tête exprimé en dollars après conversion des monnaies nationales selon les taux de change courants (1), les pays de la Communauté se situent ainsi parmi les pays les plus riches du monde : les trois pays en tête dans la Communauté ne sont plus dépassés maintenant que par les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Suède et la Suisse.

Il est toutefois de plus en plus admis que cet indicateur doit être manié avec précaution et que son évolution ne reflète pas complètement l'évolution du niveau de vie réel. Une analyse plus *fine* sera donc entreprise au chapitre III.

Les écarts entre les pays de la Communauté ont eu une certaine tendance à se réduire, les Pays-Bas s'approchant du niveau communautaire, la France voyant son avance se réduire. Toutefois, le niveau moyen de l'Italie reste encore très inférieur et le rapprochement vers celui des autres pays est très lent : au rythme observé entre 1958 et 1970, il faudra près d'un siècle pour que l'Italie rattrape le reste du peloton. Mais le niveau italien est un résultat statistique n'ayant qu'une signification modérée, étant donné la dualité

(1) les imperfections de ce type de calcul sont examinées au chapitre III

Tableau I.2Comparaison du PNB par habitant

(Prix et taux de change courants)

en indice : Communauté = 100

	1958	1970
Allemagne (RF)	113	118
France	124	114
Italie	63	67
, Pays-Bas	88	94
Belgique	120	104
Luxembourg	145	115
CEE	100	100
USA	270	189
Royaume-Uni	129	85
Japon	36	74

de situations entre le Nord et le Sud du pays. En Lombardie, le PNB par tête est très voisin du niveau communautaire; dans l'ensemble nord + centre, qui héberge près des deux-tiers de la population, il n'est inférieur que de 20 % à ce niveau ; par contre, dans le Sud (19 millions d'habitants), il atteint à peine 45% de ce niveau, et cet écart relatif ne s'est pratiquement pas réduit depuis une quinzaine d'années.

C) Les disparités régionales demeurent

Plus généralement, sur le plan régional, on avait émis la crainte, lors de la signature des traités de Rome, que le processus de création du marché commun ne bénéficie essentiellement aux régions centrales de la Communauté, au fameux triangle industriel, et que les régions dites périphériques ne voient leur situation relative, déjà médiocre, se détériorer encore. Qu'en est-il après 12 ans ?...

On peut donner une première réponse, assez globale, à cette question en comparant les évolutions dans 5 regroupements territoriaux :

- A. le triangle industriel Lille-Amsterdam-Düsseldorf, qui héberge un habitant sur cinq de la Communauté ;
- B. une couronne autour de ce triangle en Allemagne et au Benelux (10% de la population) ;
- C. le bassin parisien et l'Italie du Nord-ouest (12%). L'ensemble A+B+C constitue le croissant européen (43% de la population) ;
- D. les régions périphériques : ouest et sud-ouest de la France, les régions est et sud de la république fédérale, le sud de l'Italie (20% de la population) ;
- E. le reste de la Communauté, qui héberge un bon tiers de la population et comprend des régions variées, ayant comme points communs une densité de peuplement et un degré d'industrialisation en-dessous de la moyenne.

En ce qui concerne la population, les modifications relatives sont faibles ; tout au plus peut-on signaler une légère réduction dans les régions périphériques, et une hausse des régions B et C. Par contre, la contribution de chaque région au PIB communautaire connaît des modifications substantielles, qu'on peut résumer ainsi :

Tableau I.3

Indicateurs relatifs à quatre grandes régions
de la Communauté

I. Population totale			
	1954	1960	1969
A. Europe du nord-ouest au sens strict	19,6	19,7	19,6
A+B. Europe du nord-ouest au sens large	29,2	29,5	30,1
A+B+C. id. + + N.O. Italie	40,8	41,8	42,9
D. Régions périphériques	22,7	21,7	21,1
E. Reste de l'Europe	36,5	36,5	36,0
II. Part relative dans le PIB communautaire			
		1960	1969
A. Europe du nord-ouest au sens strict		26,0	25,0
A+B. Europe du nord-ouest au sens large		37,0	41,0
A+B+C. id. + + N.O. Italie		52,0	57,0
D. Régions périphériques		16,5	16,0
E. Reste de l'Europe		31,5	27,0
III. Evolution du PIB par tête par rapport à la moyenne communautaire (=100)			
	1957		1969
A. Europe du nord-ouest au sens strict	124		114
A+B. Europe du nord-ouest au sens large	117		115
A+B+C. id. + + N.O. Italie	115		115
D. Régions périphériques	75		76
E. Reste de l'Europe	-		-

- la part du noyau industriel semble décliner légèrement ; en particulier la part du Nord-Rhein Westfalen aurait sensiblement baissé ;
- la part des régions périphériques est pratiquement inchangée ;
- la couronne autour du noyau industriel voit sa part relative augmenter très substantiellement, puisqu'elle passerait de 11 à 16% du total ;
- ni le Bassin parisien ni le nord-ouest de l'Italie ne connaissent de changement relatif ;
- enfin le "reste" voit en contrepartie sa part relative diminuer.

En ce qui concerne la production par tête, l'avance du triangle industriel s'atténue ; par contre, le retard des régions périphériques reste inchangé en valeur relative.

L'impression d'ensemble est que, au cours des 12 dernières années, la situation relative des vieilles régions industrielles et des régions périphériques ne s'est guère modifiée : les mesures régionales sont parvenues à empêcher un accroissement du retard de la périphérie, elles ne sont pas parvenues à le combler, ni même à le rétrécir ; quant aux vieilles régions industrielles, elles n'ont pas bénéficié de la création du marché commun, probablement parce qu'elles hébergeaient des industries à croissance lente (ou en régression) et que les industries nouvelles sont allées s'implanter en bordure de ce triangle déjà très peuplé, dans des zones offrant plus de souplesse d'aménagement.

D) Quelques facteurs de la croissance

Le tableau ci-joint fait ressortir le rôle respectif de la croissance des effectifs et de celle de la production par travailleur dans le phénomène global de la croissance du PNB. On voit que la croissance de l'emploi n'a contribué que pour une part très modeste à cette croissance globale, environ 10% pour la Communauté, sensiblement plus en Allemagne et aux Pays-Bas, tandis qu'en Italie, l'emploi total a diminué.

C'est donc par une croissance de la productivité que s'est fait essentiellement le progrès économique. On sait qu'il s'agit là d'un phénomène général dans tous les pays développés. ⁽¹⁾

(1) Cf. les travaux de l'OCDE ou ceux de Denison.

Tableau I.4

Evolution de divers indicateurs macro-économiques
(Taux de croissance annuels 1958-70 en %)

	PNB /tra- vailleuse (en volume)	emploi total	PNB (en volume)	popula- tion totale	PNB/tête (en volume)
Allemagne (RE)	4,8	1,0	(5,9)	1,6	4,2
France	5,1	0,5	5,7	0,9	4,6
Italie	6,2	- 0,4	5,8	0,8	4,9
Pays-Bas	4,2	1,2	5,4	1,3	4,0
Belgique	4,1	0,6	4,7	0,6	4,1
Luxembourg(1)	2,7	0,7	3,4	0,9	2,6
CEE	5,2	0,5	(5,7)	1,1	4,5
Royaume-Uni	2,8	0,3	3,0	0,6	2,5
U.S.A.	2,2	1,8	4,1	1,3	2,7
Japon	9,6	1,4	11,1	1,0	10,0

(1) Période 1960-70

L'augmentation de la productivité moyenne dans toute l'économie est favorisée par la réduction de l'emploi dans les secteurs à faible productivité et le mouvement inverse dans les secteurs à haute productivité. Il en va ainsi pour la réduction de l'emploi agricole, du moins dans les pays où la productivité moyenne dans l'agriculture est très inférieure à la productivité moyenne dans toute l'économie. On peut ainsi estimer que la réduction des effectifs agricoles (cf. infra section 2) entre 1960 et 1970 rend compte statistiquement d'une fraction de la croissance, égale à 1% par an en Italie, 0,4% en France et 0,1% en Allemagne et en Belgique.

Une fois déduite la contribution de la redistribution de l'emploi entre agriculture et autres activités, on observe des augmentations de productivité assez voisines d'un pays à l'autre, puisque la fourchette va de 4,0% en Belgique et aux Pays-Bas à 5,0% en Italie. Cette similarité est frappante si on la situe en face de la diversité des politiques de croissance pratiquées - ou du moins exprimées - dans les divers pays ; il ne faudrait évidemment pas en tirer la conclusion qu'il est indifférent de recourir à une politique plutôt qu'à une autre, mais au contraire que chaque pays a su choisir la politique qui lui a permis d'avoir une croissance analogue à celle des partenaires (et, pour l'Italie, de rattraper quelque peu ceux-ci). S'il en est bien ainsi cela devrait conduire, pour assurer une croissance équilibrée de la Communauté, à mettre plutôt l'accent sur la compatibilité que sur l'harmonisation des politiques des divers pays membres.

Parmi les facteurs de la croissance, une attention toute particulière doit être portée à l'investissement : on observe en effet une forte hausse du taux d'investissement, qui passe pour la Communauté de 22 à 25% en 10 ans, sans qu'il y ait eu une notable augmentation du taux annuel de croissance. Or, on aurait pu a priori escompter que la création du Marché commun, en favorisant les spécialisations et un meilleur emploi des facteurs de production, puisse permettre une réduction du coefficient de capital. S'il n'en a rien été, il est important de savoir s'il s'agit là d'un phénomène technico-économique général lié à la croissance (diminution des possibilités de progrès de productivité à taux inchangé d'intensité capitaliste et orientation de la demande vers des produits à forts coefficients de capital) ou si la création du Marché commun a suscité chez les producteurs un réflexe d'investissements - défensifs et offensifs - justifié pour chaque

entreprise, mais se traduisant, au niveau global, par un certain surinvestissement; dans ce dernier cas, une politique industrielle active serait urgente pour éviter un tel gaspillage collectif.

Les informations statistiques sont insuffisantes pour dégager une réponse définitive à ces questions, mais on peut néanmoins fournir des éléments d'appréciation intéressants.

Si pour la Communauté toute entière, le taux d'investissement global est passé entre 1960 et 1970 de 22 à 25%, il s'en faut que l'évolution soit analogue pour tous les pays : le graphique fait apparaître une forte hausse en France, une hausse appréciable en Belgique et aux Pays-Bas, des évolutions plus erratiques - avec fortes fluctuations conjoncturelles - en Italie et, à un moindre degré, en Allemagne.

Si on veut analyser la liaison entre investissement et croissance, il est assez légitime d'isoler le logement. Dans ce qui suit, nous parlerons donc de l'investissement sans logement (et nous défalquons du PIB la valeur ajoutée par le secteur logement). En comparant le graphique I.1 au graphique I.2, on voit que la croissance du taux d'investissement a été un peu plus modérée si on exclut le logement. En fin de période, le taux d'investissement de la France se rapproche de celui de l'Allemagne et des Pays-Bas; par contre, celui de la Belgique reste nettement plus faible; enfin le cas italien est très particulier, avec un niveau très bas depuis 1964.

Cette modification du taux d'investissement peut être le résultat de divers changements :

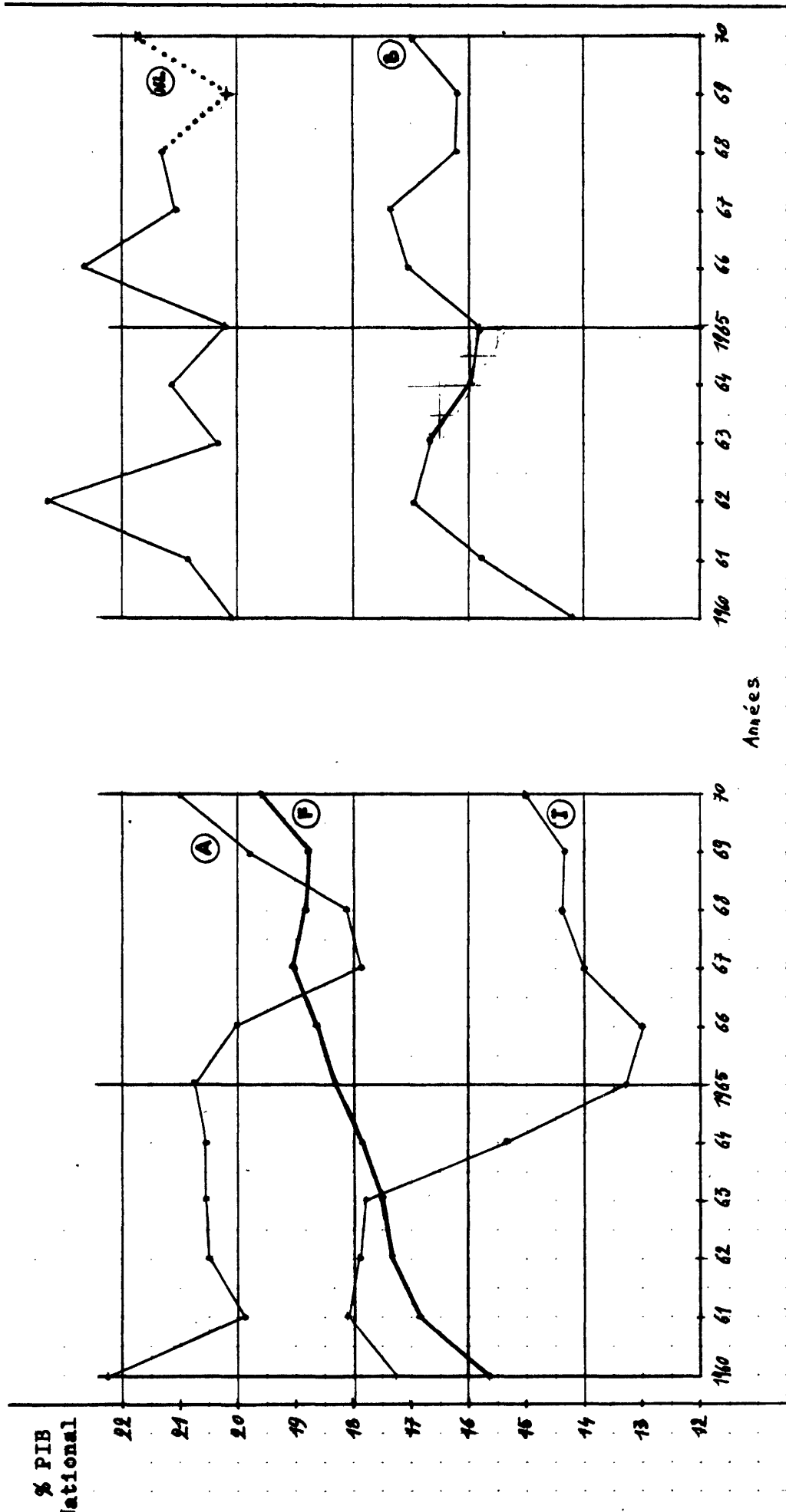
- taux de croissance inégaux des divers secteurs,
- évolution des coefficients de capital⁽¹⁾,
- évolution des durées de vie,
- évolution du taux d'emploi des capacités.

Dans une première étape, on peut répartir l'économie productive en quelques grands secteurs. La part relative de ces divers secteurs dans la "FBCF" (tableau I.5) a beaucoup évolué en 10 ans, mais ces évolutions sont assez différentes d'un pays à l'autre. C'est ainsi

(1) On appelle coefficient de capital le rapport de la valeur des équipements (stock de capital) nécessaires à une production à la valeur ajoutée correspondant à cette production.

Graphique I.1

Evolution du taux d'investissement global (sans logement) entre 1960 et 1970 dans les pays de la C.E.



+ } estimations
..... } sommet
..... } arc

Graphique I.2

Evolution du taux d'investissement global entre 1960 et 1970 dans les pays de la C.E.

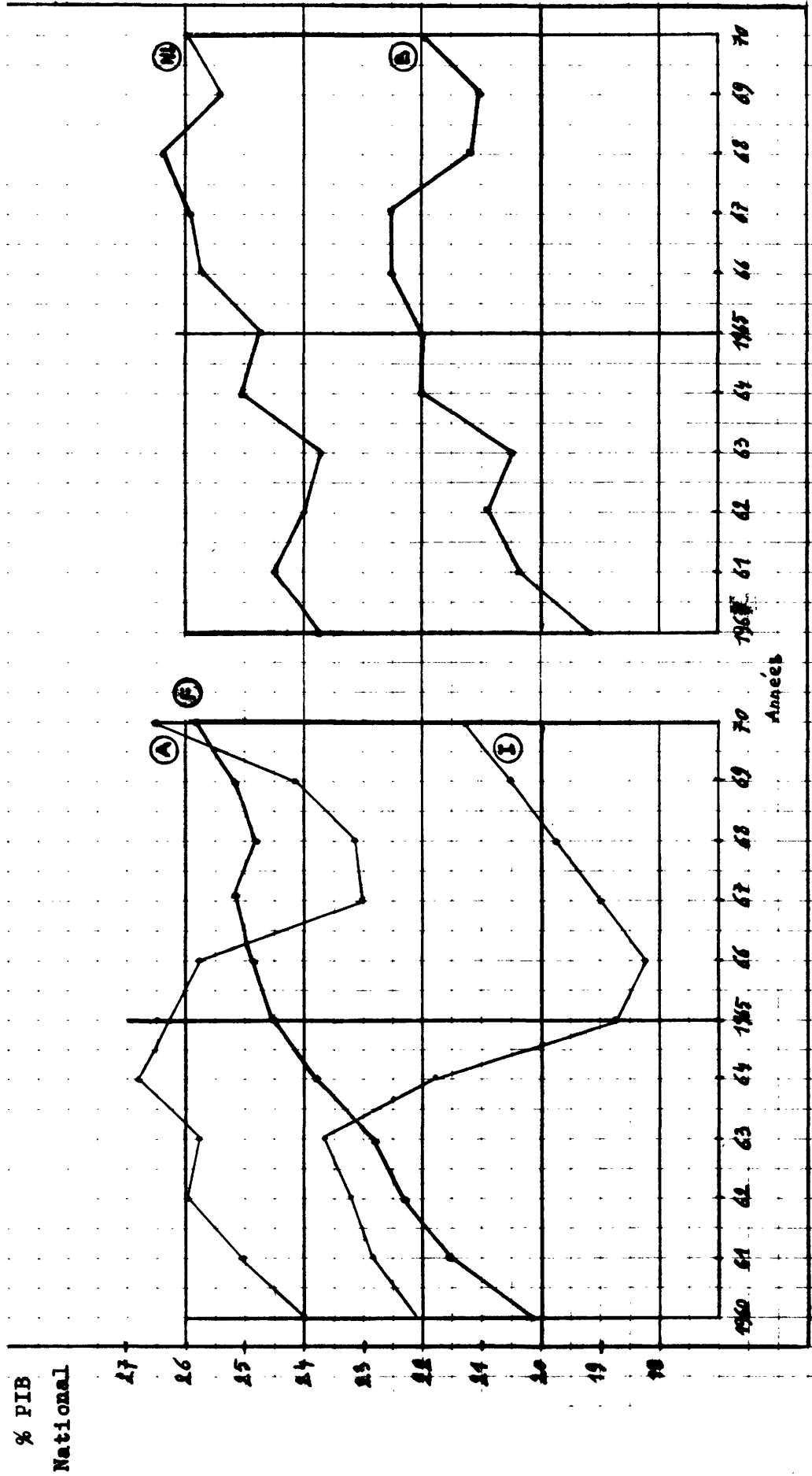


Tableau I.5

Répartition de la formation brute de capital fixe entre grands secteurs (en % de la FBCF totale)

	Allemagne		France			Italie			Pays-Bas			Belgique			
	1960	1965	1968	1960	1965	1970	1960	1965	1970	1960	1965	1970	1960	1965	1970
Agriculture	4,5	6,0	5,2	5,6	4,9	4,6	11,1	8,6	6,9	3,8	4,3	4,2	3,2	2,9	2,6
Industrie	38,4	33,5	31,5	38,1	33,0	32,8	31,8	25,1	30,2	29,8	35,3	31,9	32,7	43,2	32,9
Services et commerces	13,8	16,7	17,3	10,3	12,5	15,9	13,0	13,5	13,7	12,4	13,4	15,9	15,5	12,6	14,6
Transports et télécommunications	8,1	7,0	8,1	9,7	7,2	7,1	10,0	9,5	8,8	18,5	9,7	9,0	10,4	7,2	8,2
Logement	22,2	21,4	21,4	24,9	28,6	26,5	25,4	33,5	32,0	18,1	20,2	20,2	28,1	31,7	26,0
Administrations publiques	13,0	16,4	16,5	11,4	13,8	13,1	8,7	9,8	8,4	17,4	19,1	18,8	10,1	11,4	15,7

Source : OSCE. Comptes nationaux (plus, pour l'Allemagne, OCDE Comptes nationaux)

que la part de la formation brute de capital fixe consacrée à l'industrie a baissé substantiellement en Allemagne et en France (malgré la volonté d'industrialisation souvent affirmée), tandis qu'elle a augmenté aux Pays-Bas. Ce n'est que pour les services et commerces qu'il y a une tendance assez générale à une hausse de cette part (sauf en Belgique). Sur les tableaux par secteurs (I.6 et I.7) on voit que :

- les taux d'investissement sont très différents suivant les secteurs,
- le taux d'investissement est assez stable dans l'industrie, et très voisin d'un pays à l'autre, tandis que, pour les autres secteurs, il a eu nettement tendance à augmenter, en même temps qu'il est très différent d'un pays à l'autre.

Une première conclusion se dégage : la hausse du taux d'investissement global s'explique, au moins en partie, par la forte hausse du taux d'investissement dans le secteur du commerce et des services, et celle-ci est due à la fois à l'augmentation de la place relative de ce secteur dans l'activité productrice et à une augmentation du coefficient de capital de ces branches qui recourent à des installations de plus en plus mécanisées.

Enfin, le niveau élevé du taux d'investissement aux Pays-Bas s'explique à la fois par la place importante tenue dans ce pays par le secteur des transports, services et commerces, et par l'ampleur, relativement plus forte que dans les autres pays, des investissements publics.

On peut entrer dans plus de détail pour l'industrie, en distinguant plusieurs branches et en les classant selon la valeur de leur coefficient de capital (tableau I.7). Ce classement est sensiblement le même en France et en Allemagne.

Le graphique I.3 montre qu'il n'y a pas d'évolution nette vers les secteurs les plus ou les moins capitalistiques : parmi les secteurs lourds, certains progressent rapidement, comme la chimie, d'autre plus lentement, comme les métaux non ferreux; parmi les secteurs "légers", la construction mécanique progresse vite, et le textile et habillement lentement.

Tableau I.6

Taux d'investissement par secteur

unité : % de la V.A. de la branche

	Moyenne 1960-62	Moyenne 1964-66	Moyenne 1968-70
A. <u>AGRICULTURE</u>			
Allemagne	26,8	33,2	29,0 ⁽¹⁾
France	13,0	16,8	20,0
Italie	16,3	13,8	16,5
Pays-Bas ⁽²⁾	(11,0)	(15,6)	(20,0)
Belgique	10,0	12,3	12,8
B. <u>INDUSTRIE</u>			
Allemagne	16,0	16,8	13,2 ⁽³⁾
France	16,8	17,4	16,7
Italie	18,3	12,8	15,5
Pays-Bas	(16,8)	(21,6)	(21,4)
Belgique	17,5	18,3	17,2
C. <u>COMMERCE ET SERVICES</u>			
Allemagne	8,2	17,2	12,6 ⁽³⁾
France	9,0	11,2	14,4
Italie	13,3	10,4	11,6
Pays-Bas	13,0	13,8	17,5 ⁽³⁾
Belgique	11,5	10,6	10,8
D. <u>TRANSPORT, TELECOMMUNICATIONS</u>			
Allemagne	59,0	59,0	63,0 ⁽¹⁾
France	37,0	38,0	40,0
Italie	35,0	31,6	32,0
Pays-Bas ⁽²⁾	40,0	33,0	31,0
Belgique	26,6	23,0	23,8
(1) 1967 (2) au coût des facteurs (3) 1968 seulement			.../...

Tableau I.6 (suite)

	Moyenne 1960-62	Moyenne 1964-66	Moyenne 1968-70
<u>E. LOGEMENT</u>			
Allemagne	216,0	200,0	143,0
France	160,0	183,0	154,0
Italie	110,0	125,0	130,0
Pays-Bas	135,0	167,0	..
Belgique	81,5	121,0	106,0
<u>F. ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</u>			
Allemagne	47,0	54,0	44,0
France	29,0	40,0	28,6
Italie	33,0	30,0	33,0
Pays-Bas	42,0	40,0	41,5
Belgique	22,0	31,0	43,0

Tableau I.7

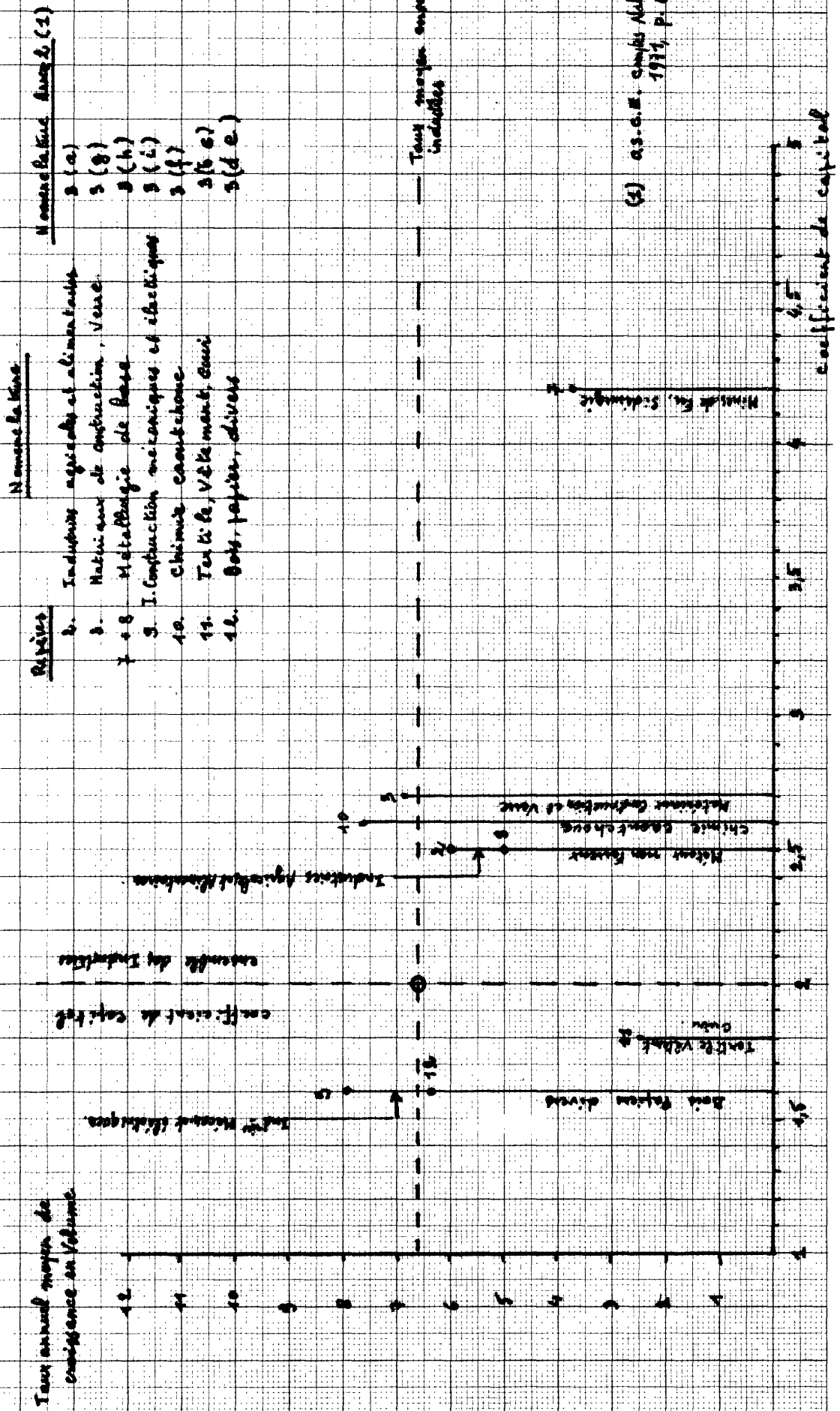
Coefficients de capital par secteur en 1962

	France	Allemagne	Suède (1965)
Ensemble de l'industrie	2,0	1,9	2,3
Industries agricoles et alimentaires	2,5	2,7	2,4
Matériaux de construction, verre	2,7	2,2	2,4
Sidérurgie et minerai de fer	4,2	3,8	4,3
Minerai et métaux non ferreux	2,7	2,3	2,0
Industries mécaniques et électriques	1,6	1,6	2,0
Chimie, caoutchouc	2,6	2,1	2,3
Textile, habillement	1,8	1,6	2,0
Bois, papier, divers	1,6	2,0	2,8
Pétrole, carburant	2,9	4,0	
Combustibles minéraux solides	5,8	2,8	

Source : J. Mairesse. L'évolution du capital fixe productif, INSEE série C, n° 18-19

TAUX ANNUEL MOYEN DE CROISSANCE EN VOLUME ET COEFFICIENT DE CAPITAL POUR QUELQUES BRANCHE, INDUSTRIELLES.

FRANCE



D'autre part, une étude française très fouillée montre que le coefficient de capital a évolué assez différemment d'une branche à l'autre, avec augmentation notamment dans le pétrole et le bâtiment, et diminution dans les industries alimentaires. Là aussi, il n'y a pas de corrélation entre le rythme de croissance d'une branche et l'évolution de son coefficient de capital. Cette double absence de corrélation explique que, pour la France, le coefficient de capital de l'industrie n'ait que très faiblement augmenté au cours de la période 1960-70.

Toujours en ce qui concerne l'industrie, on constate que le stock de capital a augmenté à un rythme sensiblement équivalent à celui de la valeur ajoutée; ce rythme a eu tendance à se ralentir au cours de la période en Allemagne, tandis qu'il a été plus stable en France.

Tableau I.8

Taux d'accroissement du stock de capital et de la valeur ajoutée
dans l'industrie (% an)

	1955-1960	1960-1965	1965-1970	1955-1970
A. STOCK DE CAPITAL				
Allemagne	7,0	6,8	5,4	6,4
France	5,0	7,0	6,2	6,0
B. VALEUR AJOUTEE				
Allemagne	8,0	6,0	4,2	6,1
France	6,6	6,0	6,0	6,2

En définitive, dans l'industrie entre 1960 et 1970, en France, la production a augmenté de 90%, l'emploi de 15%, le stock de capital de 90%; les chiffres homologues pour l'Allemagne sont 72%, 7%, 80%. Le capital par travailleur a ainsi augmenté de 75%, tandis que le capital par unité de production n'a pratiquement pas changé. La transformation des techniques, rendue possible par l'effort d'investissement, s'est faite par l'adoption de solutions de plus en plus mécanisées, sans que cela implique le recours à des technologies de plus en plus capitalistiques.

Sur les durées de vie des équipements, les informations font actuellement défaut. Si tous les spécialistes sont d'accord pour estimer que le rythme de renouvellement est nettement plus élevé qu'avant-guerre, par contre les avis sont partagés sur le point de savoir si l'obsolescence a eu tendance à s'accélérer depuis une quinzaine d'années. Il ne semble pas, toutefois, que cette accélération, si elle existe, ait été importante et donc puisse avoir influencé de façon sensible le taux d'investissement.

Il y a lieu enfin de se demander comment sont employées les capacités de production rendues disponibles par ces investissements. On ne dispose malheureusement pas de manière systématique d'informations sur le taux d'emploi des capacités physiques de production. On peut toutefois en obtenir une idée à l'aide des résultats des enquêtes de conjoncture, où les chefs d'entreprise sont priés de répondre à la rubrique suivante :

Jugement sur la capacité de production : Notre capacité de production est plus que suffisante (+),
est suffisante (=),
n'est pas suffisante (-).

Entre 1967 et 1972, seule période pour laquelle les résultats sont disponibles, on constate que, pour l'ensemble de l'industrie, la proportion des chefs d'entreprise qui estiment leur capacité de production insuffisante est très faible : elle dépasse rarement 30% en période de très haute conjoncture⁽¹⁾ et, en régime de croisière, demeure toujours inférieure à 10%.

Dans ces conditions, et sans qu'il soit possible de donner une conclusion nette, il semble qu'il y ait, dans les différents pays de la Communauté, une certaine surcapacité de production. Cette impression est confirmée dans le cas de la France, où une étude très fouillée⁽²⁾ fait ressortir que le taux d'utilisation des capacités dans l'industrie aurait oscillé entre 78 et 83% au cours des années 1962-1970.

(1) cf. Résultat de l'enquête de conjoncture auprès des chefs d'entreprises, années 1958-1971.

(2) A.Saglio et B.Tabuteau. L'utilisation des capacités de production dans l'industrie. Economie et Statistiques, n° 21, mars 1971.

On peut être plus précis pour le seul secteur pour lequel on connaisse avec rigueur les capacités de production, à savoir la sidérurgie (tableau I.9) : depuis 1962, le taux d'utilisation n'a pas dépassé 90% et s'est, la plupart du temps, situé nettement en dessous, alors qu'on estime que ce n'est que lorsqu'il atteint 96% que des problèmes de gestion apparaissent.

En définitive, la hausse du taux d'investissement observée depuis 10 ans dans la Communauté semble provenir de deux éléments essentiels :

- un effort d'investissement accru dans le secteur tertiaire où les capacités créées sont de plus en plus "capitalistiques";
- un certain relèvement des marges inemployées des capacités de production.

Le premier point découle de la déformation même de l'économie au cours du processus de croissance. Le second, par contre, prête à question; certes, il est difficile de définir un taux "optimal" d'utilisation des capacités; toutefois, le cas de la sidérurgie, qui n'est probablement pas unique⁽¹⁾, fait ressortir l'utilité d'une action en faveur d'une meilleure adaptation des capacités aux besoins, en même temps qu'elle montre la difficulté d'une telle action : la sidérurgie est en effet (avec les charbonnages) le secteur industriel où la Commission dispose de moyens d'intervention (par les prêts) et d'orientation (par les Objectifs généraux, art.46 et les avis individuels d'investissement, art.54); malgré cela, il a été impossible d'éviter que se crée, sur le territoire de la Communauté, une capacité de production de fonte et d'acier largement excédentaire depuis plus de dix ans.

(1) Ainsi, dans sa réponse à la question écrite de M.Oele du 24.7.1972 (JO n° C 134), la Commission écrit : "3. La Commission partage l'opinion de l'honorable parlementaire qu'une application inchangée et sans limitation aucune de ces plans accroîtra et prolongera les difficultés liées à la surcapacité que connaissent actuellement le secteur chimique de base et celui des fibres artificielles. Elle rappelle à ce sujet le problème général posé par la coordination des investissements dans certains secteurs des industries lourdes."

Tableau I.9

Taux d'utilisation de la production maximum possible
de la sidérurgie communautaire

Année	Fonte brute	Acier brut
1956	96,0	96,1
1957	94,8	93,9
1958	87,7	85,9
1959	88,7	89,6
1960	94,8	95,5
1961	90,7	91,7
1962	84,9	87,5
1963	80,7	83,3
1964	88,6	90,0
1965	84,2	84,2
1966	77,0	78,6
1967	79,1	80,1
1968	84,5	85,7
1969	89,8	89,0
1970	85,5	86,2
1971	76,7	76,1
1972 1er trim.	76,7	76,2
2ème trim.	80,0	82,3

Section 2

Les disparités d'évolution des grands secteurs

A) Les changements des parts relatives des divers secteurs dans le PNB

Cette évolution est caractérisée par une forte diminution de la part de l'agriculture qui, pour la Communauté, passe d'environ 9% à moins de 5,5% (à prix courants), la stabilité de la part de l'industrie et donc une certaine augmentation de la part relative des services.

Une telle évolution n'est pas nouvelle : elle se poursuit depuis 1950, sans qu'on remarque de différences notables dans les rythmes. Elle n'est pas non plus le propre de la Communauté. Elle s'observe dans tous les pays développés, aussi bien dans des pays ayant des populations actives agricoles fortes, comme au Japon, que dans des pays où, déjà il y a 15 ans, la part de l'agriculture dans le produit national était faible : aux Etats-Unis, la part de l'agriculture a ainsi diminué de moitié en 15 ans, c'est-à-dire relativement un peu plus que dans la Communauté.⁽¹⁾

Les chiffres de population active font apparaître des évolutions analogues, mais avec des ampleurs parfois un peu différentes, du fait que les productivités augmentent à des rythmes différents suivant les secteurs. Les effectifs agricoles ont été exactement divisés par 2 entre 1950 et 1970 et ont diminué de 41% depuis 1958

(1) Il s'agit là toutefois d'un phénomène pour lequel le choix des concepts statistiques utilisés est de toute première importance : les résultats sont en effet extrêmement différents suivant qu'on calcule les parts relatives de chaque secteur à prix courants (prix de l'année pour laquelle on fait les calculs) ou à prix constants (système de prix fictifs, généralement ceux d'une année intermédiaire, 1963 pour nos calculs). La baisse de la part relative de l'agriculture est beaucoup plus forte à prix courants qu'à prix constants ; pour l'industrie, il y a hausse à prix constants ; quant aux services, on va jusqu'à constater une hausse relative à prix courants et une baisse relative à prix constants.

Ces constatations n'ont rien de mystérieux, elles ne font que refléter la déformation des prix relatifs : par rapport au niveau général des prix, les prix agricoles ont eu tendance à baisser, les prix industriels ont beaucoup baissé, les prix des services ont substantiellement monté.

Deux conclusions sont à tirer :

- d'une part, les commentaires de divers auteurs sur l'évolution des structures peuvent sembler contradictoires, tant qu'on ne précise pas le concept statistique retenu ;
- d'autre part, l'analyse de la déformation des prix relatifs joue un rôle crucial dans l'étude de l'évolution économique.

(soit une réduction de 6,7 millions de travailleurs). Au cours des 12 dernières années, par contre, les effectifs industriels ont augmenté de 3,5 millions, enfin les services ont absorbé 5,9 millions de personnes supplémentaires.

Le rythme de réduction des effectifs (valeur absolue de la diminution rapportée aux effectifs) est sensiblement constant tout au long de la période pour la Communauté; il s'est un peu accéléré en Italie et aux Pays-Bas, et ralenti en France. En ce qui concerne la part relative des agriculteurs dans la population active totale, les écarts restent encore très importants entre pays. Si la réduction de la part de l'agriculture est plus forte pour les effectifs que pour la valeur ajoutée, cela tient à ce que la politique agricole est parvenue à faire augmenter le revenu moyen de l'agriculture un peu plus vite que le revenu moyen du travailleur dans l'économie, c'est-à-dire à réduire l'écart des revenus entre ce secteur et les autres. Il s'agit là toutefois de situations "moyennes", alors que la réalité est très différenciée : il est maintenant reconnu qu'on ne doit plus parler de l'agriculture dans son ensemble, mais qu'une analyse plus fine est nécessaire. C'est d'ailleurs dans les pays où la part relative de la population active occupée dans l'agriculture est la plus faible que le revenu relatif des agriculteurs est le plus élevé.

Une analyse portant sur les autres secteurs permet de constater également des différences de structures. Ainsi la part relative de l'industrie est plus élevée en Allemagne et, à un degré moindre, en France qu'au Benelux et en Italie. Pour l'Allemagne qui est le seul pays de la Communauté (même élargie) où l'industrie contribue pour plus de la moitié à la formation du produit, il faut voir là le résultat de l'orientation depuis longtemps essentiellement industrielle de l'économie. A l'opposé, l'Italie présente encore un certain état de sous-industrialisation relative. Les Pays-Bas et la Belgique ont des économies plus fortement dominées par les services. Aux Pays-Bas, ceci traduit dans une large mesure l'importance des transports et des administrations publiques; en Belgique, il y a lieu également de souligner l'importance relative des transports, mais aussi celle du commerce. Les évolutions dans le temps de la part du secteur industriel n'ont pas entraîné de modifications réellement significatives. C'est en Italie que cette part a augmenté le plus, relativement, mais ceci ne fait que refléter un certain rattrapage

industriel de ce pays; dans les autres cas elle reste sensiblement constante.

A l'inverse, la contribution relative des services connut une élévation plus nette (notamment en France et en Italie); il n'y a là rien d'étonnant et, joint à la diminution de la part de l'agriculture, ceci ne fait que refléter l'évolution des économies vers un état de développement plus avancé.

Tableau I.10

Contribution des différents secteurs au PIB de chaque pays
(prix du marché, prix courants)

		Agriculture	Industrie	Services
Allemagne	1950	10,4	49,8	39,8
	1958	6,9	52,6	40,4
	1970	3,1	54,2	42,7
France	1950	14,6	47,3	38,1
	1958	10,7	47,5	41,8
	1970	5,9	47,2	46,9
Italie	1951	20,8	39,3	39,9
	1958	16,4	39,0	44,6
	1970	8,9	43,0	48,1
Pays-Bas	1959	8,5	44,3	47,2
	1968	6,4	42,9	50,7
Belgique	1953	7,8	42,0	50,2
	1958	6,6	41,0	52,3
	1970	3,9	41,4	54,7
Communauté	1959	9,0	47,5	43,5
	1970	5,3	48,0	46,7

Tableau I.11

Répartition de la population active entre grands secteurs

en %

	1950			1958			1960			1970		
	Agr.	Ind.	Serv.	Agr.	Ind.	Serv.	Agr.	Ind.	Serv.	Agr.	Ind.	Serv.
Allemagne (RF)	25,2	41,9	32,8	15,7	47,6	36,7	14,0	48,2	37,8	9,0	49,6	41,4
France	28,9	36,1	35,0	23,7	39,0	37,3	22,4	39,1	38,5	14,1	40,4	45,2
Italie	44,8	26,4	28,8	34,9	35,4	29,7	32,8	36,9	30,3	19,6	43,7	36,7
Pays-Bas (1)	14,2	42,4	45,4	12,7	41,8	45,5	11,6	42,7	45,7	7,3	41,2	51,4
Belgique	11,3	48,9	39,8	-	-	-	8,7	46,8	44,5	4,9	44,7	50,4
Luxembourg (2)	(3) 26,1	(3) 39,6	(3) 34,2	-	-	-	16,4	44,0	39,6	11,1	46,5	42,4

(1) emploi civil total = concept intérieur; chiffres en hommes-années

(2) emploi civil total = concept intérieur

(3) chiffre pour 1947

B) Les disparités dans l'évolution de la production industrielle

L'évolution des indices généraux de la production industrielle montre que, sur l'ensemble de la période, ce sont les industries néerlandaises et italiennes qui ont fait preuve du dynamisme le plus marqué. A l'opposé, les productions françaises et surtout belges ont connu un accroissement relativement plus modéré. L'évolution allemande s'est située à un stade intermédiaire, voisin de la moyenne communautaire.

En distinguant deux sous-périodes (1958-65 et 1965-70), on observe que les rythmes dans la croissance n'ont pas suivi une évolution uniforme selon les différents pays. C'est en Allemagne que l'accroissement fut le plus régulier. Par contre le taux d'augmentation de la production belge s'est sensiblement ralenti vers le milieu de la période ; il est possible que cette stagnation relative (au niveau de la communauté) provienne du fait que la production industrielle, par ailleurs largement tributaire de l'exportation, est plutôt orientée vers des industries anciennes (métallurgie de base, textiles) dont l'expansion est proportionnellement moins rapide. Au contraire le taux d'accroissement de la production industrielle française fut très supérieur de 1965 à 1970 à ce qu'il était de 1958 à 1965; au début légèrement inférieur aux autres pays, le rythme de croissance de l'industrie en France a atteint un taux identique à la moyenne communautaire, conséquence d'un effort d'industrialisation. Enfin, le taux de croissance de la production italienne a légèrement diminué au cours de ces dernières années alors qu'à l'opposé le rythme de croissance hollandais, voisin au départ, s'est encore accru dans le même temps pour atteindre 8,6% par an. La forte croissance de l'industrie italienne fut d'abord un phénomène de rattrapage (le niveau d'industrialisation de ce pays étant au départ stimulé par l'accroissement de la concurrence extérieure

Tableau I.12

Production industrielle : taux d'accroissement annuels
(industrie sans bâtiment)

	1958-65	1965-70	1958-70
D	6,6	6,2	6,4
F	4,9	6,7	5,7
I	7,6	7,3	7,4
NL	7,3	8,6	7,8
B	5,7	4,2	5,1
CEE	6,2	6,5	6,3

consécutif à la suppression des contingents et droits de douane (on en trouvera au chapitre II un exemple spectaculaire dans le domaine des appareils électro-ménagers)⁽¹⁾.

C) La part de chaque pays dans le produit communautaire

Si les bouleversements étaient exclus dans une période d'une dizaine d'années, on constate néanmoins des changements appréciables dans la part de chaque pays dans le produit communautaire.

Au niveau global, on doit notamment citer la hausse des parts de l'Allemagne et des Pays-Bas, la baisse de celles de la France et de la Belgique. Par secteur, les évolutions sont très différentes : ainsi la France a encore développé sa place relative dans l'agriculture communautaire, de même que les Pays-Bas; l'Allemagne a renforcé sa prépondérance dans l'industrie de la Communauté; enfin, dans les services, les pays du Benelux continuent à tenir une place nettement plus grande que dans le PIB.

(1) Le rapport sur les perspectives pour 1975 du Groupe d'Etude des Perspectives Economiques à Moyen Terme écrit d'ailleurs que, en Italie, la restructuration des entreprises, et, en conséquence, la politique des investissements dans le secteur industriel, ont été réalisées dans la perspective de l'élargissement du marché italien à des dimensions supranationales. La création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier d'abord, et ensuite celle du Marché commun européen, en facilitant cette intégration, ont contribué dans une mesure importante, grâce à l'intensification des échanges, à conférer à l'économie italienne un degré d'efficacité comparable, tout au moins dans certains secteurs, à celui qui existait dans les pays européens les plus développés sur le plan industriel.

Tableau I. 13Part de chaque pays dans la production communautaire

	PIB ⁽¹⁾		Agriculture		Industrie		Services	
	1959	1970	1959	1970	1959	1970	1959	1970
D	35,8	38,6	25,7	22,8	40,3	43,1	33,1	35,6
F	33,1	30,8	33,1	34,0	33,1	30,0	33,1	31,3
I	18,9	18,9	31,1	31,6	15,8	16,8	19,8	19,7
NL	5,9	6,5	5,5	(7,8)	5,5	(5,7)	6,3	(7,2)
B	6,3	5,2	4,6	3,8	5,3	4,4	7,7	6,2
CEE	100	100	100	100	100	100	100	100

(1) Il s'agit des totaux avant ajustement

() estimations

Sources : chiffres calculés à partir des données de l'OSCE (sauf NL)

Section 3Les phénomènes de spécialisation

Les phénomènes de spécialisation à l'intérieur de la Communauté peuvent s'analyser soit sur la base des productions, soit sur celle des échanges intra-communautaires. On va voir que la pénurie de statistiques détaillées et comparables sur la production oblige à concentrer l'essentiel de l'étude sur les échanges.

A) La spécialisation vue à travers les statistiques de production

Une analyse au niveau des huit secteurs pour lesquels suffisamment d'informations statistiques comparables sont disponibles ne permet pas de dégager avec certitude des effets de spécialisation : on retrouve dans presque tous les cas la croissance plus marquée des industries italiennes et néerlandaises⁽¹⁾ mais l'évolution de la production des branches a été parallèle dans tous les pays : les industries les plus dynamiques (automobile) et, inversement, celles à croissance plus lente (textile, denrées alimentaires) se retrouvent dans tous les cas; en d'autres termes, on note partout un accroissement plus fort de la production de biens d'équipement que de biens de consommation. En résumé, on peut difficilement parler de spécialisation au niveau de ces quelques branches. Par contre, le phénomène apparaît de manière beaucoup plus claire si l'on compare la production d'articles spécifiques : on peut ainsi mettre en lumière une spécialisation italienne vers les chaussures et certains produits électro-ménagers, et allemande dans le cas des fils et fibres synthétiques. On est malheureusement très vite limité dans une description détaillée de ce genre, par suite de la pénurie de statistiques sur les productions comparées par catégories de produits. Le seul moyen de progresser est de se retourner vers les statistiques du commerce extérieur.

(1) Il existe une exception pour l'Italie en ce qui concerne le textile : il faut voir là le fait que cette industrie était déjà fort développée en 1958 et qu'il n'y a pas eu de substitution vers le textile artificiel comme ce fut le cas par exemple en Allemagne. Par ailleurs, l'écart entre le taux de croissance est relativement plus grand entre l'Italie et les autres pays pour le papier, l'Italie et les Pays-Bas et le reste pour l'industrie automobile, mais l'examen de la contribution de ces deux pays au total de la production communautaire montre clairement qu'il ne s'agit que d'un phénomène de rattrapage.

Tableau I.14

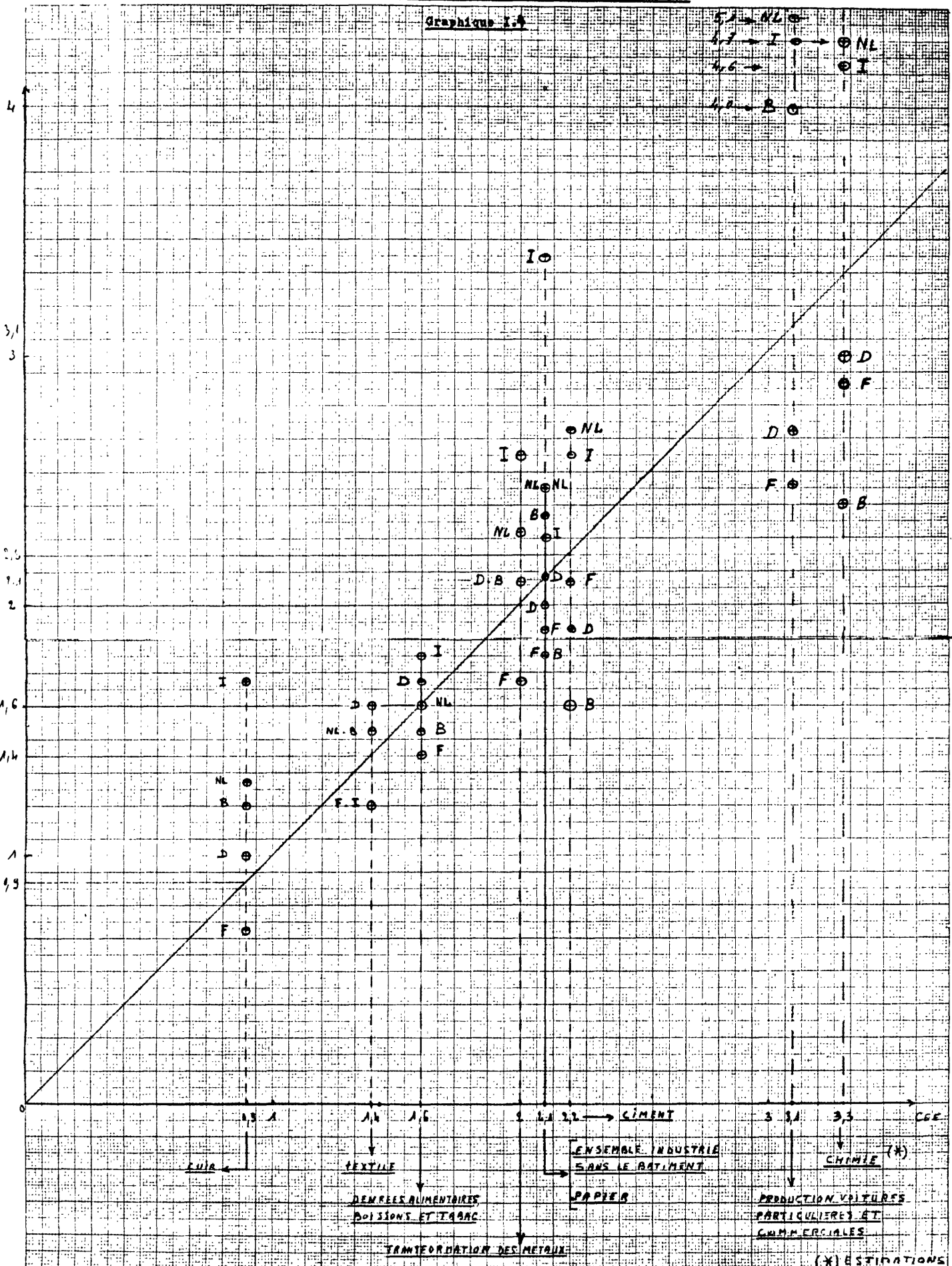
Evolution de la production de diverses branches industrielles
(coefficients multiplicateurs : 1970/1958)

	D	F	I	NL	B	CEE
Ens.ind.sans bâti- ment	2,1	1,9	2,3	2,5	1,8	2,1
Denrées alimentai- res, boissons et tabacs	1,7	1,4	1,8	1,6	1,5	1,6
Textiles	1,6	1,2	1,2	1,5	1,5	1,4
Papier	2,0	1,8	3,4	2,5	2,4	2,1
Cuir	1,0	0,7	1,7	1,3	1,2	0,95
Chimie	3,0	2,9	4,6	(4,7)	2,4	(3,3)
Transf.métaux	2,1	1,7	2,6	2,3	2,1	2,0
Ciment	1,9	2,1	2,6	2,7	1,6	2,2
Production voitu- res particulières et commerciales(1)	2,7	2,5	4,7	5,1	4,0	3,1

(1) montage exclu

() estimations

COEFFICIENTS MULTIPLICATEURS DES PRODUCTIONS 1958-1970



B) La spécialisation telle qu'elle ressort du commerce intra-communautaire

Pour arriver à une estimation de la prépondérance des exportations de chaque pays dans chaque branche, on va utiliser le coefficient suivant, que nous appellerons coefficient de prépondérance :

$$\text{soit } K = \frac{X_i^r}{X^r} \Bigg/ \frac{X_i}{X} \quad \begin{matrix} i = 1, \dots, 5 \\ r = 1, \dots, 19 \end{matrix}$$

avec X_i^r = exportations intra CEE du pays i pour la branche r
 X^r = " " " de l'ensemble des pays membres pour la branche r
 X_i = " " " totales du pays i
 X = " " " totales de l'ensemble des pays membres.

Lorsque le coefficient prend la valeur 1, cela signifie que la part du produit r dans les exportations totales est la même pour le pays i et pour l'ensemble de la CEE $\left(\frac{X_i^r}{X_i} = \frac{X^r}{X} \right)$, ou encore que la part du pays i dans les exportations de la Communauté est la même pour le produit r et pour l'ensemble des exportations $\left(\frac{X_i^r}{X^r} = \frac{X_i}{X} \right)$: le produit r est un produit "moyen" en ce qui concerne les exportations du pays i. Si la valeur du coefficient est supérieure à 1, nous dirons que le produit r est prépondérant dans les exportations du pays i. Cette notion de prépondérance est relative, par rapport à la situation moyenne de la Communauté.

Dans une première étape, on a choisi de décomposer les échanges intra-communautaires (basés sur les exportations) en 19 branches qui correspondent presque toujours aux noyaux de regroupement des nomenclatures CTCI et CST. Le résultat des calculs pour les trois années choisies est consigné dans le tableau I.¹⁵, où le classement des branches a été fait selon l'ordre décroissant des valeurs du coefficient pour l'Allemagne (en 1970) qui représente la plus grosse part dans le commerce intra-communautaire (32%).

Afin de mieux mettre en lumière les positions prépondérantes de chaque économie en 1970, le **tableau I.**¹⁶, déduit du précédent, classe les coefficients en 5 groupes représentant la hiérarchie des spécialisations possibles :

Tableau I.15

Coefficients de prépondérance dans les échanges intra-CEE

Branches	1955						1958						1970					
	D	F	I	NL	B		D	F	I	NL	B		D	F	I	NL	B	
Machines, sauf machines électriques	2,3	0,4	1,1	0,1	0,4		1,9	0,5	0,9	0,4	0,5		1,6	0,8	1,2	0,5	0,5	
Machines électriques	1,6	0,4	0,4	1,0	0,8		1,4	0,6	0,2	1,3	0,9		1,4	0,9	1,4	0,5	0,7	
Articles manufacturés en métal	2,0	0,4	0,3	0,5	0,8		1,5	0,6	0,6	0,6	1,0		1,3	0,7	1,0	0,9	0,9	
Matériel de transport	1,6	0,8	1,0	0,4	0,8		1,2	1,0	1,6	0,6	0,7		1,2	1,3	1,0	0,5	1,0	
Chimie	1,5	0,8	0,8	0,8	0,7		1,3	0,9	0,8	1,0	0,7		1,1	0,9	0,6	1,4	0,9	
Combustibles minéraux	1,5	0,9	0,2	0,8	0,8		1,4	0,7	0,3	1,1	0,8		1,1	0,5	0,9	2,4	0,4	
Bois et meubles	1,3	0,9	0,6	1,1	0,7		1,2	1,2	0,7	1,2	0,6		1,1	0,6	1,3	0,7	1,4	
Matériaux de construction, verre, etc.	1,4	0,5	0,2	0,5	1,5		1,3	0,7	0,3	0,6	1,5		1,0	0,8	1,4	0,5	1,5	
Fer et sidérurgie	0,6	1,6	0,2	0,3	1,9		0,7	1,7	0,3	0,4	1,8		0,9	1,0	0,4	0,4	2,1	
Papier, cartons	0,7	0,7	0,2	1,8	1,0		0,6	0,6	0,2	2,2	1,4		0,9	0,8	0,5	1,6	1,3	
Corps gras	0,7	0,2	0,1	2,1	1,6		0,6	0,5	0,2	2,6	1,1		0,9	0,7	0,4	2,4	0,8	
Caoutchouc	0,9	0,4	2,0	1,1	1,2		0,9	0,7	1,6	1,5	0,8		0,8	1,6	1,1	0,8	0,7	
Presse et édition	0,6	1,7	0,2	1,0	1,1		0,6	1,7	0,9	0,9	1,2		0,8	0,8	1,6	1,0	1,1	
Métaux non ferreux							0,6	0,4	0,2	1,0	2,7		0,7	0,8	0,3	0,6	2,7	
Matières premières sauf combustibles minéraux (autres que fibres textiles)	0,5	2,1	0,8	1,1	0,6		0,6	2,1	0,8	1,3	0,6		0,7	1,6	0,4	1,7	0,8	
Textile	0,3	1,3	1,4	0,8	1,6		0,3	1,4	1,5	1,0	1,7		0,7	1,0	1,0	1,1	1,4	
Habillement	0,5	0,5	1,8	1,3	1,7		0,4	0,5	2,5	1,3	1,6		0,5	0,8	3,0	0,7	0,9	
Cuirs et chaussures	0,7	1,6	1,5	0,9	0,8		0,5	1,4	3,2	1,0	0,6		1,0	1,0	3,8	0,5	0,5	
Agriculture et industries alimentaires	0,2	1,0	2,4	2,6	0,3		0,2	0,8	2,4	2,6	0,5		0,4	1,5	0,9	2,0	0,8	

Tableau I.16
Coefficients de prépondérance dans les échanges intra-CEE en 1970

Branche	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique Luxembourg
Machines, sauf machines électriques	++	-	+	--	--
Machines électriques	+	=	+	--	-
Articles manufacturés en métal	+	-	=	=	=
Matériel de transport	+	+	=	--	=
Chimie	=	=	-	+	=
Combustibles minéraux	=	--	=	++	--
Bois et meubles	=	-	+	-	+
Matériaux de construction, verre, etc...	=	-	+	--	+
Fer et sidérurgie	=	=	--	--	++
Papier, cartons	=	-	--	++	+
Corps gras	=	-	--	++	-
Caoutchouc	-	++	=	-	-
Presse et édition	-	-	++	=	=
Métaux non ferreux	-	-	--	-	++
Matières premières sauf combustibles minéraux (autres que fibres textiles)	-	++	--	++	-
Textile	-	=	=	=	+
Habillement	--	-	++	-	=
Cuirs et chaussures	--	=	++	--	--
Agriculture et industries alimentaires	--	++	=	++	-

- très forte spécialisation : symbole ++ (coefficient supérieur à 1,5)
- spécialisation assez forte: symbole + (coefficient supérieur à 1,1 et inférieur ou égal à 1,5)
- spécialisation moyenne : symbole = (coefficients supérieur ou égal à 0,9, ou inférieur ou égal à 1,1)
- spécialisation faible : symbole - (coefficients supérieur à 0,5 et inférieur à 0,9)
- spécialisation très faible: symbole -- (coefficient inférieur ou égal à 0,5).

Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, une vue globale au niveau des 19 branches (tableau I.15) indique une moindre concentration des échanges, par pays, en 1970 qu'en 1958 et 1955.⁽¹⁾ Les valeurs extrêmes du coefficient observées par branches sont en effet moins éloignées. Un écart moyen n'a pas une grande signification, surtout s'il n'est pas pondéré, mais il convient tout de même d'indiquer qu'un calcul sommaire fait apparaître une baisse de cet écart d'environ 30%. Cette réduction de la concentration des échanges est le résultat de deux mouvements : d'une part, l'intensité relative de la prépondérance de certains pays dans quelques branches a diminué : c'est le cas de l'Allemagne dans la transformation des métaux et les industries électromécaniques, représentatives de l'industrie traditionnelle de ce pays, où l'on observe toujours une forte position en 1970, mais en régression par rapport à 1955; d'autre part, la faiblesse relative de la concentration d'autres pays sur ces branches tend à s'atténuer : c'est le cas de la France pour ces mêmes branches, où l'on peut voir là les résultats d'un effort d'industrialisation.

Par contre, le calcul du même coefficient de prépondérance à un niveau très détaillé de produits beaucoup plus homogènes, correspondant à une nomenclature groupant plusieurs centaines d'articles, fait apparaître une grande hétérogénéité des résultats et la persistance de phénomènes de spécialisation très marqués. Il est frappant de constater que pour presque chaque article, il y a un ou deux pays fortement spécialisés, avec une place très faible des autres dans les échanges intra-communautaires. Il est en même temps difficile, à

(1) Cependant, on verra dans le chapitre V section I consacré au commerce extra-communautaire que cette remarque s'applique à un moindre degré pour les exportations vers les pays tiers.

première vue, de discerner une logique dans les spécialisations de chaque pays en ce sens que deux produits voisins, mais pas obligatoirement substituables, souvent ne correspondent pas à la prépondérance d'un même pays. ⁽¹⁾

Ces deux constatations peuvent être mises en lumière ici sur un exemple, fourni par la décomposition détaillée de la branche "articles manufacturés en métal" (les résultats relatifs à d'autres branches sont donnés en annexe).

Il s'agit donc d'une branche où, au niveau global, on observe un resserrement très net de l'écart entre les places respectives des différents pays entre 1955 et 1970. Pour regarder comment se présente la situation actuellement (en 1970), on a décomposé la branche en 43 articles ou groupes d'articles. Compte tenu du fait que cette branche recouvre des produits extrêmement hétérogènes, difficiles à classer entre eux suivant une norme significative, et que par ailleurs il est difficile a priori de situer l'importance relative de tel ou tel article, la solution adoptée fut de décomposer la branche en plusieurs niveaux de détail en fonction du poids relatif des transactions par rapport au total de la branche en 1970. On aboutit ainsi aux classes suivantes :

- 1) Classe A = volume des transactions (exportations) — 40.10^6 \$
(3,5% de la branche)
- 2) Classe B = " " " " — $20, 30.10^6$ \$
(— 2% de la branche)
- 3) Classe C = " " " " — $10, 20.10^6$ \$
(— 1% de la branche)
- 4) Classe D = décomposition très poussée : volume de transaction
minime par rapport au total (de 1 à 10.10^6 \$).

En outre, il convient de mentionner trois groupes d'articles dont la décomposition en produits relativement homogènes est malaisée à établir et dont les résultats ne sont pas directement comparables avec les précédents en ce sens que la part de ces groupes dans les exportations totales intra-CEE de la branche est beaucoup plus élevée que les classes déjà définies.

(1) Cette nécessité d'entrer dans un assez grand détail pour voir apparaître des spécialisations explique que divers auteurs, travaillant sur une nomenclature trop agrégée, aient pu conclure, trop rapidement, que le Marché commun avait réduit la spécialisation entre pays membres. Cf. par exemple : Major and Hays. Another look at the Common Market. National Institute economic review. Nov. 1970 (Cette étude utilise une nomenclature industrielle en 28 rubriques)

	coefficient de prépondérance					Spécialisation					Part (en %) dans les exportations intra-CEE totales de la branche
	D	F	I	NL	B	D	F	I	NL	B	
Constructions en fer/ fonte/acier	1,3	1,2	0,5	0,7	0,9	+	+	--	-	=	13,5
Boulonnerie, visserie en fer/acier	1,5	0,7	1,5	0,7	0,4	+	-	+	-	--	7,5
Outils interchan- geables	1,7	0,7	1,0	0,8	0,4	++	-	=	-	--	7,0

L'ensemble des produits, ou groupes de produits, sur lesquels ont porté ces calculs couvre environ 80% des exportations de la branche "articles manufacturés en métal". Les 20% restant proviennent pour la plus grande part d'articles très hétérogènes qui ne sont pas repris de façon directe dans la nomenclature CST, mais simplement regroupés sous des appellations générales telles que "autres articles non définis antérieurement", ou encore de produits dont les définitions ne sont pas identiques pour les 5 pays considérés. Un calcul des coefficients de prépondérance pour de tels regroupements n'aurait donc aucune signification réelle.

Alors que, au niveau global, les coefficients de prépondérance n'étaient pas très différents d'un pays à l'autre, au contraire, au niveau de 43 produits, les écarts sont très forts; parfois même un ou deux pays sont quasiment inexistantes dans le commerce intra-communautaire, tandis qu'un pays occupe une place de premier plan.

Ces observations tirées des statistiques du commerce extérieur renforcent donc les impressions dictées par les quelques statistiques de production disponibles, et, à partir de ces éléments, une hypothèse peut être proposée. La diminution des écarts relatifs des coefficients de prépondérance observée pour les 19 branches traduirait le fait qu'en 1970 aucun pays n'est réellement absent dans une branche, ou, inversement, aucun pays n'assure une position vraiment unique sur une branche. Les progrès de l'industrialisation en France et en Italie, et un rapprochement des structures macro-économiques des pays membres en général, sont à la base de ce phénomène.

Tableau I.17

Coefficients de prépondérance pour les produits de la branche
"Articles manufacturés en métal"
 (1970)

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique
I. RAPPEL DES RESULTATS OBSERVES AU NIVEAU DE LA BRANCHE TOUTE ENTIERE					
1955	2,0	0,4	0,3	0,5	0,8
1958	1,5	0,6	0,6	0,6	1,0
1970	1,3	0,7	1,0	0,9	0,9
II. NOMENCLATURE DETAILLEE					
<u>Classe A</u>					
Fûts en fonte/fer/ acier	0,8	0,3	0,6	1,4	1,9
Câbles et similaires en fer ou acier ...	0,8	1,2	0,3	0,2	2,4
Toiles, grillages, etc. en fils d'acier	0,7	0,1	0,2	0,3	3,7
Poêles non électriques en fer	0,6	1,0	2,6	0,6	0,9
Articles de ménage en fonte/fer/acier	1,2	0,9	1,9	0,6	0,5
<u>Classe B</u>					
Scies à main, lames de scies	1,6	0,5	0,4	0,3	1,6
Constructions en aluminium	0,9	0,2	1,9	1,4	1,0
Réservoirs en fer/ acier > 300 L	1,6	1,3	0,2	0,7	0,6
Rasoirs et leurs lames	2,2	ε	ε	1,7	0,1
Chaînes en fonte/fer/ acier	2,2	0,4	0,9	0,2	0,3
Fermeoirs, boucles, agrafes et similaires	1,3	1,1	2,1	0,2	0,3
					.../...

Tableau I.17 (suite 1)

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique
<u>Classe C</u>					
Ressorts et lames de ressort en fer/acier	2,2	0,4	0,5	0,3	0,7
Bouchons métalliques et accessoires pour emballage	0,6	0,7	1,3	2,2	0,7
Cuillers, fourchettes, etc	1,5	0,5	1,5	0,7	0,6
Fûts et autres récipients en aluminium	0,5	0,9	1,6	1,1	1,5
Pointes, clous, etc. en fer/acier	1,3	0,2	0,1	0,5	2,4
Objets d'ornement intérieur en métaux communs	0,5	0,1	3,3	1,6	0,7
Fils, etc., pour soudure et métallisation	1,5	0,7	0,1	1,1	1,1
<u>Classe D</u>					
Limes et rapés à main	0,8	0,3	0,2	4,1	£
Tenailles	2,2	0,3	0,9	0,4	0,2
Clés de serrage à ouverture fixe	2,7	0,3	£	0,2	0,2
Boulonnerie, visserie en cuivre	1,8	0,3	1,2	0,2	1,0
Outils agricoles et forestiers à main ..	2,5	0,7	0,2	0,1	0,1
Toiles, etc. en fil de cuivre	2,1	1,4	0,1	£	0,1
Câbles et similaires en aluminium	0,3	1,2	0,1	£	3,6
Câbles et similaires en cuivre	1,3	0,3	0,1	£	2,8
Récipients en aluminium pour gaz liquide	£	2,1	4,4	£	£
Ouvrages en zinc pour bâtiments	1,2	0,8	0,4	2,2	0,4
Réservoirs en cuivre > 300 L	0,2	0,2	6,0	£	0,7
Réservoirs en aluminium > 300 L	1,6	0,2	0,8	0,5	1,4
Récipients en fer/acier pour gaz liquide, sans soudure	1,0	1,9	1,8	0,1	0,2
					.../...

Tableau I.17 (suite 2)

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique
<u>Classe D (suite)</u>					
Réipients soudés < 1.000 L	1,3	1,5	0,7	0,1	0,9
Réipients soudés ≥ 1.000 L	1,9	0,5	0,3	0,7	0,9
Ciseaux et leurs lames	1,3	ξ	3,8	0,3	ξ
Couteaux, sauf pour machines	1,4	0,5	2,5	0,4	0,3
Articles de ménage en cuivre	0,2	1,3	2,6	0,6	0,4
Articles de ménage en aluminium	0,8	1,3	2,6	0,6	0,4
Ancres, grappins en fer/acier	1,1	0,1	0,2	2,9	0,7
Chiffres, lettres, enseignes diverses	1,0	2,2	0,2	0,1	0,9
Ouvrages en nickel .	1,3	0,1	0,1	3,2	ξ
Ouvrages en plomb ..	2,0	1,2	0,3	0,2	0,3
Ouvrages en étain ..	0,1	0,1	2,2	2,6	1,3

Tableau I.18

Classement compte tenu de la position allemande

(par ordre décroissant des valeurs du coefficient de prépondérance)

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique
<u>Classe A</u>					
Articles de ménage en fonte/fer/acier	+	=	++	-	--
Fûts en fonte/fer/acier	-	--	-	+	++
Câbles et similaires en fer ou acier	-	+	--	--	++
Toiles, grillages, etc. en fils d'acier	-	--	--	--	++
Poêles non électriques en fer	-	=	++	-	=
<u>Classe B</u>					
Rasoirs et leurs lames	++	--	--	++	--
Chaînes en fonte/fer/acier	++	--	=	++	--
Scies à main, lames de scies	++	--	--	--	++
Réservoirs en fer/acier > 300 L	++	+	--	-	-
Fermeoirs, boucles, agrafes et similaires	+	=	++	--	--
Constructions en aluminium	=	--	++	+	=
<u>Classe C</u>					
Ressorts et lames de ressorts en fer/acier	++	--	--	--	-
Quillers, fourchettes, etc.	++	--	++	-	-
Fils, etc., pour soudure et métallisation	+	-	--	=	=
Pointes, clous, etc. en fer/acier	+	--	--	--	++
Bouchons métalliques et accessoires pour emballage	-	-	+	++	-
Fûts et autres récipients en aluminium .	--	=	++	=	++
Objets d'ornement intérieur en métaux communs	--	--	++	++	-

Tableau I.18 (suite 1)

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique
<u>Classe D</u>					
Clés de serrage à ouverture fixe	++	--	--	--	--
Outils agricoles et forestiers à main	++	-	--	--	--
Tenailles	++	--	=	--	--
Toiles, etc. en fil de cuivre	++	+	--	--	--
Ouvrages en plomb	++	+	--	--	--
Récipients en fer/acier pour gaz liquide, soudés \geq 1000 L	++	--	--	-	-
Boulonnerie, visserie en cuivre	++	--	+	--	=
Réservoirs en aluminium $>$ 300 L	++	--	-	--	+
Couteaux, sauf pour machines	+	--	++	--	--
Ouvrages en nickel	+	--	--	++	--
Ciseaux et leurs lames	+	--	++	--	--
Récipients en fer/acier pour gaz liquide, soudés $<$ 1000 L	+	+	-	--	=
Câbles et similaires en cuivre	+	--	--	--	++
Ouvrages en zinc pour bâtiments	+	-	--	++	--
Ancres, grappins en fer/acier	=	--	--	++	-
Chiffres, lettres, enseignes diverses ...	=	++	--	--	=
Récipients en fer/acier pour gaz liquide, sans soudure	=	++	++	--	--
Articles de ménage en aluminium	-	+	++	-	--
Limes et rapés à main .	-	--	--	++	--
					.../...

Tableau I.18 (suite 2)

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique
<u>Classe D (suite)</u>					
Câbles et similaires en aluminium	--	+	--	--	++
Réservoirs en cuivre >300 L	--	--	++	--	-
Articles de ménage en cuivre	--	+	++	-	--
Ouvrages en étain	--	--	++	++	+
Récipients en aluminium pour gaz liquide	--	++	++	--	--

Par contre, les disparités toujours importantes constatées au stade des produits homogènes suggèrent que les différents pays en retard au départ se sont insérés dans une série de créneaux, soit laissés vacants, soit facilement attaquables par le manque de résistance concurrentielle; la répétition du phénomène dans chaque branche pourrait alors contribuer à expliquer la réduction des disparités.

On verrait donc se confirmer l'idée, assez souvent exprimée, selon laquelle, à l'exception de quelques produits, il n'y a pas de facteurs physiques jouant de façon nette en faveur de la localisation des unités de productions d'un produit dans une région plutôt qu'une autre; c'est essentiellement le legs de l'histoire d'une part, le dynamisme des chefs d'entreprise actuels d'autre part, qui procure à un pays une position prépondérante, à un moment donné, dans la production et l'exportation de certains produits. Ces positions sont alors plus fragiles que si elles résultaient de facteurs objectifs, et les transformations sont plus rapides.

Mais cela n'entraîne pas que, avec la réduction des disparités, les exportations de chaque pays soient réparties d'une manière équilibrée sur l'ensemble des branches. Il reste en 1970 des spécialisations marquées qu'on peut rappeler à l'aide des chiffres du tableau I.¹⁶ L'orientation depuis longtemps essentiellement industrielle de l'économie allemande se traduit par une forte position de ce pays dans la transformation des métaux et les industries électromécaniques. Par contre, la France est orientée vers des produits plus divers : principalement agriculture et industries alimentaires, caoutchouc (pneumatiques) et matériel de transport. Les positions prépondérantes italiennes sont plus nombreuses et présentent une dualité assez marquée entre les spécialisations "classiques" de ce pays (habillement, cuirs et chaussures) et d'autres apparues plus récemment : appareils électromécaniques, meubles, presse et édition. Les Pays-Bas occupent une position prépondérante dans des industries de base présentant surtout des produits peu élaborés (matières

premières, combustibles minéraux, corps gras), dans les industries alimentaires et dans la chimie. La Belgique enfin reste encore nettement orientée vers des industries anciennes (fer et sidérurgie, métaux non ferreux, textile).

On peut enfin mettre en lumière quelques évolutions particulièrement spectaculaires des coefficients de prépondérance. Afin d'éliminer des éventuels effets de rattrapage, on s'est limité aux situations où le coefficient k présente une valeur élevée en 1970 : on peut alors vraiment parler d'une évolution significative vers la spécialisation. Ces branches sont énumérées au tableau I.19.

L'absence de branches relevées pour l'Allemagne ne signifie pas que les exportations de ce pays sont également concentrées sur toutes les branches, mais simplement qu'il n'y a pas eu d'évolution réelle vers une spécialisation particulière au cours de la période; ainsi, les exportations allemandes sont fortement orientées vers les machines électromécaniques mais ceci ne constitue pas une situation nouvelle et s'observait déjà en 1958.

Quelle a été la vitesse de ces mouvements de spécialisation ?

A l'exception de la chimie aux Pays-Bas, la plupart des phénomènes marquants se sont déroulés au début du Marché commun pour atteindre ensuite un palier à partir de 1965. En d'autres termes, dès 1965 les grandes tendances évolutives étaient déterminées. Le graphique I.5 retrace le comportement de quelques groupes de produits afin d'illustrer le phénomène. Le fait que la majorité des changements se soit donc déroulée en début de période suggère que la suppression des restrictions et contingentements (1961) a eu une influence capitale. Par ailleurs, il ne faut pas négliger le comportement possible des entrepreneurs qui, dans certains cas, auraient anticipé la concurrence et auraient agi avant qu'elle ne se manifestât réellement, se trouvant ainsi en position de force leur permettant de devancer leurs concurrents.

Tableau I.19

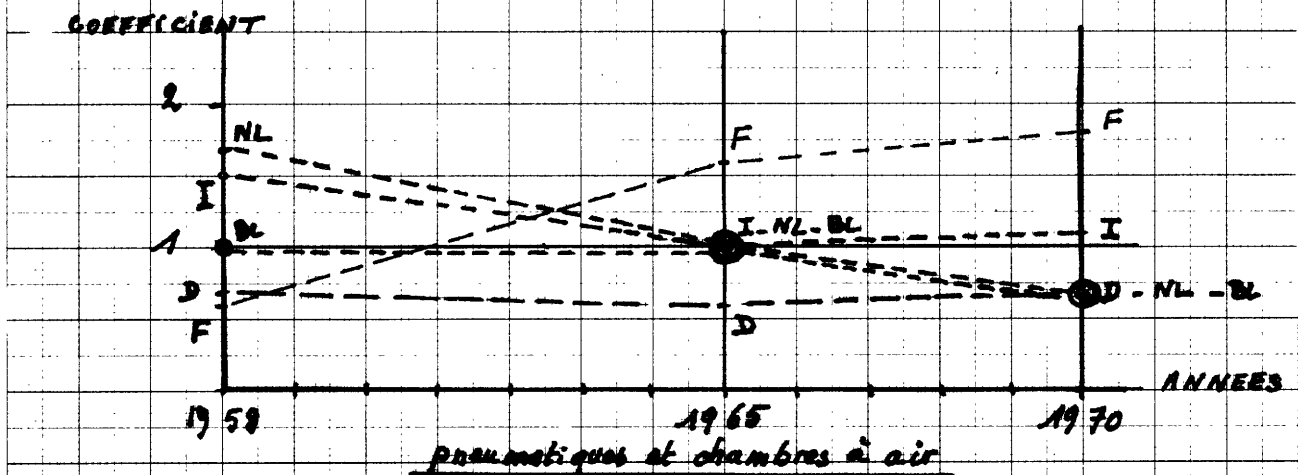
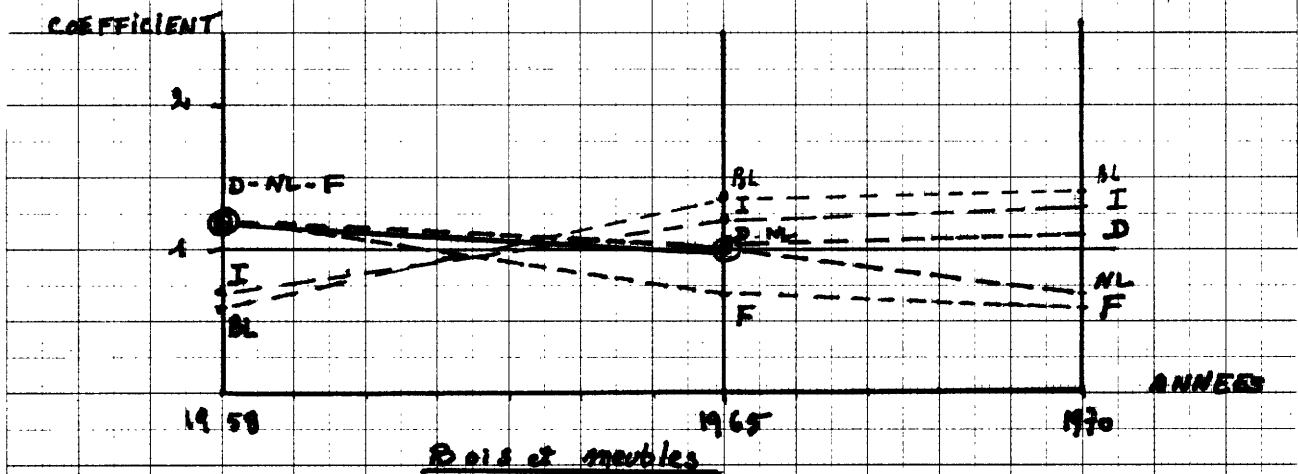
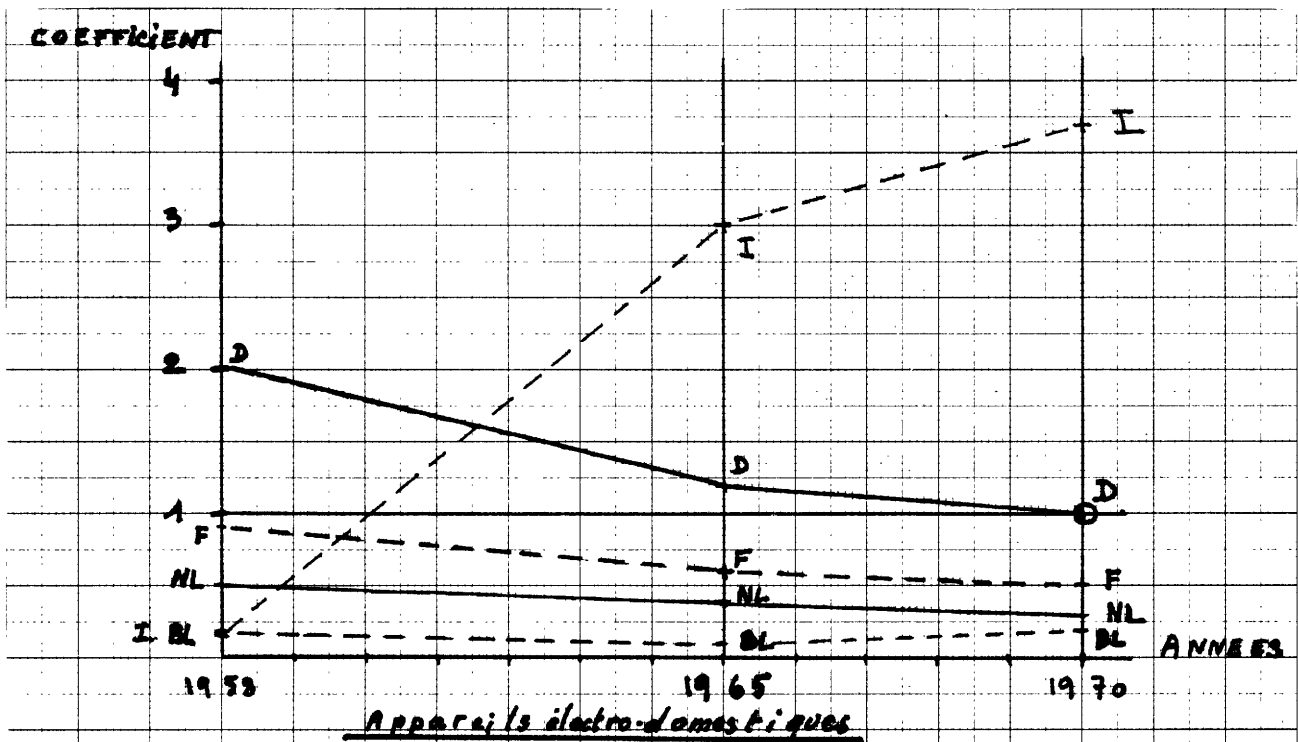
Evolution du coefficient de prépondérance pour les branches présentant une évolution caractéristique vers la spécialisation dans le cadre du commerce intra-communautaire au cours de la période
1958-1970⁽¹⁾

Branches	Coefficient de prépondérance	
	1958	1970
A. FRANCE		
Agriculture et industries alimentaires	0,8	1,5
Caoutchouc	0,7	1,6
B. ITALIE		
Presse et édition	0,9	1,6
Matériaux de construction, verre, etc. ...	0,3	1,4
Machines électriques	0,2	1,4
Bois et meubles	0,7	1,3
C. PAYS-BAS		
Combustibles minéraux	1,1	2,4
Chimie	1,0	1,4
D. BELGIQUE		
Bois et meubles	0,6	1,4

(1) Les chiffres de ce tableau sont tirés du tableau I.15 page 36.

Graphique I.5

EVOLUTION DU COEFFICIENT DE PREPONDERANCE POUR QUELQUES PRODUITS
de 1958 à 1970



SOURCE : OCSE tableaux analytiques CST

Section 4

Le commerce intra-communautaire de marchandises

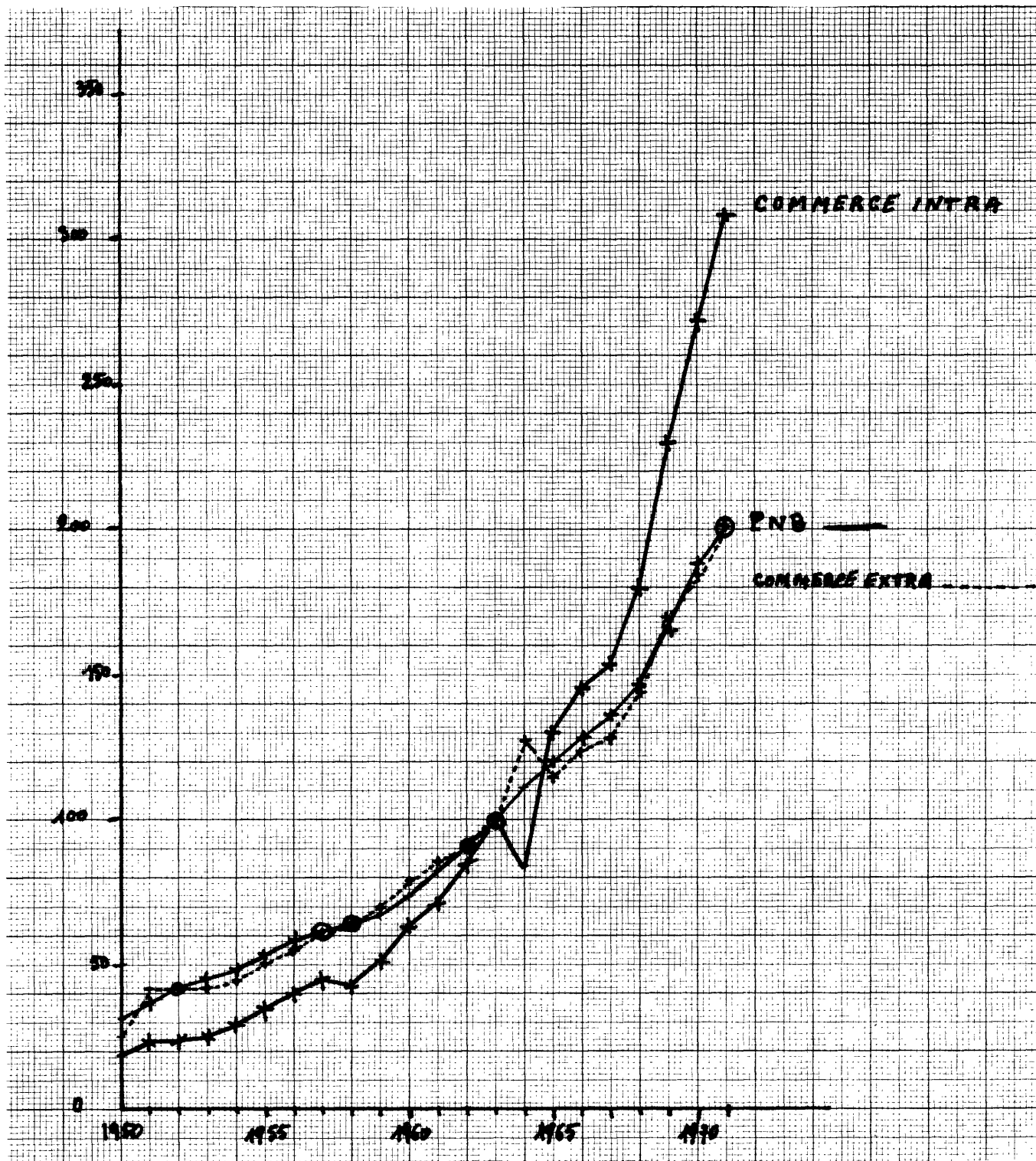
A) La croissance rapide du commerce intra-communautaire

Exprimée aux prix courants, la valeur du commerce intra-communautaire s'est développée fortement entre 1959 et 1971, à un rythme nettement plus rapide que celui du commerce mondial (les taux d'accroissement furent respectivement de 15 et 8% par an). De même dans chaque pays membre le commerce intra-communautaire s'est accru plus vite que le commerce extra-communautaire; pour l'ensemble des six le commerce intra a été multiplié par 6, le commerce extra par 3. Il en résulte qu'actuellement le commerce intra représente pour la Communauté la moitié de son commerce total contre un peu plus du quart il y a 20 ans.

Il faut d'ailleurs remarquer que le commerce entre les six augmentait déjà un peu plus vite que le commerce avec le reste du monde au cours de la période antérieure au Marché commun : entre 1951 et 1958, les coefficients multiplicateurs avaient été respectivement de 1,9 et 1,6. Il est indéniable que l'ouverture des frontières a donné un très net coup de fouet aux échanges entre les partenaires du Marché commun, mais il est intéressant de noter que ce coup de fouet ne s'est manifesté que progressivement; mis à part le fort accroissement observé en 1959, mais dû principalement aux rattrapages faisant suite aux mauvais résultats conjoncturels de 1958, il faut attendre 1962 où l'on note une élasticité des échanges intra par rapport aux échanges extra notablement plus élevée : 2,8 contre 1,5 pour la période 1951-58, 1,8 en 1960 et 1,4 en 1961. Il semble donc qu'il ait fallu attendre un certain niveau de désarmement douanier joint à l'élimination de tous les contingentements (et probablement aussi à la mise en place de réseaux commerciaux) pour que les échanges intra prennent leur véritable essor.

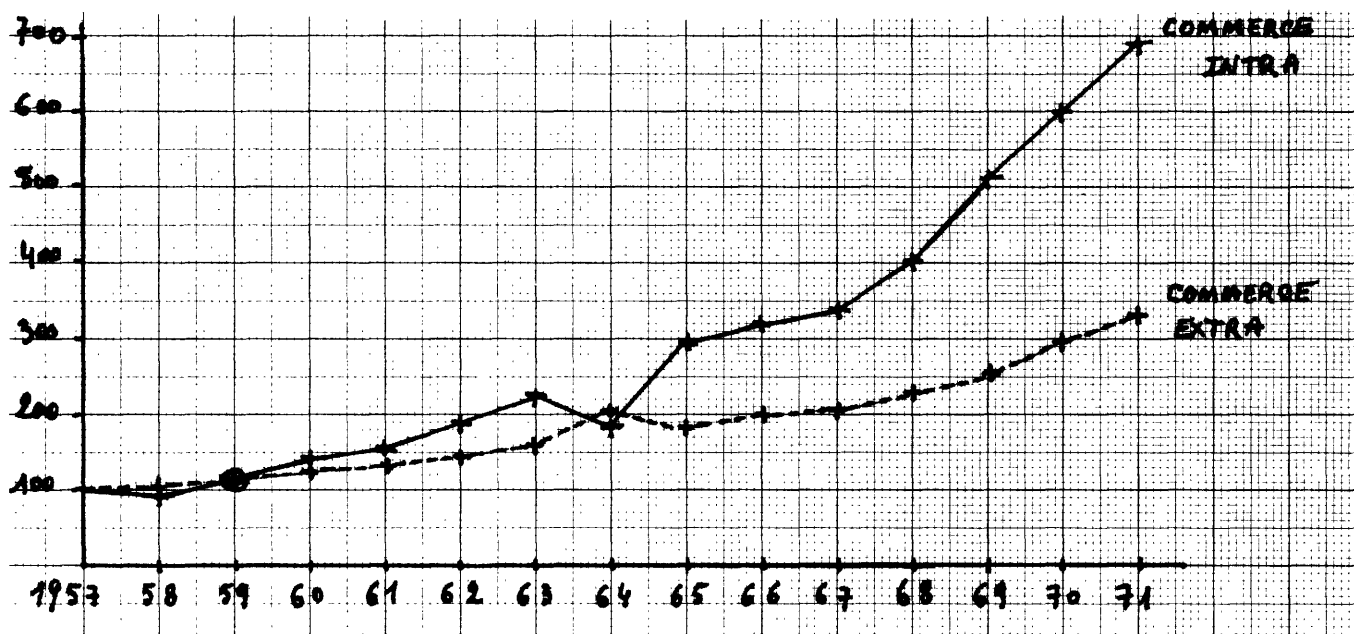
Graphique I.6

EVOLUTIONS⁽¹⁾ COMPAREES (1963 = 100) DU PNB, DU COMMERCE INTRA
ET DU COMMERCE EXTRA, DE LA CEE



Sources : ONU (Annuaire statistique)
OSCE (Comptes nationaux et Statistiques de base)
OCDE (Comptes nationaux)

(1) basées sur les exportations

Graphique I.7EVOLUTIONS COMPAREES DU COMMERCE INTRA ET EXTRA (Exportations)DEPUIS 1957 (1957 = 100)Tableau I.20

Part des commerces intra et extra-communautaires dans le total,
pour l'ensemble de la Communauté⁽¹⁾

(en %)

Année	Commerce intra	Commerce extra
1951	26,4	73,6
1958	30,1	69,9
1962	37,9	62,1
1967	43,7	56,3
1971	49,3	50,7

(1) estimations faites à partir des exportations

En résumé, il convient donc de noter qu'à l'exception de l'année 1964 le commerce intra-communautaire s'est toujours développé à un taux de croissance plus rapide que le commerce avec le reste du monde. Toutefois, le phénomène s'est manifesté avec des intensités relatives différentes qui peuvent conduire à distinguer trois périodes : une première s'étendant de 1951 à 1958 durant laquelle le commerce intra se développait déjà plus rapidement; puis la période 1958-67 fut marquée par un accroissement très fort, mais aussi progressif, des échanges intra par rapport aux échanges extra; enfin depuis 1967 la croissance rapide du commerce intra s'est poursuivie d'une façon continue, mais elle a été accompagnée parallèlement d'une reprise sensible des échanges avec les pays tiers. Les élasticités comparées des échanges intra par rapport aux échanges extra traduisent bien l'évolution qui vient d'être décrite.

Elasticité des échanges intra par rapport aux échanges extra	Périodes
1,5	1951-58
2,6	1958-67
1,7	1967-71

Le tableau I.21 donne les valeurs des flux entre pays membres deux-à-deux en 1959 et 1970, et le coefficient multiplicateur de ces flux entre ces deux dates. Le tableau I.22 donne les valeurs du commerce net (exportations moins importations, ou l'opposé) pour les échanges intra et extra-communautaires.

En ce qui concerne le commerce intra-communautaire, l'attention est attirée par la forte croissance des importations italiennes et françaises, ainsi que des exportations italiennes. Les pays du Benelux ont connu une croissance du commerce nettement plus faible, notamment pour les importations. Le taux de croissance du commerce intra-Benelux est même plus bas que le taux de croissance du commerce total des Pays-Bas et de l'UEBL. La croissance du commerce allemand est plus modérée que celle de la France et de l'Italie mais plus rapide que celle du Benelux.

Tableau I. 21

Evolution du commerce des pays membres
1959-1970

		Imp. →							
		D	F	I	NL	B.L.	C.E.E.	Monde	
Exp. ↓	D	1970 1959 70/59	4218 739 5.7	2964 464 6.4	3634 814 4.5	2652 563 4.7	13467 2580 5.2	34188 9804 3.5	
	F	1970 1959 70/59	3797 744 4.9	1971 257 7.7	1006 141 7.1	1947 433 4.5	8721 1606 5.4	17739 5614 3.2	
	I	1970 1959 70/59	2961 520 5.7	1766 178 9.9	582 71 8.2	426 81 5.3	5734 849 6.8	13210 2895 4.6	
	N	1970 1959 70/59	3636 744 4.9	1127 177 6.4	642 91 7.0	1661 544 3.1	7066 1555 4.5	11766 3607 3.3	
	B L	1970 1959 70/59	2837 422 6.7	2146 269 8.0	567 77 7.4	2261 723 3.1	7812 1492 5.2	11609 3298 3.5	
	C E E	1970 1959 70/59	13232 2461 5.4	9256 1362 7.0	6144 889 6.9	7483 1750 4.3	6685 1621 4.1	42800 8082 5.3	88512 25218 3.5
	M	1970 1959 70/59	29814 8477 3.5	18922 5087 3.7	14937 3341 4.5	13393 3939 3.4	11362 3445 3.3	88429 24288 3.6	

Pour 1959 et 1970 ; chiffres en millions de dollars
70/59 ; coefficient multiplicateur

Tableau I. 22

Commerce net 1959-1970 en valeursUnités = million de dollars
coefficient multiplicateur

A. Commerce net extracommunautaire						
	D	F	I	NL	UEBL	CEE
<u>Importation</u>						
1970		648	1317	1210	880	
1959			406	137	18	--
70/59		--	3.2	9.0	48.9	
<u>Exportation</u>						
1970	4139					83
1959	1208	282				930
70/59	3.4	--				0.1
B. Commerce net intracommunautaire						
<u>Importation</u>						
1970		535	410	417		
1959			40	195	129	--
70/59		--	10.3	2.1	--	
<u>Exportation</u>						
1970	234				1127	
1959	119	244				--
70/59	2	--			--	

Il est intéressant d'observer que les taux de croissance des exportations intra diffèrent moins entre pays que ceux des importations. Ils sont même très voisins, si on exclut l'Italie. Au contraire, les taux de croissance des importations sont particulièrement élevés en France et en Italie, nettement plus bas au Benelux, et intermédiaires en Allemagne.

Il paraît bien que la croissance des importations intra-communautaires -et, dans une moindre mesure, celle des exportations - peut être corrélée avec la protection de l'industrie nationale qui existait avant 1958. Les croissances sont également fonction du niveau du commerce extérieur rapporté au PNB par pays : la croissance est d'autant plus forte que ce pourcentage est plus bas, comme le montre le tableau I.23.

Tableau I.23

Importance relative du commerce extérieur (marchandises)

Année 1970

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	valeur en milliards \$	% PNB	valeur par personne(\$)	valeur en millions \$	% PNB	valeur par personne (\$)
D	29,8	16	480	34,2	18	550
F	18,9	13	370	17,7	12	350
I	14,9	16	270	13,2	14	240
NL	13,4	43	1020	11,8	38	900
UEBL	11,3	43	1130	11,6	44	1160
CEE	88,4	18	460	88,5	18	460

Source : O.S.C.E. Statistiques de base 1970

De cette divergence entre taux de croissance des importations et des exportations, résultent des modifications dans les soldes nets des échanges intra, parfois compensées par des mouvements différents pour les soldes extra.

Le cas extrême est celui de l'UEBL, qui passe d'un solde modérément importateur à un solde fortement exportateur dans la Communauté; par contre, dans le même temps, elle augmente fortement son solde importateur avec les pays tiers. Aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, l'Allemagne conserve un solde exportateur tandis que l'Italie augmente beaucoup son solde importateur (elle équilibre sa balance par des revenus de facteur, notamment du travail). Les Pays-Bas augmentent surtout leur solde importateur avec les pays tiers. Enfin la France paraît se situer à l'autre extrême, puisqu'elle passe d'une position exportatrice nette en 1959 à une position importatrice en 1970; mais une telle vue est biaisée : en fait, à l'exception des années 1959, 60 et 61, la France a toujours connu un solde importateur.

Le taux d'accroissement annuel des échanges intra-communautaires (tableau I.24) est très différent d'une branche à l'autre : il varie en effet entre 7 et 22%. Il faut toutefois souligner que les branches situées en tête du classement ainsi établi ne sont pas nécessairement celles où la demande intérieure de la Communauté s'est le plus accrue : par exemple, les croissances élevées de l'habillement et des meubles traduisent davantage une variété accrue dans l'offre proposée au consommateur. Enfin, une comparaison de l'élasticité des échanges intra-communautaires par rapport aux échanges d'une zone aux structures économiques semblables et groupant la Communauté (non compris le commerce intra), l'AELE et l'Amérique du Nord (tableau I.25) montre que, à l'exception du textile, le commerce intra se développe dans toutes les branches à un rythme plus rapide que le commerce extra.

Tableau I.24

Taux de croissance des échanges intra-communautaires par branches
(1958-1970)

en %

Branches	Taux d'accroissement annuel
1. Habillement	22,4
2. Bois et meubles	20,9
3. Matériel de transport	20,2
4. Caoutchouc	18,3
5. Papiers, cartons	18,1
6. Cuirs et chaussures	17,8
7. Chimie	17,6
8. Machines électriques	17,2
9. Articles manufacturés en métal	16,9
10. Machines non électriques	16,5
11. Matériaux de construction, verre, etc. ...	15,1
12. Presse, édition	13,9
13. Agriculture et industries alimentaires	13,6
14. Corps gras	13,3
15. Textile	12,2
16. Fer et sidérurgie	11,9
17. Matières premières, sauf textile	10,1
18. Combustibles minéraux	7,2

Tableau I.25

Elasticités des échanges intra-communautaires par rapport aux échanges
entre pays à économies de marché développées
européens et américains

Branches	Elasticités
1. Matières premières, sauf textile	4,0
2. Bois et meubles	2,7
3. Agriculture et industries alimentaires	2,5
4. Combustibles minéraux	2,3
5. Papier et carton	2,1
6. Matériel de transport	1,8
7. Habillement	1,6
8. Articles manufacturés en métal	1,5
9. Chimie	1,5
10. Machines non électriques	1,4
11. Caoutchouc	1,4
12. Matériaux de construction, verre, etc....	1,4
13. Fer et sidérurgie	1,3
14. Presse et édition	1,2
15. Machines électriques	1,1
16. Cuirs et chaussures	1,1
17. Textile	1,0

B) La signification de la croissance du commerce intracommunautaire

Depuis plusieurs années, divers commentateurs ont pensé pouvoir juger l'efficacité de la construction européenne d'après le développement du commerce intracommunautaire, et ont tiré du développement rapide de celui-ci des conclusions assez optimistes. Une telle démarche est trop simpliste : le commerce international n'est pas un but en soi, mais un moyen pour atteindre un certain nombre d'objectifs, notamment l'accroissement de l'efficacité de la production et l'élargissement de la variété des produits offerts aux consommateurs. Ce n'est que dans la mesure où le développement des échanges permet d'atteindre ces objectifs qu'il peut être considéré comme intéressant. Certains échanges répondent directement à ce critère, d'autres beaucoup moins, comme on peut le voir en passant en revue les principales situations conduisant à des échanges.

a) L'obtention de matières premières

Pour certains pays, le commerce extérieur est une nécessité inéluctable dans la mesure où l'économie du pays ne peut fonctionner qu'en se procurant à l'extérieur certaines matières premières. C'est le cas de tous les pays européens, mais cette importation de matières premières et d'énergie se fait à peu près exclusivement en provenance des pays tiers ; il s'agit donc là d'un phénomène qui ne nous intéresse pas pour l'analyse du commerce intracommunautaire, mais que nous retrouverons dans l'analyse du commerce extra (cf. ch.V).

b) Le commerce extérieur et les spécialisations

Certaines de ces spécialisations sont justifiées par des considérations géographiques qui rendent la localisation de certaines productions en des parties limitées du territoire inéluctable ou hautement souhaitable. Ceci est notamment le cas de l'agriculture où la fertilité du sol et les conditions climatiques jouent évidemment un rôle de premier plan. C'est aussi le cas des

activités minières et des industries de base traitant des ressources minérales. Toutefois, l'importance de cet élément diminue d'année en année dans la Communauté avec l'épuisement des gisements miniers sur le territoire de celle-ci; des activités comme la sidérurgie sont ainsi amenées à travailler de plus en plus sur des matières premières importées. La localisation privilégiée est alors au voisinage immédiat des ports d'importation, ce qui privilégie certaines parties du territoire mais en aucune manière un pays plutôt qu'un autre (à l'exception du Luxembourg).

Les spécialisations peuvent être également justifiées par les économies d'échelle, dans la mesure où la dimension optimale d'une unité de production est grande par rapport à la dimension totale du marché communautaire. Il est difficile de cerner avec précision la part des activités, et notamment des activités industrielles, qui rentrent dans une telle situation. On peut toutefois, sur la base d'une étude récente qui constitue la première analyse d'ensemble du sujet, fournir quelques indications. Le tableau I.26, issu du livre de Pratten, donne pour diverses branches industrielles, la taille minimale efficace des unités (ou des séries) de production et compare cette taille à la production du Royaume-Uni; si on se souvient que la "dimension économique" du Royaume-Uni (repérée par le PNB) est analogue à celle de la France et de l'Allemagne, environ double de celle de l'Italie et quintuple de celle de la Belgique et des Pays-Bas (et environ le cinquième de celle de la Communauté élargie), on peut en déduire, en première approche, que les domaines où les spécialisations souhaitables économiquement conduiraient à un très petit nombre d'entreprises - et donc à des échanges intra-communautaires poussés - sont peu nombreux; l'industrie aéronautique, la construction d'ordinateurs, de gros appareils électriques, de centrales nucléaires, sont les cas les plus spectaculaires, auxquels viennent certainement s'ajouter des productions, tels que certains équipements électroniques, certains appareils très spécialisés, certains demi-produits chimiques, etc..., dont la valeur individuelle est beaucoup plus modeste.

Tableau I.26

Estimations sectorielles des tailles minimales efficaces et des économies d'échelle

Branche industrielle	Taille minimale efficace (M. E. S.)	M. E. S. en % de la production du Royaume-Uni	% d'augmentation des coûts pour une capacité moitié du M. E. S.	
			Coût unitaire	V. A. par unité
Raffinerie du pétrole.....	10 m t/an	10	5	27
Produits chimiques :				
— Ethylène	300.000 t/an	25	9	30
— Acide sulphurique	1 m t/an	30	1	19
— Teintures		100	22	44
Fibres synthétiques				
— Polymères.....	80.000 t/an	33 % de la production des fibres synthétiques	5	23
— Fil fin	40.000 t/an	16 % de la production des fibres synthétiques	7	11
Bière	1 m de barriques/an	3	9	55
Pain (boulangerie-usine)	30 sacs de farine/h	1	15	30
Savons et détergents	70.000 t/an	20 % de la production des poudres synthétiques	2,5	20
Ciment Portland	2 m t/an	10	9	17
Briques	> 25 m briques/an	0,5	25	30
Acier				
— Hauts fourneaux et aciérie L. D.	9 m t/an	33	5-10	12-17
— Produits laminés y compris produits plats	4 m t/an	80	8	13
— Barres	< 0,5 m t/an	< 10		
Fonte coulée				
— Blocs pour cylindre	50.000 t/an	1 % de la production totale des pièces coulées	10	15
— Petits moulages	10.000 t/an	0,2 % de la production totale des pièces coulées	5	10
Automobiles				
— Fabrication d'un modèle et de ses variantes	500.000 voitures/an	25	6	10
— Fabrication de plusieurs mo- dèles par une même firme	1 m voitures/an	50	6	13
Aéronautique				
— Fabrication d'un modèle ..	> 50 avions	excèdent la demande intérieure	> 20	> 25
Machines-outils				
— Modèles	Excède généralement la produc- tion de modèles similaires en Grande-Bretagne	100 % (modèles similaires)	5	10
Moteurs Diesel				
— 1-100 C. V.	100.000 p./an	10	4	10
— Diesels destinés à la marine	au moins 100.000 C. V./an	10	8	15
Turbo-génératrices (A)				
— Construction	4 par an	100 % des besoins du C. E. G. B. (1)	≈ 5	≈ 10
— Fabrication de plusieurs types de t g par la même firme	au moins 6.000 M. W./an	50		50
— Moteurs électriques (B) (1- 100 CV). Une gamme de plusieurs modèles fabri- qués par la même firme ...	£ 10 m (aux prix de 1969)	60	15	20

(1) C. E. G. B. : Central electricity generating board.

Tableau I.26 (suite)

Branche industrielle	Taille minimale efficace (M. E. S.)	M. E. S. en % de la production du Royaume-Uni	% d'augmentation des coûts pour une capacité moitié du M. E. S.	
			Coût unitaire	V. A. par unité
Appareils électro-ménagers — Fabrication d'une série de 10 modèles par la même firme	au moins 0,5 m d'appareils par an	20	8	12
Electronique — Biens d'équipement	1.000 pièces	100	8	13
— Informatique	£ 200 m au moins	100	10	16
Coton (produits standards) — Filature	< 60.000 bobines (spindles)	< 2 %	Légère augmentation des coûts seulement	
— Tissage	< 1.000 métiers	< 2 %		
Chaussures — Un modèle	< 20.000 paires/an	0,2	≈ 2	≈ 5
— Usines	< 300.000 paires/an			
Journaux	Généralement petites firmes à petite économie, qui publient plusieurs journaux, mais il y a d'importantes exceptions	Environ 30 % de l'ensemble des tirages quotidiens et hebdoma- daires les plus connus	> 20 %	> 40 %
— Dimension des firmes				
Editions — Ouvrages « hardback title »	10.000 exemplaires	100 % au plus de la publication de la plupart des « hardback titles »	36 %	50 %
— Impression		2 %	Légère augmentation	

Source : C. F. Pratten, *Economies of Scale in Manufacturing Industry*, Cambridge University Press, 1971.

Tableau reproduit de : P. Maillet et John Pinder : "L'élargissement de la CEE, vu des deux côtés de la Manche", *Revue d'Economie politique*, Sept. 1972

Enfin, les spécialisations peuvent se faire sans raison physique ou sans effet de dimension, mais dans des entreprises particulièrement efficaces du fait de leur gestion. Il n'y a alors aucune raison, a priori, que la localisation se fasse dans une région plutôt qu'une autre. L'étude qui a été faite sur la structure des productions dans la section 2 du même chapitre et sur l'évolution des tendances nées depuis 1958 dans cette section-ci conduisent à penser qu'une grande partie du commerce intra-communautaire correspond précisément à un tel type de spécialisation.

c) Effets stimulants du commerce extérieur

L'un des effets les plus profitables du commerce extérieur peut être la stimulation que celui-ci impose aux entreprises nationales. Il s'agit d'un renforcement général de la concurrence, et plus particulièrement d'une stimulation de l'innovation, soit pour réduire les coûts de production, soit pour amener les entreprises à mettre sur le marché des produits de meilleure qualité ou de nouveaux produits. Cet effet de coup de fouet du commerce extérieur a été, à maintes reprises, observé dans l'histoire économique lors de l'ouverture des frontières dans des pays ayant pratiqué pendant une période assez longue un repli plus ou moins poussé sur eux-mêmes. Toutefois, on peut se demander quelle est l'ampleur minimale d'un tel commerce nécessaire pour que joue ce facteur de dynamisme. On connaît de nombreux cas où la menace d'une concurrence extérieure suffit pratiquement à maintenir en éveil les producteurs nationaux et on peut se demander si le commerce extérieur n'est pas déjà efficace à dose homéopathique.

d) Amplification de la variété des produits offerts

Le commerce extérieur permet enfin de multiplier la variété des produits mis à la disposition des acheteurs, qu'il s'agisse de consommateurs privés ou d'acheteurs industriels, notamment de biens d'équipement. Cette multiplication n'est pas automatiquement bénéfique dans la mesure où l'acheteur mal informé éprouve des difficultés à comparer objectivement différents produits qui lui sont proposés, néanmoins en première approximation, on peut estimer que cette diversité accrue est une bonne chose.

Dans tous les cas où jouent les raisons précédentes, le commerce extérieur est bénéfique pour les deux parties en présence, mais à

ces situations s'en ajoutent deux autres où il n'en va plus de même.

e) Exploitation de positions dominantes

D'une part, le commerce extérieur est souvent un moyen pour un pays de bénéficier de positions dominantes dans certaines productions. Pour des raisons variées, il est possible d'exporter un produit à un prix nettement supérieur au prix de revient, et donc de faire un bénéfice substantiel dont bénéficie l'économie intérieure. C'est assez largement une situation de ce genre qu'a connue la Grande-Bretagne au XIXe siècle, où le commerce extérieur, qui jouait un rôle vital dans son économie, bénéficiait de termes de l'échange particulièrement favorables; d'autres pays européens ont également pratiqué une même stratégie, bien qu'avec une moindre efficacité que les Britanniques. Il est évident qu'un développement du commerce extérieur, pour des raisons de ce genre, à l'intérieur de la Communauté ne présente pas d'intérêt au point de vue communautaire puisqu'il se traduit, en dernière analyse, par un simple transfert de revenus d'un pays de la Communauté à un autre.

f) Pratiques commerciales agressives

Il faut enfin mentionner le cas où le développement des échanges est le résultat de conquêtes agressives, souvent temporaires, de marchés extérieurs par la pratique de prix anormalement bas. Le cas extrême est ce qu'on appelle les procédures de dumping, souvent difficiles à définir et encore plus à repérer. Là aussi, un développement du commerce intra qui correspondrait à une telle situation, ne présenterait aucun intérêt pour la Communauté et présenterait même des inconvénients sérieux dans la mesure où il constituerait un obstacle à l'organisation optimale des unités de production.

Tout ce qui précède montre nettement que le volume du commerce intra-communautaire ne peut être pris, à lui seul, comme un indicateur satisfaisant du succès du Marché commun. Ce type de raisonnement est le résidu historique d'une vieille conception manchestérienne susceptible peut-être de rendre compte de l'intérêt propre à un pays commerçant avec le reste du monde, mais nettement insuffisante pour une analyse des phénomènes se passant à l'intérieur d'une communauté en voie de création.

Ce n'est qu'en recherchant à quoi correspond cette augmentation du commerce extérieur qu'on est en mesure de repérer si elle est particulièrement intéressante, si elle présente des avantages mineurs ou si elle est franchement nocive. Une telle recherche devrait se faire en analysant simultanément production et échanges; on en trouvera plusieurs exemples au chapitre suivant.

Conclusion du chapitre I

Les indications qui précèdent font ressortir très nettement 5 traits essentiels :

- la Communauté a maintenu depuis 15 ans un taux de croissance élevé;
- il y a eu une certaine tendance à un rapprochement des taux de croissance entre les pays;
- les modifications qui s'observent entre situations relatives au niveau régional sont relativement modestes : les écarts ne se sont pas creusés comme on l'avait craint, mais ils ne se sont pas non plus atténués; notamment l'écart entre le sud de l'Italie et le reste de la Communauté reste le même en niveau relatif (il est donc amplifié en termes absolus);
- au niveau des grandes activités de production, les évolutions sont analogues d'un pays à l'autre et ne laissent donc pas apparaître un phénomène de spécialisation très marqué; tout au plus peut-on observer que la réduction des effectifs agricoles est plus intense dans les pays où ces effectifs étaient les plus élevés, ce qui rapproche les structures des pays membres en ce qui concerne la contribution relative des 3 grands secteurs au produit national. Même dans l'industrie, une répartition en quelques grands secteurs ne met pas en lumière une spécialisation nette; au contraire, les divers pays ont développé leur place dans les grands secteurs où ils étaient peu représentés;
- par contre, au niveau de produits beaucoup plus homogènes apparaissent des spécialisations assez poussées; il est fréquent que la majorité des fournitures intra-communautaires soit le fait de deux pays et même parfois d'un seul.

Il est en fait impossible de dire si cette croissance soutenue est le résultat de la création du Marché commun; on peut toutefois observer que les pays de la Communauté se situent parmi les pays de l'O.C.D.E. ayant la croissance la plus élevée et tous les indices disponibles sont concordants pour laisser penser que la création du Marché commun a constitué un stimulant à la recherche d'une plus grande efficacité de la production. La question demeure toutefois

de savoir si les possibilités nouvelles offertes par la création progressive d'un espace économique unique ont été suffisamment exploitées. La réponse à cette question ne peut venir que d'une analyse relativement détaillée, figurant au chapitre II : celle-ci aidera à voir si les spécialisations, les restructurations des unités de production, les déplacements à l'intérieur du territoire de la Communauté ont véritablement exploité toutes les potentialités offertes à l'abolition progressive des obstacles au mouvement de marchandises et de facteurs de production.

Annexe 1 au chapitre IEstimation du stock de capital pour les pays de la Communauté1. Généralités

La mesure du capital existant dans un pays, à une époque donnée, est difficile. Quelle que soit la qualité de l'information et le degré de détail atteint par l'analyse, les résultats demeurent pour une large part conventionnels. L'estimation dépend en effet d'une série d'hypothèses qui concernent, d'une part les "sorties" : mises à la ferraille, dépréciation des constructions, obsolescence du matériel - variable d'une branche à l'autre et suivant les époques - et d'autre part, l'utilisation de déflateurs convenables pour ramener aux prix d'une année commune les flux d'investissement ou de formation brute de capital fixe à prix courants qui constituent les "entrées".

En ce qui concerne la construction des séries de stock de capital, la méthode généralement employée est celle dite de "l'inventaire permanent". Elle consiste à simuler le processus d'accumulation du capital au cours d'une période donnée. En appelant V la durée de vie des équipements (matériel et construction), t le temps, $S(t)$ le stock à l'époque t , $I(t)$ et $A(t)$ respectivement la formation brute de capital fixe et l'amortissement, le calcul s'effectue à l'aide de la relation

$$S(t) = S(t-1) + I(t) - A(t) \quad [1]$$

qui peut encore s'écrire

$$S(t) = \sum_{j=0}^{V-1} r_j I(t-j) \quad [2]$$

avec $r_j = (1 - \frac{1}{V})^j$

Le coefficient r_j mesure la dévaluation de l'investissement après j années. Parvenu au terme de sa vie ($j = v$), l'investissement $I(t-v)$ effectué à l'époque $I(t-v)$ a pour valeur 0.

Le stock $S(t)$, calculé par ce moyen est dit stock de capital brut disponible. En effet, il n'est pas tenu compte de la dépréciation relative successive d'un matériel existant depuis un certain temps par rapport au matériel neuf ni du taux d'utilisation des capacités de production.

Le stock net $N(t)$ tient compte des dépréciations de productivité des investissements anciens et le "stock net productif" subit une correction supplémentaire pour tenir compte de l'utilisation effective des matériels.

Il n'y a pas lieu d'insister longuement sur les modalités d'évaluation de ces différentes corrections. Le sujet est largement traité dans la littérature économique.⁽¹⁾ mais simplement d'attirer l'attention sur la nécessité des définitions préalables afin de définir nettement le contenu des termes "stock de capital".

2. Examen des séries existantes - sources -

Pour trois des six pays européens (l'Allemagne, la France et l'Italie), on possède des évaluations du stock de capital jusqu'en 1964 (1970 pour la France). Toutefois, compte tenu des différences rappelées au tableau 1, si les ordres de grandeur sont valables et autorisent le rapprochement en terme d'évolution temporelle, il en va différemment des comparaisons instantanées.

Tableau I.A.1 n° 1

Caractéristiques des séries de stock de capital

Allemagne	1950-1964	prix de 1958	Stock de capital brut pour 21 branches d'industries couvert 70% de la V.A. du secteur industrie	KRENGEL, Etude n°6 C.E.
France	1900-1970	prix de 1956	Stock de capital brut pour l'ensemble du secteur industrie. Nomenclature INSEE en 29 branches, branches 06 à 12	MALINVAUD, Croissance Française. J.MAIRESSSE Annales de l'INSEE n°6 Janv.Avr.1971 p.111 et s.
Italie	1900-1964	prix de 1954	Stock de capital brut pour les secteurs industrie et services à l'exception des Administrations publ.	FUA. Lo sviluppo economico italiano Vol.III

(1) cf. par exemple, Carré, Malinvaud, La croissance Française, p.167 et suiv. J.Mairesse, L'évaluation du capital fixe productif, préface de Malinvaud, p.11

Destinées à l'ajustement de facteurs de productions du type Cobb-Douglas, les séries allemande et française se réfèrent à la notion de "capital productif".

Pour la France, la série reprise ici est celle de MAIRESSE et SAGLIO Annales de l'INSEE, n° 6, et CARRE, DUBOIS, MALINVAUD, p.692 et 693, tableau annexe XII in La Croissance de l'Economie Française.

Pour l'Allemagne et l'Italie, le travail s'est limité à prolonger les séries établies par :

KRENGEL : Die Kapitalproduktivität von 21 Industriezweigen in Gebiet der B.R.D. vom 1950 bis 1975, Etude n° 6, C.E., Série Economie et Finance 1968

FUA : Lo Sviluppo economico Italiano vol.III, articolo O.VITALI p.507 et s.

En ce qui concerne les Pays-Bas et la Belgique, une première estimation a été essayée, mais il s'agit là d'une approximation très grossière.

Les cas particuliers des divers pays sont examinés ci-après.

3. Modalités d'évaluation.

A. Allemagne

Ne disposant pas de séries de F.B.C.F. pour l'ensemble des 21 branches retenues par Krengel, force a été de rechercher des palliatifs pour compléter la série existante pour les années 1965 à 1970.

L'examen des séries de "productivité du capital" (inverse du coefficient de capital) de l'étude de Krengel montre que le coefficient de capital est sensiblement constant (pas de tendance significative). Retenant cette hypothèse, le résultat des calculs pour 1970 a été comparé à la valeur correspondante calculée par extrapolation de la série de stock de capital 1958-1964.

Dans une troisième étape, le calcul a été effectué en tenant compte de l'éventualité d'une légère augmentation du stock de capital. Le tableau 2 rassemble les principaux résultats.

En retenant comme valeur du coefficient de capital brut 1,9 qui correspond au capital disponible, avant correction pour tenir compte du taux d'utilisation des capacités de production, la valeur du stock de capital pour 1970 atteindrait 314 G D.M. 1968.

Les différentes estimations convergent de façon assez satisfaisantes puisque les valeurs extrêmes se situent entre 300 et 314 G de D.M. soit 5% d'écart en valeur relative. Pratiquement on adoptera une valeur centrale entre les deux grandeurs intermédiaires 302 et 308 G de D.M.

Calcul des valeurs intermédiaires

L'examen des séries de F.B.C.F. des Comptes Nationaux⁽¹⁾ montre que les parts respectives du matériel et des constructions dans la F.B.C.F. sont sensiblement équivalentes. En reprenant les hypothèses de Krenzel, la durée de vie moyenne des constructions (50 ans) étant le double de celle du matériel, on peut calculer le coefficient de dépréciation des investissements et en déduire la valeur du stock de capital année par année.

La série se trouve ainsi modulée par le "passé". Les valeurs intermédiaires de base sont fonction, dans l'hypothèse de la constance du coefficient de capital, de la série des productions industrielles pour la période 1965-1970.

B. Italie

Les Comptes Nationaux fournissent pour l'Italie les flux de F.B.C.F. dans l'industrie et les services (administrations publiques exclues). Le calcul a été conduit par la technique de "l'inventaire permanent". Les stocks de capital aux différentes dates sont donc calculées suivant les formules indiquées plus haut (1 et 2).

Le déflateur utilisé pour passer de la série des investissements à prix courants aux investissements à prix constants est l'indice de prix de la F.B.C.F., O.S.C.E. Comptes Nationaux 1971, p.19.

(1) O.S.C.E., Comptes Nationaux 1969, 1970, 1971.

Tableau I.A.4-n° 2

Données et résultats des estimations pour l'Allemagne

Désignation	Valeur	Unité	Source	Mod. Calcul
1. Capital 1960	177	G.D.M.prix 1958	Série Krengel, Etude n° 6, T.14	Extrapolation des séries de stock de capital.
taux annuel moyen	5,5	% an	moyenne du taux annuel 1958-64	
Capital 1970	300	G.D.M.prix 1958		
2. Coefficient de capital	1,8	G.D.M.prix 1958	Valeur moyenne du coefficient de capital	Estimation de la valeur 1970 à coefficient de capital constant.
Production industrielle Indice 1970	174	"	O.S.C.E.Statistiques de base de la C.E. base 100, 1960 Tableau 37,	
V.A.industrie 1960	91	G.D.M.prix 1958	Série Krengel Etude n°6, Tabl.2	
Stock de capital 1960	177	G.D.M.prix 1958	—idem— Tabl. 14	
Stock de capital 1970	302	G.D.M.prix 1958		
3. Production industrielle coefficient d'élasticité du capital par rapport à la production	174 1,02		Statistique de base de la C.E. O.S.C.E. * déduit de l'observation de la période 1958-1964, $\frac{dK}{K} = 1,02 \frac{dy}{y}$	Estimation de la valeur 1970 à coefficient de capital légèrement croissant.
Stock de capital 1970	308	G.D.M.prix 1958	$\frac{dK}{K}$ taux moyen de croissance du stock de capital $\frac{dy}{y}$ taux moyen de croissance de la production	

Tableau I.A.1 n° 3

Estimation des stocks de capital pour les pays de la Communauté
période 1955-1970

Année	Allemagne G.D.M.1958	France G.F.F.prix 1956	Italie G.£it.1954	Pays-Bas G.Fl.1963	Belgique G.F.B.1963
1955	118	100	15.900	25	390
1956	128	104	16.500	27	415
1957	139	109	17.100	29	420
1958	149	115	17.700	30	425
1959	157	121	18.400	32	430
1960	166	128	19.400	35	435
1961	177	135	20.800	37	455
1962	190	145	22.400	39	490
1963	204	156	24.100	40	515
1964	217	167	25.100	44	565
1965	232	179	26.000	48	585
1966	235	190	27.500	50	610
1967	240	202	30.000	53	620
1968	275	214	32.000	59	650
1969	292	226	34.000	64	710
1970	305	242	36.300	68	750

Couverture :

Allemagne : 21 branches industrielles, postes 2 à 26 dont 7-10 agrégé, table input-output 1960, Statistisches Bundesamt.

France : Ensemble industrie, branches 06 à 12, nomenclature en 29 branches

Italie : Ensemble industrie et services autres que Administration Publique

Belgique)
Pays-Bas) : Ensemble industrie, nomenclature S.E.C.

C. Pays-Bas et Belgique

Ne disposant d'aucune série partielle de stock de capital pour ces deux pays, l'estimation a été conduite à partir des hypothèses suivantes :

H.1 : Le coefficient de capital $\frac{K}{P}$ est constant.

H.2 : L'ordre de grandeur de ce coefficient doit être sensiblement le même que pour la République Fédérale d'Allemagne (1,8) et la France (1,8) soit $1,6 \leq \frac{K}{P} \leq 2,0$.

H.3 : Les amortissements représentent une part constante du stock de capital.

Les données sont les séries de valeurs ajoutées de l'industrie au prix de 1963 (Comptes Nationaux O.S.C.E. 1971) d'une part, et les séries de F.B.C.F. pour l'industrie au prix de 1963 (idem).

Dans ces conditions, K désignant le stock de capital et P la production, on peut écrire :

$$\frac{\Delta K}{K} = \frac{\Delta P}{P}$$

Désignant par I la F.B.C.F., l'accroissement de stock de capital ΔK est $\Delta K = I - A$

où $A = aK$ représente les amortissements.

Avec $\frac{\Delta K}{K} = 5\%$ et $a = 4,3\%$, il vient

pour 1960 $\left\{ \begin{array}{l} \text{Pays-Bas } (5 + 4,3) \frac{K}{100} = 3,2 \text{ G. Fl. 1963} \\ \text{Belgique } (4,5 + 4,3) \frac{K}{100} = 38,3 \text{ G. FB. 1963} \end{array} \right.$

soit pour les Pays-Bas $K = 35 \text{ G.Fl. 1963}$
et pour la Belgique $K = 435 \text{ G.FB. 1963}$ en 1960

On en déduit les coefficients de capital $\frac{K}{P} = \left\{ \begin{array}{l} \text{Pays-Bas } 1,77 \\ \text{Belgique } 1,78 \end{array} \right.$

Les investissements représentent, suivant les hypothèses retenues, 9,3% du capital pour les Pays-Bas et 8,8% pour la Belgique. Dans ces conditions, le taux de 4,3% du stock de capital retenu pour les amortissements représentent respectivement 46% de la F.B.C.F. aux Pays-Bas et 48% en Belgique.

Ces grandeurs correspondent aux taux d'amortissement (amortissement F.B.C.F.) des entreprises des Comptes Nationaux⁽¹⁾ dont les valeurs moyennes sont pour la période 1960-1970 : Pays-Bas : 40%

Belgique : 50%

(1) cf. O.S.C.E. Comptes Nationaux, tabl. n°10

Annexe 2 au chapitre I

Coefficients de prépondérance pour diverses branches industrielles

Tableau I.A.2 - n° 1

Coefficients de prépondérance pour 10 produits formant le sous-ensemble "pneumatiques et chambres à air" de la branche caoutchouc

Produits (1)	Coeff.de prép.1970					Spécialisation (2)				
	D	F	I	NL	B&L	D	F	I	NL	B&L
Pneumatiques neufs pour motos et scooters	1,6	0,3	3,2	ξ	0,2	++	--	++	--	--
Chambres à air pour motos et scooters	0,9	0,3	5,0	ξ	ξ	=	--	++	--	--
Pneumatiques neufs pour voitures particulières	0,9	2,0	0,8	0,5	0,7	=	++	-	--	-
Pneumatiques usagés	0,6	0,8	0,2	2,6	1,0	-	-	--	++	=
Pneumatiques neufs pour camions ou autobus	0,5	1,9	1,5	0,9	0,7	--	++	+	=	-
Chambres à air pour camions ou autobus	0,4	0,9	3,1	0,2	1,3	--	=	++	--	+
Chambres à air pour voitures particulières	0,3	1,5	3,2	0,2	0,8	--	+	++	--	-
Pneumatiques neufs pour avions	0,3	1,7	0,6	ξ	2,6	--	++	-	--	++
Pneumatiques neufs pour vélos et vélos à moteur	0,2	1,2	0,6	2,8	0,9	--	+	-	++	=
Chambres à air pour vélos et vélos à moteur	0,1	0,2	0,1	3,2	2,2	--	--	--	++	++
Ensemble pneumatiques et chambres à air	0,7	1,8	1,1	0,7	0,7	-	++	=	-	-

Sources : Chiffres établis à partir des tableaux analytiques 1970 NIMEXE de l'O.S.C.E.

Notes : (1) classement établi selon les valeurs décroissantes du coefficient pour l'Allemagne

(2) les symboles utilisés correspondent à ceux du tableau I.16 page I.37 et sont expliqués page I.38.

Tableau I.A.2 - n°2

Coefficients de prépondérance pour 25 produits de la branche
"articles minéraux non métalliques manufacturés (matériaux
de construction, verre, etc...)

Produits (1)	Coeff. de prép. 1970					Spécialisation (2)				
	D	F	I	NL	B&L	D	F	I	NL	B&L
Ouvrages en matières céra- céramique pour usage chimique	2,9	0,2	0,1	0,1	ε	++	--	--	--	--
Articles de ménage en porcelaine	2,7	0,3	0,2	0,1	0,3	++	--	--	--	--
Verrerie de laboratoires, pharmacie, etc...	2,3	0,8	ε	0,2	0,3	++	-	--	--	--
Carreaux, dalles non vernissées	2,3	0,2	0,4	0,3	0,7	++	--	--	--	-
Garnitures de frictions en amiante (pour freins...)	1,9	0,8	0,5	0,5	0,5	++	-	--	--	--
Amiante travaillée (ouvrages)	1,7	1,2	0,4	0,4	0,4	++	+	--	--	--
Pièces réfractaires de construction	1,3	2,0	0,3	0,3	0,5	+	++	--	--	--
Verre d'optique et de lunetterie	1,2	2,8	ε	0,2	ε	+	++	--	--	--
Ciments hydrauliques	1,2	1,1	ε	0,2	1,9	+	=	--	--	++
Meules et articles à moudre similaires	1,1	0,7	0,9	0,3	1,8	=	-	=	--	++
Ouvrages en plâtre	0,9	0,5	0,1	ε	3,4	=	--	--	--	++
Glaces ou verres de sécurité	0,8	0,3	1,1	0,4	2,6	-	--	=	--	++
Laines minérales, matières minérales isolantes	0,8	2,3	ε	1,2	0,4	-	++	--	+	--
Carreaux et dalles autres que non vernissées	0,8	0,1	4,9	0,3	0,1	-	--	++	--	--
Objets en verre pour services de tables, cuisine, ...	0,7	1,7	1,9	0,2	0,7	-	++	++	--	-
Verre à vitre non travaillé (étiré ou soufflé)	0,6	0,5	1,3	0,3	2,7	-	--	+	--	++
Ouvrage en asphalte	0,4	3,3	0,4	0,5	0,4	--	++	--	--	--
Briques de constructions	0,4	0,2	0,1	4,4	0,6	--	--	--	++	-
Ampoules et enveloppes tubulaires	0,4	1,8	ε	0,2	1,9	--	++	--	--	++

..//...

Tableau I.A.2- n° 2 (suite 1)

Produits (1)	Coeff. de prép. 1970					Spécialisation (2)				
	D	F	I	NL	B&L	D	F	I	NL	B&L
Ouvrages en laine et fibre de verre	0,3	0,9	0,6	2,8	1,2	--	=	-	++	+
Verre simplement douci ou poli	0,3	1,3	0,8	ε	3,0	--	+	-	--	++
Mica travaillé et ouvrages en mica	0,3	2,5	ε	0,2	2,1	--	++	--	--	++
Ouvrages en ciment	0,3	0,5	0,6	0,1	3,9	--	--	-	--	++
Tuyaux et autres pièces de canalisation	0,3	ε	ε	4,2	1,2	--	--	--	++	+
Ouvrages en pierre de taille	0,1	0,1	7,0	ε	0,1	--	--	++	--	--

Sources : chiffres établis à partir des tableaux analytiques 1970
CST et NIMEXE de l'O.S.C.E.

Notes : (1) classement établi selon les valeurs décroissantes du coefficient pour l'Allemagne

(2) les symboles utilisés correspondent à ceux du tableau I.16 page I.37 et sont expliqués page I.38.

Tableau I.A.2-n°3 (suite 2)

Produits (3)	classe (1)	Coeff. de prép. 1970					Spécialisation (2)				
		D	F	I	NL	B&L	D	F	I	NL	B&L
Machines à laver	A	0,9	0,6	4,3	0,1	ξ	=	-	++	--	--
Résistances non chauffantes pour appareils de télécom., d'électronique et de mesure	B	0,8	1,0	ξ	2,2	1,1	-	=	--	++	=
Haut-parleurs	B	0,8	0,3	1,0	1,2	1,9	-	--	=	+	++
Piles électriques	B	0,8	2,4	0,1	0,2	1,1	-	++	--	--	=
Alternateurs à grande vitesse de plus de 10 kg	C	0,7	2,1	0,2	0,2	1,7	-	++	--	--	++
Relais pour télécom.	C	0,7	1,6	1,2	0,3	1,4	-	++	+	--	+
Tableaux de commande ou de distribution, d'application industrielle, de plus de 1000 V	C	0,7	1,6	1,3	0,4	1,2	-	++	+	--	+
Bougies d'allumage	B	0,7	0,8	0,3	ξ	3,2	-	-	--	--	++
Instruments et appareils électroniques de mesure et de détection des radiations ionisantes	C	0,6	2,9	0,1	1,2	0,1	-	++	--	+	--
Convertisseurs, sauf rotatifs, de plus de 10 kg	C	0,6	2,0	0,5	0,9	1,1	-	++	--	=	=
Transformateurs de 10 kg, autres que de mesure	B	0,5	1,0	0,9	1,3	1,8	--	=	=	+	++
Disjoncteurs d'application industrielle, 1000 V ou plus, 60KW ou plus	C	0,5	2,8	0,2	ξ	1,3	--	++	--	--	+
Cireuses à parquets	C	0,5	0,3	5,5	0,3	ξ	--	--	++	--	--
Moteurs synchrones, max. 10 kg, puissance max. 18 W	C	0,4	0,9	0,1	1,7	2,2	--	=	--	++	++
Réfrigérateurs	A	0,3	0,1	6,5	ξ	0,1	--	--	++	--	--
Résistances non chauffantes autres que pour appareils de télécom. d'électronique et de mesure	C	0,3	1,7	3,3	0,1	0,7	--	++	++	--	-

Tableau I.A.2-n° 3 (suite 3)

Source : chiffres établis à partir des tableaux analytiques 1970
CST et NIMEXE de l'O.S.C.E.

- Notes: (1): selon le volume total des transactions, 3 classes ont été définies :
- classe A = exportations totales intra CEE 60 millions \$
 - classe B = exportations totales intra CEE comprises entre 20 et 40 millions \$
 - classe C = exportations totales intra CEE 20 millions \$
- (2): les symboles utilisés correspondent à ceux du tableau I.16 page I.37 et sont expliqués page I.38.
- (3): classement établi selon les valeurs décroissantes du coefficient pour l'Allemagne.

Tableau I.A.2-n°4 (suite 2)

Produits ⁽¹⁾	classe ⁽³⁾	Coeff. de prép. 1970					Spécialisation ⁽²⁾				
		D	F	I	NL	B&L	D	F	I	NL	B&L
Tracteurs agricoles de 34 cv au moins	B	0,6	3,9	0,1	ε	ε	-	++	--	--	--
Machines à statistiques et similaires, à cartes perforées	A	0,6	2,1	2,5	0,1	0,1	-	++	++	--	--

Sources : chiffres établis à partir des tableaux analytiques 1970 CST et NIMEXE de l'O.S.C.E.

Notes : (1) = classement établi selon les valeurs décroissantes du coefficient pour l'Allemagne.

(2) = les symboles utilisés correspondent à ceux du tableau I.16 page I.37 et sont expliqués page I.38.

(3) = selon le nombre total des transactions, trois classes ont été définies :

classe A : exportations totales intra CEE \geq 60 millions \$

classe B : exportations totales intra CEE comprises entre 20 et 60 millions \$

classe C : exportations totales intra CEE $<$ 20 millions \$

CHAPITRE II

L'EVOLUTION DES STRUCTURES DE PRODUCTION

Section 1

Introduction - Nature et ampleur des actions communautaires.

Rationalisation de la production et amélioration de l'efficacité, répartition des risques par la diversification des activités, mais aussi possibilité de réduire la concurrence, de dicter les conditions sur le marché et d'influencer finalement les gouvernements (ne serait-ce que par le monopole de l'information concernant un secteur déterminé) : autant de répercussions possibles de l'évolution des structures de production et de la concentration qui en justifient l'analyse.

Il s'agit ici d'un domaine où on peut en quelque sorte parler d'une évolution spontanée, car les trois types d'instruments essentiels dont dispose la Commission, application de l'article 86, contrôle des aides nationales et documents orientatifs (auxquels pourraient s'ajouter des interventions financières communautaires), n'ont été appliqués que depuis peu ou n'ont pas encore pu être utilisés complètement.

Ainsi, pour ce qui concerne l'article 86 relatif aux positions dominantes, les premières interventions ont eu lieu au cours de l'année 1971 (cas GEMA, Gesellschaft für musikalische Aufführungs- und mechanische Vervielfältigungsrechte, et cas Continental Can).⁽¹⁾ C'est donc au plus par l'idée que se faisaient les entreprises sur la façon dont la Commission pourrait l'interpréter que cet article 86 a pu influencer le mouvement de concentration depuis 12 ans.

En ce qui concerne les documents d'orientation relatifs aux structures sectorielles, il faut évidemment faire une place à part aux objectifs CECA qui, depuis une dizaine d'années, se limitent d'ailleurs aux objectifs généraux "Acier", et aux programmes indicatifs d'EURATOM.

Par contre, le traité de Rome général ne mentionne pas le problème et ne prévoit donc aucune action spécifique sur les structures de production, à l'exception de l'agriculture et des transports (c'est-à-dire moins de 15% du

(1) Ces deux décisions manifestent la volonté de la Commission de traiter en même temps les deux aspects de l'applicabilité de l'article 86 : à savoir, le contrôle d'un comportement abusif sur le marché et aussi la restriction du libre choix des consommateurs par des concentrations par lesquelles une entreprise dominante élimine pratiquement la concurrence en prenant le contrôle d'une entreprise concurrente. Conformément aux objectifs généraux du traité CEE, l'intervention de la Commission vise à empêcher que des entreprises en position dominante ne rendent plus difficile l'établissement d'un régime assurant que la concurrence n'est pas faussée dans le Marché commun ou ne mettent en cause son maintien. (1er Rapport sur la politique de concurrence, avril 1972, p.74)

PNB il y a 15 ans et moins de 10 % aujourd'hui). Ce silence dans le traité explique le caractère tardif du moment où les institutions communautaires se sont souciées du problème.

A vrai dire, pendant un certain temps la conception dominante au sein de la Commission a été que la concurrence était l'instrument essentiel pour favoriser l'adaptation des structures de production et que l'action principale devait donc veiller à ce que cette concurrence soit maintenue, en contrôlant les ententes, en surveillant les concentrations, enfin en s'assurant que les aides publiques ne venaient pas perturber le bon fonctionnement du marché. Toutefois, sous la pression des faits, la Commission a été progressivement amenée à se préoccuper de certains secteurs industriels.

Le premier document officiel où la nécessité d'une action directe sur les structures est explicitement reconnu est le deuxième programme de politique économique à moyen terme, élaboré essentiellement au cours de l'année 1967, transmis par la Commission au Conseil le 20 mars 1968 et adopté par ce dernier le 12 mai 1969 (JO du 30 mai 1969). Ce document constate que "les économies dynamiques se caractérisent par une transformation constante des structures de la demande et de la production. Ce phénomène, qui est à la fois facteur et effet de la croissance, apparaît aussi bien au niveau relatif de développement des grands secteurs économiques que dans celui des branches de l'industrie et des services".

Il en conclut :

"Pour mieux connaître les mutations sectorielles et leurs répercussions sur le développement économique général de la Communauté, il est particulièrement souhaitable que les Etats membres et les institutions de la Communauté fassent à ce sujet certaines réflexions communes. A cet égard, une première démarche pourrait consister à effectuer aussi rapidement que possible une analyse comparative de l'évolution passée et de la structure des grands secteurs économiques (agriculture, industrie et services). L'analyse devrait, si possible, pousser la décomposition des grands secteurs jusqu'à un degré permettant de mettre en évidence les secteurs névralgiques. Une telle analyse - base essentielle d'une politique rationnelle des structures sectorielles - devrait permettre de mieux saisir les problèmes des diverses branches, de mettre en évidence les raisons d'éventuelles difficultés et de délimiter le cadre dans lequel des solutions pourraient leur être trouvées. Il faudra veiller à cet égard que les problèmes de chaque secteur particulier soient

bien replacés dans le contexte de l'évolution économique générale. C'est pourquoi, les travaux concernant les secteurs devraient être réalisés en étroite liaison avec les autres travaux quantitatifs relatifs aux perspectives à moyen terme".

Ce deuxième programme a commencé à s'engager dans cette voie en exposant les problèmes du secteur de l'industrie électronique et de la construction navale, et en suggérant certaines orientations souhaitables.

Le second document important est constitué par le Mémoire de la Commission au Conseil sur la politique industrielle de la Communauté, transmis en mars 1970. Ce Mémoire souligne que dans douze ans après la fondation de la Communauté "l'élaboration d'une politique commune de développement industriel favorisant la constitution de ce que l'on pourrait appeler un tissu industriel européen s'avère indispensable pour assurer à la fois les bases irréversibles de l'unité économique et bientôt politique de l'Europe occidentale, la poursuite de l'expansion économique et un degré raisonnable d'autonomie technologique à l'égard des grands partenaires extérieurs." ¹⁾ Toutefois, ce document reste très général puisqu'il y est dit "l'objet du présent Mémoire n'est pas d'analyser les différents problèmes sectoriels ni de proposer des solutions particulières pour tel ou tel secteur industriel" (p. 259). C'est donc dans des documents complémentaires qu'apparaissent des propositions précises relatives à certains secteurs d'activités. Il faut signaler notamment des documents sur les industries textiles, l'industrie aéronautique et l'industrie électro-mécanique tous trois parus en 1971.

A l'exception du charbon, de l'acier et, dans une certaine mesure de l'industrie nucléaire, ainsi que la construction navale, abordés par la préoccupation d'une harmonisation des aides nationales, il a donc fallu attendre 1970 pour voir apparaître les prises de position concrètes relatives à certains secteurs industriels.

Les aides publiques aux entreprises sont un puissant moyen d'orientation des structures et leur ampleur est très généralisée dans l'ensemble des pays industriels; à cet égard, les pays membres ne sont pas dans une situation particulière.

L'ampleur de ces aides est difficile à évaluer car la définition même d'une aide fait l'objet de controverses importantes tant entre les théoriciens qu'entre les praticiens. C'est ainsi que le nom de subvention ou de transfert de capital tel qu'il figure dans la comptabilité nationale n'est pas toujours identique à la notion d'aide qui figure dans le traité de Rome. Toutefois, les chiffres émanant des comptes nationaux montrent sans discussions possibles que l'ampleur de ces transferts des administrations aux entreprises sont fort appréciables. Ceci explique que le traité de Rome ait abordé explicitement le problème. D'une part, l'article 92, dans son paragraphe 1, établit l'incompatibilité avec le marché commun des aides d'Etat favorisant certaines entreprises ou productions qui, en faussant ou en menaçant de fausser la concurrence, affectent les échanges. D'autre part (dans ses paragraphes 2 et 3), il dispose que certaines catégories d'entre elles, d'ailleurs assez largement définies, sont ou peuvent être considérées comme compatibles.

Les actions communautaires se manifestent ainsi sur deux plans :

- contrôle des aides nationales,
- octroi d'aides financées sur le budget communautaire.

1. En ce qui concerne les aides nationales, l'action communautaire s'inspire d'une double nécessité :

- empêcher que par des aides qui ne sont pas indispensables on n'en vienne à remettre en cause indirectement l'union douanière et l'égalité de chances qui doit régner entre les agents économiques de la Communauté; empêcher également que la meilleure allocation des facteurs de production ne soit compromise et que l'on immobilise de manière coûteuse les facteurs de production dans des emplois peu rentables,
- admettre les aides dans les situations où le jeu du marché à lui seul ne permet pas d'atteindre dans des conditions convenables certaines finalités sociales ou économiques; faire que ces interven-

tions nationales ne soient pas développées en ordre dispersé et n'aboutissent pas à des contradictions nuisibles à l'intérêt commun et à leur efficacité propre; faire également en sorte qu'elles tendent à une amélioration durable des structures et non au maintien artificiel d'entreprises non compétitives.

C'est selon ces axes généraux que l'action de la Commission s'est développée.

a) Aides à finalité régionale

Les aides régionales, lorsqu'elles sont adéquates, constituent un instrument indispensable d'un développement régional équilibré qui est l'un des objectifs du Traité. Elles ont cependant donné lieu à des surenchères entre Etats membres pour attirer les investisseurs. Ces surenchères compromettaient précisément l'équilibre recherché en rendant plus coûteux les efforts entrepris en empêchant que les régions les plus défavorisées jouissent des priorités nécessaires.

Après plusieurs années de travaux menés en coopération avec les Etats membres, la Commission a décidé⁽¹⁾ d'appliquer à ces aides certains principes de nature à écarter ces effets néfastes.

La solution de coordination qui inclut des principes ne s'applique qu'aux régions centrales de la Communauté : c'était dans ces régions, dont les problèmes sont assez similaires et qui sont le plus en concurrence pour attirer les investisseurs, que les effets des surenchères étaient les plus préoccupants. Une solution appropriée tenant compte des problèmes particuliers des régions périphériques (Mezzogiorno, Ouest et Sud-Ouest de la France, Zonenrandgebiet) sera ultérieurement mise au point : c'est dans cette seconde catégorie de régions que l'action de développement régional rencontre le plus de difficultés.

(1) Communication de la Commission au Conseil du 23.6.1971 - JO.CE C 111 du 4.11.1971, p.7

La solution de coordination repose pour l'essentiel sur la limitation des aides régionales par un plafond d'intensité fixé à 20% des investissements et exprimé en "équivalent subvention nette" (après fiscalisation). Ce plafond constitue un maximum; la Commission veillera qu'à l'intérieur de ce plafond l'intensité des aides prévues pour chaque région corresponde à la gravité des problèmes qu'il s'agit d'y résoudre.

Cette solution permettra non seulement que les aides régionales soient désormais davantage proportionnées à la gravité relative au plan communautaire des difficultés régionales, mais également, par la limitation des aides aux régions centrales, elle accroîtra l'efficacité des efforts entrepris en faveur des régions dites périphériques où la gravité des problèmes est la plus grande.

La Commission a déjà appliqué concrètement certains de ces principes dans des prises de position récentes. C'est ainsi qu'elle a amené le gouvernement allemand à mettre fin dans le Land de Nord Rhénanie-Westphalie à l'octroi non sélectif des primes d'investissement prévues pour pallier la régression charbonnière par le développement d'autres activités industrielles. Elle a considéré en effet que les conditions économiques et sociales de la région ne les justifiaient plus ⁽¹⁾. De même, en ce qui concerne la Belgique, a-t-elle été amenée, après un examen attentif des conditions économiques et sociales des différentes zones du territoire belge, à définir celles d'entre elles où des aides régionales pourraient être octroyées par le gouvernement belge. ⁽²⁾

b) Aides à finalité sectorielle

Au stade actuel de développement du marché commun, les difficultés sectorielles qui justifient l'octroi d'aides, qu'il s'agisse de l'adaptation de secteurs classiques ou de la promotion de secteurs

(1) Décision du 17.2.1971, JOCE L 57 du 10.3.1971, p.19

(2) Décision du 26.4.1972, JOCE L 105 du 4.5.1972, p.13

de technologie avancée, se retrouvent souvent dans toute la Communauté ou au moins dans plusieurs Etats membres. Dans des cas de ce genre, la Communauté s'efforce de ne pas agir uniquement par "réaction" vis-à-vis d'initiatives nationales en ordre dispersé, qui, du fait de certaines "escalades", perdraient de leur efficacité cependant qu'elles compromettraient l'intérêt commun.

Sur la base d'un diagnostic de l'évolution d'un secteur donné, la Commission peut prendre les devants en déterminant un "cadre communautaire" dans lequel devront s'inscrire les actions nationales prévisibles et qui inclura les objectifs industriels à atteindre et la description des moyens qui jouiront en principe d'un préjugé favorable.

Sur cette orientation la Commission a pris, le 30 juillet 1971, une initiative en vue d'encadrer les aides dans le secteur textile. La tendance des Etats membres à intervenir est en effet susceptible de se renforcer en raison des difficultés structurelles connues par ce secteur. Elle a donc fait connaître les conditions que les aides textiles devront désormais respecter et qui tiennent notamment : en l'exclusion des aides à la production et au fonctionnement des entreprises; en un préjugé favorable aux aides visant à éliminer les surcapacités, à encourager la concentration horizontale et l'intégration verticale; en une attitude plus restrictive à l'égard des aides aux investissements qui ne sont acceptables que si, notamment, elles ne provoquent pas des augmentations de capacités.

Un autre secteur a fait l'objet d'un tel encadrement⁽¹⁾, celui de l'aéronautique. D'une part, ce secteur bénéficie déjà d'aides dans tous les Etats où il est présent; d'autre part, la situation du marché international et l'intérêt pour la Communauté d'y jouer un rôle actif justifient l'octroi d'un tel soutien aux constructeurs commu-

(1) cf. communication de la Commission au Conseil du 12.7.1972

nautaires; enfin la position de ces constructeurs ne peut qu'être améliorée par un développement de leur coopération qui suppose dans bien des cas une harmonisation des aides nationales.

Dans d'autres branches, la situation est homogène d'un Etat membre à l'autre et ceci permet d'introduire directement un système communautaire en matière d'aides, telle la directive que le Conseil avait adoptée le 28 juillet 1969 relativement à l'octroi d'aides à la construction navale.⁽¹⁾

Cette directive, qui venait à expiration le 30 juin 1972, visait à corriger les distorsions de concurrence sur le marché international en fixant le taux plafond des aides égal à 10% du prix de vente des navires. Depuis, la position de l'industrie communautaire s'est améliorée grâce à une spécialisation dans des constructions à forte valeur ajoutée et à des actions structurelles qui ont accéléré l'adaptation du secteur. Par ailleurs, les efforts de l'OCDE pour normaliser les conditions de concurrence sur le marché international ont conduit, depuis 1971, à des résultats et à des perspectives intéressantes.

Le besoin de protection de l'industrie communautaire est donc actuellement moindre et la Commission a décidé de proposer au Conseil d'adopter une nouvelle directive pour une période de trois ans qui se distinguerait de la précédente par un plafond d'aides plus bas (5% du prix de vente en 1972, 4% en 1973 et 3% en 1974) et par le fait que seront prises en compte dans ce plafond certaines interventions qui ne l'étaient pas jusqu'ici; un nouveau pas serait ainsi accompli pour placer les différents chantiers communautaires sur un pied d'égalité. Cette directive a été adoptée par le Conseil le 20 juillet 1972.⁽²⁾

(1) Communication de la Commission au Conseil du 13.4.1965, JOCE L 206 du 15.8.1969, p.25

(2) JOCE L 169 du 27.7.1972, p.28

Par ailleurs, et en dehors de ces actions globales, la Commission a été amenée à se prononcer cas par cas à l'égard d'aides sectorielles développées par les Etats membres.

Les secteurs intéressés par ces aides concernent surtout :

- l'informatique,
- l'industrie des pâtes à papier et papiers,
- l'industrie cinématographique,
- la production du soufre en Italie,
- la sidérurgie.

La longueur du délai qui a été nécessaire pour une mise en oeuvre effective de l'article 92 s'explique par le caractère très ambigu de la notion d'aide, par la diversité des situations nationales et des concepts nationaux en matière d'intervention pour des finalités régionales ou sectorielles, enfin par la réticence des gouvernements à voir limiter leurs possibilités d'interventions pour faire face à des problèmes de caractère social ou pour aider des secteurs jugés, à tort ou à raison, défavorisés dans la concurrence internationale, ou enfin pour aider des secteurs jugés fondamentaux pour des considérations d'indépendance nationale.

Le jugement communautaire sur les aides nationales exige une transparence de ces aides qui est encore loin d'être assurée : on peut même affirmer que de manière assez générale les gouvernements ne disposent pas d'une vue d'ensemble des aides accordées à leur économie et des effets escomptés ou observés de ces aides tant sur le plan régional que sur le plan sectoriel : il est évident alors qu'il est encore plus difficile d'en apprécier les effets sur l'ensemble de la Communauté. On peut d'ailleurs espérer que les efforts déployés au niveau communautaire pour assurer plus de transparence à ces aides auront des résultats bénéfiques au niveau national, en aidant les gouvernements à employer à meilleur escient les fonds publics utilisés sous forme de transferts aux entreprises.

On pourrait enfin envisager que des aides soient accordées sur décision communautaire et financées par le budget de la Communauté. Jusqu'à maintenant, à l'exception du secteur agricole et des entreprises communes Euratom, aucune application d'une telle méthode n'a eu lieu, mais la Commission a proposé une action de ce genre avec son schéma des contrats de développement industriel.

En définitive, la plupart des prises de position communautaires sont trop récentes pour avoir déjà pu se concrétiser dans des modifications importantes des structures, et les informations statistiques dont nous disposons sur la période 1958-1970 traduisent donc un mouvement autonome qui n'a pratiquement pas été influencé par des interventions spécifiques au niveau communautaire. Par contre, l'ensemble des initiatives, prises dans les deux ou trois dernières années, tant en ce qui concerne la politique de concurrence, qu'en matière de politique industrielle sont susceptibles d'avoir des effets profonds dans le futur.

Il faut enfin ajouter que les harmonisations juridiques ou fiscales, prévues notamment aux articles 99, 100 et 101 n'ont progressé que lentement et sont encore assez loin d'être complètes. L'évolution des structures industrielles des 12 dernières années s'est donc faite dans un contexte juridique, réglementaire et fiscal assez différent de celui prévu pour la situation définitive par le traité de Rome, et où demeurent des disparités nationales qui, dans certains cas, peuvent constituer des freins importants aux transformations qui seraient économiquement justifiées.

Pour les dix ou douze dernières années, les statistiques disponibles sont très insuffisantes pour permettre un examen satisfaisant du sujet.⁽¹⁾ On est donc obligé, au moins à cette étape des travaux, de se limiter à des éclairages partiels, qui permettent néanmoins, on le verra, d'aboutir à certaines conclusions assez fermes.

(1) Cette insuffisance d'informations avait déjà été soulignée fortement dans le Mémoire de politique industrielle en 1970. La situation ne s'est pas encore améliorée, mais d'importants travaux sont en cours. Cf. notamment premier rapport sur la politique de concurrence, tableau 2, p. 168 : Etudes sur la concentration actuellement en cours et envisagées par la Commission avec indication de la date probable d'achèvement.

On donnera ainsi successivement :

- une vue globale du mouvement de concentration
- quatre analyses sectorielles, sur deux secteurs fabriquant des biens de consommation durables (automobiles, appareils électro-ménagers), sur un secteur fabriquant des biens d'équipement (ordinateurs), enfin sur le secteur de l'énergie
- une étude des actions menées en matière de recherche-développement.

Section 2

Le mouvement de concentration

A) Le phénomène

Comme le souligne à juste titre le Premier rapport sur la politique de concurrence, il n'est pas possible, à l'heure actuelle, d'avoir recours aux statistiques officielles européennes ou même aux statistiques nationales des Etats membres pour procéder au niveau européen à des analyses comparatives sur l'état et sur le développement, sur les causes et sur les effets des concentrations. C'est pour cette raison que la Commission a mis au point en 1970-1971 un vaste programme d'études, dont les premières étapes constituent une amorce nécessaire pour permettre d'aboutir à des conclusions économiquement fondées sur la concentration dans le marché commun.⁽¹⁾

Si l'on renonce à la comparabilité des données entre pays, la juxtaposition d'une série d'informations disparates permet quand même de dégager certaines conclusions sur l'évolution globale. Dans la plupart des pays membres, le nombre de concentrations suit une courbe de croissance exponentielle relativement régulière. Le marché commun a-t-il provoqué une accélération, au moins pendant certaines périodes ? Des chiffres antérieurs à 1958 ne sont connus que pour la France et la Belgique. La période immédiatement avant ou après l'ouverture du marché commun ne montre pas d'effet "coup de fouet".⁽²⁾ Si A.P. Weber écrit "La signature du traité de Rome, l'accroissement parallèle de la dimension des marchés et la politique des pouvoirs publics ... ont

(1) CE. Commission. Premier rapport sur la politique de concurrence (joint au "Cinquième rapport général sur l'activité des Communautés"), Bruxelles-Luxembourg, avril 1972, p.159

(2) L'augmentation sensationnelle du nombre de fusions en Belgique, notamment en 1957, serait due à des facilités fiscales limitées dans le temps. (H.W. de Jong : Ondernemingsconcentratie. Leiden 1971, p.147)

vraisemblablement contribué à accélérer les processus de croissance externe (= par concentration)"⁽¹⁾, il faut bien dire que l'augmentation du nombre de fusions, en France en 1959, ne faisait que rétablir le niveau pratiquement déjà atteint en 1956/1957, après la baisse extraordinaire de 1958.

C'est seulement au cours des toutes dernières années que le nombre de fusions recensées monte en flèche - tout au moins en Allemagne 1969/1970, aux Pays-Bas et - d'une façon plus modérée - en France.

Une synthèse des informations disponibles concernant les fusions dans 15 secteurs de l'industrie transformatrice (1961 - mi 1969⁽²⁾) montre qu'en ce qui concerne les fusions et les prises de participation visant à s'assurer le contrôle :

- les fusions purement nationales représentent en moyenne jusque 60% des cas recensés,
- viennent au deuxième rang, les concentrations impliquant un pays tiers. La stagnation des opérations de ce type à leur niveau élevé du début de la période est en train de réduire progressivement leur importance relative.
- en Allemagne, entre 1966 et 1970, la plupart des "grandes" concentrations signalées selon l'art.23 GWB concernait des concentrations horizontales; suivent les concentrations diversifiées (conglomérats); le rôle des concentrations verticales était marginal⁽³⁾. Environ les mêmes rapports étaient valables aux Pays-Bas 1958/1970⁽⁴⁾ (concentration et coopérations).

Enfin, les mouvements sont très différents suivant les secteurs. En Allemagne, en France et aux Pays-Bas, les concentrations à l'intérieur de l'industrie chimique (+ pétrole) représentent une part appréciable (10 à 20%) du total recensé, part très supérieure à celle du secteur dans le total de l'industrie. Il en est de même en ce qui concerne les banques et assurances dans les deux premiers pays. Il faut noter, enfin, l'importance des concentrations dans l'industrie électrotechnique en Allemagne, dans le secteur alimentaire en France, dans l'ensemble "transformation des métaux, construction de machines" aux Pays-Bas.

(1) A.P.Weber. Les concentrations industrielles dans la France contemporaine. Bordas, Paris 1971, p.28

(2) Analyse effectuée pour la Commission par Opera Mundi Europe. Voir Mémoire de la Commission au Conseil sur la politique industrielle de la Communauté. Bruxelles 1970, p.89-95

(3) Bericht des Bundeskartellamts über seine Tätigkeit i.Jahre 1970 sowie über die Lage und Entwicklung auf seinem Aufgabengebiet. Bundestagsdrucksache VI/2380 v.28.6.71, p.40-41

(4) H.W.de Jong. Op.cit., p.150

Tableau II.1

Evolution du nombre de concentrations (ensemble de l'économie)

	Allemagne		France		Pays-Bas	Belgique	Etats-Unis
	Nombre de concentrations selon par. 23 GWB	Opérations de concentration - ensemble des entreprises	500 plus grandes entreprises - tous secteurs	Industrie + commerce de gros : fusions + coopérations			
1950			21				219
1951			9				235
1952			22			15	288
1953			41			12	295
1954			16			35	387
1955			41			47	683
période 1951-55			129				1.888
1956		893	52			60	673
1957		907	36			227	585
1958	15	541	45	12		23	589
1959	15	931	68	19		33	835
1960	22	1.088	75	16		60	844
période 1956-60		4.360	276			403	3.526
1961	26	1.199	70	53		66	954
1962	38	1.320	93	48		64	853
1963	29	1.525	131	37		47	861
1964	36	1.288	113	42		71	854
1965	50	1.590	96	65		88	1.008
période 1961-65	179	6.922	503	245		336	4.530
1966	43	1.959	79	98		96	995
1967	65	1.782	57	89		70	1.496
1968	65	2.240	56	219			2.442
1969	168		72	323			
1970	305		98				
période 1966-70	646		362				

Tableau II.1 (suite)

Sources : Allemagne : Bericht des Bundeskartellamts über seine Tätigkeit i.J. 1970. Bundestagsdrucksache VI/2380, v.28.6.71, p.34
France : A.P. Weber : Les concentrations industrielles dans la France contemporaine. Bordas, Paris-Montréal 1971, p. 28 et 43
Pays-Bas, Belgique, Etats-Unis : H.W. De Jong : Ondernemingsconcentratie. Leiden 1971, p.144, 145, 194

N.B. Les chiffres ne sont absolument pas comparables d'un pays à l'autre, car les phénomènes recensés sont très différents. Toutefois, la comparaison des rythmes d'évolution est assez significative.

Tableau II.2

Nombre de fusions ou participations de contrôle
(ou minorités de contrôle)

Années	même Pays. Membre	Pays Membres Différents	Pays Membre en Pays Tiers	Pays Tiers en Pays Membre	Totaux
1961	131	19	26	102	278
1962	162	11	21	85	279
1963	157	28	9	82	276
1964	172	34	18	110	334
1965	228	17	20	70	335
1966	221	31	20	93	365
1967	253	32	36	115	436
1968	272	35	29	106	442
1969(juin)	265	50	36	57	408
Totaux	1.861	257	215	820	3.153

Source : Mémorandum sur la politique industrielle, page 92

Au total, bien que les statistiques disponibles soient loin d'être satisfaisantes, une mosaïque d'informations sur la part des entreprises les plus importantes dans le chiffre d'affaires de l'ensemble de l'industrie montre que le degré de concentration a augmenté au cours des dernières décennies, au moins en Allemagne, France et Italie. Dans le cas de l'Allemagne, il s'agit d'une poursuite des tendances déjà observées entre 1954 et 1960.

Tableau II.3

Evolution de la concentration par secteurs

A. Allemagne. Evolution du nombre de concentrations communiquées selon le § 23 du GWB (chiffres cumulés p.période) 1959-1970 (ensemble de l'économie)

	1959-1962	1963-1966	1967-1970	total 1959-1970	Part de cha- que branche ds l'économie (1)
Institutions de crédit	--	--	91	91	3,0
Industrie chimique	10	22	76	108	3,6
Construct.électri- que et électro- nique	19	20	61	100	4,0
Construct.de maté- riel de transports terrestres	6	18	39	63	3,0
Construct.de machines	9	7	58	74	4,7
Autres	57	91	278	426	81,7
Total	101	158	603	862	100,0

(1) base valeur ajoutée.

Source : Bericht des Bundeskartellamtes über seine Tätigkeit im Jahre 1970 sowie über die Lage und Entwicklung auf seinem Aufgabengebiet. Bundestagsdrucksache VI/2380 v. 28.6.1971, S.34

Tableau II.3 (suite)

B. France. Evolution du nombre de concentrations concernant les 500 plus grandes entreprises en France 1951-1970 (chiffres cumulés p.période)

	Nombre d'entreprises	1951-1954	1955-1958	1959-1962	1963-1966	1967-1970	Total 1951-1970	Part de chaque branche ds l'économie(1)
Ind. des produits alimentaires	68	14	33	51	100	71	269	4,5
Ind. chimique	70	15	25	72	70	48	230	2,8
Construct. de machines et de matériel mécanique ("mécanique")	66	7	21	33	35	32	128	3,4
Bâtiment et génie civil	60	3	12	27	41	33	116	9,7
Construction électrique	43	9	36	24	19	22	110	2,0
Product. et première transf. des métaux	50	9	13	29	30	19	100	2,1
Autres	143	31	34	70	124	58	317	75,5
Total	500	88	174	306	419	283	1.270	100,0

(1) base : valeur ajoutée

Source : A-P. Weber, op.cit., p.46 et communication personnelle complémentaire

Tableau II.3 (suite)

C. Pays-Bas. Evolution du nombre de concentrations et de coopérations dans l'industrie et le commerce de gros des Pays-Bas 1958-1969 (chiffres cumulés)

	1958- 1961	1962- 1965	1966- 1969	Total 1958- 1969	Part de cha- que branche ds le total ind.+commerce de gros (1)
Fabrication d'ouvrages en métaux, construct. de machines et de ma- tériel mécanique, construct. électrique et électronique	31	50	199	280	16,5
Industrie textile	24	46	105	175	2,3
Industrie chimique	37	57	74	168	7,1
Industrie du papier, fabrication d'articles en papier; imprimerie et édition	--	19	96	115	5,3
Industrie des produits alimentaires, des boissons	--	--	85	85	9,7
Autres	8	20	170	198	59,1
Total	100	192	729	1021	100,0

(1) base : valeur ajoutée.

Source : De Jong, op.cit., p.144

B) Conséquences économiques

Ce n'est que par des analyses sectorielles approfondies qu'on peut dégager les conséquences économiques des concentrations, qui sont d'ailleurs à appréhender dans une vue dynamique.

On peut toutefois réserver ici les résultats de diverses études publiées, concernant les liaisons entre dimension d'entreprises et certains indicateurs :

- il n'apparaît aucune liaison systématique entre la dimension de l'entreprise et son taux de croissance,
- des calculs concernant l'Allemagne, la France⁽¹⁾ et le Benelux⁽¹⁾ montrent qu'il n'y a pas de liaison générale entre le degré de concentration d'une branche et l'évolution des prix de vente (le rythme d'inflation). Sans qu'on puisse en tirer une conclusion sur le bénéfice direct du consommateur à l'augmentation de la concentration, du moins, peut-on penser que celle-ci ne se traduit pas actuellement par une augmentation générale des prix liée à un renforcement des positions oligopolistiques. Cette constatation laisse toutefois ouverte la question de savoir comment se situe le niveau absolu des prix, dans les secteurs fort concentrés;
- en ce qui concerne le taux de profit, la plupart des études concernant les États-Unis ont constaté, pour ce pays, une liaison positive avec le taux de concentration. Les informations disponibles pour certains pays de la Communauté, par contre, ne laissent pas apparaître un rapport net entre dimension et profit (au Royaume-Uni, un tel rapport paraît inexistant);⁽²⁾
- selon diverses études,⁽³⁾ il existerait une corrélation positive entre salaires et dimension de la firme (Belgique, France, Italie), ce qui amène à la conclusion que les entrepreneurs et les ouvriers/employés se partageraient les "rentes" dues à la concentration.

(1) L.Philips et collaborateurs. Effects of Industrial Concentration. A cross-section analysis for the Common Market. Amsterdam, London 1971, p.25

(2) Cfr.Philips, op.cit., et l'article suivant :
A.Jacquemin, S.Larsen : Dimension, stabilité et performances des 40 plus grandes entreprises européennes 1956-1967. Revue d'économie politique N° 2, Mars-avril 1970, p.235/236.

Dans une analyse du marché de la bière en Allemagne, L.Bussmann a trouvé une corrélation positive nette entre le degré de concentration et les prix de vente ainsi que des profits - (L.Bussmann: Der Einfluss der Konzentration auf Preise und Gewinne. Köln 1965)

(3) Cf.notamment L.Philips, p.112

Section 3

Les effets du Marché Commun dans le secteur de l'automobile

Quatre aspects rendent particulièrement intéressante une analyse plus détaillée du secteur de l'automobile (1):

- l'importance du secteur en termes de contribution au PNB (1,5% à 2%; 4 à 5% si l'on y ajoute les achats de produits intermédiaires) et d'emploi (dans les pays producteurs d'automobiles, 3% de l'emploi industriel, 8% si l'on y ajoute les secteurs fournisseurs);
- le fait que l'automobile représente le produit d'exportation par excellence : environ 50% des voitures fabriquées quittent les pays producteurs; la valeur totale des exportations d'automobiles (intra- et extra-communautaires) atteint presque 10% de l'ensemble des exportations;
- l'importance des économies d'échelle pour la production, l'ouverture d'un large marché devant normalement faciliter aux entreprises l'obtention de tailles optimales;
- le rôle extraordinaire qu'a joué - et que continue à jouer - l'automobile aux yeux des consommateurs. Avec la télévision et le réfrigérateur, la voiture est devenue le symbole de l'évolution d'après-guerre.

A) La situation générale au début du Marché commun : production, barrières, effets escomptés de l'élimination des frontières

En 1958, la production totale d'automobiles des pays de la Communauté Européenne avait atteint 2,6 millions de voitures, dont 1,3 million en Allemagne, 1 million en France, 0,4 million en Italie et 0,1 million au Benelux. La production communautaire représentait environ le tiers de la production mondiale.

Des barrières douanières élevées (différenciées selon la cylindrée) protégeaient notamment les marchés italiens (taux de 40 à 45%) et

(1) La production de camions et d'autres voitures utilitaires étant relativement modeste en unités physiques sinon en valeur, on se limitera provisoirement à un examen du marché des voitures particulières, y compris les breaks.

français (30%), beaucoup moins le marché allemand (13% approximativement). S'y ajoutaient des restrictions quantitatives en France et en Belgique, et des pratiques administratives peu favorables aux importations en Italie.

Des normes administratives, notamment à des fins de sécurité, constituaient d'autre part des entraves techniques aux échanges si sérieuses que, dès le début de sa lutte contre ces entraves, la Commission a classé le secteur de l'automobile parmi les domaines prioritaires.

Dans ces conditions, la part des importations totales dans l'approvisionnement des marchés des principaux pays producteurs était faible : 8% en Allemagne, 2% en France et en Italie et 14% en Belgique. ⁽¹⁾ Aux Pays-Bas, par contre, où la production nationale ne jouait qu'un rôle très modeste, les importations couvraient 85% des besoins.

En moyenne, 90% des importations provenaient d'autres pays communautaires, 10% de pays tiers. Presque 90% des exportations des pays membres étaient dirigées vers les pays tiers.

Dans ces conditions, que pouvait-on attendre de la réalisation du Marché commun ? L'élimination des barrières douanières et des restrictions quantitatives devaient entraîner une baisse de prix et une offre accrue de marques d'autres pays membres, notamment en Italie et en France, ainsi que - peut-être - un détournement de commerce au détriment des pays tiers. La concurrence accrue pouvait inciter les producteurs nationaux à se regrouper pour atteindre des séries de production comparables à celles des plus importantes firmes étrangères, ce qui signifierait la disparition (comme unités indépendantes) des producteurs de voitures "normales" à prix trop élevés, les spécialistes travaillant pour un public limité pouvant, par contre, subsister.

(1) Ce chiffre relativement bas dans un pays n'ayant pas d'activité propre de production s'explique comme suit : la part des importations a fortement baissé entre 1953 et 1958 à la suite de la décision du gouvernement belge de favoriser une industrie de montage, par limitation sérieuse des importations de voitures finies. Par contre, après 1958, la protection de l'industrie de montage a été progressivement démantelée vis-à-vis des partenaires du Marché commun. Cette évolution de la politique gouvernementale belge explique que le taux de couverture des besoins intérieurs par l'importation de voitures finies soit passé de 50% en 1953 à 14% en 1958, puis à 58% en 1970.

B). Les effets du Marché commun

a) Réduction des entraves aux échanges. Les effets en matière d'échange

Le 1er janvier 1961, les restrictions quantitatives étaient abolies entre pays membres; certaines mesures restrictives de caractère administratif existaient cependant encore en Italie. (1)

Mi 1968, la dernière d'une dizaine de baisses de tarifs mit fin aux barrières douanières intracommunautaires, la réduction globale ayant déjà atteint 50% dès 1962/1963.

Les difficultés qui demeurent actuellement pour les exportations intracommunautaires sont dues notamment aux divergences entre les normes de sécurité ("entraves techniques"); le respect des normes étrangères entraîne des coûts supplémentaires qui peuvent atteindre 0,5-1% du prix de la voiture. Après des périodes de gestation extrêmement longues (6 à 9 ans), les années 1970-1972 ont vu la publication de 12 directives, dont 9 auraient dû entrer en vigueur dans les pays membres avant la fin de 1972. (7 autres directives sont actuellement examinées par le Conseil). En fait, la plupart des pays membres n'appliquent pas encore ces directives en bonne et due forme, ce qui a conduit la Commission à préparer des procédures selon l'article 169 du Traité CEE.

L'analyse de l'évolution 1958-1970 des échanges intra fait ressortir deux phénomènes :

- l'accroissement très substantiel de la part d'autres pays membres dans l'approvisionnement du marché de chaque pays; cette part s'élève en 1970 à plus de 28% en Italie (1958 : 2%), presque 25% en Allemagne (7%), 16% en France (1%) et 49% en UEBL (14%). (Aux Pays-Bas, le niveau de 1970 est peu supérieur au taux déjà très élevé en 1958);
- le fait qu'en Allemagne, France et Italie, cet accroissement ne paraît pas se ralentir vers la fin de la période 1958-1970, au contraire; en France et en Italie on observe même une accélération nette.

(1) maintien, à des fins statistiques, du système des licences ministérielles pour les importations en provenance d'autres pays membres. "Auswirkungen des Gemeinsamen Marktes für die Verbraucher." Document n° 9396/III/67-D. page 10

Il semble qu'à côté de l'élimination des taux de douanes, l'abolition des restrictions quantitatives ait joué un rôle très important dans l'accroissement des échanges. Cette dernière expliquerait, dans une large mesure, l'accroissement spectaculaire de la part des importations de la France, de l'Italie et de la Belgique entre 1958 et 1963, soit pendant une période où les droits de douane n'ont été réduits que de moitié,

en France	:	de 1% à 9%
en Italie	:	de 2% à 15%
en Belgique	:	de 11% à 23% (et 37% en 1964).

L'augmentation est beaucoup plus modeste en Allemagne où n'existaient pas de restrictions quantitatives.

En matière d'importations provenant des pays tiers, on constate une différence notable entre les trois pays les plus grands et les pays du Benelux :

- dans le groupe des "trois grands" et, par leur poids, au niveau de la Communauté entière, la part des importations des pays tiers n'a presque pas augmenté entre 1958 et 1970;
- au Benelux, par contre, on observe l'évolution suivante (part des pays tiers dans l'approvisionnement, en pourcents) :

Pays-Bas	:	1958 - 3,5%;	1970 - 11,5%
UEBL	:	1958 - 3,1%;	1970 - 9,1%

Les exportations de la Communauté vers les pays tiers ont doublé depuis 1958, mais les deux millions de voitures vendues hors Communauté en 1970 (dont presque 60% de fabrication allemande) ne représentent plus qu'un quart de la production communautaire, contre un bon tiers en 1958.

Tableau II.4

Part des importations dans l'approvisionnement du marché intérieur, en % (base : nombre d'unités)¹

Pays	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	
Part des importations en provenance																			
Allemagne	C.E.E.	1,6	1,2	3,4	3,0	3,9	7,3	11,6	7,2	7,2	10,6	8,1	10,8	15,4	17,6	22,7	22,3	21,5	24,5
	Autres	0,2	0,1	0,2	0,5	0,5	0,6	0,9	0,7	0,7	1,0	1,0	0,9	1,1	0,7	1,0	1,3	0,9	1,1
	Tous	1,8	1,3	3,6	3,5	4,4	7,9	12,5	7,9	7,9	11,6	9,1	11,7	16,5	18,3	23,7	23,6	22,4	25,6
France	C.E.E.	0,9	1,0	0,9	1,1	0,9	1,4	1,3	2,3	7,8	7,1	9,1	10,6	10,0	10,3	10,7	15,4	17,5	16,3
	Autres	1,4	1,5	1,6	1,1	0,6	0,7	0,4	0,7	1,8	2,9	2,7	2,8	2,9	1,9	1,9	3,1	1,9	1,2
	Tous	2,3	2,5	2,5	2,2	1,5	2,1	1,7	3,0	9,6	10,0	11,8	13,4	12,9	12,2	12,6	18,5	19,4	17,5
Italie	C.E.E.	1,1	1,8	1,1	1,3	1,4	1,7	3,0	2,9	4,0	9,2	14,6	11,3	5,6	9,4	11,2	14,9	21,9	28,4
	Autres	0,3	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	1,1	2,0	3,2	2,7	1,6	0,4	0,4	0,3	0,1	0,2	0,3
	Tous	1,4	2,3	1,7	1,9	1,9	2,2	3,5	4,0	6,0	12,4	17,3	12,9	6,0	9,8	11,5	15,0	22,1	28,7
Pays-Bas	C.E.E.	68,0	72,7	71,3	73,4	74,3	81,1	72,6	67,1	73,0	76,6	79,5	79,4	84,2	83,4	79,1	83,5	85,6	83,4
	Autres	15,7	14,1	10,3	6,4	4,3	3,5	2,9	3,1	3,8	3,5	6,3	7,3	7,7	5,1	4,8	5,5	6,4	11,5
	Tous	83,7	86,8	81,6	79,8	78,6	84,6	75,5	70,2	76,8	80,1	85,8	86,7	91,9	88,5	83,9	89,0	92,0	94,9
U.E.B.L.	C.E.E.	40,7	23,2	11,2	10,1	10,7	11,1	13,5	17,5	17,8	18,5	23,2	37,1	44,4	34,8	41,4	42,7	43,3	48,6
	Autres	8,8	5,0	3,2	3,4	3,5	3,1	3,7	2,9	2,5	2,2	3,1	7,1	6,3	5,6	8,2	6,3	6,3	9,1
	Tous	49,5	28,2	14,4	13,5	14,2	14,2	17,2	20,4	20,3	20,7	26,3	44,2	50,7	40,4	49,6	49,0	49,6	57,7
C.E.E.	C.E.E.	7,4	6,1	6,6	5,9	6,4	7,0	10,6	8,8	11,1	13,7	15,8	17,7	19,6	19,3	21,8	26,4	28,2	31,1
	Autres	2,0	1,8	1,6	1,6	1,0	0,8	1,0	1,1	1,7	2,5	2,5	2,5	2,5	1,6	1,9	2,6	2,0	2,1
	Tous	9,4	7,9	8,2	7,5	7,4	7,8	11,6	9,9	12,8	16,2	18,3	20,2	22,1	20,9	23,7	29,0	30,2	33,2

(1) Approvisionnement = production + importations - exportations

Sources : Calculs basés sur : Die Auswirkungen des Gemeinsamen Marktes für die Verbraucher. Untersuchung des Automobilmarktes in Deutschland, Frankreich, Italien, Niederlande, UEBl, Doc.N° 11139, 11140, 11141, 7301, I.I. 9396/III/67-D, ainsi que sur les Statistiques du Commerce extérieur et de production de l'OSCE.

Tableau II.5

Evolution de la part des importations dans l'approvisionnement du marché intérieur : augmentation des pourcentages par périodes.

		1954-58	1958-62	1962-66	1966-70
Allemagne	CEE	+ 6,1	+ 3,3	+ 7,0	+ 6,9
	Autres	+ 0,5	+ 0,4	- 0,3	+ 0,4
	Tous	+ 6,6	+ 3,7	+ 6,7	+ 7,3
France	CEE	+ 0,4	+ 5,7	+ 3,2	+ 6,0
	Autres	- 0,8	+ 2,2	- 1,0	- 0,7
	Tous	- 0,4	+ 7,9	+ 2,2	+ 5,3
Italie	CEE	- 0,1	+ 7,5	+ 0,2	+19,0
	Autres	---	+ 2,7	- 2,8	- 0,1
	Tous	- 0,1	+10,2	- 2,6	+18,9
Pays-Bas	CEE	+ 8,4	- 4,5	+ 6,8	---
	Autres	-10,6	---	+ 1,6	+ 6,4
	Tous	- 2,2	- 4,5	+ 8,4	+ 6,4
UEBL	CEE	-12,1	+ 7,4	+16,3	+13,8
	Autres	- 1,9	- 0,9	+ 3,4	+ 3,5
	Tous	-14,0	+ 6,5	+19,7	+17,3
CEE	CEE	+ 0,9	+ 6,7	+ 5,6	+11,8
	Autres	- 1,0	+ 1,7	- 0,9	+ 0,5
	Tous	- 0,1	+ 8,4	+ 4,7	+12,3

b) Prix

Tendances 1958-1970 : a priori, le jeu combiné de l'élimination progressive des droits de douanes et des modifications des taux de change aurait pu entraîner

- une faible baisse de prix en Allemagne,
- des baisses substantielles en Italie et au Benelux.

Dans le cas de la France, par contre, les deux dévaluations du franc ont théoriquement pu compenser l'effet de la disparition des taux de douane relativement élevés.

Les informations sur l'évolution des prix à la consommation sont malheureusement très incomplètes. En combinant des renseignements concernant les prix d'une vingtaine de modèles en Belgique pendant des périodes variables entre 1954 et 1970 avec les résultats d'études confiées par la Commission à divers instituts spécialisés et portant sur les années 1958-1963 essentiellement, on arrive cependant à dégager une impression générale des grandes tendances.

Pour la Belgique, l'analyse de 20 modèles à caractéristiques techniques pas trop différentes en 1970 par rapport à 1958 donne l'impression suivante : pendant la quinquennie précédant le Marché commun, les prix restent stables ou montrent une légère tendance à la hausse. Le Marché commun entraîne d'abord une baisse quasi générale : en 1965, les prix de 13 modèles se situent de 1 à 20%, en moyenne de 9% en-dessous de leur niveau de 1958. Ensuite, l'évolution perd son caractère de généralité : dans une série de cas, le mouvement de baisse se poursuit, dans d'autres cas des hausses s'ensuivent avec, éventuellement, de nouvelles baisses vers la fin des années '60. En 1969/1970, les prix de 14 types de voitures se trouvent en-dessous de leur niveau de 1958, ceux des 6 autres marques dépassent le niveau de référence de 2 à 14%, en moyenne de 7%. Comparée à la hausse de l'indice général des prix à la consommation, qui atteint environ 139 en 1970 (1958 = 100), cette augmentation de 2 à 14% est faible et reflète en tout cas une baisse des prix relatifs.

Pour les autres pays membres et pour la période 1958-1963/64 (marquée par l'abolition complète des restrictions quantitatives et par une diminution de moitié des droits de douane), des études élaborées à la demande de la Commission arrivaient aux conclusions suivantes :

Tableau II.5 bis

Evolution des prix de voitures (indices, 1958 = 100)
 et indice général des prix à la consommation en Belgique 1954-1970

Année	Indices des prix à la consommation	VW 1200	Ford Taunus 12 M	Ford Taunus 17 M	Opel Olympia	Opel Rekord	Mercedes 220 S	BMW 1800	Renault 4 CV	Renault 5 CV	Renault 8	Peugeot 403	Citroën en DS 19	Citroën en 2 CV	Fiat 500	Fiat 600	Fiat 1100	Fiat 1900 B	Daf 600	Ford Anglia	Austin 7
1954		103	100	-	8 CV 100	-	108	-	100	-	-	-	-	96	-	-	100	-	-	99	-
1958	100	100	100	100	8 CV 100	100	100	-	100	100	-	100	100	100	100	100	100	100	-	100	-
1960	102	104	97	98	1100-7 CV 98	100	103	-	94	94	-	100	100	90	100	100	107	1800 98	100	Nv.mod. 105	100
1965	115	100	96	105	87	109	99	100	5 CV 96	82	100	83	96	93	500 D 91	600 D 89	80	91	750 100	96	102
1970	138,7	109	91	106	114 91	114 91	230S 95(%)	102	96	Gordini 80(%)	86	404 103	96	90	92	86	Urania 89		114	91	96

Sources : prix des voitures : L'auto-journal. M. Lemonnier Paris/Bruelles
 indices des prix à la consommation : C.E. Bulletin Général de Statistiques 1968, n° 3

(1) Indice 1969

En Allemagne, les prix à la consommation des voitures importées auraient baissé, dans certains cas, plus que proportionnellement aux réductions des droits de douane. A cette période-là, le rôle des importations était cependant trop faible pour pouvoir influencer le niveau de prix de la production intérieure.

En France, entre 1958 et 1964, le rapport des prix des voitures CEE importées (4 modèles) et des marques nationales (5 modèles) a baissé d'environ 20%; sur ce chiffre, les 3/4 seraient attribuables à la hausse des prix des marques nationales et 1/4 à une baisse des prix des voitures importées.

En Italie, l'influence des baisses de douane sur les prix des voitures importées a été sensible. Ainsi, le prix d'un modèle allemand a diminué de 1.085.000 Lit en 1960 à 895.000 Lit en 1963. La concurrence accrue a forcé les producteurs italiens soit à ne pas relever, soit à baisser leurs prix (la qualité des voitures s'améliorant simultanément). La Fiat 600 coûtait 640.000 Lit en 1958, 625.000 en 1959 et 1960.

Aux Pays-Bas, on a observé une baisse de prix tendancielle des voitures importées à partir de 1958 (alors qu'il y avait eu une augmentation entre 1955 et 1958) dans une première phase, et une stabilité ensuite.

Toutes ces informations permettent donc de conclure que le Marché commun a contribué - au moins temporairement - soit à une baisse soit à une plus grande stabilité des prix. ⁽¹⁾

(1) On peut penser que l'effet du Marché commun s'est produit dans le cadre du modèle de comportement suivant : l'élimination des restrictions quantitatives et la baisse des droits de douane à un taux de 15 à 25% permet le début d'une action de pénétration basée sur des prix très compétitifs et visant l'établissement d'un réseau de vente (opération qui peut durer 5 ans), en vue d'atteindre l'objectif "part dans le marché" d'au moins 3%; cet objectif est visé pendant la période d'élimination progressive des taux de douane qui restent. Une fois l'objectif atteint, la politique de prix est susceptible de changer : le producteur peut maintenant tendre à profiter de la position acquise et d'exercer la concurrence par d'autres moyens que les prix.

Existe-t-il maintenant un vrai Marché commun ? L'accroissement des échanges a-t-il finalement conduit à une structure commune de prix, où les différences existantes s'expliqueraient uniquement par les écarts de fiscalité et par les coûts de transports, ou subsiste-t-il, par contre, des niveaux de prix "nationaux" permettant ou obligeant chaque producteur à faire varier son prix départ usine selon le pays de destination ?

L'enquête de l'OSCE sur les prix de détail permet une réponse basée sur les prix de 14 types de voitures particulières de marques allemandes (4), françaises (5), italiennes (4) et néerlandaise (1).

Tableau II.6

Niveau de prix relatif d'un ensemble de 14 voitures particulières
(niveau minimal = 100) en novembre 1970

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg
Prix toutes taxes comprises	107	121	108	122	108	100
Taxes en % du prix net	11	33,3	10,5	31,8 ⁽¹⁾	18	8
Prix hors taxes	106	100	107	101	100	102
(1) y compris taxe spéciale sur la consommation de voitures						

Sources : OSCE - Les prix de détail dans les pays de la Communauté européenne en novembre 1970.

cfr. aussi Commission des Communautés européennes : Premier rapport sur la politique de concurrence. Bruxelles-Luxembourg, avril 1972, p.195

Fin 1970, la Communauté connaissait pratiquement trois zones de prix, toutes taxes comprises : au Luxembourg, les voitures reviennent le moins cher; en Allemagne, en Italie et en Belgique les prix dépassent ceux du Luxembourg d'environ 7 à 8%, en France et aux Pays-Bas l'indice comparatif atteint un niveau de 121-122.

Environ deux tiers des écarts observés s'expliquent par les taux très inégaux des taxes indirectes, qui vont de 8% au Luxembourg jusqu'à 33,3% en France et presque autant aux Pays-Bas si l'on

tient compte, dans ce dernier pays, de la taxe spéciale sur la consommation de voitures (15%).

Restent alors des différences beaucoup plus modestes entre deux zones regroupant la France et le Benelux d'une part (niveau = 100) et l'Allemagne et l'Italie d'autre part (niveau = 106/107).⁽¹⁾

Ces divergences sont dûes - au moins en partie - à une différenciation des prix que pratiquent soit les producteurs, soit les importateurs selon le pays de destination.

Une analyse plus détaillée des prix nets, i.e. sans taxes et sous déduction des frais de transport et de frais annexes, mais y compris la marge des négociants, aboutit, en cette matière, aux conclusions suivantes :

- la plupart des producteurs allemands et italiens offraient, par leur réseau de distribution, des prix nets plus favorables, notamment en France et aux Pays-Bas que sur leurs marchés nationaux (écarts de l'ordre de 5 à 10%);
- les producteurs français (ou leurs distributeurs) vendaient plus cher sur les marchés des autres pays membres - notamment en Allemagne et en Italie - que sur le marché français, les différences relatives variant selon le modèle entre 5 et généralement moins de 20%.

Cette différenciation reste possible grâce à deux facteurs : d'une part, un producteur tendra à déterminer son prix à l'exportation vers un certain pays en fonction du prix des types de voitures auxquelles il voudra faire concurrence; par suite des différences

(1) Le Premier rapport sur la politique de concurrence fait état de différences sensiblement plus importantes dans le domaine des pneus, pièces de rechange et accessoires de voitures :

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg
Prix toutes taxes comprises (en indices)	132	114	100	115	114	102
Taxes en % (TVA ou TCA)	11	23	9,5	12	7,75	8
Prix hors taxes (en indices)	130	102	100	112	116	103

Source : Premier rapport sur la politique de concurrence, p.194

de goût qui continuent à subsister, la ou les marques de référence peuvent différer de pays à pays. D'autre part, cette politique a été favorisée par un système combinant le droit de vente exclusive dans une région déterminée avec des interdictions de réexportation (= l'impossibilité d'importation parallèle), pratiques qui ne sont pas pleinement conformes à l'article 85 du Traité CEE. Le Parlement Européen a posé plusieurs questions à ce sujet⁽¹⁾ et la Commission s'est efforcée de susciter un système révisé qui

- admet la concession exclusive lorsque celle-ci peut trouver une justification dans l'obligation du vendeur d'assurer un bon service d'après-vente (qui lui-même implique le maintien d'un stock important de pièces de rechange);
- permet quand même une interpénétration des marchés par l'élimination des interdictions de réexportation ou d'importation parallèle.

Un producteur du pays A pourra donc toujours donner une concession de vente exclusive à un importateur déterminé du pays B, et par conséquent, refuser d'approvisionner directement un autre importateur du pays B, mais il ne pourra pas interdire à ses concessionnaires de se faire mutuellement la concurrence, ce qui réduira la portée restrictive des concessions exclusives.

Ces efforts ont commencé à porter leurs fruits.

En matière d'automobiles, la Commission a d'abord adressé des demandes de renseignements à neuf constructeurs d'automobiles allemands et français. Suite à cette première mesure, un constructeur a supprimé les interdictions d'exporter. Ensuite, des griefs furent communiqués, à un constructeur allemand et à un constructeur français, conformément à l'article 19 paragraphe 1 du règlement n° 17 du Conseil, et des mesures sont en préparation "concernant les accords de concession exclusive qui ne comportent pas d'interdictions d'exporter formelles, mais qui empêchent ou entravent les achats d'utilisateurs ou de revendeurs à l'étranger."

1) Questions de M.Fellermaier n° 506/69 (J.O. C 72 du 17.6.1970)
429/70 (J.O. C 22 du 9.3.1971)
557/71 (J.O. C 37 du 13.4.1972)
et de M. Vredeling : n° 247/70 (J.O. C 138 du 18.11.1970)
393/70 (J.O. C 20 du 3.3.1971)

Dans le domaine des pièces détachées et accessoires,

"A la suite de l'intervention de la Commission fondée sur l'article 85, dans le cas RAI-Comaubel ("De Rijwielen- en Automobielen-Industrie" et "Chambre syndicale du commerce automobile de Belgique")⁽¹⁾, les associations de commerçants-importateurs de pièces détachées et accessoires d'automobiles ont relevé leurs membres respectifs des obligations résultant d'ententes horizontales qui créaient une protection territoriale absolue pour leurs contrats d'exclusivité individuels conclus avec des concédants étrangers ou garantissaient la protection territoriale absolue déjà accordée dans ces contrats. A cet effet, les membres de ces associations étaient tenus de respecter le droit d'achat exclusif enregistré au profit d'un autre membre et ne pouvaient importer parallèlement les produits ayant fait l'objet d'un tel enregistrement ni revendre les produits ainsi importés. Les deux associations avaient également conclu un accord concernant le commerce inter-Bénélux, aux termes duquel leurs membres ne pouvaient exporter dans l'autre pays un produit pour lequel il existait une concession exclusive de vente au profit d'un membre de l'association-sœur."

L'effet de ces diverses interventions devrait être de rapprocher encore les prix hors-taxes dans les différents pays.

Remarquons enfin que ces effets sur les prix n'ont pas été obtenus au détriment de la variété de choix du consommateur, bien au contraire. Comme on le verra plus loin, chaque constructeur a plutôt élargi sa gamme, et l'accroissement des importations a multiplié le nombre de modèles offerts aux acheteurs.⁽³⁾

9) Le plafond des importations sur un marché sans préférences nationales ?

L'accroissement continu de la part des importations intracommunautaires dans la couverture des besoins des pays membres est-il susceptible de se poursuivre ? Si oui, jusqu'à quand, et jusqu'à quel point ?

(1) Réponse du 28.3.1972 à la question écrite 557/71 de M. Fellermaier

(2) Rapport conc. 1971, p.38-39

(3) Ainsi, en Allemagne, le nombre de modèles mis sur le marché par les seuls producteurs nationaux a environ doublé entre 1959 et 1969. Compte tenu des importations, il y a eu sextuplement de la gamme offerte aux acheteurs.

Il a paru intéressant d'analyser rapidement les conséquences de différentes hypothèses :

1. les ventes actuelles dans toute la Communauté de chaque producteur se répartissent, sans aucune préférence nationale ou régionale, sur toute la Communauté (on néglige aussi l'influence certaine des coûts de transports).

Dans ce cas, la part actuelle des importations pourrait encore plus que doubler en Allemagne et en Italie et presque quadrupler en France.

2. des préférences continuent à exister dans chaque pays, mais il s'agit de préférences régionales plutôt que nationales; telles qu'on peut les constater, par exemple lors d'un examen de la part des différents producteurs allemands sur les marchés des onze Länder de la République Fédérale : le fait que les établissements principaux d'une firme se trouvent dans un Land déterminé se reflète sensiblement dans la part de cette firme dans les immatriculations au Land. Ainsi, VW détient 47% des immatriculations en Niedersachsen comparé à la moyenne allemande de 31%, Daimler-Benz réalise 14% au Baden-Württemberg, 8,9% sur l'ensemble du territoire; BMW obtient 9% en Bavière, 5% dans les autres Länder (en moyenne). Il faut dire, cependant, qu'il existe aussi des marques où la différence régionale est faible : ceci vaut notamment pour Opel et Ford. Malheureusement, il n'a pas été possible, dans le cas analysé (de l'Allemagne), de préciser le rôle relatif d'éventuelles conditions spéciales offertes aux effectifs de la firme lors de l'acquisition d'une marque de la maison, des préférences régionales des administrations locales (ou du Land) et de la population du Land en général. Il n'est pas exclu, en outre, que des différences en matière de coûts de transport aient contribué aux écarts observés.

Si l'on reporte sur la Communauté les différences régionales observées en Allemagne, on arrive à la constatation que la part des producteurs allemands sur le marché allemand, la part des entreprises françaises sur le marché de la France, etc. pourrait rester supérieure à la moyenne communautaire de 10 à 15% peut-être, ce qui réduirait le plafond de la part des

importations (dérivables sous l'hypothèse 1) à environ 50% en Allemagne, 60% en France et 70% en Italie.

3. La poursuite de l'interpénétration entraînera un rapprochement de la part des différentes firmes sur le marché allemand, français et italien à celle que la compétition a déjà donné sur les marchés libres ou presque libres de préférences nationales : au Luxembourg et aux Pays-Bas. Dans cette hypothèse, le plafond du rapport importations/besoins du marché intérieur se situerait aux environs de 60-65% en République Fédérale, de 70-80% en France et de 90% (!) en Italie - ce dernier chiffre au moins étant certainement trop élevé.

Ces quelques considérations suggèrent que l'intensification des échanges observée pendant les années 1960-1970 pourrait donc bien se poursuivre (en Allemagne, en France et en Italie) pendant toutes les années '70, avec, peut-être, un fléchissement vers la fin de la période.

d) Production

Un taux d'accroissement de presque 10% par an a porté la production de voitures de la Communauté de 2,6 millions en 1958 à 8 millions en 1970.

Sans être en mesure de chiffrer l'importance des différents éléments, on peut dire que la création du Marché commun a favorisé cette expansion par les voies suivantes :

- la baisse absolue ou relative des prix des voitures, suite à l'élimination des obstacles aux échanges;
- une augmentation de la productivité suite aux regroupements face à la concurrence accrue;
- une plus grande diversité de choix, qui a peut-être attiré une clientèle supplémentaire;
- l'accroissement du revenu réel atteint dans d'autres domaines, l'élasticité de la demande de voitures par rapport au revenu étant particulièrement élevée.

Le premier point a déjà été traité, le quatrième est cité pour mémoire. La section suivante sera consacrée au deuxième et au troisième des facteurs cités ci-dessus.

Tableau II.7

Production totale par pays de voitures particulières et commerciales
(1.000 pièces)

	1950	1955	1958	1965	1970
Allemagne	219	772	1.307	2.734	3.528
France ⁽¹⁾	257	553	969	1.423	2.458
Italie	101	231	369	1.104	1.720
UEBL :					
a) production	-	-	-	169	247
b) montage	-	99	120	277	530
Pays-Bas :					
a) production	-	-	-	30	76
b) montage	-	15	16	30	18
C.E.E. ⁽²⁾	577	1.540	2.622	5.444	8.017
Royaume-Uni ⁽³⁾	523	898	1.052	1.722	1.641
Suède	10	33	76	181	279
E.F.T.A.	533	942	1.142	1.905	1.920
U.S.A.	6.629	7.950	4.247	9.335	6.550
Japon	2	20	51	696	3.179
Autres					
Monde		11.034	8.735	19.231	+22.500

(1) Jusqu'à 1958 les voitures commerciales ne sont pas comprises.

(2) Dans les totaux sont éliminés les doubles emplois éventuels entre production d'éléments dans un pays et montage dans un autre.

(3) Jusqu'à 1956 les voitures commerciales ne sont pas comprises.

Sources : C.E.E. 1955-1970 : Statistiques industrielles. C.E.E. avant 1955 et pays tiers : Tatsachen und Zahlen. Verband der Automobilindustrie et O.N.U.

e) Productivité ou diversité ?

Les attraits de la production en masse - Dimension optimale -

Inconvénients - Concentration de l'offre. Le secteur de

l'automobile ayant été le premier à démontrer les avantages de la production en grandes séries, on pouvait penser que le Marché commun conduirait à une spécialisation accrue des producteurs - soit par des concentrations, soit par des accords de coopération - avec, comme résultat, des séries de production plus importantes et une productivité accrue.

Cette hypothèse est basée sur l'idée qu'il existe une dimension optimale pour l'usine automobile - et que cet optimum se situe au-delà de la capacité atteinte il y a quinze ans par une partie au moins des producteurs de la Communauté.

Dans quelle mesure cette idée est-elle pertinente ? Il faut bien dire qu'en ce qui concerne la diminution des coûts unitaires en fonction de la capacité, les données publiques sont - comparées à l'importance possible du sujet - étonnamment peu nombreuses. On dispose essentiellement de deux types d'informations.

Dans la littérature technico-économique sur l'automobile, on dispose d'une étude de Maxcy & Silberston donnant, pour une firme anglaise et pour l'année 1954, l'évolution suivante des coûts unitaires⁽¹⁾ :

<u>si la production passe de</u>	<u>le coût unitaire baisse de</u>
10.000 à 50.000 voitures	40%
50.000 à 100.000 "	15%
100.000 à 200.000 "	10%
200.000 à 400.000 "	5%

Il en résulte que, vers le début du Marché commun, les avantages de la production en grande série n'étaient plus décisifs à partir d'environ 200.000 voitures/an ou approximativement 800 voitures/jour. S'il s'agissait de montage uniquement, des séries de 60.000 à 100.000 voitures/an paraissaient déjà viables. Les informations ont été mises à jour et complétées pour l'année 1968 environ - année qui a vu, comme on le sait, la disparition des derniers taux de douane intracommunautaires.

Pour la production d'un seul modèle de base avec ses variantes, et ceci dans une firme disposant d'installations d'âge différent (non complètement neuves!), la courbe des coûts unitaires à partir de 100.000 voitures/an se présenterait (vers 1968) comme suit :

(1) Source : Maxcy, G. and Silberston, A. The Motor Industry, London 1959, cités d'après H.Jürgensen, Hartmut Berge : Konzentration und Wettbewerb im Gemeinsamen Markt. Das Beispiel der Automobilindustrie.

<u>si la production passe de</u>	<u>le coût unitaire baisse de</u>
100.000 à 250.000 voitures/an	11%
250.000 à 500.000 "	4,5%
500.000 à 1.000.000 "	3,5%
1.000.000 et davantage "	10% (?)

On aurait en fait à distinguer deux seuils : un premier optimum se situe près de 250.000 voitures/an - objectif déjà caractéristique pour le début du Marché commun." Cette estimation part de l'hypothèse que les chaînes de production du moteur et de l'assemblage devront être doublées à partir de 0,5 million d'unités/an et quadruplées pour un million/an.⁽¹⁾ A partir d'une production d'environ un million de voitures/an, un deuxième optimum apparaîtrait : l'automatisation de l'assemblage permettrait des économies supplémentaires de l'ordre de 10%.⁽²⁾

Des communications d'entreprises concernant la production annuelle ou journalière souhaitable permettent de compléter la littérature technico-économique. Souvent, il s'agit d'objectifs de production pour des usines nouvelles. Très généralement, et ceci depuis une décennie, on parle de 1.000 voitures/jour, ce qui se recoupe très bien avec le premier optimum de 200.000 à 300.000 voitures/an.

En ce qui concerne des productions sensiblement inférieures, la concordance des informations est moins parfaite. D'après certaines sources, Fiat considère qu'un modèle est encore rentable "quand sa production dépasse 300 unités par jour"⁽³⁾; VW, par contre, aurait fait, en 1971, des pertes avec son "K 70" dont la production, dans une usine nouvelle, atteint 400 voitures par jour.⁽⁴⁾

Soulignons enfin que l'optimum de production annuelle dépend aussi - et beaucoup - de la durée de vie du modèle produit. C'est la "longueur de la série" qui décide. Si une entreprise

(1) C.F.Pratten. Economies of Scale in Manufacturing Industry. Cambridge University Press. 1971, p.141

(2) Ordre de grandeur confirmé par le VDA, Francfort

(3) Science et Vie. Spécial Salon de l'automobile et de la motocyclette. No hors série, automne 1969, p.62

(4) Der Spiegel, n° 38 du 13 sept.1971, p.38

réussit à changer moins souvent de modèle que ses concurrents, elle peut être compétitive avec une production annuelle moins élevée.

Toutes ces informations concernent uniquement l'optimum technique. Elles font abstraction des problèmes sociaux éventuellement liés à une rationalisation extrêmement poussée, et elles négligent les aspects de risque commercial. En ce qui concerne les aspects sociaux, des expériences récentes font que certaines entreprises sont en train de se demander s'il ne faudrait pas complètement repenser l'organisation de la production dans un sens qui va strictement à l'encontre du Taylorisme. Les risques commerciaux feront l'objet de quelques développements ci-dessous.

Dans quelle mesure la dimension des entreprises de la Communauté correspond-elle à l'optimum technique en 1958 et 1970 ? Une réponse exacte ne pourrait être donnée à cette question qu'en connaissance des séries de production par modèle et par usine. En fait, on a dû se limiter à l'analyse de la production totale par entreprise. Les résultats suivants concernant cette production totale (présentés selon les grandes classes de coûts unitaires indiquées ci-dessus) donnent donc une impression plutôt optimiste.

En 1958, le groupe des entreprises fabriquant moins de 50.000 voitures/an (tous types - la conclusion est, de ce fait, trop optimiste) comprend soit des fabricants indépendants de voitures de sport (Porsche, Alfa Romeo) qui continueront à **fleurir** grâce à la clientèle spéciale à laquelle ils s'adressent, soit des firmes liées à des entreprises plus puissantes (Neckar-Fiat), soit des firmes réunissant ces deux critères à la fois (Autobianchi-Fiat). Mais appartiennent aussi à **cette catégorie, deux entreprises qui seront ensuite absorbées** par les plus grands : Lancia par Fiat, NSU par VW et Glas par BMW. En 1970, ce groupe compte uniquement des usines de montage en Belgique.

La catégorie de 50.000 à 100.000 voitures/an est occupée, en 1958, par BMW, Auto-Union, Borgward et Daimler Benz. BMW absorbe Glas, survit à une période difficile et se classe, en 1970, dans la catégorie de 100.000 à 200.000 voitures/an avec un rapport profit/chiffre d'affaire très satisfaisant grâce au caractère sportif et luxueux des modèles produits. Auto-Union est absorbé par VW⁽¹⁾, Borgward fait faillite, Daimler-Benz continue son expansion et se trouve, en 1970, dans le groupe des firmes produisant de 200.000 à 500.000 voitures/an.

Les autres groupes réunissent, en 1958, les firmes qui pourraient⁽²⁾ se situer déjà près de l'optimum : Ford, Peugeot, Citroën, Simca, Opel, Fiat, Renault, VW. Avec une production de presque 500.000 coccinelles, VW a dû pratiquement épuiser les avantages possibles de la production en grande série.

Les années après 1958 connaissent encore des fusions et participations suivantes :

- en France : absorption de Panhard par Citroën, participation de Fiat à Citroën, la pression gouvernementale limitant l'influence de la firme italienne à une participation minoritaire⁽³⁾. Absorption de Simca par Chrysler;

(1) de 1958 à 1964 Daimler-Benz avait absorbé Auto-Union. Fin 1966, VW a acheté les dernières 24,7% actions Auto-Union de Daimler-Benz.

(2) l'optimum a été désigné en termes de voitures/an pour un modèle de base, mais les chiffres qu'on présente ici concernent la production totale ...

(3) En réponse à la question écrite n° 215/68 de M. Apél (J.O. C 6 du 22 janvier 1969, p.3), la Commission a déclaré : "il apparaît que, sans prendre de décision formelle, les gouvernements ont, en fait, la possibilité d'influencer des projets élaborés par des entreprises et destinés à établir entre elles certaines formes de concentration dans le cadre de la C.E.E. De telles interventions risquent d'avoir des effets négatifs dans la mesure où elles feraient obstacle à la création d'entreprises plurinationales au sein de la Communauté. La Commission n'a pas manqué, dans le projet de deuxième programme de politique économique à moyen terme, de souligner la nécessité que se multiplient de telles entreprises." En 1971, les participations de Fiat (15%) et de Michelin (38,2%) à Citroën ont été fusionnées par la création d'une société anonyme PARDEVI (Participation et développement industriels) dont Fiat détient 49% et Michelin 51%.

- en Italie : absorption de Lancia et reprise de "Autobianchi" par Fiat;
- aux Pays-Bas : participation de Volvo à DAF (DAF a commencé la production de voitures particulières en 1958 et atteint 76.000 voitures/an en 1970).

En termes de production totale, le deuxième seuil (plus de un million de voitures/an) est, en 1970, pratiquement atteint par Renault et largement dépassé par Fiat et VW. Mais toutes ces entreprises offrent, en fait, plusieurs modèles ...

De nombreux accords de coopération ont pu contribuer à une meilleure productivité du secteur de l'automobile. Ces accords visent soit un effort commun, soit une répartition du travail (spécialisation). Souvent, les partenaires relèvent de l'industrie nationale, mais il existe aussi des ententes franchissant les frontières du pays ou de la Communauté. D'après certains, les effets d'accords de coopération peuvent être plus bénéfiques que les concentrations.

Les accords les plus intéressants dans le domaine de la production de voitures commerciales figurent au tableau suivant .

Les accords les plus intéressants dans le domaine de la production de voitures commerciales figurent au tableau suivant :

Tableau II. 8

Accords de coopération dans le secteur des voitures particulières

	Coopération au niveau national	Coopération au niveau de la Communauté	Coopération impliquant des pays tiers
1. Effort commun R-D	VW-Daimler Benz : R-D sur la sécurité et la propulsion électrique	Citroën-NSU : R-D sur une voiture équipée par moteur Wankel	(notamment dans le domaine des véhicules utilitaires)
2. Répartition plus générale du travail (spécialisation)	Citroën-Peugeot (1963-1966) Peugeot-Renault (1966 et suiv.)	Fiat-Citroën (1966 et suiv.)	

Des efforts communs en R-D ont été entrepris par VW/Daimler Benz dans le cadre de la Deutsche Automobil AG qui fait des recherches sur la sécurité et la propulsion électrique. Mais le cas le plus intéressant est certainement la coopération entre NSU-Citroën en vue du développement d'une voiture Citroën équipée d'un moteur Wankel (création des sociétés communes COMOBIL en 1965, de COMOTOR en 1967). En matière de répartition plus générale du travail, deux cas sautent aux yeux :

- l'accord Peugeot-Renault (prenant la relève d'une convention Citroën-Peugeot entre 1963 et 1966 qui ne semble pas avoir eu beaucoup d'effets) en 1966 et la convention Fiat-Citroën en 1968.

Le premier accord vise une coopération étroite en matière de R-D, la mise en commun des brevets, une concertation en matière d'investissements et l'appui mutuel des réseaux de vente à l'étranger. Par contre, il stipule le maintien d'une complète autonomie financière des deux partenaires et de l'indépendance des réseaux de vente à l'intérieur.⁽¹⁾

(1) SEF - Hoppenstadt. Informations internationales.A-F-4

- l'accord Citroën-Fiat de 1968 a comme objectif une coordination générale des activités : R-D, investissements, production approvisionnement et vente, et tout ceci "en respectant l'indépendance des signataires"⁽¹⁾

Ce sont donc essentiellement les producteurs français qui se sont groupés, soit entre eux soit avec d'autres partenaires du Marché commun, et les accords vraiment importants sont intervenus trop récemment pour qu'ils puissent déjà avoir eu des répercussions substantielles en matière de coût de production.

Jusqu'à présent, le mouvement de concentration et de coopération n'a été visé que sous l'optique de son apport à la productivité. L'analyse serait incomplète sans un regard sur l'évolution 1958-1970 sous l'aspect "concentration de l'offre face au consommateur".

Dans cette optique, deux tendances opposées marquent la période 1958-1972 :

- l'augmentation de la concentration au niveau de la production des différents pays membres (sans distinction des cylindrées);⁽²⁾
- l'accroissement de la part des importations dans l'approvisionnement du marché intérieur.

L'effet net de ces deux tendances peut se résumer comme suit :

- en Allemagne, le nombre de producteurs à l'intérieur du pays se réduit de 10 à 5; la part de ces producteurs dans le marché intérieur baisse de presque 90% en 1958 à moins de 80% en 1969;
- en France, en 1953, les cinq producteurs principaux approvisionnent 98% du marché intérieur. En 1969, les quatre qui restent en assurent environ 80%;
- en Italie, en 1958, Fiat, Alfa Romeo, Auto-Bianchi et Lancia livrent 97% des voitures pour la consommation intérieure. En 1969, la part totale des deux qui restent a baissé à environ 80%.

(1) Les informations publiées par la presse à l'automne 1972 donnent l'impression que, à l'exception des activités de vente, aucun de ces objectifs n'a été atteint, ni même sérieusement poursuivi.

(2) pour une analyse détaillée de l'évolution de la concentration par classes de cylindrées 1967-1969 voir "Les indices de concentration et leur application concrète au secteur de l'automobile dans la Communauté." Commission. Etudes, série concurrence - Rapprochement des législations, 1971, n° 17.

Tableau II. 9

Production d'automobiles (voitures particulières et utilitaires)
par salarié et grandes entreprises 1970

	Automobiles/salarié/an
<u>Allemagne</u>	
Volkswagen	
6 usines principales	15,5
ensemble du Konzern	11,5
Audi NSU Auto Union AG	4,5
Opel	14
Ford	13
BMW	7
Daimler-Benz	
Allemagne	4,5
ensemble du Konzern	3,5
<u>France</u>	
Renault	12
Chrysler France	12,5
Peugeot	9
Citroën	6
<u>Italie</u>	
Fiat	8,5
Alfa Roméo	6
<u>Pays-Bas</u>	
Van Doorne's Automobielen fabrieken N.V. (Daf)	7
<u>Royaume-Uni</u>	
British Leyland Motor Corp. Ltd	5,5
<u>Suède</u>	
A tiebolaget Volvo	10,5
<u>Etats-Unis</u>	
General Motors	
Etats-Unis uniquement (base: hourly employees	10
ensemble du Konzern	7,5
Ford	11,5
Chrysler	10,5
American Motors Corp.	24

Le mouvement de concentration et les accords de coopération générale ont finalement donné la structure suivante :

entreprises en propriété communautaire : VW/Audi NSU Auto Union AG.
Daimler Benz
BMW
Porsche
Renault-Peugeot
Fiat-Citroën
Alfa-Romeo
Daf (avec participation de Volvo)

entreprises en propriété américaine : Opel, Ford, Chrysler

autres : Innocenti (montage p. British Leyland).

Les attrait d'une diversification. Du point de vue risque commercial, plusieurs considérations poussent les firmes à ne pas se concentrer sur un modèle ou même une classe de cylindrée unique, mais à se diversifier, à compléter la gamme :

- le risque d'échec partiel ou total d'un modèle (Ford "Esdel"?)
- la préoccupation de garder une clientèle dont la tendance est d'acheter des voitures plus chères au fur et à mesure que le revenu s'accroît, et dont une partie commence à acheter la deuxième voiture (plus petite ?) par ménage.

La production de 2 ou 3 modèles nettement différents, et ceci à un rythme techniquement optimal (200.000 à 300.000 unités par an et par modèle), implique donc une dimension d'entreprise d'au moins 400.000 voitures par an - objectif à la portée de la plupart des producteurs actuels de la Communauté.

f) Productivité atteinte : comparaison entre pays.

Comment la productivité actuelle des industries de l'automobile des différents pays membres se situe-t-elle par rapport aux performances des autres partenaires du Marché commun et des pays tiers ?

Un essai d'appréciation peut se faire par la combinaison des approches et des éléments suivants :

- production d'automobiles par personne occupée. Les données d'emploi n'étant disponibles qu'en forme agrégée, c'est-à-dire pour l'ensemble de la production de voitures y compris les véhicules utilitaires, on raisonnera en termes de production globale (addition véhicule = véhicule sans essai d'introduire

des coefficients de conversion) sur la base de statistiques globales par pays, ainsi qu'à l'aide d'informations concernant les grandes entreprises;

- taux de profit des entreprises;
- taux de croissance comparés des filiales d'entreprises américaines d'une part et du reste des productions européennes d'autre part.

Production d'automobiles par personne occupée - Un examen des statistiques disponibles montre que la productivité, en termes de voitures fabriquées par personne, dépend beaucoup de la définition du secteur adoptée pour le recensement, et notamment de l'inclusion ou non de l'industrie fabriquant des équipements. Il est extrêmement difficile de rassembler des données comparables et les chiffres disponibles ne doivent donc être utilisés qu'avec une extrême prudence.

Sur la base de l'ensemble des effectifs du secteur automobile pris au sens large (constructeurs + fabricants d'équipement), le nombre de véhicules par salarié serait du même ordre de grandeur en France et en Allemagne, et environ moitié de ce qu'il est aux Etats-Unis : on retrouverait ainsi pour le secteur automobile des rapports analogues à ceux constatés pour l'économie toute entière. L'écart constaté est difficile à expliquer, d'autant plus qu'il a tendance à disparaître lorsqu'on passe à l'analyse du rapport production/employé au niveau des principales entreprises.

Rapport profit/chiffre d'affaires - Parmi les indicateurs de rentabilité, le rapport profit net (après taxes)/chiffre d'affaires est probablement le plus facile à comparer entre pays.

Une analyse de cet indicateur pendant la période 1967-1970 indique que,

- la dimension de l'entreprise n'a aucune influence positive sur la relation profit/ventes - presque au contraire : VW et Fiat se situeraient moins bien que BMW et Alfa Romeo (on sait d'ailleurs que la situation de VW s'est encore détériorée depuis 1970);

- l'efficacité des filiales américaines en Europe, comparée à celle de leurs rivales européennes, serait très supérieure en Allemagne, un peu supérieure en France et inférieure au Royaume-Uni.

Notons cependant que des confrontations de ce type appellent de sérieuses réserves; notamment, les chiffres de profits annoncés par les filiales peuvent subir l'influence de transactions avec les sociétés mères qui n'ont rien à voir avec l'efficacité.

Taux de croissance comparé des filiales américaines et des autres entreprises automobiles du Marché commun - Partant de l'idée que l'excellence d'une firme en matière de productivité devrait finalement se manifester sous forme d'une croissance plus rapide de ses débouchés et de sa production, on peut regarder si les filiales des entreprises américaines à l'intérieur du Marché commun ont dépassé leurs concurrents "nationaux" en matière d'expansion de la production. Un examen de l'évolution 1958-1970 montre que Ford-Allemagne avance beaucoup plus vigoureusement que Opel, et ce dernier un peu plus rapidement que les autres firmes en Allemagne, pendant que Chrysler-France (Simca) reste en arrière par rapport aux autres entreprises françaises.

Compte tenu d'informations fournies par les milieux industriels, on peut penser que la technologie des entreprises européennes n'est pas inférieure à celle des firmes américaines, mais que les firmes du continent n'ont pas poussé suffisamment loin la standardisation de leurs composants, ce qui fait qu'elles n'atteignent souvent pas la rentabilité de leurs concurrents américains.

3) Conclusions et perspectives

L'évolution des 14 dernières années fait apparaître un accroissement considérable des échanges intracommunautaires et des transformations relativement modiques dans les structures de production.

Le consommateur bénéficie indiscutablement d'une variété plus grande de modèles (jusqu'à quel point la multiplication des modèles est-elle vraiment un avantage reste une question ouverte); il semble bien aussi que l'ouverture des frontières ait favorisé une réduction des prix (en termes réels). On constate cependant l'existence d'une

certaine différenciation de prix par pays de destination, que la Commission vise à réduire par l'élimination des défenses de réexportation et d'importation parallèle.

Les producteurs ont joué la carte du Marché commun en ce qui concerne la conquête des marchés des pays membres; par contre, ils ont peu débordé les frontières pour aménager leurs structures de production. La dimension atteinte par les entreprises du Marché commun paraît en général suffisante pour l'exploitation de la plus grande partie des économies d'échelle.

La décennie en cours verra probablement :

- une poursuite de l'interpénétration sur le Marché commun, notamment en Allemagne, en France et en Italie, avec, comme élément nouveau, des échanges accrus entre les anciens et les nouveaux membres;
- une compétition accrue de la part du Japon et le danger d'une prolifération extraordinaire et non coordonnée de règlements nationaux en matière de pollution et de sécurité.

C'est dans ce dernier domaine que la Communauté pourra - et devra - faire valoir son poids pour atteindre des solutions à la fois satisfaisantes pour les consommateurs et uniformes pour un maximum de pays. ⁽¹⁾

(1) Des constructeurs d'automobiles allemands, français, italiens et anglais viennent de créer un Comité (CCMC) en vue de "permettre la mise en oeuvre aussi rapide que possible de réglementations communes concernant l'amélioration de la sécurité des automobiles et la protection de l'environnement, dans l'intérêt des usagers et du public" et de "s'efforcer d'obtenir dans les pays de la CEE une uniformité aussi grande que possible des réglementations techniques touchant en ces domaines les voitures particulières."

Section 4Les répercussions du Marché Commun dans le secteur des appareils électroménagers.⁽¹⁾

L'influence du Marché Commun dans le secteur des appareils électroménagers peut être examinée sous différents aspects : échanges intracommunautaires et offre intérieure, augmentation de la production et spécialisation, degré d'équipement des ménages, évolution des salaires et des prix.

A) Echanges intracommunautaires et offre intérieure

La création du Marché Commun a été un véritable coup de fouet à l'égard des échanges intracommunautaires: à prix courants, il y a eu multiplication par 6 entre 1960 et 1970.

Tableau II.10

Evolution des échanges intracommunautaires d'appareils électroménagers (en millions d'unités de compte)

	1960	1965	1970
Réfrigérateurs	28,2	74,5	108,2
Machines à laver	12,7	64,5	138,6
Petits appareils	13,8	22,8	146,6
Téléviseurs	29,6	51,9	143,2
Postes de radio	29,4	51,2	113,6

Source : OSCE Commerce international.

(1) Par appareil électroménager, il faut comprendre ici tout appareil ayant une fonction domestique et dont l'énergie motrice est l'électricité. De cette définition relèvent soit les gros appareils, tels que réfrigérateurs et machines à laver, soit les petits appareils notamment les aspirateurs, les fers à repasser et les appareils de cuisine, soit encore les postes de radio et de télévision. Le présent rapport concerne particulièrement les réfrigérateurs, les machines à laver et les téléviseurs qui représentent un investissement important pour les ménages.

Pour les réfrigérateurs et les machines à laver, le taux d'accroissement des échanges le plus élevé a été enregistré entre 1960 et 1965 (atteignant pour cette période plus de 400% pour les machines à laver). Pour les téléviseurs, par contre, le taux d'expansion des échanges a été plus important entre 1965 et 1970, atteignant à cette époque 340% et dépassant alors le taux d'accroissement des autres appareils.

Le Marché commun est-il le facteur principal de cette augmentation ? A première vue, la réponse ne pourrait être qu'affirmative : des enquêtes sur les motivations psychologiques d'achat des consommateurs européens ont montré que ceux-ci gardent en général une certaine indifférence à l'égard de la provenance des appareils électroménagers (à la différence d'autres biens de consommation durable, tels que l'automobile) et sont donc prêts à acheter des produits étrangers si ceux-ci présentent des avantages de prix ou de qualité.

Les droits de douane qui, avant le Marché commun, protégeaient plus ou moins les différentes productions nationales, constituaient apparemment la principale entrave aux échanges. En raison de ses droits de douane, les plus élevés du Marché commun, on pouvait s'attendre à voir l'Italie augmenter substantiellement les importations en provenance de la C.E.E. au fur et à mesure que l'union douanière se réalisait. Or, ces prévisions ne se sont pas réalisées (sauf pour les aspirateurs) et au contraire l'industrie italienne est devenue fortement exportatrice.

Ceci montre que l'importance des droits de douane n'est pas seule en cause; d'autres éléments interviennent, notamment la suppression des contingents à l'importation et peut-être aussi une prise de conscience de la nécessité d'un effort supplémentaire en vue de rendre les productions nationales plus compétitives.

Les contingents à l'importation entre pays de la Communauté ont disparu dès l'instauration du Marché commun, sauf pour la France, durant une période très limitée. (Le tableau II.11 indique l'évolution des contingents français à l'égard des différents biens électroménagers des autres pays du Marché commun).

Tableau II. 11

Montant des contingents pour certains appareils électroménagers, exprimés en millions de F.F. en France de 1959 à 1961.

Année	Réfrigé- rateur	Machines à laver	Appareils de radio	Télévi- seurs	Aspirateurs et rasoirs électr.
1959	7,5	9,2	5,2	5,2	5,8
1960	10,4		7,4	7,3	4,3 ¹
1961	11,6		9,0	10,0	

(1) Appliqué uniquement aux aspirateurs.

L'accroissement des importations en France en provenance des autres pays de la C.E.E. a atteint un taux particulièrement élevé au cours des années qui suivirent immédiatement l'abolition des contingentements, les derniers d'entre eux ayant été supprimés en 1961, ce qui pourrait confirmer l'hypothèse selon laquelle dans le secteur des électroménagers, les contingents apportaient une protection supérieure à celle des droits de douane. Une confirmation de ces faits s'observe dans les tableaux ci-après, où l'on indique quelle est la part des importations et exportations de chacun des pays dans l'ensemble des échanges intracommunautaires. (1)

Ces contingents pour les différents pays tiers n'ont d'ailleurs été supprimés que plus tard et subsistent encore à l'égard de certains produits, en France et en Italie notamment.

Les indications qui précèdent montrent que la création du marché commun a eu un effet rapide et important sur les échanges entre pays, mais que cet effet ne correspond pas exactement à celui qu'on aurait pu attendre du simple désarmement douanier. D'autres éléments sont entrés en ligne de compte, notamment l'adoption par un grand nombre d'entreprises italiennes du système de production de masse. Ceci a entraîné des économies d'échelle qui ont favorisé la compétitivité des prix des appareils électroménagers et par conséquent, le boom des exportations.

1) Face à l'accroissement rapide des importations d'appareils électroménagers, notamment en provenance de l'Italie, le gouvernement français a demandé à la Commission, en 1967, l'autorisation d'un contingentement pendant deux ans. "La Commission n'ayant pas conclu à l'existence de difficultés graves et susceptibles de persister, n'a pas estimé pouvoir donner suite à cette demande" (Réponse de la Commission à la question parlementaire n° 311 du 31 janvier 1968 - J.O.C.36 du 22.4.1968, p.9)

La pénétration des réfrigérateurs et des machines à laver de production italienne à l'étranger a été soutenue par des techniques de marketing agressives et différenciées. En France, par l'intermédiaire de représentants, les ventes sont effectuées directement aux détaillants sans l'intervention du grossiste, tandis qu'en Allemagne où la plupart des ventes de réfrigérateurs et des machines à laver sont effectuées dans les grands magasins, les fabricants italiens ont réduit les coûts de distribution par l'entremise de maisons de ventes par correspondance.

Le premier bénéficiaire de l'augmentation des échanges a été le consommateur européen qui jouit d'une plus grande variété de choix. On trouvera dans le tableau II. 16 les principales caractéristiques de l'évolution de la composition de l'offre intérieure. On voit notamment que l'Allemagne et la France ont, pour les différents appareils, accru sensiblement la part des importations dans leurs approvisionnements en faisant appel essentiellement aux autres pays de la C.E.E. Ceci vaut également pour les téléviseurs en Italie, tandis que l'inverse se produit pour les réfrigérateurs et les machines à laver comme pour les téléviseurs en Belgique.

Dans l'ensemble, les importations en provenance des pays tiers ont diminué pour une partie des appareils électroménagers, et là où elles ont augmenté, elles l'ont fait moins que les importations intracommunautaires, de telle sorte que la part des importations en provenance des pays tiers a considérablement diminué dans l'ensemble des importations. Ces résultats d'une façon générale, semblent dépasser ceux qu'on aurait pu attendre du seul abaissement des barrières douanières et l'on peut se demander s'ils ne sont pas aussi l'effet d'une préférence communautaire spontanée qui aurait joué un effet catalyseur sur l'augmentation des échanges intracommunautaires.

Tableau II.12

PETITS APPAREILS ELECTROMENAGERS : Part des différents pays membres dans les échanges intracommunautaires (en %)

Exportations vers la CEE

FRANCE 30,3%	BELGIQUE 3,1%	PAYS-BAS 25,5%	ALLEMAGNE 38,1%	ITALIE 3%
-----------------	------------------	-------------------	--------------------	--------------

1960

FRANCE 32,1%	BELGIQUE-LUX. 5%	PAYS-BAS 23,3%	ALLEMAGNE 33,2%	ITALIE 7,4%
-----------------	---------------------	-------------------	--------------------	----------------

1965

FRANCE 23,5%	BELGIQUE-LUX. 3,2%	PAYS-BAS 16,1%	ALLEMAGNE 46,6%	ITALIE 10,4%
-----------------	-----------------------	-------------------	--------------------	-----------------

1970

Importations en provenance de la CEE

FRANCE 11,9%	BELGIQUE-LUXEMBOURG 19,9%	PAYS-BAS 26,2%	ALLEMAGNE 34,9%	ITALIE 7,1%
-----------------	------------------------------	-------------------	--------------------	----------------

1960

FRANCE 21,5%	BELGIQUE-LUXEMBOURG 22,5%	PAYS-BAS 18,5%	ALLEMAGNE 20%	ITALIE 17,5%
-----------------	------------------------------	-------------------	------------------	-----------------

1965

FRANCE 21,4%	BELGIQUE-LUXEMBOURG 26,1%	PAYS-BAS 18,2%	ALLEMAGNE 16,1%	ITALIE 18,2%
-----------------	------------------------------	-------------------	--------------------	-----------------

1970

Tableau II.13

REFRIGERATEURS : Part des différents pays membres dans les échanges intracommunautaires (en %)

Exportations vers la CEE

FRANCE 12,7%	ALLEMAGNE 47,8%	ITALIE 37%
BELGIQUE 3,5%		

1960

FRANCE 6,7%	ALLEMAGNE 24,6%	ITALIE 67,9%
BELGIQUE 0,8%		

1965

FRANCE 1,5%	ALLEMAGNE 12,3%	ITALIE 83,8%
BELGIQUE 3,3%		

1970

Importations en provenance de la CEE

FRANCE 6,4%	BELGIQUE 37%	PAYS-BAS 26,4%	ALLEMAGNE 22,8%	ITALIE 7,4%

1960

FRANCE 41%	BELGIQUE- LUXEMBOURG 18,5%	PAYS-BAS 23,7%	ALLEMAGNE 16,9%	ITALIE 0,7%

1965

FRANCE 31%	BELGIQUE- LUXEMBOURG 15,1%	PAYS-BAS 19,3%	ALLEMAGNE 34,2%	ITALIE 0,4%

1970

Tableau II.14

MACHINES A LAVER : Part des différents pays membres dans les échanges intracommunautaires (en %)

Exportations vers la CEE

FRANCE 20,2 %	BELGIQUE- LUXEMBOURG 6,3 %	PAYS-BAS 52,2 %	ALLEMAGNE 63,3 %	ITALIE 5 %
------------------	----------------------------------	--------------------	---------------------	---------------

FRANCE 12,3 %	BELGIQUE- LUXEMBOURG 1,3 %	PAYS-BAS 1 %	ALLEMAGNE 42,1 %	ITALIE 42,7 %
------------------	----------------------------------	-----------------	---------------------	------------------

FRANCE 12,9 %	BELGIQUE- LUXEMBOURG 1,3 %	ALLEMAGNE 30,2 %	ITALIE 55,6 %
------------------	----------------------------------	---------------------	------------------

Importations en provenance de la CEE

FRANCE 3,1 %	BELGIQUE- LUXEMBOURG 24,2 %	PAYS-BAS 44 %	ALLEMAGNE 16,5 %	ITALIE 11,6 %
-----------------	-----------------------------------	------------------	---------------------	------------------

FRANCE 13,8 %	BELGIQUE- LUXEMBOURG 15,4 %	PAYS-BAS 37,3 %	ALLEMAGNE 29,3 %	ITALIE 4,2 %
------------------	-----------------------------------	--------------------	---------------------	-----------------

FRANCE 14,6 %	BELGIQUE- LUXEMBOURG 12,6 %	PAYS-BAS 36,8 %	ALLEMAGNE 32,3 %	ITALIE 3,6 %
------------------	-----------------------------------	--------------------	---------------------	-----------------

1960

1965

1970

1960

1965

1970

Tableau II.15

POSTES DE RADIO ET TELEVISEURS : Part des différents pays membres dans les échanges intracommunautaires (en %)

Exportations vers la CEE

FRANCE 3 %	BELGIQUE - LUXEMBOURG 31,9 %	PAYS-BAS 10,6 %	ALLEMAGNE 53 %	ITALIE 1,5 %
------------	------------------------------	-----------------	----------------	--------------

1960

FRANCE 5,1 %	BELGIQUE - LUXEMBOURG 40,1 %	PAYS-BAS 7,4 %	ALLEMAGNE 39,2 %	ITALIE 8,2 %
--------------	------------------------------	----------------	------------------	--------------

1965

FRANCE 39 %	BELGIQUE - LUXEMBOURG 24,6 %	PAYS-BAS 10,4 %	ALLEMAGNE 37,6 %	ITALIE 23,5 %
-------------	------------------------------	-----------------	------------------	---------------

1970

Importations en provenance de la CEE

FRANCE 3 %	BELGIQUE - LUXEMBOURG 16,7 %	PAYS-BAS 65,2 %	ALLEMAGNE 15 %	ITALIE 13,6 %
------------	------------------------------	-----------------	----------------	---------------

1960

FRANCE 19 %	BELGIQUE - LUXEMBOURG 2,1 %	PAYS-BAS 60,3 %	ALLEMAGNE 6,9 %	ITALIE 7,7 %
-------------	-----------------------------	-----------------	-----------------	--------------

1965

FRANCE 12,6 %	BELGIQUE - LUXEMBOURG 6,5 %	PAYS-BAS 50,1 %	ALLEMAGNE 23,2 %	ITALIE 7,6 %
---------------	-----------------------------	-----------------	------------------	--------------

1970

TABIEAU II. 16

Evolucion de la composition de l'offre intérieure

PAYS	Téléviseurs			Réfrigérateurs			Machines à laver			
	Production nationale	Importations CEE	Importations Pays tiers	Production nationale	Importations CEE	Importations Pays tiers	Production nationale	Importations CEE	Importations Pays tiers	
Allemagne	60	99,9	0,1	0	96,6	2,8	0,6	95,8	1,6	1,6
	70	96,9	2,0	1,1	89,3	9,0	1,7	93,2	6,2	0,6
France	60	88,0	9,0	3,0	68,6	28,9	2,5	80	18,9	1,1
	70	99,1	0,9	0	97,9	1,4	0,7	96,9	0,4	2,7
Italie	65	95,6	4,2	0,2	76,2	21,6	2,2	90,6	7,2	1,2
	70	91,4	8,1	0,5	41,1	52,3	6,6	78,7	19,8	1,5
Pays-Bas	60	96,8	2,9	0,3	94,4	4,7	0,9	85,5	4,7	9,8
	65	95,5	3,8	0,7	98,1	1,7	0,2	96,9	2,5	0,6
Belgique	60	93	5,2	0,8	98					
	65	73,1	26,9	0	-	92,8	7,2	54,1	40,6	5,2
Belgique	65	94,7	5,0	0,3	-	94,9	5,1	53,2	74,0	2,8
	70									

B) Production

Au point de vue de la production, l'évolution s'est manifestée aussi bien par une augmentation en volume que par des transferts de production d'un pays à l'autre et par un renforcement de la concentration. Accroissant la quantité d'articles fabriqués, l'industrie a augmenté ses ventes, organisé une production de masse, de moindre prix de revient unitaire, ce qui a permis une baisse des prix en termes réels, comme on le verra plus loin.

On trouvera dans les tableaux II. 17, 18 et 19, des indications sur les quantités d'appareils produites par pays et par les différents producteurs.

Tableau II. 17

Evolution de la production des principaux
appareils électro-ménagers

Unité : millier d'appareils

	Réfrigérateurs		Machines à laver		Téléviseurs	
	1958	1970	1958	1970	1958	1970
D	1.549 ⁽¹⁾	1.578 ⁽²⁾	698	1.628	1.557	2.936
F	578	590	80	1.000	372	1.397
I	500	5.247	100	2.720	423	2.150
NL	140	78
B	7	22	(136) ⁽³⁾	(94) ⁽³⁾	.	504

1) y compris app.frigorifiques non domestiques jusqu'à 250 l

2) sans congélateurs

3) y compris essoreuses

Tableau II. 18

Les grands groupes du Marché commun en 1968
(production en milliers d'appareils)

A. Réfrigérateurs			B. Machines à laver		
Ignis	(Italie)	850	Candy	(Italie)	350
Zanussi	(Italie)	550	AEG-Telefunken	(Allemagne)	350
Siemens-Bosch	(Allemagne)	550	Siemens-Bosch	(Allemagne)	350
Bauknecht	(Allemagne)	550	Zanussi	(Italie)	350
Indesit	(Italie)	450	Indesit	(Italie)	300
Thomson-Brandt	(France)	320	Thomson-Brandt	(France)	250
Claret	(France)	320	Miele	(Allemagne)	240
AEG-Telefunken (Linde)	(Allemagne)	300	Castor	(Italie)	200
Zoppas	(Italie)	200	Claret	(France)	155
Merloni (Ariston)	(Italie)	150	Zoppas	(Italie)	120
Philco	(Italie)	100	Ignis	(Italie)	120

Source : Recherche sociale, Mars 1971 (page 42)

On peut signaler quelques évolutions importantes survenues depuis 1958 :

A. Réfrigérateurs. En Italie, Zanussi et Zoppas ont fusionné, tandis qu'en France, Thomson-Brandt, après avoir absorbé Claret, demeure actuellement le seul producteur français de réfrigérateurs.

B. Machines à laver. Au cours des années plus récentes Zanussi, après avoir absorbé Castor et Zoppas, a accédé au premier rang en Europe, au lieu de Candy, dans la production de machines à laver.

Thomson-Brandt qui a fusionné avec Claret détient 60% du marché français.

Aucune fusion importante n'a été enregistrée avant 1972 en Allemagne où l'on note la disparition de quelques entreprises moyennes du secteur, mais où la production d'appareils électroménagers, contrôlée par des puissants groupements électrotechniques, présentait déjà un degré élevé de concentration.

Tableau II. 19Principaux fabricants de téléviseurs dans les pays
de la C.E.E. et répartition du marchéAllemagne

Principaux producteurs :

a) blanc et noir

- | | |
|---|--------------------------|
| 1. Grundig | (20% du marché allemand) |
| 2. Philips | (15% " " ") |
| 3. Nordmende Rundfunk | (13% " " ") |
| 4. Kuba-Imperial
(contrôlé par AEG-Telefunken) | (12% " " ") |
| 5. Autres producteurs : | |
| Blaupunkt, Schaub-Lorenz+Graetz, Saba | |

Les 4 premiers producteurs détiennent donc 60% du marché.

b) couleurs

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| 1. AEG-Telefunken | (50% du marché allemand) |
| 2. Philips) | (20% " " ") |
| 3. Blaupunkt) | |
| 4. Schaub-Lorenz+Graetz | |
| 5. Saba | |

Les 3 premiers producteurs détiennent 50% du marché.

France

Principaux producteurs :

1. La Radiotechnique (Philips)
2. Ducretet-Thomson (C.G.E.)

Les deux firmes sus-mentionnées détiennent plus de 50% du marché.

Italie

Principaux producteurs :

- | | |
|--|---------------|
| 1. Philips; production annuelle 250.000 téléviseurs : | 10% du marché |
| 2. General Electric - Telefunken; production 200.000 téléviseurs : | 15% du marché |
| 3. Zanussi - Telefunken : | 9% du marché |

Belgique

Philips détient 55% du marché.

Pays-Bas

Le groupe Philips, ici inclus Erres et Aristona, détient 100% de la production et 65% du marché.

Philips	50%
Erres	10%
Aristona	5%

Note : La production nationale de téléviseurs atteignait en 1970 :
3 millions d'appareils en Allemagne, 1,4 million en France,
2,2 millions en Italie, 0,5 million en Belgique.

Les bouleversements les plus profonds ont été enregistrés dans le secteur des réfrigérateurs : alors que l'Allemagne et la France produisent en 1970 le même nombre d'appareils qu'en 1958 et que la fabrication a été arrêtée en Belgique et aux Pays-Bas, la production italienne a été multipliée par 10 au cours de la même période. Actuellement, l'Italie assure environ 70% de la production communautaire. Il s'agit là d'un des cas les plus spectaculaires de spécialisation d'une fabrication dans un pays.

Cette transformation géographique des productions a été accompagnée par une modification importante des structures de production. En s'engageant hardiment dans cette branche, les entreprises italiennes ont misé délibérément sur la production en grande série ; cette option a obligé les constructeurs des autres pays à s'adapter, d'où le regroupement Siemens-Bosch en Allemagne, un mouvement de concentration en France qui a abouti à ce que ne subsiste aujourd'hui qu'un seul fabricant, Thomson-Brandt, enfin l'arrêt des fabrications au Bénélux. Actuellement, la position italienne demeure très forte grâce aux deux géants Ignis et Zanussi-Zoppas dont la production dépasse largement celle des autres groupements européens.

Pour les machines à laver, les changements sont un peu moins radicaux. En ce qui concerne les quantités produites, on note une croissance aussi spectaculaire de la production italienne, qui assure maintenant environ la moitié de la production communautaire ; toutefois, ici les deux autres grands pays ont développé leur production. Le phénomène de concentration est nettement moins poussé que pour les réfrigérateurs : un certain équilibre apparaît entre les industries italiennes et allemandes, tandis que la France, après avoir dû faire face à une concurrence acharnée de la part de ses deux voisins, est maintenant, grâce à des fusions récentes, à même d'affronter la concurrence étrangère dans de meilleures conditions.

Enfin, pour les téléviseurs, si l'Italie a, là encore, développé substantiellement sa production, sa part sur le marché communautaire est nettement plus modeste (environ le quart). Au niveau des entreprises, Philips (et ses filiales) et quelques constructeurs allemands continuent à tenir le haut du pavé du marché européen.

c) Taux d'équipement des ménages

Il est intéressant d'essayer d'établir si le Marché Commun, après avoir favorisé l'augmentation du volume de la production industrielle, a contribué à élever le niveau de vie du consommateur européen, en réduisant en même temps les disparités sociales.

En ce qui concerne le secteur des électroménagers, la réponse est affirmative. Suite à la concurrence engendrée par le Marché Commun, la variété et la qualité des produits ont témoigné d'un processus d'amélioration continue.

Au début du Marché Commun, l'Italie était le pays où le taux de saturation des ménages était le moins élevé, n'atteignant que 11,4% pour les réfrigérateurs et 2,9% pour les machines à laver. C'est sans doute l'existence d'un important marché intérieur potentiel qui, avec la création d'un marché européen intégré, est à l'origine de la mutation des structures de l'industrie italienne des réfrigérateurs et des machines à laver, produits qui incorporent moins d'éléments de très haute technicité que les téléviseurs et récepteurs de radio et dont la fabrication peut être abordée plus facilement par des entreprises nouvelles.

L'évolution de l'équipement des ménages en biens de consommation électroménagers témoigne de l'amélioration de la situation sur le plan de la quantité. Dans le secteur des téléviseurs, on peut remarquer une certaine homogénéité dans les taux de saturation des différents pays. En ce qui concerne les réfrigérateurs, la Belgique, malgré un fort accroissement de son taux au cours de six ans, est restée légèrement en arrière des autres pays. Une situation analogue a été constatée en Italie dans le domaine des machines à laver. C'est en Allemagne, aux Pays-Bas et au Luxembourg que les ménages sont les mieux équipés du Marché Commun.

Tableau II. 20

Equipement des ménages en appareils électroménagers
(nombre d'appareils pour 100 ménages)

A. Moyenne par pays

		Alle- magne	France	Italie	Pays-Bas	Belg.	Lux.
Réfrigérateurs	1963	52	41	30	23	21	57
	1969	87	80	71	76	53	90
Machines à laver	1963	36	32	8	69	52	74
	1969	66	60	47	80	62	90
Téléviseurs	1963	41	27	29	50	37	21
	1969	82	69	69	88	70	64

Source : Sélection du Reader's Digest.

B. Chiffres d'après la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage en France

		Salariés agricoles	Cadres supérieurs et professions libérales	Ouvriers
Téléviseurs	Sept. 1957	0,6	17,5	5,8
	Déc. 1970	58,8	76,2	76,9
Machines à laver	Sept. 1957	7,1	42,1	18,5
	Déc. 1969	48,4	75,4	64,8
Réfrigérateurs	Sept. 1957	1,8	57,5	12,0
	Déc. 1969	65,8	96,4	84,4

Source : INSEE

C. Chiffres selon les régions en Italie

		Nord-Ouest	Midi
Réfrigérateurs	1963	45	20
	1969	80,6	56,2
Machines à laver	1963	14	6
	1969	50,3	36,4

Source : Marketing in Europe

Dans tous les pays du Marché Commun, non seulement le taux d'équipement des ménages a augmenté dans une mesure foudroyante, mais les écarts entre les différentes classes sociales ainsi qu'entre les régions les plus industrialisées et les plus pauvres se sont réduits. A titre d'exemple, on citera la France et l'Italie, pays qui connaissent certaines disparités sociales dont on peut suivre l'évolution, notamment pour la France entre les groupes socio-professionnels et pour l'Italie entre les régions.

On peut voir dans le tableau II.19 l'effet net d'égalisation qui s'est manifesté tant entre les différentes catégories socio-professionnelles qu'entre les régions.

D) Evolution des prix et des salaires

Suite à la concurrence suscitée par la création du Marché Commun, les prix de la plupart des produits ont subi une forte pression. Faute de statistiques disponibles pour certains pays, on se bornera à donner quelques indications concernant l'évolution des prix de détail d'un certain nombre d'appareils électroménagers sélectionnés en Allemagne et en France.

Tableau II. 2¹Evolution des prixA. Allemagne¹ (1958-1967)

Evolution des prix nominaux des appareils exprimés en indice 1962=100		Evolution des prix entre 1958 et 1967 en valeur réelle 1962=100		
	1958	1967	1958	1967
Réfrigérateurs	131	86	141	75
Machines à laver	98	91	106	79
Téléviseurs	141	78	152	68
Appareils de radio fixes	111	94	120	82
" " portatifs	105	91	113	79

B. France² (1963-1968)

Evolution des prix nominaux des appareils exprimée en indice 1963=100		Evolution des prix entre 1963-1968 en valeur réelle 1963 = 100	
	1968	1968	
Réfrigérateurs	66	57	
Machines à laver	67	58	
Téléviseurs	75	65	
Appareils de radio	96	80	

(1) Source : Statistisches Bundesamt

(2) Source : Les comptes de la Nation.

Il faut aussi signaler que pour certains appareils électroménagers, de légères augmentations de prix de détail ont été enregistrées, par exemple en France, entre 1968 et 1970 pour les machines à laver. Toutefois, ces accroissements sont en général restés inférieurs à ceux du coût de la vie. On peut le constater dans l'exemple cité pour la France par une comparaison de l'évolution des prix nominaux avec celle des prix en valeur réelle. A noter en plus que les appareils sur le marché en 1970 sont en général sensiblement plus perfectionnés que ceux dont on disposait en 1958.

Prix des machines à laver en France

Indice 1963=100

Prix nominaux		Prix en valeur réelle	
<u>1968</u>	<u>1970</u>	<u>1968</u>	<u>1970</u>
66,4	68,9	57,9	53,4

Sur le plan des prix de détail, le Marché Commun n'a pas entièrement réussi à éliminer les écarts entre les différents pays. Une enquête effectuée en 1966 par l'OSCE révèle que des écarts importants de prix entre pays du Marché Commun subsistent pour tous les articles de consommation et se chiffrent à environ 58% (données de 1966) en moyenne¹, mais sont particulièrement marqués pour les appareils électroménagers. Toutefois, au cours des années plus récentes, une nette tendance au rapprochement des niveaux de prix s'est manifestée.

On se bornera ici à exposer l'évolution des prix des machines à laver, bien de consommation d'ailleurs très représentatif à cet égard, car il a toujours présenté les écarts de prix les plus élevés.

(1) Il s'agit des écarts entre prix extrêmes de chaque article exprimés en % du prix le plus bas.

Tableau II.22

Comparaison des différents prix pratiqués dans les pays de la Communauté pour une même machine à laver superautomatique. (1)

(Indice des prix convertis en une monnaie unique au taux de change officiel. Prix le moins élevé = 100).

1966	marque et modèle n° 1 (appareil de prix moyen)	marque et modèle n° 2 (appareil de prix élevé)
Allemagne	213	104
France	223	169
Italie	100	100
Pays-Bas	236	129
Belgique	269	141
Luxembourg	---	135

1970	marque et modèle n° 3 (appareil de prix le plus bas)	marque et modèle n° 4 (appareil de prix le plus élevé)
Allemagne	180	103
France	183	141
Italie	100	100
Pays-Bas	162	126
Belgique	197	126
Luxembourg	---	124

Ces tableaux font ressortir une situation particulièrement favorable au consommateur italien.

Cette situation ne concerne pas toute la gamme des appareils électroménagers, le cas des réfrigérateurs est à peu près similaire mais en ce qui concerne les autres appareils électroménagers c'est en général en Allemagne que le niveau de prix de détail est le plus bas, et en France qu'il est le plus haut.

(1) Il s'agit des écarts entre prix extrêmes de chaque article exprimés en % du prix le plus bas.

Les prix de détail, qui par ailleurs ont tendance à se rapprocher, s'établissent à des niveaux différents pour une série de raisons précisées par une étude récente effectuée à la demande de la Commission.

"Dans une large mesure, les écarts de prix s'expliquent par un degré différent de la saturation de la demande : à taux de saturation élevés, on constate généralement une tendance à des prix relativement bas ... En outre, un secteur de distribution fort organisé (Allemagne, Pays-Bas) obtient généralement des prix d'achat (prix à la production) plus favorables qu'un commerce moins bien organisé. Finalement, les prix à la consommation sont influencés par les marges commerciales nettes très différentes (faibles en Italie, moyennes en Belgique/Allemagne/Luxembourg, élevées en France et aux Pays-Bas) ainsi que par les divergences entre les charges fiscales."⁽¹⁾

Dans le cas des téléviseurs, un élément supplémentaire - des caractéristiques techniques divergentes - contribue aux différences constatées. "Les prix de détail des appareils comparés se réfèrent à des marques courantes identiques mais non entièrement comparables d'une zone à l'autre. Ils sont .. conçus en considération de possibilités de captation des programmes émis par les stations de télévision. En Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas les appareils utilisés comportent une seule norme, tandis qu'ils en comportent quatre en France et cinq en Belgique et au Luxembourg."

(réponse de la Commission à la question parlementaire n° 117/71 du 10 mai 1971 de M.Vredeling - J.O.C. n° 74 du 24.7.1971, p.16)

En fait, et quoique le poids de la fiscalité soit comparable dans les différents pays par rapport à leur PNB, certains pays, la France notamment, ont choisi de faire porter le poids de cette fiscalité davantage sur les charges indirectes, tandis que d'autres, l'Allemagne par exemple, accentuaient le poids des charges directes. Il en résulte des différences dans les taux de T.V.A. (25% en France, 11% en Allemagne en 1970) qui se répercutent sur les écarts de prix des biens de consommation.

(1) GfK-Nürnberg Gründe für die Preisunterschiede in der EG. Jahrbuch der Absatz- und Verbrauchsforschung. 17.Jg, Heft 4/1971, p.363. Traduction abrégée.

Dans le domaine des salaires, les années consécutives à la création du Marché commun ont vu des augmentations importantes qui contrastent avec l'évolution inverses des prix des appareils électroménagers.

Il est intéressant de constater que les écarts entre les salaires des ouvriers dans les différents pays sont moins élevés dans l'industrie électrotechnique que dans l'ensemble des industries manufacturières : en Allemagne, où les salaires des ouvriers sont les plus élevés, les gains horaires sont plus bas dans l'industrie électrotechnique que dans l'ensemble de l'industrie manufacturière, tandis qu'en France et en Italie la situation est inverse. En outre, on constate (voir tableau) une réduction des écarts entre les différents pays du Marché commun pour les salaires des ouvriers de l'industrie électrotechnique.

Tableau II.23

Evolution des salaires directs dans l'industrie électrotechnique en F.B. et en indices (pays où ils sont les plus élevés = 100)

Pays	Année		1959		1969	
	FB	%	FB	%	FB	%
Allemagne	26,84	96	62,62	100		
France	24,85	88	49,51	79		
Italie	17,17	61	41,12	66		
Pays-Bas	21,70	77	54,87	88		
Belgique	28,10	100	57,60	92		

Source : OSCE. Enquêtes sur les coûts de la main-d'oeuvre.

Des écarts sensibles demeurent entre l'Allemagne et l'Italie qui représentent les positions extrêmes. Toutefois, si on ajoute au salaire direct les autres éléments formant le coût horaire des ouvriers, les différences entre les deux pays se réduisent sensiblement. Ainsi, en 1969, le coût horaire de l'ouvrier italien dans l'industrie électrotechnique atteignait 88% de celui d'un ouvrier allemand du même secteur.

On voit ainsi la portée d'un argument parfois avancé d'après lequel la compétitivité des produits électroménagers italiens s'expliquerait par un niveau moins élevé des coûts du travail que dans les autres pays.

Section 5

L'industrie informatique

L'industrie informatique s'est développée et est devenue un secteur de premier plan précisément pendant ces 12 ou 15 dernière années, c'est-à-dire en totale concomitance avec la mise en place du marché commun. En effet, c'est à peu près vers 1956 qu'est apparue la seconde génération utilisant les transistors et caractérisée par les appareils IBM 7090 et 1401. Entre 1962 et 1967, la valeur des ordinateurs installés dans la Communauté à Dix a été multipliée par 8 (soit un taux de croissance annuel de 36%) et aux Etats-Unis par 5 (taux annuel 29%). Enfin, les exportations des Etats-Unis ont été multipliées par 16 entre 1958 et 1966.

Les producteurs d'ordinateurs ont-ils su bénéficier des possibilités offertes par ce marché commun et cette disparition des droits de douane pour constituer d'emblée une industrie à l'échelle européenne ? La réponse est nuancée suivant les entreprises.

L'une d'entre elles a splendidement exploité cette possibilité en installant au moins une usine dans chacun des pays importants de l'Europe occidentale et en répartissant sa production sur le principe d'un produit par usine, ce qui signifie que chacune d'entre elles est responsable de la production ou de l'assemblage d'une partie seulement de la gamme totale de la production de l'entreprise, qui est intégrée dans un schéma d'ensemble. L'usine italienne produit les petits ordinateurs, l'usine allemande les systèmes intermédiaires et les unités périphériques, les usines françaises les plus grands systèmes et les circuits intégrés pour tous les systèmes, enfin jusqu'à tout récemment les usines anglaises fabriquaient un petit ordinateur, un appareil à usage scientifique et différents périphériques. Mais toutes ces activités s'intègrent dans la stratégie générale élaborée à New York, au siège central d'I.B.M.

Une seconde entreprise, elle aussi américaine, occupe une place non négligeable sur l'ensemble du marché européen ; elle est le résultat de l'abandon à deux reprises, par les pays européens (une fois sur le plan national, la seconde sur un plan plus large) de l'occasion qui se présentait d'utiliser une entreprise française ayant des difficultés financières comme noyau à partir duquel développer une entreprise de taille européenne. Il s'agit de Honeywell-Bull, formée par le rachat de Bull français par Général Electric en 1964, puis par le rachat de cette entreprise en 1970 par Honeywell.

Les autres entreprises en Europe sont de dimension beaucoup plus faible, à l'exception d'I.C.L., et travaillent essentiellement pour le marché national.

Tableau II24

Part du marché d'ordinateurs par constructeur

	Alle- magne	France	Italie	Pays- Bas	Belgi- que	U.K.	U.S.A.	Chiffre d'affaires	
								1968	1969
I.B.M.	63,3	62,6	66,3	54,8	64,9	40,3	71,0	6.900	7.200
Bull G.E.	4,6	14,5	20,4	10,4	17,2	1,5	2,0	520	
Honeywell	2,4	1,7	2,2	2,0	1,2	5,0	4,1	265	
C.D.C.	2,7	3,1	1,5	4,9	0,4	0,9	5,3		570
Univac	7,1	4,5	7,5	7,4	3,8	3,8	7,0	600	
I.C.L.	0,7	1,7	0,2	3,4	2,6	42,0	---		227
Siemens	13,2	1,0	0,8	2,2	2,9	---	---	76	136
Philips	---	---	---	8,7	0,8	---	---		93
C.I.I.	0,3	4,0	---	0,6	2,0	---	---		68
Autres	5,7	6,9	1,1	5,6	4,2	6,5	10,6	(600)	

Devant l'impossibilité des entreprises "européennes" à subsister ou à se développer devant les entreprises américaines, plusieurs gouvernements européens ont estimé nécessaire d'intervenir. La première intervention en date est celle du gouvernement français créant le Plan Calcul destiné essentiellement à favoriser la création d'une entreprise par fusion de deux entreprises déjà existantes, aidant celle-ci à la fois par un support financier et par un traitement préférentiel pour les achats publics. Pour la période 1966-1970, le Plan Calcul a mis en jeu des sommes égales à 130 muc. Un second plan calcul quinquennal a été récemment décidé. Au Royaume-Uni, l'entreprise I.C.L. s'est formée par une succession de fusions et d'associations, d'abord à titre privé puis, à partir de 1965, avec une aide publique : l'absorption d'Elliot par English Electric fut favorisée par un prêt de 36 muc de l'Industrial Reorganization Corporation, et en 1968 English Electric Computers fusionnait avec I.C.T. pour former I.C.L., le Ministère de la Technologie ayant pris une participation de 10,5% du capital d'I.C.L. et ayant pris l'engagement de fournir sur une période de 4 ans des prêts pour la R-D d'un total de 31 muc.

Enfin, en Allemagne, le gouvernement a fourni des dons et des prêts pour 74 muc pour la période 1967/71, l'essentiel de cette somme étant allée à AEG et à Siemens. En 1972, un nouveau programme de 5 ans a été lancé, basé sur un concours financier du gouvernement d'environ 700 muc dont 30% destinés à la R-D industrielle.

Comme la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne pratiquent un certain degré de préférence pour les entreprises nationales lors des achats publics.

Il est peut-être encore prématuré pour juger les effets de ces politiques ; on peut toutefois remarquer que la part des sociétés américaines a augmenté sensiblement entre 1962 et 1969 (cf. tableau II.24). Il faut d'ailleurs ajouter à ces fabrications dans des filiales américaines le fait qu'une partie appréciable des ordinateurs fabriqués dans des entreprises "européennes" le sont sous licence, américaine (Xerox Data Systems pour C.I.I., RCA pour Siemens et certains appareils d'I.C.L., etc.) Si on ajoute ces appareils fabriqués sous licence à

ceux en provenance des sociétés américaines et leurs filiales, on arrive en 1970 à environ 90% du parc d'ordinateurs (plus en France et en Allemagne, nettement moins au Royaume-Uni).

Tableau II.25

Part des sociétés américaines (et leurs filiales) sur le marché européen (en % du nombre d'ordinateurs installés)

	1962	1969
Allemagne	74	78
France	49	91 ⁽¹⁾
Royaume-Uni	47	54
Europe occidentale		72

La caractéristique dominante de ces interventions publiques depuis 5 ou 6 ans a été leur caractère strictement national. Au niveau communautaire des tentatives relativement modestes ont été entreprises pour favoriser des regroupements entre entreprises "européennes", et notamment les producteurs d'unités centrales, à savoir AEG et Siemens en Allemagne, C.I.I. en France, Philips aux Pays-Bas, I.C.L. au Royaume-Uni, ainsi que le gros producteur de périphériques OLIVETTI en Italie. Ces tentatives ont été abordées par le biais d'un ambitieux projet de R-D, visant à mettre au point un système informatique de grande puissance, recourant à une technologie tout-à-fait avancée. Mais devant la réticence simultanée des entreprises à s'embarquer dans un tel projet, et des gouvernements à

(1) par suite du rachat de Bull par General Electric.

s'engager à un financement important, aucun résultat n'a été obtenu. Les deux dernières années ont été marquées par de multiples contacts à 2 ou à 3 entre les entreprises, sans qu'aucune restructuration sérieuse n'ait eu lieu jusqu'à maintenant.

Le secteur de l'informatique paraît donc bien, jusqu'à maintenant, au niveau européen, le secteur des occasions manquées.

Section 6

L'énergie

Il s'agit là d'un domaine dont des parties entières ont fait l'objet de traités spécifiques (traités CECA et traité EURATOM), dont on s'est occupé depuis le début de la construction communautaire, et pour lequel, 20 ans après, il n'existe toujours ni véritable marché commun du charbon, ni véritable marché commun des autres sources d'énergie, et encore moins une politique énergétique d'ensemble, malgré des déclarations maintes fois répétées sur l'intérêt, sur l'utilité, parfois même l'urgence, de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'une telle politique commune.

On est conduit alors à se demander, d'une part pourquoi il a été impossible, jusqu'à maintenant, de parvenir à un résultat satisfaisant dans un tel domaine important, d'autre part quelles ont néanmoins été les évolutions pour les divers produits énergétiques ? Ces deux questions seront abordées successivement.

A. Survol général

L'importance du problème énergétique a été reconnu, dès le début de la construction européenne, et cette reconnaissance a été confirmée à maintes reprises. On peut s'en rendre compte en procédant à un bref rappel chronologique des documents fondamentaux qui ont vu le jour en cette matière :

- 1951 - signature du traité relatif à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Parmi les deux secteurs choisis pour amorcer la construction européenne, figure le charbon qui, à ce moment-là était la source d'énergie principale pour l'ensemble de la Communauté.
- 1957 - signature du traité Euratom. Face à des perspectives d'accroissement rapide de la consommation d'énergie, et devant la crainte de certaines difficultés d'approvisionnement, ou du moins d'un relèvement du coût de l'énergie, les pays membres estiment nécessaire de consacrer un effort tout particulier au développement de l'énergie nucléaire destinée à prendre le relais des sources d'énergie classiques.

Le traité de Rome créant la CEE reste muet en matière de politique énergétique communautaire, mais dès octobre 1957,

le Conseil des Ministres adopte un protocole sur "Les moyens d'assurer une politique coordonnée dans le domaine de l'énergie". C'était reconnaître l'importance du sujet. Certes, au plan des moyens, on ne prévoyait pas d'étendre les règles de la Communauté du Charbon et de l'Acier aux autres formes d'énergie, néanmoins il était explicitement prévu que "sur la base des rapports du Comité Mixte, la Haute Autorité devait soumettre au Conseil des Ministres des orientations générales sur la politique de l'énergie, des propositions sur la condition de réalisation d'une telle politique, l'énoncé des mesures spécifiques qu'elle préconise."

- 1960 - le Groupe Interexécutif de l'énergie adresse, en mars, au Conseil spécial des Ministres, une note intérimaire dont la cheville ouvrière est constituée par le "prix d'orientation" qui devrait, comme le fait un prix dans l'économie de marché, jouer un rôle de guide en orientant le comportement des participants du marché de l'énergie vers un but déterminé, but qui constitue la solution de compromis entre les divers objectifs d'une politique énergétique. Le Conseil des Ministres n'accepta pas la note intérimaire, et se contenta d'encourager le Groupe Interexécutif à préciser ses études sur "la notion, le rôle et la technique d'établissement du prix d'orientation." Toutefois, conscient de l'urgence des problèmes du moment, il invitait le Groupe Interexécutif à rechercher et à proposer d'autres instruments de politique énergétique. Il en résulta un programme d'action immédiat "Premières mesures en vue d'une coordination de la politique énergétique" (1960) et un programme d'urgence allégé "Premières mesures dans le domaine des importations de charbon des pays tiers" (1961). Ces deux documents ne furent pas acceptés par le Conseil des Ministres.
- 1962 - présentation, en juin, par le Groupe Interexécutif, d'un Mémoire sur la Politique Énergétique; ce Mémoire se prononce pour un Marché commun ouvert, tempéré par une politique concertée à l'échelle communautaire, en vue de parvenir à la structure optimale de l'approvisionnement énergétique pour l'ensemble de l'Europe. Ce Mémoire ne fut pas approuvé par le Conseil des Ministres.

- 1964 - adoption, le 21 avril, par les Gouvernements des Etats membres, d'un protocole d'accord relatif aux problèmes énergétiques. Ce protocole est très modeste et a pour but "de jeter les bases d'une coordination pragmatique des politiques nationales, de nature à préparer la mise en oeuvre d'une politique de l'énergie, compte tenu de ce que les perspectives de fusion des Communautés permettent d'escompter celle-ci avant la fin de la période de transition du traité de Rome. Ce protocole était concentré sur les problèmes charbonniers, domaine dans lequel furent effectivement prises quelques mesures destinées en fait à légaliser la pratique d'octroi d'aides gouvernementales aux charbonnages nationaux (voir ci-après, partie B).
- 1966 - première note sur la politique de la Communauté en matière de pétrole et de gaz naturel.
- 1967 - en juillet, le Conseil des Ministres prend acte de ce Mémorandum sous forme d'une "Première orientation générale de la politique communautaire dans le domaine du pétrole et du gaz naturel."
- 1968 - en décembre, nouvelle communication de la Commission au Conseil sur l'urgence d'une politique pétrolière.

En vingt ans, deux traités spécifiques, deux protocoles d'accords intergouvernementaux, cinq ou six notes fondamentales envoyées par la Haute Autorité ou la Commission au Conseil, ainsi qu'un certain nombre d'études énergétiques de base dont la qualité a toujours été reconnue par les observateurs étrangers. Dans le même temps, une absence quasi totale de décision.

Au cours de la même période, d'ailleurs,

- de 1950 à 1958, difficultés d'approvisionnement (problèmes de balance de paiements), perspectives de pénurie et de relèvement des prix; la crise de Suez en 1956 souligne le rôle prépondérant du pétrole.
- de 1959 à 1971, offre sur le marché mondial de pétrole en quantités abondantes et à bas prix, perspectives de stabilité des prix techniques.
- depuis 1971, difficultés pétrolières, fin de la pléthore et des bas prix (relèvement des redevances pétrolières),

concurrence des grandes puissances sur le marché international de l'énergie, infléchissement vers une situation d'énergie plus rare et plus chère.

Depuis 1960, la production de la Communauté est restée sensiblement constante, si bien que le degré de dépendance extérieure est passé de 32% à 63%.

Au milieu des changements de contexte énergétique s'observe une permanence : l'impossibilité de parvenir à une politique communautaire.

Les carences de cette absence de progrès se trouvent dans la profonde différence d'attitude des divers pays membres, tant face à la hiérarchie des objectifs d'une politique énergétique que face à la sélection des instruments utilisables. Cette variété d'attitudes s'explique à la fois par la profonde différence dans la structure du bilan énergétique des divers pays de la Communauté et par les différences de conception générale de politique économique.

Les objectifs d'une politique énergétique sont nombreux. Ainsi, le protocole d'accord du 21 avril 1964 citait :

- "- un approvisionnement à bon marché
- "- la sécurité de l'approvisionnement
- "- la progressivité des substitutions
- "- la stabilité de l'approvisionnement, tant en ce qui concerne son coût que les quantités disponibles
- "- le libre choix du consommateur
- "- une concurrence équitable sur le marché commun entre les différentes sources d'énergie
- "- la politique économique générale."

De façon plus résumée, on peut dire que l'intérêt de la Communauté requiert avant tout un approvisionnement sûr à des prix relativement stables et aussi bas que possible, des motifs de politique sociale ou régionale pouvant inciter à ralentir ou à accélérer des processus de substitution naturels.

Ces objectifs sont partiellement contradictoires et l'accent mis sur chacun d'entre eux était assez différent suivant les pays de la Communauté.

Si on regarde le bilan énergétique de 1960, on est amené à classer les pays de la Communauté en trois catégories :

- en Italie et aux Pays-Bas, l'approvisionnement énergétique se fait essentiellement par recours à l'importation de pétrole brut;
- la Belgique et l'Allemagne sont alimentées essentiellement par une production charbonnière nationale;
- la France occupe une situation intermédiaire avec une appréciable production charbonnière, mais aussi un recours sensible à l'importation de pétrole.

Cette variété explique déjà la diversité des attitudes. Mais d'autres éléments interviennent qui compliquent encore la situation : vers 1960, le coût de la production charbonnière comparé au prix du charbon importé est très élevé en Belgique, assez élevé en France, moyen en Allemagne. Le maintien d'une production charbonnière n'est donc possible que soit par une protection aux frontières, soit par des subventions - fortes en Belgique, assez élevées en France; par contre, en 1960, le problème ne se pose pas encore en Allemagne.

En matière pétrolière, les Pays-Bas possèdent une des sept grandes compagnies pétrolières; ils disposent de très importantes réserves au Moyen-Orient. Le problème de la sécurité d'approvisionnement ne leur semble donc pas crucial.

L'Italie a une compagnie pétrolière publique, qui a découvert d'importants gisements de gaz naturel sur le territoire italien, et qui pratique, à l'extérieur, une politique d'achat au plus bas prix possible, n'hésitant pas de passer d'un fournisseur à un autre. L'Italie a tendance à considérer qu'il n'y a pas de problème de sécurité d'approvisionnement pour un pays qui n'importe, vers 1960, que 3 % de la production mondiale de pétrole.

La France a une longue tradition de politique pétrolière gouvernementale qui remonte à la loi de 1928. Elle a, après la seconde guerre mondiale, fait un très important effort de recherche en Afrique du Nord et dans le Sahara, effort couronné d'un certain succès sur le plan technique; elle estime que le problème de la sécurité d'approvisionnement est assez fondamental.

Enfin, il faut se souvenir que, en matière de politique économique générale, l'Allemagne et les Pays-Bas sont hostiles à des mesures

interventionnistes⁽¹⁾, la France les accepte beaucoup plus facilement, l'Italie et la Belgique occupant une position intermédiaire, nuancée suivant les problèmes et les moments.

Ces divergences de situation et de comportement expliquent qu'il a, jusqu'à maintenant, été impossible d'aller plus loin qu'un accord pour tourner la prohibition édictée par le traité CECA d'aides à la production charbonnière, des confrontations périodiques sur la situation énergétique et les mesures nationales, un accord sur le niveau minimum de stockage pétrolier.⁽²⁾

B. Les résultats pour le charbon et le pétrole

a) Le charbon

Les objectifs assignés en 1951 comprenaient, à titre principal, un approvisionnement régulier, au prix le plus bas possible, et dans des conditions d'égal accès, de tous les consommateurs de la Communauté. Les conditions techniques et économiques prévalentes à l'époque avaient amené à penser que la poursuite de ces objectifs passait par un développement et une modernisation des capacités de production, ainsi que par un développement des échanges intra-communautaires.

(1) Encore en 1966, le gouvernement allemand a laissé s'opérer le rachat de Deutsche Erdöl par Texaco. Ce n'est que depuis 1969 qu'il s'est efforcé de regrouper les activités d'exploration et de production des firmes pétrolières à capitaux privés allemands au sein d'une société nationale d'approvisionnement en pétrole, la DENIMEX, qui bénéficie de subventions et de garanties de crédits pour la prospection d'hydrocarbures à l'étranger (575 millions DM pour 6 ans).

(2) Il est instructif de rappeler ici une illusion qui fut tenace : pendant plusieurs années, on estima - ou on fit semblant d'estimer - qu'un des obstacles essentiels à l'adoption d'une politique énergétique communautaire se trouvait dans la pluralité des Communautés européennes et l'existence simultanée de la Haute Autorité et des deux Commissions de la CEE et de l'Euratom. Le protocole du 21.4.1964 avait pour but de "jeter les bases d'une coordination pragmatique des politiques nationales de nature à préparer la mise en oeuvre d'une politique de l'énergie, compte tenu de ce que les perspectives de fusion des Communautés permettraient d'escompter avant l'expiration de la période de transition du Traité de Rome." En fait, les progrès n'ont pas été plus rapides après le 1er juillet 1967 qu'avant, car la fusion n'avait en rien modifié les obstacles profonds à un accord entre les pays membres.

L'évolution des conditions technico-économiques - croissance des rendements plus lente que celle des salaires, baisse des prix des énergies importées - a conduit à modifier la hiérarchie des objectifs. D'abord en Belgique, puis en France, ensuite aux Pays-Bas, enfin en Allemagne, la préoccupation dominante est peu à peu devenue l'organisation d'une retraite ordonnée, c'est-à-dire d'une progressivité dans la réduction de la production et l'adaptation des hommes et des régions vivant de la mine. ⁽¹⁾

On est alors amené à juger les réalisations communautaires au cours de deux étapes.

Au cours des 5 ou 6 premières années, le Marché commun s'est mis en place, et les échanges se sont développés très fortement. ⁽²⁾ La CECA a certainement facilité l'approvisionnement énergétique de la Communauté.

Ultérieurement (mais dès 1955 en Belgique), le problème s'est transformé. D'un problème d'approvisionnement, il est devenu un problème d'écoulement. La CECA s'est ainsi trouvée confrontée avec des tâches inverses de celles prévues dans sa mission initiale. Aussi, en application du protocole de 1964, fut prise la décision 3/65 CECA du 17.2.1965, relative au régime communautaire des interventions des Etats membres en faveur de l'industrie houillère, valable jusqu'au 31.12.1967 et prorogée d'abord pour trois ans en octobre 1967. En décembre 1970, à la suite de l'étude qu'elle a réalisée en juin 1970 sur la

(1) En Belgique, dès 1955, le gouvernement a commencé à accorder des subsides aux charbonnages. La dégradation de la situation conduisit en 1959 à l'isolement du marché belge du charbon, en application de l'art.37 du traité de Paris; à la même époque fut créé le Directoire de l'industrie charbonnière. En France, après la grande grève de 1958, le gouvernement amorça une politique de régression de la production charbonnière; en 1963, il s'engageait dans l'octroi d'aides financières progressivement croissantes (10,8 uc par tonne extraite en 1968). Aux Pays-Bas, la progression foudroyante de l'approvisionnement en gaz naturel a conduit à adopter en 1966 un programme de réduction de l'activité minière; toute extraction devait cesser vers 1975. En Allemagne, la protection s'est traduite d'abord par une taxe sur le fuel-oil, puis par des aides financières au charbon, qui ont atteint un plafond de 946 millions DM en 1968, pour décroître ainsi, le gouvernement ayant décidé de réduire la production et ayant, à cette fin, créé en 1969 la Ruhrkohle AG qui contrôle la quasi-totalité de la production houillère de la Ruhr.

(2) Cette période a fait l'objet d'une analyse très fouillée dans "Dix Ans de CECA".

"question de l'approvisionnement en charbon et de la production houillère dans la Communauté", la Commission, concluant à la nécessité des aides en faveur de l'industrie houillère, prend la décision 3/71 CECA sans mentionner aucune durée précise.

La décision 3/65 prévoit des aides à caractère social, des aides de rationalisation positive affectées au financement des investissements rentables, à l'amélioration de la sécurité et à des dépenses de formation du personnel, des aides couvrant certaines dépenses de fermeture et des aides à caractère régional.

Ces initiatives doivent s'inscrire dans un cadre communautaire et être placées sous la supervision de la Haute Autorité.

De plus, les aides ne doivent pas être de nature à compromettre le bon fonctionnement du Marché commun. Il en résulte un équilibre entre les exigences de la rationalisation et celles de la concurrence.

Sur cette période, on peut porter les jugements suivants, qui peuvent être utiles à méditer pour d'autres domaines :

- le tournant a été pris trop tard. Encore en 1959, on prenait officiellement position en faveur d'une augmentation des capacités de production charbonnière dans l'ensemble de la Communauté. La raison essentielle de cette erreur de jugement est double : d'une part, les études qui avaient été menées avaient porté essentiellement sur une analyse des besoins et très peu sur une analyse fine de l'évolution des coûts de production comparés pour le charbon communautaire et pour les sources d'énergie concurrentes, d'autre part on a toujours tendance à considérer que les difficultés sont de caractère conjoncturel et à sous-estimer les problèmes de caractère structurel, qui obligent à réviser en profondeur toutes les idées acquises.
- la politique charbonnière menée dans divers pays a été différente d'un pays à l'autre, avec le double résultat qu'elle a empêché l'établissement d'un système de prix unique pour l'énergie sur l'ensemble du territoire de la Communauté, et qu'elle a relevé le coût de l'énergie pour les utilisateurs.

La raison principale en est que dans le dosage entre les deux instruments essentiels devant permettre une progressivité dans la réduction d'activités charbonnières, à savoir l'octroi de subventions spécifiques et le relèvement par taxation des prix des énergies concurrentes, l'accent a été porté sur le second point pendant une période trop longue : même lorsque le charbon communautaire ne représentait plus que moins de la moitié (1960) ou du tiers (1965) de l'approvisionnement de la Communauté, on a continué à le protéger par une pénalisation des énergies concurrentes, au lieu de recourir à des mesures adaptées spécifiquement au problème à traiter. On a ainsi cédé à la tentation de recourir de préférence à la solution plus discrète d'une protection du secteur en difficulté plutôt qu'à la solution, plus voyante, mais aussi plus franche, d'une aide directe.

- la communautarisation du problème charbonnier a permis d'accélérer la régression et de la faire porter en priorité sur les sièges les plus coûteux. La garantie de pouvoir acheter du charbon dans les autres pays membres, et ceci sans discrimination de prix, a certainement contribué à lever des obstacles à la fermeture de sièges charbonniers; le phénomène est particulièrement net en Belgique. Plus généralement, l'échéancier des fermetures a été pensé dans une certaine mesure au niveau communautaire, ce qui a permis d'accélérer la fermeture des sièges les plus mauvais, même s'ils étaient concentrés dans certains bassins seulement.
- la réduction d'activités charbonnières s'est faite à un rythme qui a évité l'apparition de graves problèmes humains dans les régions charbonnières. Certes, des difficultés appréciables ont été ressenties par une partie de la population, mais dans l'ensemble ces difficultés ont pu être toujours limitées à un niveau soutenable. A ce succès, les mécanismes de réadaptation de la main-d'oeuvre et de reconversion des régions, prévus dans le traité CECA, ont apporté une contribution fort appréciable.

Au total, bien qu'elle ait été aux prises avec des problèmes inverses de ceux pour lesquels elle avait été prévue, la CECA a favorisé et facilité les adaptations de l'industrie charbonnière, au bénéfice de la Communauté dans son ensemble.

b) Le pétrole

En matière pétrolière, les objectifs essentiels, approvisionnement à bas prix et sécurité de l'approvisionnement, peuvent être visés par des mesures internes et des mesures externes.

Les mesures internes sont essentiellement au nombre de deux :½

- une coordination des investissements, tant en ce qui concerne leur localisation que leur date de réalisation, de façon à assurer le meilleur emploi des capacités de production sur l'ensemble du territoire de la Communauté;
- le maintien de stock de pétrole en quantité suffisante pour assurer un minimum de sécurité d'approvisionnement.

Les actions vers l'extérieur pourraient comprendre essentiellement une diversification des sources d'approvisionnement de l'Europe et une attitude concertée de l'ensemble des Européens vis-à-vis des pays producteurs.

Les réalisations essentielles sont les suivantes :

- mise en place de procédures d'information et de consultations en matière énergétique;
- en juin 1972 a été pris un règlement organisant la déclaration des programmes d'investissements et des programmes d'importations. Jusque là, des informations n'étaient rassemblées que de façon officieuse, ou incomplète, ou tardive;
- en décembre 1968, a été prise une directive fixant à 65 jours de consommation intérieure le montant minimal des stocks à détenir dans chaque pays.

Par contre, en matière d'actions vers l'extérieur, aucune décision d'importance n'a été prise.

Ainsi, malgré une très rapide augmentation de la consommation de pétrole, la Communauté continue à dépendre des sociétés pétrolières internationales (et notamment américaines); elle constitue le plus gros acheteur mondial, mais les affaires se règlent indépendamment d'elle. Comment expliquer cette situation ? D'une part, l'absence de dispositions spécifiques dans le Traité n'a pas facilité l'adoption de positions communes. Cette absence n'est d'ailleurs que le reflet d'une attitude qui s'est perpétuée pendant plusieurs années, à savoir

qu'il n'y avait pas nécessité d'aborder le problème au niveau communautaire; à l'exception peut-être d'un pays, il y avait consensus général pour estimer que les grandes compagnies pétrolières étaient mieux placées que quiconque pour assurer l'approvisionnement en pétrole de l'Europe. Enfin, si intervention il devait y avoir de la part du gouvernement, celle-ci n'était alors qu'un élément de la politique étrangère, domaine soigneusement préservé pour les compétences nationales; lorsqu'un abandon de la souveraineté avait été consenti en 1951 en faveur de ce qui était alors considéré comme un élément de puissance de premier rang, le charbon (et l'acier), il s'agissait de productions intérieures, et la mise en Communauté du charbon n'impliquait guère de réduction des prérogatives en matière de politique étrangère (d'ailleurs la politique commerciale extérieure en matière charbon-acier restait du ressort exclusif du Conseil, et n'était pas confiée à la Haute Autorité).

L'absence d'une politique pétrolière communautaire ne semble pas avoir entraîné de conséquences graves jusqu'à maintenant. Mais, comme le souligne un document récent de la Commission, le contexte de la politique énergétique s'est sensiblement modifié depuis 1969 et continuera à évoluer dans les prochaines années. Notamment, le recours à l'importation de la part des Etats-Unis augmentera fortement : la part du pétrole brut importé dans la consommation totale du pétrole de ce pays pourrait atteindre 30 à 50% vers 1980, contre 26% en 1970. D'autre part, l'évincement progressif des compagnies pétrolières dans l'exploitation des gisements pétroliers, notamment au Moyen-Orient, peut faire peser un risque sérieux sur l'exécution d'un effort de recherche suffisant, les pays producteurs pouvant, à la différence de la plupart des compagnies, vouloir utiliser une part importante de leurs bénéfices dans d'autres activités. Le retard pris dans la mise en œuvre d'une politique pétrolière communautaire risque alors de peser assez lourdement d'ici quelques années.

Tableau II.26

Structure de l'approvisionnement énergétique (en %)

	Allemagne			France			Italie			Pays-Bas			Belgique			Communauté		
	1950	1960	1970	1950	1960	1970	1950	1960	1970	1950	1960	1970	1950	1960	1970	1950	1960	1970
Houille et lignite	89	75	38	76	52	24	39	17	8	80	49	11	90	70	32	82	61	26
Pétrole	5	21	53	16	32	61	23	46	72	20	50	57	10	30	59	10	27	59
Gaz naturel	0	1	6	ξ	3	5	3	12	10	ξ	1	32	0	0	9	ξ	3	9
Electricité primaire, hydro + nucléaire	6	3	3	8	13	10	15	25	10	0	0	0	ξ	ξ	ξ	8	9	6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Degré de dépendance énergétique	-11	10	48	36	41	71	52	58	82	39	52	42	6	55	82	15	27	61
Importation consommation (1)																		

Source : Etude sur les perspectives énergétiques à long terme de la Communauté. Luxembourg 1964

(1) pour 1950, moyenne 1950-54. Source : OSCE, Statistique de l'énergie 1950-1965, annuaire.

Section 7

La recherche-développement

Au cours des 15 dernières années, les problèmes de la recherche ont pris, dans les préoccupations des responsables publics et privés de l'économie, une place très supérieure à celle qu'ils avaient occupée jusque là : le rythme des dépenses a augmenté rapidement, et la notion de politique de la recherche a fait son apparition. Dans la mesure où cette activité de recherche est **cruciale** pour le développement à moyen et long terme de notre société, il importe de s'interroger sur les réalisations de la Communauté en ce domaine.

On commencera par une vue générale de l'effort de recherche dans la Communauté, puis on s'attachera aux réalisations communautaires.

A. Les activités de recherche dans la Communauté

a) Ampleur et structure de l'effort de recherche

Dans tous les pays de la Communauté, au cours des premières années de la période examinée, l'augmentation des dépenses de recherche a été extrêmement rapide. Le rapport des dépenses de recherche au produit national a fortement augmenté au cours de cette période, et il atteignait environ 1,7% pour la Communauté en 1967. Puis la progression s'est ralentie : dans la Communauté, au cours des cinq dernières années, les crédits publics civils exprimés en pourcents du P.B. n'ont pas changé et les crédits publics totaux ont même diminué. Les chiffres manquant pour les crédits privés, il est difficile d'en déduire une loi générale de variation pour la Communauté mais il est fort probable que le rapport des dépenses de recherche au produit national n'a pas fortement augmenté au cours de la période 1967-1971. Il ne s'agit d'ailleurs pas là d'un phénomène particulier aux pays de la Communauté : la même évolution a été observée aux Etats-Unis.

En fait, cette intensification de l'effort de recherche qui s'est manifesté tout d'abord aux Etats-Unis et en URSS est largement le résultat de la compétition entre ces deux pays : on constate en effet aux Etats-Unis une concentration des dépenses de recherche dans le domaine nucléaire et dans le domaine spatial. Par contre, depuis quelques années, on s'interroge outre-atlantique sur l'utilité réelle, pour la société américaine, de cet effort massif

et on a assisté à un plafonnement des dépenses nominales (soit une réduction en termes réels). L'Europe a suivi sensiblement la même évolution. D'une façon générale, d'ailleurs, l'Europe s'est largement inspirée du modèle américain (en ce qui concerne tant l'évolution des dépenses que leur emploi), au lieu de penser le problème de façon autonome et de décider la structure de son effort de recherches au vu d'une claire définition des besoins prioritaires à satisfaire.

Quand on regarde la répartition des dépenses publiques consacrées à la recherche entre les grandes catégories d'objectifs, on ne peut s'empêcher d'émettre des doutes sur leur rationalité compte tenu aussi bien des besoins prévisibles de la société européenne dans les 10 à 20 prochaines années que du processus de diffusion de l'innovation dans l'économie.

Nous laisserons de côté les crédits destinés à la défense, sur lesquels un jugement ne pourrait être porté que dans le cadre d'une appréciation d'ensemble de la politique de défense de l'Europe, qui est complètement hors du ressort de cette étude.

La promotion générale des connaissances est également impossible à juger sur le chiffre global des dépenses. D'un côté, les activités de recherche et d'enseignement sont si intimement mêlées qu'il faudrait, là aussi, une appréciation d'ensemble de l'organisation de l'enseignement supérieur (qui absorbe le quart des crédits publics de recherche). De l'autre, le choix des thèmes ne devrait pas être indépendant de la hiérarchie des domaines où s'effectue la recherche à des fins d'application.

C'est sur ce dernier élément, qui représente près de la moitié des dépenses publiques, que des questions peuvent être posées.

On sait que, parmi les problèmes les plus délicats des 10 à 20 prochaines années, figureront notamment

- l'organisation générale de la société, les relations entre centres de décision, la participation de tous les citoyens à la vie même de la société, sous tous ses aspects, et pas seulement comme consommateur passif. La contestation, l'augmentation de la criminalité, l'inflation, sont parmi les expressions les plus spectaculaires des tensions non surmontées actuellement;

Tableau II, 27

Dépenses des Administrations publiques centrales en Recherche-Développement par objectifs

1971 en % du total des actions

OBJECTIFS	Allemagne	Belgique	France	Italie	Pays-Bas	Communauté
1. R-D nucléaire	15,8	14,6	13,2	23,8	9,0	15,1
2. Espace.	6,7	4,2	6,1	5,7	3,8	6,1
3. Défense	15,1	0,9	28,4	4,4	4,7	17,6
4. Milieu terrestre	1,7	9,8	1,9	1,5	1,4	2,1
5. Santé	2,9	16,8	3,0	3,0	6,5	3,8
6. Milieu humain	1,2	1,6	4,4	1,5	3,6	2,6
7. Productivité agricole	2,1	5,6	4,4	2,6	8,5	3,6
8. Productivité industrielle	6,7	18,2	9,7	16,5	7,8	9,3
9. Informatique, automatisation	3,8	0,2	3,0	0,6	0,5	2,8
10. Sciences sociales et humaines	2,8	14,4	1,1	1,3	4,6	2,7
Sous-total	58,8	86,3	75,2	60,8	50,4	65,7
11. Promotion générale des connaissances	41,2	13,7	24,5	39,2	48,9	34,1
Non ventilé	0,0	0,0	0,3	0,0	0,6	0,2
Total (dont versements aux entreprises)	100,0 20,4)	100,0 13,3)	100,0	100,0 19,2)	100,0 5,8)	100,0 11,5)

- le phénomène d'urbanisation. La population des villes de plus de 50.000 habitants doublera d'ici 30 ans dans la Communauté des Six, par grossissement des villes actuelles et création de villes nouvelles. Les problèmes actuels de congestion, de pollution physique, de détérioration psychique augmentent à vive allure;
- le déséquilibre entre les pays riches et le reste du monde, même s'il n'augmente pas en termes relatifs, augmente en termes absolus.

Or, quel effort public a-t-on consacré à ces trois problèmes de base en 1971 ?

- on dépense 2,7% des crédits pour les sciences sociales et humaines, et moins de 1% pour le software d'informatique;
- l'aménagement du milieu humain reçoit 2,6, avec environ 0,7% pour les systèmes de transport, et moins de 0,5% pour la construction et l'aménagement d'immeubles, alors que la part du PNB consacrée à la construction est de l'ordre de 8%;
- enfin, sans qu'on dispose de chiffre précis, il semble bien que le pourcentage des crédits publics consacrés spécifiquement à des recherches utiles aux pays en voie de développement ne dépasse pas 1%.

Dans le même temps, on dépense 15% pour le nucléaire, 3,5% pour l'agriculture, alors que la part de ce secteur dans l'économie ne cesse de diminuer.

Enfin, les secteurs de technologie avancée (nucléaire et espace) ont reçu 21%, alors que la promotion de la technologie industrielle n'a reçu que 9%. On peut se demander si une telle répartition est bien équilibrée, et effectivement l'évolution des dernières années se fait en faveur du second terme. Un argument fréquemment avancé en faveur du soutien public des secteurs dits de pointe réside dans l'ampleur des retombées escomptées sur le reste de l'économie; sans entrer ici dans les querelles sur l'ampleur de ces retombées, on peut affirmer qu'elles ont d'autant plus de chances d'être fortes que les autres secteurs seront a priori plus réceptifs. Or, un des meilleurs moyens d'augmenter cette réceptivité est de développer les équipes de recherche dans ces secteurs. Une cohérence interne devrait donc être maintenue entre les rythmes de progression techno-

logique des divers secteurs et, corrélativement, entre les efforts de recherche qui leur sont consacrés. Il y a là un domaine de "recherche sur la recherche" encore embryonnaire, alors qu'il est fondamental.

b) Les tentatives de coopérations internationales

Les Européens ont assez vite pris conscience de leur impossibilité de parvenir à des résultats intéressants dans un certain nombre de domaines à l'aide des seules ressources nationales. Ils ont donc tenté de mettre en place un certain nombre de coopérations. Celles-ci ont porté essentiellement sur les domaines nucléaires (voir ci-dessous), spatial et aéronautique.

Cette coopération se caractérise actuellement par :

- le volume appréciable de dépenses. Au cours de 1971, on peut estimer que, pour les pays de la Communauté à Six, cette coopération est alimentée par des dépenses publiques de l'ordre de 450 M de \$, ce qui représente environ 9% de l'effort public global de recherche de la Communauté, ce pourcentage moyen recouvrant des chiffres divers d'un pays à l'autre, mais qui ont tendance à se rapprocher. Aux yeux de certains, ces dépenses sont trop grandes par rapport à leur efficacité, pour d'autres elles sont trop petites eu égard à ce qui serait nécessaire.
- la variété des domaines couverts. Certes, comme d'ailleurs pour les efforts nationaux de recherche, les grandes parties prenantes sont le nucléaire, le spatial et l'aéronautique. Néanmoins, on voit également figurer d'autres domaines très différents, allant depuis des activités de recherche fondamentale, comme le CERN ou l'EMBO, jusqu'à des coopérations à des fins industrielles assez immédiates, en passant par la coopération de certains services publics comme la météorologie.
- la variété des participants et des structures. Le nombre de pays impliqués va de deux, dans le cas de plusieurs actions bilatérales, jusqu'à une centaine au sein des organismes créés par l'ONU. Même en se limitant aux organismes pluri-nationaux européens, on constate que le nombre et l'identité des partenaires varient d'une opération à l'autre : nous trouvons les Six de la Communauté Européenne pour l'EURATOM, mais nous trouvons trois pays pour l'ELDO, onze pour l'ESRO, treize pour

le CERN. A cette diversité de participations correspond une diversité des structures administratives caractérisée notamment par la diversité des pouvoirs confiés au secrétariat central et par les modalités de fixation des programmes et des budgets.⁽¹⁾

Tableau II.28

C.E.E. - Crédits affectés par les administrations publiques centrales
à des travaux de Recherche-Développement
Evolution 1967-1971

Unité : million d'unités de compte

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	C.E.E.
Crédits totaux de recherche-développement						
- 1967	1.220	1.790	286	209	103	3.608
- 1971	2.135	1.838	471	333	235	5.013
Contributions à des actions internationales, multilatérales et bilatérales						
- 1967	139	237	60	14	21	471
- 1971	196	178	49	15	18	456

Si des expériences relativement nombreuses de coopération internationale ont ainsi été entreprises depuis plusieurs années, c'est qu'un besoin se faisait sentir de façon pressante et ceci quelle que soit la dimension du pays : le pourcentage des crédits affectés par les administrations publiques à des travaux de recherche n'est pas substantiellement différent dans les pays de dimension moyenne comme l'Allemagne ou la France et dans des petits pays comme ceux du Benelux.

En fait, la coopération internationale devrait permettre aux partenaires soit de se livrer à des activités de recherche à un moindre coût ou dans de meilleures conditions, soit d'obtenir des résultats économiques plus efficaces. Elle peut enfin constituer pour divers participants le seul moyen d'aborder certains domaines.

(1) Cf. notamment: Etude sur les modalités de gestion des crédits de recherche. Rapport de synthèse. Commission des C.E. Collection Recherche et développement N° 5, septembre 1972

En pratique, cette coopération internationale a été largement une source de déception pour la plupart des participants. Le cas extrême a certainement été l'ELDO qui, malgré des dépenses importantes, n'est toujours pas parvenu à mettre au point un lanceur européen d'assez grande puissance.

Les causes de ces déboires seront analysées plus loin.

B. La modicité des activités proprement communautaires

Assez curieusement, les problèmes de recherche font l'objet d'un traitement très varié suivant les traités européens. Le traité de Paris prévoit explicitement, dans l'article 55, une activité communautaire pour encourager la recherche technique et économique intéressant la production et le développement de la consommation du charbon et de l'acier, ainsi que la sécurité du travail dans ces industries. De même, le traité de Rome relatif à l'Euratom visait à organiser l'ensemble de la recherche nucléaire dans la Communauté. Par contre, le traité instituant la C.E.E. ne parle pas explicitement des problèmes de recherche et de développement (à l'exception de l'article 41 sur la recherche agronomique); il est vrai que l'article 6 prévoit d'une façon générale la coordination des politiques économiques des Etats membres dans la mesure nécessaire pour atteindre les objectifs du présent traité, objectifs qui comportent notamment une expansion continue et un relèvement accéléré du niveau de vie dont tout le monde s'accorde maintenant à penser qu'ils sont puissamment favorisés par l'activité de recherche. Toutefois, il est certain que l'absence d'une référence explicite dans le traité de Rome à des tâches communautaires de R-D a retardé le démarrage des travaux, même si l'art.235 ouvre la voie juridique à des actions non mentionnées dans les articles précédents.

De cette disparité de situations résulte qu'il semble préférable d'examiner successivement les activités menées au titre CECA, au titre EURATOM et au titre de la recherche dans son ensemble.

a) Recherche CECA. Les objectifs poursuivis étaient au nombre de deux :

- d'une part, il s'agissait de favoriser une certaine concertation entre les activités de recherche menées dans les divers pays, soit par des entreprises, soit par des associations professionnelles, que ces recherches soient financées exclusivement par des fonds

privés ou avec le concours de fonds publics nationaux. Il semblait important, en effet, d'éviter que des recherches analogues soient menées en de multiples exemplaires sur le territoire de la Communauté, mais au contraire que puisse être mise en place une certaine répartition du travail avec un échange d'informations sur les résultats entre les entreprises de la Communauté. Une telle préoccupation, il y a une vingtaine d'années, avait manifestement un caractère novateur très poussé.

- d'autre part, infléchir les efforts de recherche dans les directions paraissant les plus importantes pour le développement de la sidérurgie et des charbonnages de la Communauté. A cette fin, la Haute Autorité pouvait intervenir soit simplement par des suggestions soit, plus efficacement, en consacrant à ces recherches des fonds provenant du prélèvement.

1. Recherche charbonnière

De 1958 à 1972, les crédits consacrés par la CECA aux projets de recherche dans le secteur charbonnier se sont élevés à près de 43 millions d'unités de compte.

La durée de ces contrats varie de 2 à 4 ans, selon l'importance du projet; l'aide communautaire représente environ les deux tiers de leur coût global. Le montant de l'aide accordée par la CECA au cours des douze dernières années représente en moyenne 10 à 15% de l'ensemble des dépenses consacrées à la recherche charbonnière par les entreprises et les centres de recherche.

Les aides financières ont commencé à être octroyées à partir de la fin de 1957. Les premières ont été consacrées à la recherche dans le domaine de la pression des terrains, des dégagements instantanés de grisou, des poches de grisou et de leur dégagement, de la chimie et la physique du charbon et de la technique de cokéfaction.

Au cours de la période 1964-1967, en raison de l'évolution de la situation dans les charbonnages et sur le marché du charbon, l'accent a été davantage mis sur la réalisation des objectifs suivants : accroissement de la productivité, amélioration du rendement des exploitations minières, ouverture de nouveaux débouchés pour le charbon. En 1969 fut enfin adopté un programme

d'aide à moyen terme pour la période de 1970-1974. Ce programme porte sur trois secteurs : la technique minière, l'industrie charbonnière et la valorisation du charbon.

2. Recherche sidérurgique

Les crédits consacrés par la CECA aux projets de recherche sidérurgique ont atteint, depuis 1955, environ 60 Muc (le rythme annuel est actuellement de 6 Muc). La gamme des recherches est très étendue : elle couvre les différents stades de la production sidérurgique, hauts fourneaux, aciéries et laminages, ainsi que des recherches de base sur les thèmes les plus divers, tels que la physique des métaux et les procédés de mesure.

Les crédits attribués dans le cadre de la CECA représentent environ les 2/3 des dépenses effectives des recherches ainsi favorisées. Au total, ils représentent un peu moins de 4% sur l'ensemble des crédits consacrés à la recherche sidérurgique dans les Etats membres.

L'octroi de ces crédits par la CECA a certainement eu le résultat heureux de stimuler la confrontation des thèmes de recherche dans un domaine où le dialogue entre entreprises était certes de tradition, mais portait essentiellement sur les prix et les marchés. Par contre, on n'a jamais pu montrer que ces crédits ont favorisé une véritable inflexion des recherches vers des thèmes hautement prioritaires. La raison d'une telle insuffisance semble se trouver dans deux directions: d'une part, l'absence d'une véritable méthode permettant de sélectionner les thèmes prioritaires à l'échelon communautaire; d'autre part, une dispersion excessive des ressources sur un grand nombre de sujets, si bien que le montant moyen des dépenses par thème est le plus souvent insuffisant pour orienter la recherche sidérurgique dans des directions que n'abordent pas spontanément les entreprises.

b) Domaine nucléaire

Le traité d'EURATOM prévoit que la Commission doit promouvoir la coordination des recherches entreprises dans les Etats membres et les compléter par l'exécution d'un programme de recherche et d'enseignement de la Communauté. Nous retrouvons donc ici, et dans

un domaine beaucoup plus large, les deux préoccupations mentionnées pour la CECA. En 1958, le développement nucléaire en Europe était encore relativement modeste, à l'exception de deux pays, la France et le Royaume-Uni, et on pouvait donc espérer, plus vite que dans des activités anciennes, assurer au niveau communautaire une part importante des tâches, soit, dans certains cas, d'exécution, soit plus généralement de coordination.

Un bilan des activités d'EURATOM a été dressé par la Commission en octobre 1968. Il portait donc sur environ 10 années d'activité. Dans ce qui suit, on va reprendre les conclusions essentielles de ce rapport et sur certains points, les actualiser.

1. En matière de concertation et de coordination, "l'expérience
" acquise au cours des dix années de fonctionnement d'Euratom
" a permis de constater que :

" - L'effort de confrontation et de coordination des programmes
" de recherche nationaux a jusqu'à présent une portée limitée
" dans les secteurs de caractère technologique et a eu, par
" contre, un rôle apprécié dans certains domaines concernant
" la recherche fondamentale ou des objectifs à très long terme;
" - dans la mesure où a été menée une action de confrontation
" et de coordination au titre de l'article 5 du Traité,
" celle-ci a rencontré de grandes difficultés.

" Toute action de coordination de programmes de recherche est
" basée sur un inventaire préalable des moyens disponibles.

" Dans cet esprit et en vertu de l'article 5 du Traité, la
" Commission a lancé, dès 1958, une première action de recense-
" ment global des études en cours tant dans les centres nuclé-
" aires que dans les laboratoires industriels et universitaires.

" La première phase de cette enquête a permis de dresser un
" bilan satisfaisant des programmes. Cependant, l'action ulté-
" rieure visant à rendre cette enquête permanente - donc
" efficace - n'a pas pu aboutir. Afin de combler ces lacunes,
" la coordination au niveau des grands projets de recherche
" été recherchée au sein des Comités de liaison ou Comités
" consultatifs coiffant les programmes communautaires relevant
" d'un même domaine et exécutés dans le cadre des contrats
" d'association (fusion, biologie, réacteurs à neutrons rapides,
" réacteurs graphite-gaz à haute température, réacteurs d'essai

" des matériaux, etc.) aussi bien que dans celui du Centre
" commun de recherche (réacteurs modérés à l'eau lourde,
" principalement).

" Les résultats obtenus furent positifs et appréciés dans les
" secteurs de la recherche fondamentale (fusion, biologie,
" par exemple), alors qu'ils furent beaucoup plus fragmentaires
" dans les programmes de développement de caractère technologique.

" La création, en 1961, du Comité consultatif de la recherche
" nucléaire (CCRN) avait permis d'espérer que celui-ci devien-
" drait l'organe de concertation permanent des programmes de
" recherche de la Communauté. Bien que les différentes délégations aient fourni parfois des renseignements sur l'évolution
" de certains de leurs programmes de recherche, un véritable
" dialogue au stade de l'élaboration des actions plutôt qu'à
" celui du fait accompli n'a jamais pu être obtenu au sein du
" CCRN.

" En conséquence, s'il est certain que la Communauté a été
" complètement informée des programmes nationaux dans la mesure
" où elle y participait d'une manière quelconque, il n'est pas
" moins vrai qu'elle n'a pas été en mesure, jusqu'à présent,
" d'obtenir une vue globale sur l'ensemble des activités de
" recherche entreprises dans les Etats membres. S'il devait
" encore en être ainsi dans l'avenir, la Commission ne dispo-
" serait pas des éléments indispensables à l'exécution de la
" mission qui lui est impartie par le Traité.

" Le succès très relatif de l'action de coordination des
" programmes de recherche explique, dans une large mesure, le
" faible rendement de l'action de recherche dans ses prolonge-
" ments industriels, et ceci en dépit des moyens considérables
" qui lui ont été consacrés.

" Dès lors, la question primordiale aujourd'hui consiste, plutôt
" que d'augmenter l'effort de recherche et de développement
" nucléaire dans la Communauté, à le rationaliser et à mettre
" sur pied les modalités permettant d'aboutir à un meilleur
" équilibre des efforts entre les différents secteurs de la
" technologie avancée.

" Dans cet esprit, la Commission estime qu'il est indispensable
" de renforcer considérablement son action coordinatrice des
" programmes de recherche, non seulement par l'ensemble de ses
" activités de recherche mais également en s'appuyant formelle-
" ment sur la procédure de l'article 5 du Traité." (1)

Depuis la rédaction de ce rapport, aucun progrès sensible n'a été réalisé. Certes, on a mis en place des Comités Consultatifs en matière de gestion de programmes. Au sein de ces Comités, la confrontation des points de vue des représentants des Etats membres intéressés sur les différents aspects des objectifs de programme est théoriquement possible. Pratiquement, à l'exception des domaines de la fusion thermonucléaire contrôlée et de la biologie, ces Comités ne sont jamais parvenus à organiser une véritable concertation des programmes, faute notamment de disposer à temps d'une information détaillée sur ces programmes, et faute aussi d'une volonté de discussion de la part des participants.

2. En ce qui concerne les programmes de recherches et d'enseignement communautaires, les dépenses se sont montées depuis 1958 à environ 900 Muc. La répartition de ces sommes entre les divers éléments des programmes figure au tableau II.29 : les recherches technologiques liées au développement des réacteurs représentent environ 70% du total (avec une nette diminution au cours des dernières années), les activités de service public 20%, les recherches fondamentales orientées 10%.

Une partie de ces sommes a été employée dans les établissements du CCR; l'autre concerne les contrats et associations passées par Euratom, qui ont tendu à favoriser les objectifs suivants :

- "- coordonner les études relatives aux réacteurs de type éprouvé
" ainsi qu'aux systèmes de propulsion navale nucléaire;
- "- grouper en un faisceau européen ordonné les recherches sur :
" les réacteurs à neutrons rapides,
" les réactions thermonucléaires contrôlées,
" la biologie nucléaire et ses applications;

(1) Rapport sur la politique nucléaire de la Communauté, pp.37-38.

- " - soutenir certaines initiatives européennes comme les
- " réacteurs à boulets (AVR) et à suspension (KSTR);
- " - favoriser les entreprises collectives dépassant le cadre
- " de la Communauté (projets de réacteur Halden et Dragon);
- " - faire appel aux compétences nationales, publiques ou
- " privées, pour assister l'action propre du CCR, en parti-
- " culier dans le programme ORGEL.

" Dans l'ensemble, la qualité technique de ces travaux exécutés

" par les organismes de recherche publics ou privés de la

" Communauté a été reconnue et elle a permis d'établir des

" relations valables avec les pays tiers où le développement

" nucléaire était particulièrement avancé (Canada, Etats-Unis,

" Grande-Bretagne).

" De même, la gestion de ces programmes par la Commission a été

" généralement appréciée. L'intégration de l'ensemble des

" programmes de recherche exécutés dans la Communauté dans le

" domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée ainsi que

" l'étroite coordination d'un ensemble d'actions relatives à

" la biologie nucléaire constituent les modèles types d'une

" coopération communautaire fructueuse. D'une façon analogue,

" les contrats concernant les domaines de caractère technolo-

" gique ont contribué à établir un certain nombre de liens plus

" ou moins stables entre différentes industries.

" Cependant, en dehors des résultats techniques proprement dits,

" le prolongement de ces actions est resté fragmentaire dans la

" mesure où celles-ci n'ont pas pu s'intégrer dans une stratégie

" globale de développement d'une industrie intégrée au plan de

" la Communauté. Bien au contraire, sous la pression des Etats

" membres, le succès technique n'a pas pu empêcher (ou même a

" provoqué) un renforcement des particularismes. Ceci est spé-

" cialement vrai dans le secteur essentiel des réacteurs à

" neutrons rapides où les accords d'association n'ont pu enrayer

" la cristallisation des recherches effectuées principalement

" en Allemagne et en France autour de deux projets de réacteur

" prototype indépendants, entraînant le dédoublement de gros

" équipements parmi lesquels les assemblages critiques MASURCA

" et SNEAK, les boucles à sodium de grande puissance, etc.

Tableau II.29

Dépenses consacrées à l'exécution des programmes de Recherches
et d'Enseignement communautaires de 1958 à 1971

	1958 1968.	1969	1970	1971	Totaux	en Muc %
<u>Recherches technologiques liées au développement des réacteurs</u>						
Réacteurs rapides	97,3	1,4	1,5	1,8	102,0	12,4
Réacteurs gaz haute temp.(+ Dragon)	50,5	3,2	3,2	3,7	60,6	7,4
Réacteurs eau lourde (+ Essor)	176,2	9,4	9,9	11,4	206,9	25,1
Réacteurs type éprouvé	66,2	-	-	-	66,2	8,0
Réacteurs autres types (+ prop.nav.)	16,3	-	-	-	16,3	2,0
Problèmes technologiques Matériaux nucléaires	27,0	{1,6 2,3}	1,7 2,6	2,0 3,0}	40,2	4,9
Physique des réacteurs Conversion directe	10,6	{0,6 0,6}	0,6 0,7	0,7 0,8}	14,6	1,8
Retraitement d.comb.irrad.	6,9	-	-	-	6,9	0,8
Traitement des effluents	3,0	-	-	-	3,0	0,4
Plutonium et transplutoniens	41,3	4,0	4,5	5,1	54,9	6,7
	495,3	23,1	24,7	28,5	571,6	69,5
<u>Service public</u>						
Mesures et étalons nucléaires	22,7	2,9	3,2	3,8	32,6	3,9
CETIS-Informatique	15,8)	3,3	3,9	4,3	27,3	3,3
Irradiations à haut flux	40,1	3,8	4,2	4,7	52,8	6,4
Biologie et protection sanitaire	20,5	3,5	3,8	4,1	31,9	3,9
Application des radioisotopes	4,9	0,1	-	-	5,0	0,6
Enseignement	3,9	0,5	0,5	0,6	5,5	0,7
Diffusion des connaissances	12,2	1,7	-	-	13,9	1,7
	120,1	15,8	15,6	17,5	169,0	20,5
<u>Recherches fondamentales orientées</u>						
Fusion et physique du plasma	45,4	6,1	6,4	6,6	64,5	7,8
Physique état condensé	10,6	2,0	2,3	3,4	18,3	2,2
	56,0	8,1	8,7	10,0	82,8	10,0
Total	671,4	47,0	49,0	56,0	823,4	100,0

" Dans ces conditions, des crédits très importants ont dû être
" consacrés à des duplications - en tout cas prématurées -
" ainsi qu'à l'achat d'une quantité de plutonium considérable
" (500 kg) au moment où le marché était le plus défavorable
" (43 u.c./g).

" De son côté, le projet ORGEL n'a pas pu s'intégrer, jusqu'à
" présent, dans une politique cohérente de développement des
" réacteurs modérés à l'eau lourde alors que la Communauté lui
" a consacré des crédits très importants. Cette situation est
" dûe principalement au fait que plusieurs pays membres se sont
" engagés dans le développement de diverses variantes de
" réacteur modéré à l'eau lourde en dehors de la concertation
" que la Commission avait proposée par la création, dès 1959,
" d'un groupe de travail ad hoc." (1)

Depuis cette date, la situation ne s'est en aucune manière améliorée. Notamment, les programmes de recherche sur le secteur d'avenir le plus important, à savoir les réacteurs rapides, continuent à être menés d'une façon quasi autonome.

En 1958, deux stratégies étaient possibles pour l'Europe :

- décider de mener un effort important de recherche et de développement nucléaire pour mettre au point une solution européenne, mais concentrer cet effort sur une - ou au maximum deux - filière(s) de réacteur éprouvé (+ des recherches actives sur les sur-régénérateurs);
- consentir un effort plus modique en matière nucléaire et travailler délibérément en coopération avec les Etats-Unis, en axant l'effort sur une assimilation rapide et une européanisation progressive de ces techniques importées.

Chacune de ces deux stratégies avait sa logique, mais chacune avait aussi d'autant plus de chances de succès qu'elle serait adoptée par l'ensemble des pays de la Communauté. Or, on s'est embarqué dans les deux voies à la fois. Un pays, la France (comme d'ailleurs le Royaume-Uni en dehors de la Communauté)

(1) Rapport sur la politique nucléaire de la Communauté, op.cit. p.41-42.

a, au départ, concentré tous ses efforts sur la filière à uranium naturel gaz-graphite, afin d'être indépendant pour l'approvisionnement en combustible des usines d'enrichissement américaines (la construction d'une usine européenne semblant d'un coût prohibitif à l'époque). En même temps, l'Euratom concluait un accord avec les Etats-Unis pour travailler, à frais communs, sur le développement de centrales à eau légère, utilisant donc de l'uranium enrichi. Puis, ultérieurement, Euratom s'est engagé dans des recherches sur la filière à eau lourde.

Au total, les dépenses totales nucléaires de la Communauté depuis 15 ans ne sont pas très inférieures à celles consenties durant la même période aux Etats-Unis. Certes, en 1958 l'Europe connaissait un retard appréciable par rapport aux USA, néanmoins on serait en droit, sur la base de cette comparaison, de s'attendre à des résultats appréciables pour le développement de filières européennes. Or, que constatons-nous actuellement ?

Il ressort du tableau II.30 que, si dans les centrales en fonctionnement, la filière gaz-graphite assure près de la moitié de la puissance, elle a disparu dans les centrales de puissance en cours de construction, qui, à plus de 90%, sont basées sur des filières d'origine américaine, construites en Europe sous licence. Certes, un effort de recherche était de toute façon nécessaire pour être capable de mettre en oeuvre de façon efficace les techniques étrangères et ce les européaniser peu à peu, de façon à se dégager progressivement de la tutelle technologique étrangère, néanmoins il est hors de doute que les efforts effectivement consentis ont été disproportionnés par rapport à ce besoin : des sommes très importantes ont été employées pour mettre au point une filière qui fonctionne techniquement mais qui est économiquement condamnée.

S'il est reconnu qu'une telle filière avait des raisons intrinsèques d'être plus coûteuse que celles à uranium enrichi, il est non moins certain que l'absence de coordination des recherches sur l'ensemble du territoire de la Communauté et l'absence d'une association assez étroite et assez rapide

des futurs constructeurs aux activités de recherche ont définitivement compromis les chances de cette filière.

Il est possible que si l'Europe toute entière, y compris le Royaume-Uni, s'était concentrée sur la filière graphite-gaz, ou plus récemment sur une filière à eau lourde, l'une ou l'autre de ces filières aurait pu devenir presque compétitive par rapport à l'uranium enrichi. Mais à partir du moment où il y avait seulement deux variantes de l'uranium enrichi aux USA et une large dispersion en Europe, les solutions européennes étaient condamnées à l'avance.

Tableau II.30

Centrales nucléaires dans la Communauté au 30 juin 1972

Unité : MWe

	En fonctionnement	En construction	Commandes et projets	Total
<u>Réacteurs de type éprouvé :</u>				
gaz-graphite	2.565	-	-	2.565
eau bouillante	1.268	2.413	2.990	6.671
eau pressurisée	1.485	6.089	3.970	11.544
<u>Convertisseurs avancés :</u>				
eau lourde	121	100	32	253
haute température	13	300	22	335
autres	41	-	-	41
<u>Surrégénérateurs rapides :</u>	-	233	282	515
<u>Type non encore déter- miné</u>	-	-	6.400	6.400
Total	5.493	9.135	13.696	28.324

De cette expérience peuvent se dégager quelques enseignements, utilisables pour d'autres secteurs à technologie particulièrement complexe. En matière technologique, il est naïf de penser que dans tous les cas une technique s'impose a priori et qu'elle apparaît en quelque sorte comme "l'oint du Seigneur". En général, plusieurs solutions se présentent comme techniquement réalisables et économiquement analogues au départ, mais le fait de choisir l'une d'entre elles et de concentrer sur celle-ci des efforts importants la valorise substantiellement, et parfois de façon décisive.

Un double effet de seuil joue, tant en ce qui concerne un volume minimal d'efforts de R-D et de mise au point qu'en ce qui touche le volume de commandes ultérieurement passées. D'autre part, plutôt que de vouloir "redécouvrir" des solutions déjà mises au point ailleurs, il peut être bien préférable, lorsque c'est possible, de les exploiter grâce à des licences, et de les prendre comme tremplin pour imaginer les techniques d'une génération plus avancée, en gagnant ainsi du temps, et parfois de l'argent.

c) La recherche générale.

En 1964 fut créé un "Comité de politique économique à moyen terme" chargé d'élaborer un programme économique à moyen terme pour la Communauté. Très rapidement, ce comité se rendit compte qu'il n'était pas concevable de se pencher sur les problèmes de développement à moyen et à long terme sans aborder les problèmes de la recherche, ce qui l'a amené à créer un "Groupe de travail sur la recherche scientifique et technologique" ayant comme mandat "d'étudier les problèmes que poserait l'élaboration d'une politique coordonnée ou commune de la recherche scientifique et technique, et de proposer les mesures permettant d'amorcer une telle politique en tenant compte des possibilités éventuelles de collaboration avec d'autres pays". Ce groupe de travail élaborera un substantiel rapport "Pour une politique de recherche et d'innovation dans la Communauté"⁽¹⁾ qui servit de base à la préparation de la première réunion du Conseil des Ministres réunissant les ministres responsables de la politique scientifique dans les divers pays. La Résolution de ce Conseil, du 31 octobre 1967,

(1) publié comme annexe III du Second Programme de Politique Economique à Moyen Terme, JO n° L 129, 20 mars 1968

peut être considérée comme le véritable coup d'envoi de la politique scientifique communautaire, puisque le Conseil exprimait à l'unanimité sa volonté de mettre en oeuvre "une action énergique de redressement et de promotion de la recherche scientifique et technique et de l'innovation industrielle". Le Conseil décidait en conséquence de poursuivre les travaux qui, dans le cadre de la réalisation de l'Union économique, seraient susceptibles de favoriser la recherche et la technologie. Il chargeait le Groupe "Politique de la recherche scientifique et technique" d'examiner les possibilités d'une coopération commençant par sept domaines : informatique, télécommunications, développement de nouveaux moyens de transports, océanographie, métallurgie, nuisances et météorologie. Il demandait que soient étudiés certains problèmes "horizontaux" (confrontation des programmes nationaux de recherche, documentation scientifique, formation et échanges de chercheurs, etc). Il pronait la confrontation des programmes nationaux. Enfin, il précisait que devront être recherchés les moyens de faire participer d'autres Etats européens à l'action et à la coopération dans les domaines précités".

Une telle attitude positive s'est manifestée à nouveau lors de la conférence des chefs d'Etats ou de Gouvernements, tenue à La Haye en décembre 1969, puisque le point 9 du communiqué dit "Pour ce qui a trait à l'activité technologique de la Communauté, ils ont réaffirmé leur volonté de poursuivre plus intensément l'activité de la Communauté en vue de coordonner et d'encourager la recherche et le développement industriel dans les principaux secteurs de pointe, notamment par des programmes communautaires, et de fournir les moyens financiers à cet effet".

Où en est-on d'un tel programme près ce cinq ans plus tard ? Pour les sept domaines énumérés plus haut, le calendrier des opérations fournit une utile base de réflexions sur le processus de décision dans la Communauté.

Calendrier des travaux PREST/COST

	31 octobre 1967	Décision initiale du Conseil	
	31 oct.1967 - 31 déc.1967	Travaux techniques	2 mois
Travaux	Janv.1968 - Déc. 1968	Interruption de toute activité du Groupe PREST	12 mois
à			
Six	Déc. 1968	Décision du Conseil permettant une re- prise des travaux	
pays			
	1er janv.1969- 9 avril 1969	Travaux techniques et synthèse par le Groupe PREST	3 mois 10 jours
	Avril 1969 - Nov. 1969	Confirmation des projets par les Six et établissement de la liste des pays destinataires des propositions commu- nautaires	8 mois
<hr/>			
	Nov. 1969	Réponses des pays tiers	1 mois
Travaux	Déc. 1969 - Fév. 1970	Organisation des travaux à Quinze	4 mois
à			
15 pays	Mars 1970 - Juin 1970	Travaux techniques : 1ère phase	4 mois
puis			
à	Juil.1970 - Oct. 1970	Décision engagement 2ème phase	3 mois
19 pays			
	Nov. 1970 - Oct. 1971	Travaux techniques	12 mois
		Conférence Ministérielle à 19 pays.	

On voit que les travaux techniques ont duré 21 mois et que les délibérations au sein des organes politiques préparant la décision ont duré 16 mois auxquels s'ajoutent 12 mois d'interruption pour des raisons de "haute politique". On est parvenu, à la fin de 1971, à se mettre d'accord sur sept actions, et il est probable qu'un accord interviendra prochainement sur quelques actions supplémentaires. Le bilan n'est donc pas nul. Il est toutefois très modeste si on se réfère aux sommes en jeu : 21 millions d'unités de compte pour les décisions de 1971 portant sur sept actions. Seul le projet

du Grand Centre Météorologique, qui reste encore à décider, sera d'une certaine envergure (20 millions d'u.c. sur cinq ans).

En ce qui concerne l'amélioration des conditions favorisant la promotion de la recherche et de l'innovation, les discussions sur le statut de la Société Européenne sont toujours au point mort; seules celles sur le brevet européen ont progressé de façon satisfaisante. Enfin, la confrontation des programmes nationaux n'a pu commencer qu'au début de 1970 et se poursuit avec une extrême lenteur: il y a indiscutablement eu information mutuelle des représentants des divers pays membres, par contre il n'y a jamais eu véritablement de confrontation des programmes entre eux, et donc a fortiori de jugement sur leur plus ou moins grande compatibilité et leur adéquation aux besoins de la société européenne.

Ainsi, aussi bien pour la recherche en général que pour le domaine nucléaire (et il en est de même en matière spatiale), les réalisations de la coopération communautaire ou internationale sont très modestes.

d) Les enseignements de l'expérience.

Les causes des désillusions du passé ont été maintes fois analysées. On peut les regrouper sous quelques thèmes :

- l'absence d'une conception d'ensemble sur l'orientation prioritaire des efforts de recherche. Des thèmes ont été choisis sans qu'on ait méthodiquement vérifié qu'ils correspondaient aux besoins les plus importants du développement économique et social de l'Europe;
- On n'a pas non plus vérifié, à l'exception du nucléaire, que les domaines choisis étaient véritablement de ceux où la coopération internationale était susceptible d'apporter des effets hautement bénéfiques. Or, cette coopération se révèle souvent difficile à mettre en oeuvre et entraîne toujours quelques dépenses supplémentaires, si bien qu'il n'est raisonnable de s'y engager que si les bénéfices à en attendre sont substantiels;
- aussi bien en matière spatiale qu'en matière nucléaire, on s'est engagé dans les projets de recherche sans savoir exactement où l'on voulait aller et sans prévoir, au départ, le prolongement industriel qui seul pouvait valoriser des résultats de la recherche; le résultat automatique est qu'au moment de passer à cette phase industrielle, chacun des participants éprouve une irrésistible tentation de reprendre ses billes. Dans la même ligne de pensée,

il faut souligner l'insuffisante association des milieux industriels à la préparation et à l'exécution des projets;

- les projets de recherche figurent parmi les activités humaines les plus difficiles à organiser étant donné les difficultés qui pèsent sur le projet durant toute sa durée d'exécution. Malgré cela, les coopérations internationales ont souvent été engagées dans des conditions d'organisation d'une lourdeur et d'une inefficacité extrêmes, les décisions ne pouvant se prendre que selon des schémas lents et compliqués, et le principe de l'annualité budgétaire ouvrant la porte, pour chacun des partenaires, à des remises en cause fréquentes;
- enfin, les partenaires ont manifesté de façon très générale une préoccupation de "juste retour" se traduisant par le désir de chaque pays de voir revenir, sous forme de contrats accordés à ses laboratoires ou à ses industries des sommes au moins égales à leur contribution au financement du projet commun; avec l'application d'un tel principe, il est extrêmement difficile de confier la réalisation du projet aux équipes les plus efficaces, car il n'y a aucune raison pour qu'il existe dans tous les pays participants de telles équipes en proportion à la contribution financière du pays.

Telles sont les principales raisons qui ont été mises en lumière pour expliquer la faible efficacité de la coopération internationale.⁽¹⁾ Il faut toutefois aller plus au fond des choses si l'on veut proposer des solutions ayant une chance de succès.

On doit d'abord constater que l'incertitude sur les objectifs à viser en matière de recherche ne sont pas propres aux projets internationaux, mais que, jusqu'à tout récemment, elle s'observait également au niveau national : ce sont des motivations plutôt politico-militaires aux Etats-Unis et en URSS, plutôt d'imitation et de

(1) Cf. par exemple les travaux des congrès de Nice .
- 1968 sur "les cadres juridiques de la coopération internationale en matière scientifique et le problème européen"
- en 1971 sur "la politique technologique de la Communauté Européenne - Aspects Juridiques et Institutionnels".

rattrapage en Europe, qui ont fondamentalement conduit les gouvernements à intensifier leurs efforts de recherche, les entreprises ayant été ultérieurement stimulées par l'exemple donné par la puissance publique (et aussi souvent par les fonds publics eux-mêmes). Ce n'est que depuis deux ou trois ans au plus, notamment à la suite de la désillusion connue aux Etats-Unis devant l'apparente minceur des répercussions de l'effort de recherche sur la vie du citoyen moyen, que les pays européens ont commencé à mettre en place des mécanismes d'analyses des besoins à long terme, et de la sélection et de l'organisation des thèmes de recherche; les résultats de ces efforts commencent tout juste à se faire sentir.

D'autre part, aussi bien les modalités d'organisation de la coopération internationale que l'aspiration au "juste retour" ne peuvent se comprendre qu'en analysant les motifs profonds de la participation de chaque pays à ces opérations multi-nationales. Si l'objectif des participants à ces opérations était d'obtenir des connaissances scientifiques ou un résultat technique (appareil ou procédé de production) dont ils ont impérativement besoin, l'aspiration au juste retour serait absurde, et probablement beaucoup moins intense. Mais les objectifs réellement visés sont différents : lorsqu'un gouvernement contribue financièrement à une recherche de caractère plutôt fondamental, il vise avant tout à donner à ses propres chercheurs les meilleures conditions de travail; il est donc essentiel à ses yeux que le nombre le plus grand possible de chercheurs nationaux puissent participer à l'opération. En matière de recherche appliquée et de développement industriel, on vise à la fois la fabrication d'un appareil pour lequel on espère un succès commercial, et la mise en place d'équipes de recherche appliquée et d'un potentiel de production industrielle : les effets indirects du projet proprement dit sont même souvent plus importants que les effets directs. Ainsi, un pays sera intéressé à participer en coopération à des activités spatiales parce qu'il estime que c'est le seul moyen pour lui de mettre en place, à l'échelon national, des équipes qui pourront ensuite prendre leur autonomie. Il ne faut pas s'étonner alors que les pays veuillent voir revenir sur leur territoire, non pas tellement des sommes financières que du travail pour leurs citoyens, leurs laboratoires et leurs entreprises.

C'est avec la conscience de ces divers problèmes que la Commission a formulé des propositions d'organisation, tant pour la sélection des thèmes de recherche (CERD = Comité européen pour la recherche et le développement) que pour l'exécution des projets bénéficiant d'une intervention communautaire (AERD = Agence européenne pour la recherche et le développement). Ces propositions, esquissées dès novembre 1970 et précisées en juin 1972, n'ont encore fait l'objet d'aucune décision au niveau du Conseil.

Conclusion du chapitre II

Sans constituer un échantillon tout-à-fait représentatif, les cas sectoriels examinés précédemment permettent de dégager quelques conclusions sur les mécanismes d'évolution des structures de production au sein de la Communauté.

Comme il a été rappelé au début du chapitre, les interventions positives de nature communautaire ont jusque tout récemment été assez limitées ; c'est donc essentiellement l'ouverture des frontières qui a pu constituer un stimulant général aux transformations des structures, et les analyses sectorielles précédentes montrent que la force de ce stimulant a été fort différente d'une branche à l'autre.

A un extrême, nous trouvons le secteur des appareils électroménagers, producteurs de biens de consommation durables pour lesquels le nombre d'acheteurs est grand et où ne joue de la part des acheteurs pas de préférence nationale : la suppression de droits de douane souvent élevés au départ ainsi que, dans certains cas, la disparition de contingentements, ont favorisé des modifications profondes tant dans les structures de production que dans la localisation géographique des producteurs ; ces transformations profondes ont vraisemblablement été favorisées de plus par l'existence d'un marché en très forte croissance, permettant d'exploiter plus facilement les économies de dimension.

Pour l'industrie automobile, l'évolution a été sensiblement différente. Certes là aussi le nombre d'acheteurs est très grand, mais le phénomène de préférence nationale reste encore sensible ; on a même pu détecter des manifestations de préférence régionale ; d'autre part, le marché était en croissance moins forte. Les transformations structurelles ont porté surtout sur un certain allongement des séries de production, fort peu sur des spécialisations (dans certains cas le mouvement a même été en sens inverse) et enfin, très peu de modifications au niveau de la structure juridique du secteur.

Le secteur de l'informatique est caractérisé par la prédominance sur le marché communautaire des filiales d'entreprises américaines et la dimension modeste des producteurs européens. Ce n'est que progressivement que l'inconvénient d'une telle situation a été ressenti, puis reconnu. La nécessité de regroupement de ces producteurs européens trop nombreux est maintenant acceptée, mais la tentation demeure au niveau de chaque pays de commencer à renforcer la situation des producteurs nationaux, avant d'envisager sérieusement un mariage entre ceux-ci et des partenaires d'autres pays. Certes une excessive inégalité risquerait de rendre ces mariages peu durables ou de les transformer en véritable absorption, néanmoins, dans la mesure où chaque pays essaie de modifier les disparités existantes au profit de ses propres entreprises, le processus risque de ne pas trouver de fin, à moins qu'il ne soit brutalement interrompu dans telle ou telle entreprise par l'intervention d'un producteur américain; le cas s'est déjà observé.

Dans le secteur de l'énergie, bien que la nature des problèmes soit la même d'un pays à l'autre - assurer la régularité, la sécurité et le bas prix de l'approvisionnement -, le bilan global des réalisations communautaires est mince. "Les vingt dernières années ont certes vu un rapprochement du coût de l'énergie hors taxes pour l'utilisateur dans les divers pays de la Communauté, ce qui réduisait des disparités pouvant être fâcheuses pour le développement du Marché commun industriel, néanmoins en se perpétuant, les disparités fiscales ont empêché la convergence des prix au niveau de l'utilisateur, taxes comprises, et, pour la solution des problèmes de sécurité d'approvisionnement, le poids qu'aurait éventuellement pu avoir la Communauté dans les organisations internationales n'a nullement été utilisé. La raison essentielle de cette carence est la différence profonde de la situation énergétique de chaque pays, fondement de disparités dans les comportements"⁽¹⁾ dans un secteur où les considérations politique - et notamment de politique étrangère - tiennent une grande place.

Enfin, le domaine de la recherche, curieusement laissé de côté par le traité créant la C.E.E., n'a pas encore vu non plus des résultats de grande ampleur. Vu plus comme un moyen de renforcer la compétitivité d'entreprises nationales que comme un moyen de préparer à temps des solutions à des problèmes nouveaux - qu'il s'agisse de l'approvisionne-

(1) P.Maillet et F.Mont, "Marché commun et économie française - réflexions sur des faits et des comportements", dans Revue d'Economie Politique, 1971 (p.838-875)

ment énergétique, des transports, de l'aménagement urbain, de la santé, etc.-, l'effort de recherche est demeuré au niveau d'objectifs nationaux à moyen terme, au lieu d'aider à la préparation de la société européenne de demain.

En définitive, ces exemples, comme ceux qu'on aurait pu prendre dans d'autres secteurs comme l'aéronautique, l'électro-mécanique, la santé, etc., montrent que les effets du Marché commun sur les structures de production ont été les plus marqués sur les secteurs les moins influencés par les interventions gouvernementales, et où à la fois la pression de la concurrence et l'attrait du grand marché pouvaient exercer toute leur influence sans être contrebalancés par des réflexes nationalistes.

Annexe 1 au chapitre IIL'industrie de l'automobile au Royaume-Uni

Bien que la présente étude vise principalement à analyser les effets du Marché commun pendant la période 1958-1970 sur la Communauté des Six, l'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark rendent souhaitable un complément concernant le secteur de l'automobile au Royaume-Uni - producteur principal, et de loin - parmi les Trois (l'Irlande et le Danemark font un peu de montage), notamment dans la mesure où les informations n'ont pas déjà été fournies dans les tableaux du texte. ⁽¹⁾

1. Production : évolution et concentration

En 1970, le Royaume-Uni a produit 1.641.000 voitures particulières, le nombre de voitures immatriculées par 1000 habitants se situant environ au même niveau qu'en Allemagne (200 approximativement). Si la production a triplé depuis 1950, le rapport production au R.U./ production des Six a néanmoins diminué d'environ 1:1 en 1950 à 1:2 en 1958 et 1:5 en 1970.

L'ensemble du secteur de l'automobile (y compris voitures utilitaires, fabrication d'équipements, etc.) représente (1968/69) à peu près 14% des exportations, 8,5% de la valeur ajoutée et 6% de l'emploi de l'industrie manufacturière britannique.

Au cours des vingt dernières années, les grands producteurs nationaux - Leyland, Austin, Morris, Standard, Jaguar, Daimler - se sont progressivement regroupés pour se trouver finalement (1968) tous réunis dans la British Leyland Motor Corporation Ltd.

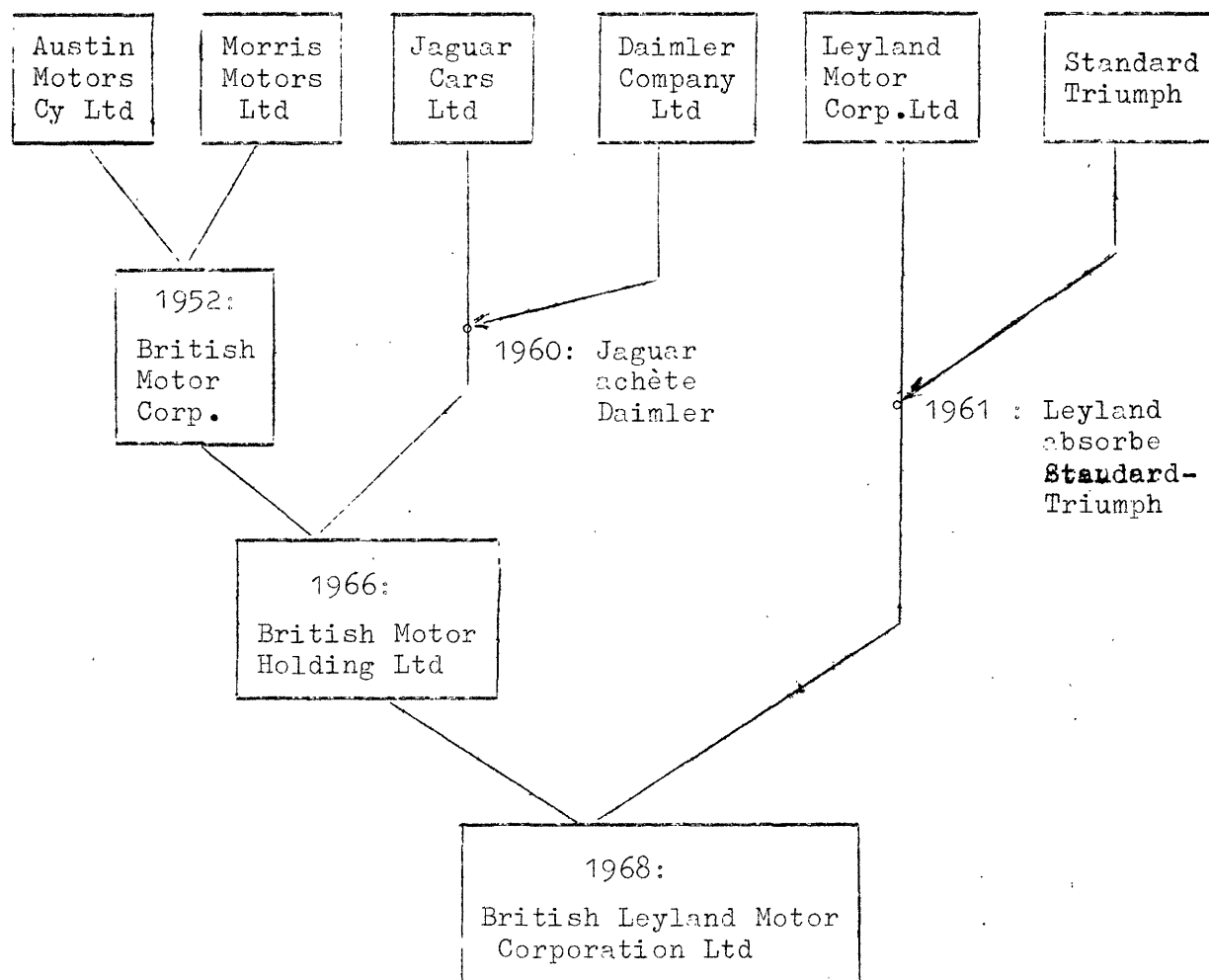
Ce géant, qui occupe la 9ème place dans la liste de rang mondiale (VW-Audi-NSU : n° 3), représente environ la moitié de la production britannique. L'autre moitié se répartit entre des filiales américaines : Ford, Chrysler (Rootes), GM-Vauxhall (et quelques producteurs de voitures de sport comme le Lotus Group, Morgan Motors,

(1) Les accords des Neuf avec le reste des pays membres de l'EFTA facilitent l'accès au Marché commun à un pays producteur supplémentaire - la Suède - qui a fabriqué en 1970 environ 280.000 voitures particulières comparé à une production d'environ 1.640.000 unités au Royaume-Uni.

Jensen, Aston Martin Lagonda).

Graphique 1

Mouvement de concentration dans l'industrie de l'automobile au Royaume-Uni



Source · Répertoire international de l'industrie automobile 1968-1969.
Bureau Permanent International des constructeurs d'automobiles.
Paris, p.205 et suiv.)

Tableau II.A.1-n° 1Production de voitures particulières des 4 grands au Royaume-Uni en 1970

	Nombre de voitures (1000)	en % en total des 4
British Leyland	789	48
Ford G.B.	448	28
Chrysler-U.K.	217	13
Vauxhall-Bedford (General Motors)	178	11
Total	1.632	100

Source : Cahiers français, n° 151, Nov.-Déc.1971, p.45

La structure de la production par grandes catégories de cylindrée ressemble beaucoup plus à celle de l'Allemagne qu'à la structure française, les voitures de la classe moyenne (1000 - 1600 cm³) représentant environ deux tiers du total.

Tableau II.A.1.-n° 2

Production par grandes catégories de cylindrée au Royaume-Uni,
en Allemagne et en France, 1968/1969

	Nombre absolu (1000 unités)			en % du total		
	R.U. (1968)	Allemagne (1969)	France (1969)	R.U. (1968)	Allemagne (1969)	France (1969)
0-1000 cm ³	258	86	974	14	3	47
1001-1600 cm ³	1134	1960	797	63	62	39
1600 cm ³	424	1101	291	23	35	14
Total	1816	3147	2062	100	100	100

2. Productivité

Il paraît que la productivité de la plus grande entreprise automobile britannique soit plutôt inférieure que supérieure à celle de ses concurrents du Marché commun.

3. Echanges et approvisionnement du marché intérieur

L'industrie britannique exporte environ 40% de sa production de voitures particulières. Au cours des années soixante, ce taux a graduellement diminué de 51% en 1959 jusqu'à 36% en 1967; ensuite on a observé un redressement (1971 : 41%); la part dans les exportations mondiales de voitures vacille, depuis 1959, entre 20 et 30% approximativement.

Depuis 1959, la structure régionale des exportations s'est très sensiblement modifiée, la part de l'Amérique du Nord diminuant substantiellement au profit des livraisons vers l'EFTA et la CEE.

Il faut dire, cependant, qu'en termes d'approvisionnement du marché de la CEE, les exportations britanniques sont restées modestes : si la part des importations totales des Six (y compris les échanges intra) a augmenté entre 1958 et 1970 de 7 à 31% (voir tableau II.4, page II.24), la contribution du Royaume-Uni continue à se situer aux environs de 1%. La part du Royaume-Uni dans la couverture des besoins des autres membres de l'EFTA, par contre, s'est légèrement accrue.

Tableau II.A.1-n° 3

Production, exportation et importation de voitures au Royaume-Uni
Part des importations dans l'approvisionnement du
marché intérieur

	1959	1965	1968	1970	1971
A. <u>En 1.000 unités</u>					
1. Production	1190	1722	1816	1641	1742
2. Exportation	569	628	677	690	721
3. Importation	27,0	55,6	102,3	158	281
4. Approvisionnement du marché intérieur (-1-2+3)	6,48	1150	1241	1109	1302
B. <u>en pourcents</u>					
5. Part des importations dans l'approvisionnement du marché intérieur	4,2	4,8	8,2	14,2	21,6

Sources: -The Motor industry of Great Britain 1968. The Society of Motor Manufacturers and Traders Ltd., London
 -Motor Industry Statistics 1959-1968. Motor Manufacturing EDC
 -A.N.F.I.A.- 60°Quaderno."Industria automobilistica mondiale" nel 1971. Febbraio 1972, p.49

L'évolution des importations de voitures particulières a été relativement lente pendant la première quinquennie des années '60 et très rapide depuis lors : de 4% en 1959, la part des automobiles étrangères dans la couverture des besoins britanniques est passée à 5% en 1965, 14% en 1970 et presque 22% en 1971.

4. Les barrières douanières CEE/Royaume-Uni

Actuellement, le taux de douane britannique sur les voitures particulières est le même que celui du TDC : 11%⁽¹⁾.

5. Prix à l'exportation

Un essai a été fait de comparer les prix de voitures anglaises à celui d'autres modèles sur le marché allemand en 1971/1972. Selon les seuls critères de la dimension et de la vitesse maximale, les automobiles offertes par la Grande-Bretagne dans la gamme des modèles restant en-dessous de 10.000 DM paraissent assez compétitives dans 3 cas, et plutôt trop chères dans 3 autres cas (de 10 à 15% peut-être). Certaines baisses sont déjà intervenues depuis lors; le flottement de la livre ainsi que l'abolition graduelle du taux de douane de 11% ouvrent la possibilité de réductions supplémentaires.

6. Perspectives

L'élimination des droits de douane permettrait aux industries de l'automobile du Royaume-Uni et de la CEE de baisser leurs prix à l'exportation d'environ 10%. Le démantèlement des tarifs se répartissant cependant sur plusieurs années, l'incidence de cette mesure sera probablement faible.

Les effets indirects pourraient être beaucoup plus importants : concentration des efforts d'exportation du Royaume-Uni sur la Communauté, baisse ou stabilité du prix combiné avec une amélioration et extension du réseau de vente pour accroître la part dans le marché.

(1) Nos 87.02 A-1-b-2 du TDC

Chapitre III

REVENUS ET NIVEAU DE VIE

Les objectifs fixés par le traité en cette matière se trouvent dans le préambule, selon lequel les pays membres assignent "pour but essentiel à leurs efforts l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de leurs peuples", à l'article 2 qui parle d'un relèvement accéléré du niveau de vie, et à l'article 117 qui dit :

"Les Etats membres conviennent de la nécessité de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'oeuvre permettant leur égalisation dans le progrès.

"Ils estiment qu'une telle évolution résultera tant du fonctionnement du Marché commun, qui favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux, que des procédures prévues par le présent traité du rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives."

A des objectifs énoncés en termes aussi généraux, il est difficile d'associer des indicateurs permettant de montrer avec précision dans quelle mesure ces objectifs ont pu être atteints. Il s'agit en fait de buts assez larges, interprétables de façons assez variées, en termes d'objectifs précis; il est alors parfaitement légitime de ne pas chercher à repérer leur degré de réalisation par un élément unique, mais au contraire de fournir un ensemble d'éclairages parmi lesquels on peut espérer que chacun trouvera certains éléments qui lui semblent particulièrement importants.

En définitive, nous allons, autour de deux thèmes des revenus et du niveau de vie, retenir successivement les points de vue suivants pour effectuer des comparaisons entre l'évolution des divers pays :⁽¹⁾

- analyse générale des revenus;
- analyse plus détaillée des revenus **salariaux**;
- sécurité sociale;
- structure de l'emploi du produit national.

(1) L'articulation entre ces divers éléments, ainsi que divers problèmes méthodologiques, sont examinés dans une annexe.

Section 1

Analyse générale des revenus

On va examiner les quatre aspects suivants de l'évolution :

- PNB, par habitant et par personne occupée;
- parts relatives des divers éléments du revenu national;
- partage entre revenus directs et revenus de redistribution;
- partage entre épargne et consommation.

A) Le PNB par tête et par personne occupée

Comme on l'a déjà indiqué au chapitre I, le produit national réel par tête a augmenté d'environ 70% dans la Communauté entre 1958 et 1970, soit à un taux annuel moyen de 4,5%.

Sur la base des taux de change courants⁽¹⁾, le niveau moyen par habitant atteint dans la Communauté était en 1970 sensiblement supérieur à celui du Royaume-Uni, et environ moitié de celui des Etats-Unis, l'écart avec ce pays s'étant sensiblement réduit depuis 15 ans. Par contre, l'écart avec le Japon se réduit lui aussi, le niveau de ce pays atteignant maintenant les trois-quarts du niveau communautaire (et étant donc analogue au niveau italien, alors qu'il n'en représentait que 60% il y a 15 ans).

Comme il a été dit, les écarts entre pays se sont sensiblement atténués, toutefois l'Italie reste nettement en arrière.

Entre pays membres, les disparités sont d'ailleurs sensiblement différentes suivant qu'on raisonne sur le PNB par habitant (= disponibilités nationales par habitant) ou sur le PNB par personne active (= production nationale par personne occupée). En particulier, l'écart entre les Pays-Bas et les autres pays se creuse lorsqu'on raisonne par habitant, parce que la part de la population active dans la population totale est nettement plus faible dans ce pays (population jeune, et surtout niveau relativement faible de l'emploi féminin).

(1) Le caractère imparfait de ce coefficient de conversion de chiffres disponibles en monnaies nationales est analysé dans l'annexe.

B) Les divers éléments du revenu national

La répartition du revenu national entre les 4 grandes catégories de revenu distinguées par la comptabilité nationale, rémunération des salariés, revenus des entrepreneurs individuels, revenus de la propriété, revenus non distribués des sociétés, présente deux grandes caractéristiques :

- tendance à l'augmentation de la rémunération des salariés;
- atténuation des disparités entre pays.

Ces mouvements statistiques sont en grande partie le reflet d'une profonde transformation dans l'emploi. La fraction de la population active travaillant comme salariés a sensiblement augmenté dans tous les pays, notamment du fait de la diminution des effectifs agricoles (et aussi, surtout en Italie, par réduction de l'emploi dans l'artisanat); ce phénomène est général dans tous les pays, mais particulièrement marqué en Italie et en France. On s'achemine ainsi vers un niveau analogue à celui des Etats-Unis et du Royaume-Uni, et qui, sans aucunement être considéré comme une asymptote, paraît être actuellement un niveau d'équilibre des pays les plus industrialisés (en 1970, 78% de l'emploi est salarié dans la C.E.E. contre 90% aux U.S.A. et 93% au Royaume-Uni).

La part échéant aux sociétés, au contraire, présente des différences substantielles entre pays, tant en ce qui concerne le niveau atteint, que son évolution. La part du revenu national constituée par le revenu non distribué des sociétés est ainsi particulièrement élevée en France (où elle augmente) et aux Pays-Bas (où elle diminue), et faible en Allemagne où elle diminue encore, et en Italie où elle fluctue fortement d'une année à l'autre. La Belgique occupe une position moyenne mais avec une part croissante de ces revenus non distribués.

Enfin, on peut noter une réduction relativement sensible des revenus de la propriété, sauf en France où l'évolution inverse est constatée.

Tableau III.1

Evolution du PIB par habitant et par personne occupée

A. P.I.B. par tête et par travailleur (valeurs courantes 1970 en unités de compte et taux d'accroissement 1958-70 en volume)

Pays	P.I.B. par tête		P.I.B. par travailleur	
	1970	Accroissement 1958-70	1970	Accroissement 1958-70
Allemagne	3.028	4,2 %	6.886	4,8 %
France	2.906	4,6 %	7.027	5,1 %
Italie	1.710	4,9 %	4.711	6,2 %
Pays-Bas	2.398	4,0 %	6.675	4,3 %
Belgique	2.656	4,1 %	6.753	4,1 %
Luxembourg	2.959	2,6 % ⁽¹⁾	6.995	2,7 % ⁽¹⁾
C.E.E.	2.555	4,5 %	6.345	5,2 %
Royaume-Uni	2.175	2,4 %	4.776	2,8 %
Etats-Unis	4.839	2,7 %	12.057	2,2 %
Japon	1.894	10,0 %	3.857	9,6 %

(1) période 1960-70

Source : O.S.C.E. "Faits économiques en quelques chiffres - 1955-70"

B. P.I.B. par travailleur par type d'activité (valeurs courantes 1970 en unités de compte et taux d'accroissement 1960-70 en volume)

Pays	1970				taux d'accroissement 1960-70			
	Agric.	Ind.	Serv.	Adm. publ.	Agric.	Ind.	Serv.	Adm. publ.
Allemagne	2463	7763	6549	5858	5,2%	5,0%	3,2%	0,8%
France	3223	8516	6609	5225	5,6%	5,4%	3,6%	2,2%
Italie	2232	4853	5046	4477	(6,5%)	(5,8%)	-	0,7%
Pays-Bas	(6132)	(7242)	(5826)	7052	5,7%	5,9%	-	1,1%
Belgique	5496	6231	6434	5488	5,6%	5,0%	3,1%	3,4%
C.E.E.	2750	6980	5890	5340	-	-	-	-

() : estimations

Sources : O.S.C.E., Comptes nationaux (sauf les estimations)

Tableau III.2

Evolution des grandes composantes du revenu national

	Allemagne			France			Italie		
	1960	1965	1970	1960	1965	1970	1961	1965	1970
Rémunération salariale	60,6	64,7	67,1	58,2	62,2	61,7	51,9	57,1	59,1
Revenus des entrepreneurs individuels	30,8	28,8	27,4	27,8	24,7	21,4	33,8	30,2	27,9
Revenus de la propriété				7,0	7,2	8,0	,4	8,4	9,6
Part échéant aux sociétés	7,4	5,4	4,7	7,9	6,5	9,1	5,2	4,1	3,7
(pour solde: part des adm. publiques)	1,2	1,1	0,8	-0,9	-0,6	-0,2	-0,3	0,2	-0,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

	Pays-Bas			Belgique			Luxembourg		
	1960	1965	1970	1960	1965	1970	1960	1965	1969
Rémunération salariale	56,6	63,6	68,7	57,2	60,9	63,1	58,5	66,2	63,8
Revenus des entrepreneurs individuels	32,8	28,4	24,4	26,3	24,7	20,6	31,3	28,3	27,6
Revenus de la propriété				14,2	12,2	13,3			
Part échéant aux sociétés	11,0	8,5	7,6	4,5	5,0	6,2	9,0	2,9	6,3
(pour solde: part des adm. publiques)	-0,4	-0,5	-0,7	-2,2	-2,8	-3,2	1,2	2,6	2,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : OSCE Comptes nationaux 1971. Tableaux 8

C) Revenus directs et revenus de redistribution

Dans tous les pays - à l'exception de l'Allemagne - la part relative des revenus des ménages constituée par les revenus de redistribution a nettement augmenté. Cette évolution est le résultat de deux transformations agissant dans le même sens : d'une part, l'augmentation dans la population active de la part relative des salariés, traditionnellement plus couverte par des mécanismes de sécurité sociale que le reste de la population, d'autre part, l'amplification générale des prestations sociales et l'extension de celles-ci à des catégories de plus en plus nombreuses. Cette évolution de la sécurité sociale fait l'objet de certains développements de la section 3.

On ne peut véritablement parler d'une harmonisation de la structure du revenu global entre revenus directs et revenus de redistribution. Certes, la part relative des revenus de redistribution a tendance à augmenter dans presque tous les pays, mais si la Belgique et l'Italie se rapprochent de la structure de l'Allemagne, par contre, les Pays-Bas renversent leur position par rapport aux autres pays, la part des revenus de distribution passant d'un niveau relatif faible à un niveau relatif particulièrement élevé. Contrairement à certaines craintes qui avaient été exprimées, la constitution du Marché commun n'a donc en aucune manière empêché les pays qui le voulaient de modifier **substantiellement** vers la hausse la part des revenus de redistribution dans le revenu global des ménages.

Tableau III.3

Ventilation des revenus des ménages

1°- entre revenus directs (rémunération des salariés, revenus des entrepreneurs et de la propriété) et revenus de redistribution (essentiellement prestations sociales)

2°- entre impôts directs et revenus disponibles

(en pourcentage du revenu global des ménages avant impôts directs)

	Allemagne		France		Italie		Pays-Bas		Belgique		Luxembourg	
	1960	1970	1960	1970	1961	1970	1960	1970	1960	1970	1960	1969
Revenus directs des ménages	83	83	82	77	87	82	86	77	86	83	84	80
Revenus de redistribution	17	17	18	23	13	18	14	23	14	17	16	20
Impôts directs	9,0	12,0	5,1	6,4	4,7	5,9	11,8	14,3	7,2	11,0	8,8	10,4
Revenu disp.	91,0	88,0	94,9	93,6	95,3	94,1	88,2	85,7	92,8	89,0	91,2	89,6

D) Emploi du revenu

En ce qui concerne la part du revenu prélevée par l'impôt direct, on sait qu'on peut ranger les pays de la Communauté en deux grandes catégories : ceux qui ont choisi de faire porter davantage le poids de la fiscalité sur les revenus, avec dans l'ordre d'importance croissante de ce type de fiscalité le Luxembourg, la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas, et les pays qui pratiquent plutôt une fiscalité indirecte, à savoir l'Italie et la France.

Depuis dix ans, le prélèvement fiscal direct sur le revenu des ménages a augmenté dans ces pays, mais il a aussi augmenté dans les autres, si bien que les disparités entre pays ne se sont pas atténuées.

Tableau III.4

Part de l'épargne dans l'ensemble du revenu disponible, en pourcents

	1960	1970
Allemagne	16,4	15,5
France	9,7	12,8
Italie	15,0	16,4
Pays-Bas	14,7	14,9
Belgique	10,6	17,2
Luxembourg	15,6	15,6

Enfin, on observe un rapprochement sensible entre pays de la part du revenu disponible des ménages consacrée à l'épargne, notamment par accroissement important de l'épargne en Belgique et dans une moindre mesure en France et une relative stabilité dans les autres pays. Il ne faut toutefois pas oublier que d'une année à l'autre s'observent certaines fluctuations.

Section 2L'évolution des rémunérations salarialesA) Aspect global

Pour la rémunération annuelle moyenne directe de l'ensemble des salariés d'un pays (salaires et traitements à l'exclusion des contributions patronales à la sécurité sociale), les statistiques font ressortir un indiscutable rapprochement entre les pays de la Communauté.

Tableau III.5

Rémunération des salariés : salaires et traitements directs
en \$ et en indices (pays où ils sont le plus élevés = 100)

Pays	1960		1970	
	\$	indice	\$	indice
Allemagne	1.475	81	3.746	100
France	1.544	85	3.292	88
Italie	942 ⁽¹⁾	52	2.363	63
Pays-Bas	1.373	76	3.581	96
Belgique	1.817	100	3.705	99
Luxembourg	2.112	116	-	-

(1) chiffre pour 1961

Source : OSCE, Comptes nationaux

Si l'Italie reste encore à un niveau sensiblement inférieur, l'écart s'est réduit puisque le rapport des extrêmes est passé de 1,9 à 1,6 (si l'on exclut le Luxembourg). En outre, les disparités entre pays s'atténuent sensiblement si l'on considère les rémunérations sous leur aspect global (salaire + contributions patronales à la sécurité sociale). Les indices homologues de ceux du tableau III.5, mais relatifs aux rémunérations globales (tableau III.6) mettent en évidence l'effet d'égalisation dû aux différences entre le poids relatif des contributions de sécurité sociale. Le phénomène joue pleinement en 1970 en ce sens que la part des contributions de

sécurité sociale est nettement plus élevée dans les deux pays (Italie et France) où les salaires et traitements sont les plus faibles. Toutefois, il convient de remarquer que l'évolution est déterminée par les salaires et traitements directs étant donné que, à l'exception des Pays-Bas où elle est en hausse, la part des contributions de sécurité sociale dans la rémunération globale est restée à peu près inchangée entre 1960 et 1970.

Tableau III.6

Rémunérations globales (salaires + contributions patronales à la sécurité sociale) en \$ et en indices (pays où elles sont le plus élevées = 100)

Pays	1960		1970	
	\$	indice	\$	indice
Allemagne	1.679	85	4.302	95
France	1.925	97	4.259	94
Italie	1.172	59	3.264	72
Pays-Bas	1.587	80	4.527	100
Belgique	1.977	100	4.166	92
Luxembourg	2.488	126	4.803	106

Source : OSCE, Comptes nationaux

Ces contributions patronales de sécurité sociale sont une forme de salaire de répartition et à ce titre elles jouent aussi au niveau national un rôle égalisateur d'autant plus important qu'elles représentent une plus grosse part des rémunérations globales des salariés (en Italie 28%, en France 23%, aux Pays-Bas 19%, en Belgique et en Allemagne 13%, au Luxembourg 11%).

Si ce fait du rapprochement entre pays est indiscutable, il n'en demeure pas moins que le phénomène est complexe; l'égalité des niveaux moyens de salaire peut masquer des disparités importantes à un niveau d'analyse plus fin. On observe ainsi, au seul niveau national, des disparités autrement importantes que celles que l'on observe entre les moyennes internationales, qu'il s'agisse des écarts entre secteurs ou des écarts entre régions.

On est ainsi amené à regarder :

- les disparités sectorielles;
- les disparités régionales;
- les écarts entre rémunérations des ouvriers et des employés;
- les écarts entre salaires masculins et féminins;
- les écarts entre durées de travail.

B) Les disparités sectorielles

Le tableau III.7 donne les salaires moyens dans divers secteurs d'activité. Les disparités entre grands secteurs sont un fait général dans tous les pays et suivent en gros le même sens dans chaque pays considéré : à l'exception des Pays-Bas, l'agriculture se situe nettement en dessous de la moyenne nationale et, à l'opposé, les rémunérations distribuées par les administrations sont très importantes. Il faut cependant relever le fait que les services sont, proportionnellement, beaucoup plus élevés en Italie qu'ailleurs. Cette observation est confirmée par une enquête récente de l'O.S.C.E. qui a comparé le montant mensuel des salaires et charges patronales afférentes des salariés des banques, des assurances et du commerce de détail dans les pays de la Communauté en 1970. Il ressort nettement de cette étude que c'est en Italie que les chiffres les plus élevés sont atteints. Ce haut niveau des rémunérations peut paraître a priori surprenant, surtout pour le commerce de détail, car on estime souvent qu'il y a suremploi en Italie justement dans de tels services. En fait, il est possible que l'explication réside dans le caractère dualiste du secteur avec coexistence d'une part d'entreprises modernes employant relativement peu de salariés mais à haut niveau de revenus, et d'autre part d'un grand nombre d'établissements traditionnels employant peu de salariés mais "faisant vivre" beaucoup de personnes. Mise à part une atténuation relative du chiffre élevé observé dans les administrations en Allemagne et surtout en Italie, il n'y a pas eu d'évolution réelle vers une diminution des écarts relatifs entre 1960 et 1969. Au contraire, on note même une tendance vers des disparités plus accusées aux Pays-Bas.

Le tableau III. 8 permet d'apprécier les écarts du coût horaire de la main-d'oeuvre ouvrière selon les branches de l'industrie en 1969; c'est en Allemagne que les disparités sont le moins marquées. Par contre, il est intéressant de remarquer que la hiérarchie est à peu près identique dans tous les pays : les branches à hautes rémunérations

(imprimerie, chimie, matériel de transport) et, inversement, celles où les salaires sont les plus faibles (textile, bois, cuirs), se retrouvent partout.

Tableau III.7

Rémunérations des salariés par grands secteurs (chiffres par salarié) - moyenne nationale = 100

Secteurs	D		F		I		NL		B		L	
	1960	1969	1960	1969	1960	1969	1960	1969	1960	1969	1960	1969
Agriculture	77	76	40	44	36	41	100	86	-	-	-	-
Industrie	100	99	(103)	-	92	91	99	100	-	-	-	-
Services	89	90	(98)	-	121	119	91	86	-	-	-	-
Administrations	138	129	118	119	160	140	127	146	125	119	-	-
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	-	-

() : estimation

Source : O.S.C.E.; Comptes nationaux

Tableau III.8

Montant horaire des dépenses totales en salaires et charges patronales
afférentes pour les ouvriers de l'industrie en 1969

Branches	D	F	I	NL	B	L
Industries extractives	122	149	130	139	122	124
Corps gras	105	110	96	114	113	-
Industries alimentaires	81	83	97	91	87	68
Industrie textile	79	77	83	85	79	-
Chaussures, habillement, litterie	73	68	72	60	66	43
Bois et liège	86	85	77	89	88	-
Meubles en bois	92	81	80	87	88	-
Papier, articles en papier	91	96	106	100	96	-
Imprimerie, édition ...	105	135	152	107	107	97
Industrie du cuir	78	79	81	83	90	-
Caoutchouc, matières plastiques, fibres	94	98	106	113	97	92
Industrie chimique	118	118	110	115	120	68
Industrie du pétrole	119	177	166	193	165	-
Produits minéraux non métalliques	95	101	92	101	97	80
Métaux ferreux et non ferreux	110	104	117	120	119	119
Ouvrages en métaux	100	92	93	96	96	67
Machines non électriques	105	104	109	101	101	85
Machines et fournitures électriques	91	94	98	99	95	74
Matériel de transport	113	116	119	106	112	64
Industries manufacturières diverses	88	86	81	88	77	-
Bâtiment et génie civil	104	99	96	108	107	73
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : OSCE, Statistiques sociales 3.71. Supplément

C) Disparités régionales des salaires de l'industrie

Un examen des gains horaires de l'ensemble des ouvriers de l'industrie des différentes régions fait apparaître des différences importantes selon les régions. Ces différences sont pour une part imputables à une inégale répartition régionale des différentes activités industrielles, les salaires étant plus dépendants de la nature de l'activité économique que de l'implantation géographique de cette activité.

Il n'empêche que pour un même secteur, il existe des différences inter-régionales non négligeables. Afin de pouvoir situer l'ordre de grandeur de ces différences, on a comparé les gains horaires bruts des ouvriers de l'industrie dans les 21 noyaux de regroupement de la nomenclature NICE. Les résultats de ce découpage géographique sont rassemblés dans le tableau III.9.

Comme dans le cas des écarts entre secteurs, c'est en Allemagne que les disparités inter-régionales dans chacune des branches sont les plus faibles; si l'on excepte les gains horaires particulièrement bas dans l'industrie du bois en Sarre, l'écart régional maximal, exprimé en % du gain octroyé dans la région où il est le plus haut, se situe entre 15 et 28%. Ce même écart varie de 12 à 37% pour la France. En Italie, les disparités sont encore plus sensibles : par industrie, la différence par rapport à la région la plus élevée n'est jamais inférieure à 22%, et dans le tiers des cas de l'ordre de 35%, et atteint même 40% dans deux branches. (Il faut encore mentionner que les salaires très élevés en Sicile entraînent un écart de 48% pour les industries extractives). La diversité de l'activité dans chacune des régions, combinée avec celle des rémunérations entre secteurs, influe cependant sur la moyenne générale pour tous les secteurs industriels dans chacune des régions, de telle sorte que l'écart maximum des rémunérations moyennes entre régions est d'environ 20%, comme en Allemagne et en France. Ceci vaut particulièrement pour l'Italie, pays pour lequel à titre d'exemple on a calculé sur base de la même enquête statistique les gains horaires moyens d'avril 1971 de l'ensemble des secteurs industries extractives, industries manufacturières, bâtiment. Ces résultats se trouvent dans le tableau III.10 qui nous montre des écarts entre grandes régions du pays beaucoup moins nets que ceux auxquels on aurait pu s'attendre, compte tenu de ce que l'on connaît de la situation économique de ces régions.

Tableau III.9

Ecart maximal du gain horaire moyen brut par régions dans l'industrie
fin 1970

(Région la plus élevée = 100)

Branches	Allemagne	France	Italie
Industries extractives	85	68	52
Corps gras	81	88	66
Industries alimentaires	84	79	64
Industrie textile	78	80	60
Chaussures, habillement, literie	70	73	66
Bois et liège	85	83	78
Meubles en bois	64	64	71
Papiers, articles en papier	70	83	68
Imprimerie, édition	85	64	58
Industrie du cuir	72	82	55
Caoutchouc, plastique, fibres	73	63	59
Industrie chimique	73	81	71
Industrie du pétrole	72	69	74
Produits minéraux non métalliques	77	82	78
Métaux ferreux et non ferreux	80	79	70
Ouvrages en métaux	80	81	72
Machines non électriques	81	77	66
Machines électriques	77	78	64
Matériel de transport	80	71	60
Industries manufacturières diverses	73	71	54
Bâtiment et génie civil	70	76	76
Ensemble	78	77	78

Source : O.S.C.E., Statistiques sociales, 4/71

Tableau III.10

Salaires et effectifs ouvriers en Italie
(industries manufacturière, extractive et bâtiment)

avril 1971

régions	effectifs (en milliers)	gains horaires moyens libres	indices des gains moyens (région la plus élevée = 100)
Nord-Ouest	1.851	736	100
Nord-Est	990	670	91
Centre	691	682	93
Sud	751	673	91

Source : OSCE Statistiques sociales 1971

D) Ecart des rémunérations en fonction des catégories professionnelles
(employés et ouvriers)

Il existe de fortes différences entre les employés et les ouvriers, en ce qui concerne le niveau de rémunération, la durée du travail, la part de salaire direct dans le coût total, etc... La situation varie cependant d'un pays à l'autre.

Le coût comparé de l'heure d'un employé par rapport à l'heure d'un ouvrier dans l'industrie en 1969 était de 1,5 en Allemagne, 1,9 en France et en Italie, et 1,6 dans les pays du Benelux. ⁽¹⁾

Etant donné que la part des rémunérations directes dans le coût horaire est dans la plupart des cas plus élevée pour les employés que pour les ouvriers, la différence entre ces catégories s'accroît légèrement lorsqu'on se place au niveau des gains horaires.

La part des employés dans l'effectif de l'industrie varie d'un pays à l'autre et a tendance à augmenter (tableau III.11). Aussi, l'augmentation moyenne des gains individuels est-elle légèrement supérieure à celle que l'on observe dans chacune des deux catégories considérées séparément.

(1) Cf. OSCE, enquête coûts de la main-d'oeuvre dans l'industrie en 1969.

Tableau III.11

Ventilation de l'emploi salarié dans l'industrie entre employés et ouvriers

(en % du total)

	Avril 1966										Avril 1970													
	Employés					Ouvriers					Employés					Ouvriers								
	D	F	I	NL	B	L	D	F	I	NL	B	L	D	F ⁽²⁾	I	NL ⁽¹⁾	B	L	D	F ⁽²⁾	I	NL ⁽¹⁾	B	L
Extraction	14	-	10	16	6	-	86	-	90	84	94	-	20	13	11	23	7	-	80	87	89	77	93	-
Ind. manuf.	25	-	15	26	19	-	75	-	85	74	81	-	27	27	16	28	20	-	73	75	84	72	80	-
Construction	11	-	6	8	6	-	89	-	94	92	94	-	15	14	7	8	8	-	55	86	93	92	92	-
Ensemble industr.	22	-	13	22	16	-	78	-	87	78	84	-	25	24	14	23	17	-	75	75	86	77	83	-

Sources : C.S.C.F. Statistiques sociales ("Emploi 1968" - 4/71 et 3/72)

(1) 1969

(2) enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté (début 1971) portant sur les ménages privés. Les chiffres obtenus pour la France ne sont donc pas directement comparables avec ceux observés dans les quatre autres pays.

E) Salaires masculins et féminins

La comparaison des salaires masculins et féminins est intéressante à plusieurs titres : d'une part l'importance relative différente des femmes dans les effectifs totaux de l'industrie influe sur le niveau moyen des rémunérations dans l'industrie et constitue donc un facteur supplémentaire de disparités éventuelles entre pays, d'autre part, il est intéressant de voir dans quelle mesure a pu être atteint l'objectif fixé par l'article 119 du traité de Rome, d'appliquer rapidement le "principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins pour un même travail".

On constate tout d'abord que la part relative de la main-d'oeuvre féminine dans l'industrie est peu différente d'un pays à l'autre, à l'exception des Pays-Bas et du Luxembourg : aux Pays-Bas, on retrouve, pour l'industrie, le phénomène déjà observé au niveau de l'économie toute entière, tandis qu'au Luxembourg le taux très faible s'explique par la prédominance dans ce pays d'une industrie lourde occupant peu de femmes.

La comparaison des salaires moyens masculins et féminins ne peut se faire sans tenir compte des différences d'âge et de secteur d'activité de la main-d'oeuvre. D'une part, le travail féminin s'exerce dans des industries où les conditions de travail sont relativement moins pénibles et où, corrélativement, les rémunérations moyennes sont plus basses. D'autre part, l'âge moyen est sensiblement plus bas pour les salariés féminins que pour les hommes; en particulier le pourcentage des travailleurs de moins de 20 ans est nettement plus élevé (en particulier aux Pays-Bas). Or, les salaires des moins de 20 ans sont très inférieurs à la moyenne : en 1966, ils se situaient entre 36% (NL) et 61% (I) pour les salariés de moins de 18 ans, entre 65% (NL) et 84% (D) pour les salariés de 18 à 20 ans. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le gain horaire moyen des ouvrières soit inférieur à celui des ouvriers : il continuerait à en être ainsi même si était parfaitement respecté le principe d'égalité pour un même travail exprimé à l'article 119.

Tableau III.12

Évolution des salaires féminins comparée à celle des salaires masculins (gain horaire des ouvriers de l'industrie)
(avril 1964 - octobre 1970)

Indice : Salaires masculins = 100

	Allemagne		France		Italie		Pays-Bas		Belgique		Luxembourg	
	1964	1970	1964	1970	1964	1970	1964	1970	1964	1970	1964	1970
Industrie extractive	65	67	-	-	74	72	-	-	-	-	-	-
Industries manufacturières	73	70	76	77	70	77	56	61	65	68	45	56
Batiment et génie civil	73 ⁽¹⁾	76	-	-	79 ⁽²⁾	77	-	-	-	-	-	-
Ensemble	68	70	77	83	70	77	54	60	65	68	47	59

(1) avril 1967
(2) avril 1968

Tableau III.13

Caractéristiques comparées de la main-d'oeuvre féminine
et de la main-d'oeuvre masculine pour l'ensemble des
ouvriers de l'industrie en 1966

Part dans l'effectif total %	Age moyen		Proportion des moins de 20 ans	
	hommes an	femmes an	hommes %	femmes %
Allemagne 30	38	36	6	14
France 29	36	33	11	30
Italie 31	38	31	5	20
Pays-Bas 17	38	25	12	51
Belgique 26	38	30	10	29
Luxembourg 6	37	28	8	36

Source : O.S.C.E. Enquête Structure des salaires 1966

Le tableau III.12 fait ressortir dans tous les pays une nette tendance au rapprochement des salaires masculins et féminins. Certes, la France reste toujours en tête à cet égard, mais le processus d'égalisation a été très marqué en Italie et aux Pays-Bas, même si dans ce dernier pays, l'écart reste grand du fait que la main d'oeuvre féminine y est particulièrement jeune et donc peu qualifiée.

Sans pouvoir donc estimer que l'objectif de l'article 119 est pleinement atteint (pour juger exactement la situation, il faudrait d'ailleurs faire des comparaisons très fines par poste de travail), on peut affirmer sans hésitation que le mouvement vers une égalisation a été très net dans tous les pays, quoique moins marqué d'ailleurs en Allemagne et en Belgique.

F) Les écarts entre durées de travail

La durée annuelle de travail est un élément important des conditions d'emploi. La tendance depuis la création du Marché commun est à la réduction de cette durée de travail. Il s'agit d'une part de la réduction de la durée de travail hebdomadaire où la semaine de cinq jours s'impose progressivement, et d'autre part de l'augmentation du nombre de jours de congés payés, le maximum étant atteint par la France avec quatre semaines.

Cette tendance à la réduction de la durée de travail se concrétise bien souvent par des dispositions législatives ou contractuelles, mais deux remarques s'imposent à ce sujet. D'une part, au niveau de la durée hebdomadaire effective de travail, il existe encore d'importants écarts entre pays, comme entre branches ou même, d'une période à l'autre, dans le même secteur d'activité. Ceci est dû en partie aux fluctuations conjoncturelles, les prestations d'heures supplémentaires étant parfois préférées à l'embauche de nouveaux travailleurs, soit qu'il y ait pénurie de demandes d'emploi, soit que cette pratique réponde mieux aux vœux des parties intéressées.

En ce qui concerne les congés annuels, d'autre part, il faut noter que l'accroissement du nombre de jours de congé est parfois accompagné d'un supplément de rémunérations, pécule de vacances (Belgique, Pays-Bas et Allemagne), ou d'une augmentation occasionnelle et extra-légale du nombre de jours fériés (France).

Les indications du tableau III.14 sur la durée de travail dans l'industrie en 1969 (chiffres relatifs à la durée effective du travail pour les ouvriers et à la durée contractuelle pour les employés) montrent des différences structurelles encore importantes entre pays. Il en résulte que l'on ne peut pas négliger l'aspect durée de travail si l'on veut saisir à travers la notion de gains et de coût horaires, celle de rémunérations des travailleurs telles qu'on les trouve sous le nom de salaires et traitements annuels directs aux tableaux III.5.

Tableau III.14

Durée annuelle du travail en 1969 dans l'industrie
en heures et en indices (pays où elle est la plus élevée = 100)

	Ouvriers (durée effective)		Employés (durée contractuelle)	
	heure	%	heure	%
Allemagne	1.855	92	1.835	89
France	2.007	100	2.070	100
Italie	1.795	89	2.014	97
Pays-Bas	1.906	95	1.939	94
Belgique	1.871	93	1.979	96
Luxembourg	2.013	100	1.988	96

Source : O.S.C.E., Coût de la main-d'oeuvre dans l'industrie en 1969

G) Comparaison entre gains horaires et rémunérations annuelles directes

Compte tenu de toutes les observations qui précèdent, nous pouvons faire une comparaison entre pays au niveau des gains horaires (tableau III.15) et des rémunérations annuelles (tableau III.16).

Tableau III.15

Salaires et traitements directs par heure dans l'industrie en 1969
(en \$ et en indices) - (taux de fin 1969)

	ouvriers		employés		Σ ouvriers/employés	
	\$	indice	\$	indice	\$	indice
Allemagne	1,79	100	2,75	100	2,02	100
France	1,16	65	2,30	84	1,46	72
Italie	1,09	61	2,20	80	1,28	63
Pays-Bas	1,48	83	2,45	89	1,75	87
Belgique	1,50	84	2,66	97	1,73	86
Luxembourg	1,77	99	2,94	107	1,95	97

Source : O.S.C.E. Enquête coût de la main-d'oeuvre dans l'industrie, NICE, Branches 1-4.

Tableau III.16

Salaires et traitements annuels aux taux de change de fin 1969
Année 1969 - Ensemble de l'industrie

	ouvriers		employés		Σ ouvriers/employés	
	\$	indice	\$	indice	\$	indice
Allemagne	3.320	100	5.050	100	3.730	100
France	2.320	70	4.770	94	2.960	79
Italie	1.950	59	4.440	88	2.340	63
Pays-Bas	2.830	85	4.750	94	3.370	90
Belgique	2.800	84	5.270	104	3.270	88
Luxembourg	3.560	107	5.830	115	3.930	105

Source : O.S.C.E. - Enquête coût de la main-d'oeuvre dans l'industrie, NICE, Branches 1-4

La durée du travail exerce un effet égalisateur entre pays au niveau de la rémunération annuelle. Ce phénomène compensatoire joue particulièrement dans le cas des employés, par contre on observe une importante exception pour les ouvriers en Italie, où simultanément gains horaires et durée du travail sont les plus faibles de la Communauté : on observe alors un cumul dans le sens inverse. Il apparaît aussi que les disparités entre pays sont moins fortes au niveau des employés qu'au niveau des ouvriers, et la répartition inégale des effectifs entre ces catégories contribue à réduire les écarts au niveau des moyennes générales. A ce niveau, les écarts entre pays restent bien souvent inférieurs à ceux que l'on a constatés dans les pays entre secteurs, entre régions ou entre catégories professionnelles.

Section 3La sécurité sociale

La notion de rapprochement des dispositions régissant les systèmes de sécurité sociale, prévu à l'article 117 du traité de Rome, ne va pas de soi. Il s'agit notamment de s'entendre sur la signification du terme "harmonisation" qui est un des effets attendu du fonctionnement du marché commun.

En 1958, s'observaient des analogies au niveau global et des disparités dans le détail entre pays. Le montant total des dépenses de redistribution représentait, en % du PNB, des sommes allant de 10,6% à 14,1%. Il n'y avait donc pas, au niveau global, d'écarts considérables susceptibles de gêner par eux-mêmes l'établissement d'un équilibre économique communautaire.

Cette proximité des taux globaux explique que le problème de savoir s'il fallait uniformiser les régimes de sécurité sociale pour faciliter le fonctionnement du marché commun, question sur laquelle les avis sont partagés, ne se soit jamais véritablement posé. Il serait par contre apparu en pleine lumière avec l'entrée du Royaume-Uni si ce pays n'avait pas décidé une profonde refonte de son mécanisme de financement de la Sécurité sociale.

Par contre, si on ventile ce total, selon la nature des dépenses sociales, on constate (cf. graphique) que la répartition fonctionnelle des dépenses sociales était fort différente d'un pays à l'autre. En 1962, l'Allemagne accordait par exemple beaucoup moins d'intérêt aux prestations familiales que la France, et nettement plus aux prestations vieillesse, décès, survie, comme d'ailleurs les Pays-Bas et le Luxembourg.

Tableau III.17

Importance des dépenses sociales en % du PNB au prix du marché

	1962	1970	Accroissement des dépenses sociales à prix constant 1970/1962
Allemagne	17,5	19,9	174
France	16,3	18,3	182
Italie	14,3	18,8	204
Pays-Bas	13,8	20,5	238
Belgique	15,5	17,2	168
Luxembourg	15,7	17,7*	170
* 1969			

Source : OSCE, Statistiques sociales, Comptes nationaux

Tableau III.18

Répartition fonctionnelle des prestations sociales, en %

	Maladie	Vieillesse	Invalidité	Infirmité	du trav. Mal.prof.	Chômage	Charges de famille	Evénements politiques, calamités et divers
Allemagne	1962	47	6	1	4	1	7	10
	1970	45	4	1	3	1	8	8
France	1962	32	2	2	5	-	30	9
	1970	38	1	2	5	1	21	7
Italie	1962	33	7	1	3	3	24	10
	1970	37	12	2	4	1	13	8
Pays-Bas	1962	46	2	3	2	4	14	3
	1970	41	8	1	-	5	13	1
Belgique	1962	40	5	2	4	5	20	11
	1970	39	4	2	5	5	20	3
Luxembourg	1962	16	58	-	8	-	13	5
	1969	17	61	1	7	-	12	2

Il y avait de ce fait des écarts non négligeables résultant d'habitudes nationales différentes, et donc particulièrement difficiles à combler par des aménagements spécifiques des différents systèmes. Les tableaux III.17, 18 et 19 permettent de voir comment les situations ont évolué et ce qu'il en est résulté sur le plan du rapprochement des systèmes sociaux. On constate d'abord l'importance grandissante dans tous les pays des dépenses sociales rapportées au PNB et l'accroissement de celles-ci en valeurs réelles. On peut ainsi parler d'un rapprochement des pays dans le progrès, l'écart entre dépenses sociales (en % du PNB) s'étant réduit au cours d'un processus d'augmentation générale. Les pays consacrant au départ la part la plus faible de leur PNB aux dépenses sociales ont fait les efforts les plus importants dans ce domaine. Ceci apparaît également dans le tableau III.19 au niveau des dépenses sociales par habitant; il reste certes des écarts entre pays en valeurs absolues, mais partout il y a eu accroissement de la couverture des risques.

Il faut tenir compte de cet accroissement très rapide de la couverture des risques dans l'interprétation du tableau III.18 qui montre une harmonisation de fait dans la répartition des dépenses sociales, les pays attribuant la part la plus importante à telle ou telle branche de la sécurité sociale ayant réduit cette part en 1970, et inversement (exemples : baisse relative pour les charges de famille en France, accroissement en Allemagne et en Italie, accroissement partout pour les charges de maladie mais plus qu'ailleurs en Belgique où le niveau relatif de cette branche était le plus bas).

Tableau III. 19

Dépenses sociales par habitant

	en FB		Augmentation 1970/1962 % en valeur réelle (1)
	1962	1970	
Allemagne	13.900	30.100	60
France	12.900	26.600	69
Italie	6.100	16.100	91
Pays-Bas	7.900	24.700	114
Belgique	10.900	22.900	60
Luxembourg	12.600	26.000	61

1) Dans le même temps, l'accroissement du PNB en volume par habitant a été de 38 %.

Il faut d'ailleurs noter que ce phénomène de rapprochement procède par bonds discontinus et que, de ce fait, on constate occasionnellement et temporairement une augmentation des différences. L'effet de rapprochement n'a pas été systématiquement recherché, mais apparaît plutôt comme la manifestation d'une certaine convergence des conceptions nationales, résultat d'un effort constant d'information réciproque que la Commission et les partenaires sociaux se sont toujours efforcés de développer.

Rapprochement ne signifie pas identité absolue; des différences (tableaux III.20 et 21) subsistent entre pays de la Communauté en ce qui concerne la part de la population couverte contre le risque de maladie-maternité (soins médicaux) et le nombre d'enfants bénéficiant d'allocations familiales. En ce qui concerne la couverture du risque de maladie, on s'achemine dans tous les pays vers une protection de l'ensemble de la population, mais en même temps des écarts se sont accrus, la progression dans certains pays étant plus rapide que dans d'autres. Ceci s'aperçoit encore plus nettement en matière d'allocations familiales, où les enfants de non-salariés sont couverts, aux Pays-Bas depuis 1962-1963 et en Italie depuis 1967.

Tableau III. 20

Part de la population protégée par l'assurance maladie-maternité
(soins médicaux seulement)

	1962	1970
Allemagne	86,1 %	89,3 %
France	84,5 %	98,2 %
Italie	84,4 %	89,1 %
Pays-Bas	76,9 %	75,5 % (1)
Belgique	75,5 %	99,0 %
Luxembourg	85,1 %	98,9 %

(1) Pour les gros risques, l'ensemble de la population est couverte.

Source : Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1971.

Tableau III.21

Nombre d'enfants faisant l'objet d'allocations familiales
en % du nombre de jeunes de moins de 20 ans

	1962	1970
Allemagne	24 %	27 %
France	81 %	84 % (1969)
Italie	45 %	59 % (1968)
Pays-Bas	63 %	90 %
Belgique	73 %	77 %
Luxembourg	100 %	100 %

A côté de l'examen des effets de l'évolution de la sécurité sociale pour les bénéficiaires auquel on vient de procéder, on peut également se demander si cette évolution favorise ou entrave la libre circulation des biens et des personnes.

Sur ce point, la question portera d'abord sur l'incorporation des coûts de la sécurité sociale dans le prix des produits et des services. On se reportera pour ce point à la section précédente de ce même chapitre, où les tableaux III.5 et 6 montrent l'effet d'harmonisation appréciable que jouent les charges de sécurité sociale en matière de rémunérations globales de l'ensemble des salariés, c'est-à-dire sous l'angle coût de la main-d'oeuvre. Ce phénomène est tout aussi net en ce qui concerne l'industrie dont les produits se prêtent tout particulièrement aux échanges, et où l'on constate en 1970 une différence entre pays extrêmes, Allemagne et Italie, de 30% pour les coûts salariaux totaux, alors qu'elle est de 37% au niveau des rémunérations directes.

Le deuxième point important concerne la libre circulation des travailleurs. Ce n'est pas l'harmonisation des systèmes que l'on a recherché ici, mais simplement l'adaptation des dispositions nationales en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles. Des règlements ont été pris à ce sujet pour ajuster aux nécessités de la libre circulation des travailleurs les dispositions qui, dans les législations nationales, pouvaient constituer une entrave aux mouvements de main-d'oeuvre ou auraient pu constituer un effet de discrimination en faveur des travailleurs nationaux, vis-à-vis des autres travailleurs communautaires.

En conclusion, on notera l'intérêt de la nouvelle conception du terme harmonisation qui s'est fait jour à mesure que se réalisait le marché commun. Elle est conçue comme une recherche d'équivalence à un niveau global plus élevé qu'antérieurement. Les résultats qui ont été obtenus en cette matière sont un fait positif pour une meilleure intégration européenne. Ils montrent de plus l'effet bénéfique que peut apporter la création d'une documentation permanente, l'organisation d'échanges d'idées et des recommandations de la Commission.

Section 4

L'emploi du produit national

Dans tous les pays de la Communauté, l'évolution des 12 ou 13 dernières années et même plus largement des 20 dernières années s'est traduite par une réduction de la part relative de la consommation privée (phénomène que nous retrouvons, quoiqu'à des degrés divers, dans les pays tiers examinés) et une augmentation de la part de la formation brute de capital fixe.

Mais cette vue générale laisse place à des disparités sensibles entre pays : on trouve en effet une augmentation appréciable de la part de la consommation publique en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas, qui contraste avec la baisse observée en France. On trouve également que l'augmentation de la part des investissements publics est très forte en France et en Belgique, forte en Allemagne et aux Pays-Bas. Enfin, le solde extérieur est toujours positif en Allemagne, alors que, dans les autres pays, il est tantôt positif et tantôt négatif.

Ces évolutions différentes font-elles converger ou diverger entre pays la structure de l'emploi du PNB ? L'impression générale n'est ni celle d'un rapprochement, ni celle d'un éclatement ; il s'agit plutôt de mouvements variés, liés probablement aux écarts de structures (structures de production et habitudes de consommation) et aux modifications de celles-ci ; une analyse plus fine est donc nécessaire.

Toutefois, dès le départ, la comparaison de la Communauté avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni met en lumière deux différences substantielles :

- la part de la consommation publique est plus élevée dans les pays tiers, non seulement aux Etats-Unis, où cela s'explique par les importantes dépenses militaires et spatiales, mais aussi au Royaume-Uni, du fait de l'organisation de certaines prestations sociales (médecine gratuite notamment) ;

Tableau III.22
Les emplois du produit national
(en % du PNB)

	(1) ALLEMAGNE (RF)			FRANCE			ITALIE		
	1958	1960	1970	1959	1960	1970	1958	1960	1970
Consommation privée	59,3	57,0	54,2	62,4	61,3	58,9	66,1	64,3	64,2
Consommation publ.	13,3	13,6	15,8	13,5	12,9	12,1	12,0	12,1	12,8
Formation brute capital fixe	22,2	24,0	26,5	20,3	20,2	25,8	20,6	22,1	21,3
dont=publique	3,8	3,1	4,3	2,2	2,3	3,4	3,1	3,1	2,4
dont=privée	11,8	15,2	16,8	12,8	12,9	15,5	11,5	13,4	12,1
dont= logements	6,6	5,7	5,4	5,3	5,0	6,9	6,0	5,6	6,8
Variation de stocks	1,6	2,9	1,6	2,3	3,7	2,9	0,8	1,9	1,6
Solde extérieur	3,7	2,5	1,8	1,5	1,8	0,3	0,5	-0,3	0,1
PIB aux prix du marché	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Avant 1960, Sarre, et Berlin Ouest exclus.

Tableau III.22 (suite)

	COMMUNAUTE		ROYAUME-UNI			ETATS-UNIS		
	1960	1970	1958	1960	1968	1958	1960	1968
Consommation privée	60,5	58,1	67,0	66,3	63,7	64,3	64,1	61,6
Consommation publique	13,0	14,0	16,6	16,8	18,2	18,7	17,9	21,0
Formation brute capital fixe	22,1	25,1	15,3	16,2	18,5	17,0	16,9	16,7
dont=publique	2,9	3,6	3,5	3,4	5,1	3,2 ⁽¹⁾	2,9 ⁽¹⁾	3,1 ⁽¹⁾
dont=privée	13,8	15,3	9,2	9,9	9,7	8,9	9,3	10,0
dont=logements	5,4	6,2	2,6	2,9	3,7	4,9	4,7	3,6
Variation de stocks	2,8	2,0	1,1	2,3	0,5	0,0	0,7	1,0
Solde extérieur	1,6	0,8	0,6	-1,6	-0,9	0,0	0,4	-0,3
PIB aux prix du marché	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) ne comprend pas les dépenses en équipements et outillage, qui sont comprises dans la consommation publique.

- la part de la FBCF est beaucoup plus élevée dans la Communauté que dans les deux autres pays (mais beaucoup plus faible qu'au Japon). Certes, le taux de croissance de l'économie est un peu plus élevé dans la Communauté qu'aux Etats-Unis (5,5% contre 4,1 pour le PNB entre 1958 et 1970), on peut toutefois se demander si cela justifie une différence de taux d'investissement aussi grande que 24% contre 17%.

A) L'évolution générale du niveau de vie

Le premier indicateur est fourni par le montant des dépenses de consommation par tête. On constate (voir tableau III.23) que ces dépenses ont presque doublé entre 1958 et 1970; la croissance a été un peu plus forte dans les deux pays où ces dépenses étaient les plus faibles au départ, et un peu plus lente dans les deux pays où elles étaient les plus fortes, si bien qu'il y a un rapprochement sensible des niveaux atteints dans les divers pays.

A l'exception de l'Italie, ce niveau dépasse sensiblement celui du Royaume-Uni et la moyenne communautaire se situe à environ la moitié du niveau américain.

Il s'agit toutefois là de comparaisons faites sur la base des taux de change, qui ne reflètent pas forcément la parité des pouvoirs d'achat, car le taux est un paramètre économique destiné à assurer l'équilibre de la balance des paiements, et d'autre part la notion de pouvoir d'achat doit tenir compte des habitudes de consommation différentes d'un pays à l'autre. La comparaison des chiffres relatifs à divers pays doit donc être interprétée avec prudence.

Cette augmentation importante des dépenses de consommation a entraîné une modification substantielle de la répartition de ces dépenses entre les grandes fonctions de consommation : c'est ainsi que la part relative des dépenses consacrées à l'alimentation a baissé de 5 à 10% suivant les pays, tandis que les dépenses consacrées à la santé, au transport et, dans une certaine mesure, aux loyers, ont sensiblement augmenté. On observe une certaine tendance à un rapprochement des coefficients budgétaires entre les pays, à l'exception de l'Italie qui suit l'évolution des autres pays avec un décalage de 8 à 10 ans. Cette tendance générale au rapprochement présente toutefois quelques

(1) Pour plus de détails, cf. annexe 1 : Problèmes méthodologiques.

Tableau III. 23

Evolution de la consommation privée par tête entre 1958 et 1970

	Indice $\frac{1970}{1958}$ (à prix constants) (1)	Dépense par tête en u.c. 1970	% du revenu national
Allemagne	185	1.645	70
France	187	1.710	75
Italie	202	1.095	80
Pays-Bas	198	1.360	70
Belgique	162	1.590	75
Luxembourg	158	1.650	80
C.E.	192	1.480	--
U.K.	138	1.340	--
U.S.A.	135	3.020	--

(1) Prix constants et taux de change 1963

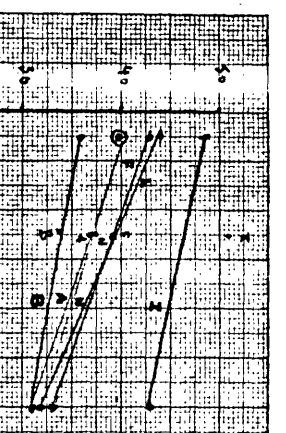
Tableau III.24

Composition de la consommation privée par fonction de consommation

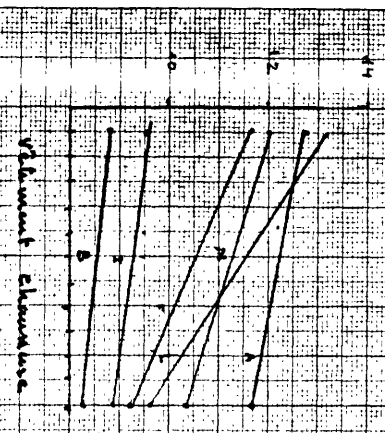
Fonction	Pays					1 9 5 8					1 9 7 0				
	D	F	I	NL	B	L	D	F	I	NL	B ⁽¹⁾	L ⁽¹⁾			
1. Alimentation, boissons, tabac	40,0	42,9	48,8	40,3	36,0	43,7	30,5	32,6	42,2	30,6	31,3	32,3			
2. Vêtements, chaussures	12,8	11,6	9,6	12,0	8,8	13,2	11,9	9,0	9,3	10,5	8,3	9,6			
3. Loyer, eau + charges	6,8	5,6	9,0	7,5	13,0	12,7	11,3	10,3	9,6	8,5	9,8	12,1			
4. Eclairage et chauffage	4,1	3,4	3,2	5,5	5,2	5,5	3,7	3,1	3,3	5,0	4,9	5,1			
5. Entretien et équipement du logement	13,5	8,9	6,2	14,3	10,5	10,6	13,2	8,4	5,9	15,6	13,1	9,8			
6. Soins personnels, santé	3,6	7,6	5,6	5,1	5,7	5,5	4,2	12,0	7,7	8,1	7,9	6,3			
7. Transport et télécommunications	7,2	7,7	6,6	4,1	7,7	8,3	11,9	9,7	10,5	5,8	10,5	10,6			
8. Enseignement, loisirs	7,5	5,3	6,2	3,6	4,6	5,2	7,2	7,5	5,9	4,9	4,1	4,1			
9. Autres biens et services	4,5	7,0	4,8	7,6	8,5	0,8	6,1	7,4	5,6	11,0	10,1	10,1			
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0			

(1) Belgique et Luxembourg : année 1969

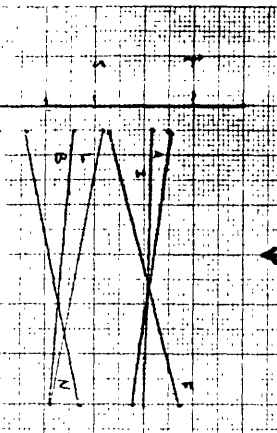
Source : O.S.C.F., Comptes nationaux 1970, tableau 14



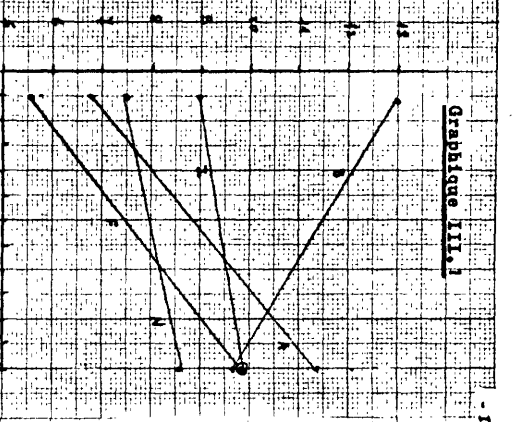
Alimentation



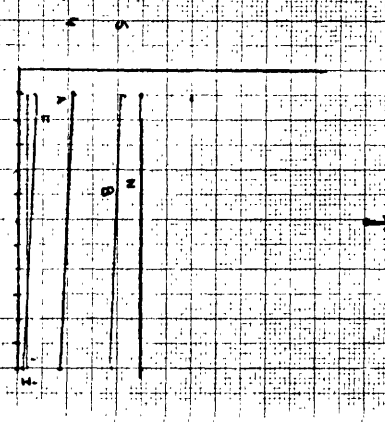
Vêtement chaussures



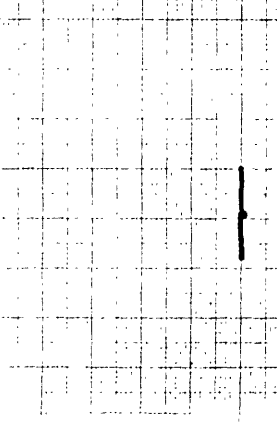
Energie pour le logement



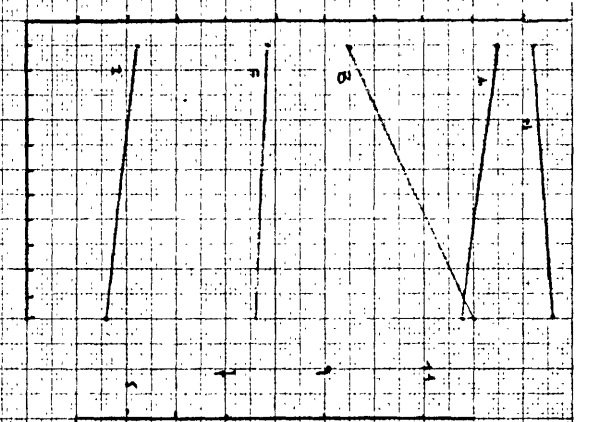
Logement eau chauffage



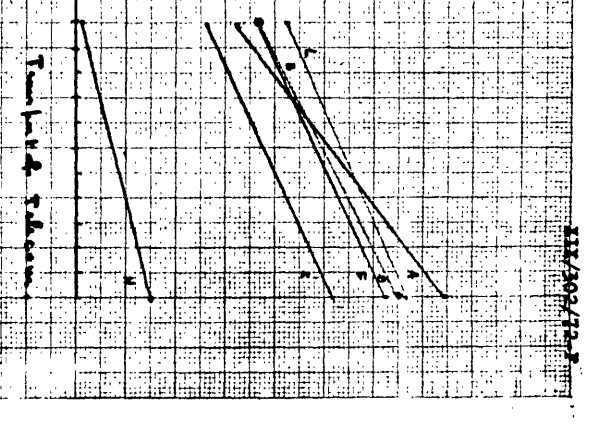
Allogement & services



Santé & services personnels



Energie pour les équipements du ménage



Transports publics

1958 - 1969

Graphique III.4

Evolution des parts relatives des fonctions de consommation dans les consommations privées

O.S.C.E. - Statistique Annuelle - 1970 - Comptes Nationaux

exceptions dont les plus notables sont le chiffre particulièrement faible pour les transports et télécommunications aux Pays-Bas, le chiffre particulièrement élevé pour la santé en France, et le chiffre d'équipement du logement en Italie qui reste encore très inférieur à celui atteint dans les autres pays dès 1958.

Cette amélioration générale du niveau de vie est confirmée par l'évolution de l'équipement des logements, où l'on constate une nette tendance à la convergence entre pays des taux d'équipement (cf. tableau II.16 et III.25).

Ce relèvement général du niveau de vie est évidemment la conséquence directe de l'amélioration de la productivité signalée précédemment.

Si l'évolution des dépenses de consommation privée en termes réels donne une première idée de l'évolution du niveau de vie, il est de plus en plus reconnu que c'est un indicateur insuffisant parce que l'accroissement du revenu conduit les individus à accorder une importance croissante à l'obtention de services qui ne sont généralement pas obtenus sur le marché, mais qui sont fournis par la puissance publique. On est ainsi conduit à introduire une notion de consommation élargie. Le tableau n° III.25, relatif à la France, montre que pour certains domaines comme la santé ou l'enseignement, les prestations publiques jouent une part fondamentale et que dans d'autres domaines comme le logement, les loisirs, les transports et télécommunications, cette part est également importante.⁽¹⁾

Des travaux sont en cours, notamment sous l'égide de l'UNESCO, pour établir des statistiques de consommation élargie détaillées et comparables pour divers pays. Sans attendre les résultats de ces travaux, on a tenté, sur la base des statistiques disponibles, d'esquisser une vue comparative pour les pays de la Communauté. Les résultats détaillés figurent en annexe, et le tableau III.27 récapitule la ventilation fonctionnelle de l'emploi du PNB entre une quinzaine de grandes rubriques. Ces chiffres préliminaires doivent être interprétés avec beaucoup de prudence; on constate néanmoins des différences appréciables entre pays, qu'il serait

(1) En première approximation, la consommation élargie regroupe, en termes de comptabilité nationale, la consommation privée, la consommation publique, la construction de logements et les investissements publics. Elle diffère donc de la dépense nationale par les investissements des entreprises (n.c. le logement) et les variations de stocks.

Tableau III. 25

Evolution du degré d'équipement en voitures particulières et téléphone

(Nombre pour 1.000 habitants)

	Téléphones en service		Voitures particulières	
	1960	1969	1960	1970
Allemagne	104	185	82	215
France	90	149	122	231
Italie	68	143	41	166
Pays-Bas	131	226	47	179
Belgique	118	190	86	205
Luxembourg	114	290	118	250
U.K.	150	232	100	207
U.S.A.	399	543	339	426
Japon	...	171	...	68
U.R.S.S.	12	45	3	6

Source : C.S.C.E. Statistiques de base 1959-1970.

intéressant d'expliquer par des recherches plus approfondies qui contribueraient à donner un contenu concret à la notion, encore assez vague, de qualité de la vie.

C'est un fait général que les postes de consommation manifestant la croissance la plus rapide sont en même temps ceux pour lesquels la contribution de la puissance publique est appréciable. Il y a donc lieu de regarder plus en détail l'évolution des dépenses publiques.

Tableau III.26

Contribution respective de l'Etat et des ménages
par grandes catégories de besoins de la consommation nationale en 1968

en %

Catégorie de consommation	Ménages	Puissance publique
Alimentation	((
Habillement	(99	(1
	((
Logement	84	16
Santé	30	70
Soins personnels	100	0
Enseignement	7	93
Loisirs	85	15
Transports et télécommunication	(70	(30
	((
Autres biens et services	100	0
Services des Administrations publiques	0	100
TOTAL	77	23

Tableau III.27Répartition fonctionnelle de la consommation élargie

(1966)

	D	F	I	NL	B
Alimentation	22,9	27,4	35,5	24,8	24,4
Habillement	8,4	7,5	7,1	8,4	6,4
Logement: construction	7,9	8,5	7,2	6,4	7,3
loyer	6,5	6,4	7,5	5,6	7,9
équipement et entretien	9,3	6,2	4,4	10,5	9,4
Chauffage, éclairage	2,4	2,2	2,3	3,6	3,6
Soins personnels, hygiène	1,1	1,4	1,1	0,7	1,1
Santé	6,7	6,6	5,2	5,4	4,9
Enseignement, culture, loisir	9,2	10,8	9,6	10,4	11,2
Transports et télécommunications	10,3	9,3	8,7	6,8	9,2
Administration générale	2,2	1,6	2,1	3,0	1,8
Relations extérieurs	0,1	0,7	-	0,2	0,1
Justice et police	1,3	0,9	2,2	1,3	1,2
Défense nationale	4,6	4,8	2,9	4,4	3,1
Gestion de la sécurité sociale	0,8	0,7	1,3	0,7	1,0
Divers	6,3	5,0	2,9	7,8	7,4
TOTAL	100	100	100	100	100

B) Les dépenses publiques

La part croissante prise par les besoins à la satisfaction desquels contribuent largement les dépenses publiques conduit souvent à estimer que l'accroissement de la part de la "consommation collective" et des équipements collectifs dans le PNB devrait être plus rapide que celle de la consommation privée. Cette vue s'exprime aussi bien dans des documents nationaux comme le Ve Plan français que dans des documents communautaires comme le Premier Programme de Politique Economique à Moyen Terme. Le tableau III.28 montre qu'un tel objectif est loin d'être satisfait malgré le maintien d'une pression fiscale à un niveau élevé, et ceci dans tous les pays.

Il est assez difficile d'expliquer pourquoi ce qui semble être ressenti comme un besoin assez prioritaire par au moins une large fraction de la population (qu'on pense aux doléances dans les divers pays de la Communauté sur l'état du réseau routier, le niveau d'équipement des universités, la détérioration relative des conditions de vie urbaine) n'a pas donné lieu à un relèvement plus substantiel des dépenses publiques affectées à la satisfaction de ces besoins.

Certes, le taux de la pression fiscale semble avoir atteint, dans les pays de la Communauté, un niveau qu'il paraît sociologiquement et politiquement difficile de dépasser et il y aurait donc une contradiction profonde dans le chef des citoyens entre leur désir de disposer de plus d'équipements collectifs et leur refus de payer plus d'impôts.

(tableau III.28/

On peut constater d'ailleurs que, tant en ce qui concerne la pression fiscale (rapport des impôts au PNB) que le rapport au PNB des dépenses publiques de consommation et d'investissement, les pays de la Communauté se répartissent en 3 groupes : en Allemagne et aux Pays-Bas, les taux sont les plus élevés, en France et en Italie, ils sont les plus faibles ; la Belgique occupe une position intermédiaire. Depuis 12 ans, il y a eu

Tableau III.28

Pression fiscale et dépenses publiques (en % du PIB)

	Pression fiscale		Consommation + Investissements publics	
	1958	1970	1958	1970
D	22,4	23,9	17,1	20,1
F	22,9	21,6	15,7	15,5
I	17,5	18,4	15,1	15,2
NL	21,9	25,5	20,8	21,1
B	18,1	23,9	14,7	17,8

une certaine tendance à la hausse de ces taux, (sauf en France) sans que les positions relatives soient sensiblement modifiées en ce qui concerne les dépenses (la baisse de la pression fiscale en France correspond à une diminution de la part des transferts dans le budget de l'Etat).

Certains observateurs ont également avancé l'idée que la création du Marché Commun aurait été un obstacle au développement de ces dépenses collectives ou, au minimum, a fourni un alibi aux gouvernements pour ne pas relever plus rapidement ces dépenses, l'argument essentiel étant que dans chaque pays il ne fallait pas majorer la fiscalité pour ne pas détériorer la situation compétitive par rapport aux partenaires (argument soutenu par tous les contribuables), et qu'il fallait employer les dépenses publiques en priorité pour renforcer l'infrastructure économique destinée à améliorer cette compétitivité en reportant à plus tard l'amélioration de l'infrastructure sociale (argument soutenu par les entreprises).

Tableau III.29

Comparaison des prévisions et des réalisations 1965-70
de la consommation et de l'investissement public

taux de croissance annuel en %

		D	F	I	NL	B	CEE
Produit intérieur brut	P	3,5	4,8	5,0	4,6	4,1	4,3
	R	4,7	5,8	6,0	5,1	4,4	5,2
Consommation publique	P	3,1	4,5	5,2	3,1	5,6	4,0
	R	2,2	3,6	3,8	2,4	5,1	3,2
FBCF des administrat.	P	5,5	8,2	18,4	9,8	7,5	8,5
	R	2,0	6,6	4,6	5,2	8,6	4,9

Source : Premier et troisième programmes à moyen terme.

Cette question est extrêmement délicate, car il est toujours difficile de reconstituer une évolution hypothétique. On peut toutefois présenter deux ensembles de remarques, l'une regroupant diverses observations de fait, l'autre s'interrogeant sur la signification du terme de "biens collectifs".

a) On peut tout d'abord partir d'un certain nombre de constatations :

1. Pour tous les pays de la Communauté, le taux de croissance des investissements publics et de la consommation publique, au cours de la quinquennie 1966/70, a été inférieur à ce qui avait été prévu dans le programme économique à moyen terme.
2. Deux pays ont pu maintenir, et un peu augmenter, au cours de la période 1960/1970, un taux d'investissement public relativement élevé par rapport aux autres partenaires du Marché commun : il s'agit essentiellement de l'Allemagne et des Pays-Bas.
3. On pourrait estimer que la structure économique de l'Allemagne était, dès 1958, particulièrement préparée à l'ouverture des frontières et l'entrée dans le Marché Commun. Nous avons vu plus haut que l'évolution comparée des productions et des échanges tend à soutenir ces affirmations. A l'opposé, l'Italie, nettement en retard dans le processus d'industrialisation, aurait dû, face à l'ouverture du Marché Commun, faire un effort tout particulier pour développer l'industrialisation, au détriment des équipements collectifs et notamment des équipements collectifs sociaux. Toutefois, aux Pays-Bas le taux d'industrialisation était, lui aussi, relativement modéré, ce qui avait d'ailleurs conduit le gouvernement néerlandais à lancer après 1945 deux plans d'industrialisation du pays. Sans que le phénomène soit aussi marqué qu'en Italie, on aurait pu penser qu'un tel effort d'industrialisation rendrait difficile la réalisation d'équipements collectifs importants, surtout dans un pays très ouvert sur l'extérieur : l'expérience montre qu'il n'en a rien été.

Tableau III.30

Investissements des administrations en % du PNB

	1961	1965	1970
<u>Allemagne</u>			
Ensemble des Administrations	3,4	4,4	4,3
Administrations centrales	1,3	1,6	1,6
Administrations locales	2,1	2,7	2,5
<u>France</u>			
Ensemble des Administrations	2,5	3,3	3,4
Administrations centrales	0,7	1,0	1,1
Administrations locales	1,8	2,2	2,3
<u>Italie</u>			
Ensemble des Administrations	2,9	2,6	2,4
Administrations centrales	1,2	0,9	1,0
Administrations locales	1,4	1,4	1,0
<u>Pays-Bas</u>			
Ensemble des Administrations	4,3	4,7	5,0
Administrations centrales	1,4	1,4	1,6
Administrations locales	2,9	3,3	3,4
<u>Belgique</u>			
Ensemble des Administrations	2,1	2,5	3,5
Administrations centrales	1,0	1,6	2,2
Administrations locales	1,1	0,8	1,2

4. On a également avancé l'idée que la réduction de l'efficacité de l'instrument monétaire pour la régulation conjoncturelle visait à reporter l'accent sur l'instrument budgétaire et que les tentatives d'action anti-inflationnistes ne seraient faites essentiellement au détriment des investissements publics. L'expérience du Royaume-Uni où cette politique de "stop and go" a été particulièrement prononcée jette des doutes sérieux sur la portée générale d'une telle explication puisque le taux d'investissement public par rapport au produit national est relativement élevé dans ce pays. Il faudrait de plus se demander pourquoi les ajustements conjoncturels du budget porteraient plus sur les investissements publics que sur un autre poste, lui aussi susceptible d'ajustements (à la différence des dépenses de fonctionnement courant), et nettement plus gros, à savoir les transferts au profit des particuliers ou des entreprises.
5. On doit remarquer de plus que le partage des recettes fiscales entre l'Etat et les collectivités locales reste encore, dans plusieurs pays, voisin de ce qu'il était il y a quelques dizaines d'années, alors que l'importance relative de l'état et des communes comme maître d'oeuvre devrait se modifier en faveur des secondes pour répondre aux besoins des populations.⁽¹⁾ On constate que le pourcentage le plus élevé des investissements des administrations s'observe dans les deux pays qui ont organisé le plus complètement l'attribution de recettes fiscales importantes aux collectivités locales. On observe également une certaine corrélation entre taux d'investissement public et taux d'urbanisation.

(1) L'ampleur des investissements collectifs nécessaires est notamment commandée par le phénomène d'urbanisation. Or, on peut estimer qu'au cours des trente prochaines années, on observera un doublement de la population urbaine dans la Communauté des Six (cf. Premier rapport du Groupe 1985-2000, avril 1971). Il faudra donc, en 30 ans, réaliser plus d'équipements urbains qu'il n'en existe actuellement, puisque la situation actuelle est loin d'être satisfaisante.

Classement des pays de la Communauté
par taux décroissant

	taux d'investissement collectif	taux d'urbanisation
Allemagne	2	2
France	4	5
Italie	5	4
Pays-Bas	1	1
Belgique	3	3

6. On trouve deux points en commun dans tous les pays à taux d'investissement public relativement bas, à savoir l'Italie, la France et la Belgique : une structure du système fiscal qui accorde une place relativement faible aux impôts directs, et une attitude face à la fiscalité présentant une hostilité beaucoup plus marquée à l'impôt et un comportement vis-à-vis de la fraude fiscale nettement plus laxiste que dans les pays nordiques.

On peut se demander alors si les différences entre pays ne sont pas plus le reflet de comportements socio-politiques que de différences dans les politiques économiques. Il est bien connu que les peuples latins sont de tempérament beaucoup plus individualiste que leurs partenaires, actuels ou futurs, de la Communauté, et la volonté ancestrale de décentralisation des décisions publiques aux Pays-Bas explique le niveau très élevé des investissements des administrations locales dans ce pays. Il se peut aussi que l'obligation de dominer et de domestiquer une nature ingrate ait habitué de tout temps à des actions collectives les peuples voisins de la mer du Nord.

b) Il faut d'autre part observer que la notion de "besoins collectifs" et de "biens collectifs" est une des plus confuses qui soient.

En effet, elle mélange trois critères :

- d'une part l'idée que certains services ne peuvent être rendus que par l'usage d'un équipement utilisé simultanément par plusieurs personnes. A cet égard, il n'y a pas de différences entre l'enseignement primaire et le cinéma ou le restaurant, de même qu'il n'y en a pas entre le réseau routier géré par l'administration et ouvert gratuitement au public et les autoroutes construites et gérées par les entreprises et qui ne sont utilisables que moyennant péage ;
- la deuxième définition possible porte sur la responsabilité de l'aménagement et de la gestion de ces services : il s'agirait de besoins collectifs lorsque la responsabilité en incomberait à la puissance publique. La distinction ne découlerait pas tellement de la nature des services que des pratiques en usage dans chaque pays, dont on sait fort bien que la rationalité est loin d'être démontrée ni même analysée;
- enfin, le troisième critère est celui du mode de financement. On parlerait de besoins collectifs lorsque le financement serait assuré par la puissance publique, sur la base des impôts et non pas sur la base de prix de vente correspondant sensiblement aux prix de revient.

L'emploi de l'un ou l'autre de ces critères conduit à faire figurer des éléments très différents dans l'ensemble des besoins collectifs et les concepts globaux de la comptabilité nationale, consommation publique et investissements publics, ne permettent pas des comparaisons très valables entre pays : seul un détail plus poussé peut conduire à des résultats opérationnels.

Mais on se heurte alors, pour faire des comparaisons, à de très grandes difficultés statistiques, malgré les importants travaux déjà poursuivis⁽¹⁾. A titre indicatif, on a fait une tentative de comparaison entre la France et l'Allemagne pour les investissements publics. Les écarts des chiffres (rapportés au PIB) pour une même rubrique sont tels qu'on ne peut conclure qu'à une absence de comparabilité, dont on est conduit à se demander si elle ne vaut pas aussi pour le total (tableau III. 29)

(1) Cf. notamment : L'évolution des finances publiques dans les états membres des Communautés européennes de 1957 à 1966 - C.E.E. - Série économie et finances. n° 8 - 1970

Tableau III. 31

Ventilation des investissements publics en Allemagne
et en France en 1966

	En % des investissements publics		En % du PIB		En 10 ⁶ u.c.	
	D	F	D	F	D	F
Dépenses générales	11,3	8,6	0,56	0,30	691,8	317,9
dont Admin.générale	7,7	8,3	0,38	0,29	475,0	311,5
Justice et police	1,9	0,1	0,09	£	116,2	3,0
Action économique	45,3	39,6	2,26	1,37	2772,3	1478,4
dont Transport	35,6	26,4	1,78	0,92	2189,5	992,7
Industrie	6,5	0,7	0,32	0,02	389,2	25,1
Action culturelle et sociale	43,4	51,8	2,17	1,80	2672,2	1936,8
dont Enseignement	21,1	27,9	1,05	0,97	1298,3	1049,6
Santé publique	16,6	2,3	0,83	0,08	1021,0	80,8
Total des investissements publics	100,0	100,0	4,99	3,49	6136,3	3733,1

N.B. Les chiffres pour la justice et police et pour la santé publique sont manifestement non comparables. Il en est probablement de même pour l'action économique en faveur de l'industrie. Qu'en est-il alors des autres chiffres ? (cf. texte)

Une dernière remarque est importante : elle a trait à la façon dont sont estimés les caractères suffisants ou insuffisants de disponibilités en produits marchands et en biens ou services collectifs. En ce qui concerne les produits marchands, les prix se fixent au niveau assurant l'équilibre entre l'offre et la demande, telles qu'elles s'expriment à un moment donné en fonction du revenu total disponible et de la répartition de ce revenu entre les divers ménages. Personne alors n'a l'idée de dire qu'on ne produit pas assez de téléviseurs ou de produits pharmaceutiques, tout au plus peut-on estimer que la répartition des revenus est insatisfaisante en ce sens qu'elle ne permet pas à chaque ménage d'avoir dès maintenant un téléviseur en couleurs ou d'acheter, en quantité suffisante, des produits pharmaceutiques.

Par contre, pour les services mis gratuitement par la puissance publique à la disposition de l'ensemble des citoyens, ceux-ci, du fait même qu'ils ne paient pas directement ces services, ont toujours tendance à considérer qu'ils sont insuffisants. Tant qu'on ne pourra pas rouler en voiture à une vitesse moyenne de plus de 100 km/h et dans d'excellentes conditions de sécurité, les automobilistes auront tendance à considérer que le réseau routier est en retard. De même, les entreprises d'un pays auront-elles toujours tendance à considérer que l'infrastructure économique mise gratuitement à leur disposition par la puissance publique ne les place pas sur un pied d'égalité avec celles des autres pays.

En l'absence d'une liaison entre la charge financière pour l'individu et le service collectif dont il bénéficie, les besoins collectifs tels qu'ils sont ressentis subjectivement continueront inéluctablement à monter et probablement toujours plus vite que la production nationale. Le problème ne semble pouvoir trouver une solution que dans deux directions :

- assurer chaque fois que possible le financement par la perception d'un prix pour le service rendu ;
- développer intensivement les études du type "rationalisation des choix budgétaires" permettant de se faire une idée plus précise de la comparaison entre le coût de ces services collectifs et leur intérêt réel pour la collectivité et les divers éléments constitutants de celle-ci.

On peut résumer les développements qui précèdent autour de deux thèmes :

- dans tous les pays, il y a une tendance à la hausse de la part de la consommation et des investissements publics, mais cette hausse est nettement moins forte que ce qui avait été annoncé comme souhaitable ;
- les importantes différences entre pays sont pour une large part le reflet de disparités dans les conceptions socio-politiques des pays, beaucoup plus que l'effet du marché commun. Ces disparités se traduisent aussi bien dans le partage des disponibilités nationales entre consommation privée et consommation publique que dans le partage de la consommation totale entre les différents postes. Une harmonisation entre pays ne s'impose ni sur un plan ni sur l'autre ; par contre la compatibilité postule probablement que les écarts ne soient pas trop grands, mais l'appréciation de cette marge tolérable ne peut se faire qu'à l'aide des études relativement détaillées mentionnées ci-dessus, que la mise en place des procédures PPBS, tant dans les pays que dans la Communauté, aideront à accélérer.

Conclusion du chapitre III

En matière de revenu et d'emploi de la production, le Traité a confié aux institutions communautaires beaucoup moins de responsabilités et de pouvoirs qu'en ce qui concerne la libre circulation des marchandises et des facteurs de production, l'organisation des structures de production et les relations avec le reste du monde.

L'idée de base était qu'il s'agit là de problèmes à résoudre de façon largement décentralisée, soit au niveau des consommateurs eux-mêmes, soit au niveau d'institutions régionales ou nationales d'autant plus aptes à s'inspirer des besoins réels des habitants qu'elles sont plus proches de ceux-ci. Il s'agit donc ici d'un domaine où le succès de la construction européenne n'a aucune raison, a priori, d'être évalué à l'aune d'un quelconque rapprochement des structures.

L'observation met en lumière les évolutions essentielles suivantes :

- relèvement substantiel du niveau de vie et rapprochement des niveaux des dépenses de consommation par habitant entre les pays de la Communauté ;
- augmentation de la part des salaires dans le revenu national, consécutive à une augmentation de la part de la population active travaillant comme salariés ;
- tendance à un certain rapprochement des rémunérations salariales par travailleur, si on tient compte à la fois des salaires directs et indirects ;
- tendance à un rapprochement dans la structure des prestations sociales à partir d'un total qui, comparé au PNB, est - et reste - analogue d'un pays à l'autre ;
- enfin, contrairement aux prévisions plusieurs fois annoncées, progression de la consommation et des investissements publics à un rythme inférieur à celui du PNB.

Au cours des douze ou treize dernières années, les concepts utilisés pour suivre l'évolution des conditions de vie ont nettement évolué. Après avoir presque exclusivement parlé de "niveau de vie", on parle maintenant de "genre de vie" ; après avoir usé et parfois abusé du quantitatif, on plonge dans le qualitatif. Ce n'est pas qu'on ne se préoccupait pas, il y a 10 ou 20 ans, de l'emploi du produit national tout autant que de son montant, mais on essayait de le faire sans le dire tandis qu'aujourd'hui on le dit sans d'ailleurs pour cela le faire plus efficacement. Les avatars survenus aux prévisions (parfois présentées comme des objectifs) de consommation et d'investissements collectifs sont à cet égard extrêmement instructifs. Des plans nationaux, un programme communautaire, ont mis en évidence la nécessité d'un accroissement relatif de ce type d'emploi du produit national ; la réalité n'a pas suivi ces intentions. On ne peut alors se contenter de proclamer que ces intentions étaient bonnes et qu'il faut les maintenir pour le futur, mais la seule démarche efficace est d'analyser en profondeur les raisons pour lesquelles ces intentions ne se sont pas matérialisées et d'en tirer les conséquences pratiques.

On a rappelé précédemment à quel point ce concept de consommation et d'investissement collectif était flou. Toute définition d'objectif restant à un tel niveau de globalisation était en fait inefficace sensiblement pour les mêmes raisons qui mènent à critiquer la notion de PNB. Pratiquement, le problème est double : d'une part, que faut-il réaliser concrètement (des automobiles ou des routes ? des téléviseurs ou des écoles ? des usines de plus en plus automatisées ou des espaces verts ?). D'autre part, comment faut-il organiser et financer la réalisation de ces projets ? C'est là qu'il faut être hardiment novateur dans les conceptions : proposer le maintien de la répartition des tâches entre le secteur public et le secteur privé telle qu'elle s'est élaborée progressivement et très pragmatiquement au cours des dernières décennies, serait la manifestation d'un état d'esprit gravement conservateur. Il faut au contraire repenser et les modes de définition des priorités et les modalités d'exécution. Si certaines réalisations ne peuvent être que le fait de la puissance publique, parce que seule celle-ci a une vue synthétique de l'intérêt de la collectivité toute entière (nationale ou européenne), par contre beaucoup d'autres pourraient fort bien être transférées au secteur privé et à l'économie de marché permettant

aux consommateurs d'exprimer leurs choix.

Si, comme il est probable, la pression fiscale a atteint un niveau que les populations européennes ne semblent guère disposées à voir dépasser (et l'expérience montre que les sauts vers le haut de la pression fiscale ont généralement été liés à des bouleversements profonds, en particulier les deux guerres mondiales), il faut en tirer impérieusement la conclusion que la sélection des tâches confiées à la puissance publique et financées par les fonds publics doit être sérieusement repensée dans une optique prospective. Une véritable programmation à moyen terme des dépenses publiques est donc souhaitable, mais on ne pourra véritablement parler d'une telle programmation que le jour où on entrera dans un détail suffisant (ce qui n'était pas le cas pour les premiers programmes à moyen terme de la Communauté) et où les choix seront éclairés par des études socio-économiques suffisamment approfondies, faisant ressortir les avantages et les inconvénients des diverses solutions possibles pour les diverses catégories sociologiques de la population, de façon à tenir compte des véritables besoins de la population.

Annexe 1 au chapitre IIIProblèmes méthodologiques

La variété des concepts utilisés pour l'analyse des revenus et du niveau de vie, ainsi que l'insuffisance de statistiques disponibles rendent difficiles les comparaisons entre périodes et entre pays. Il a donc semblé utile de rappeler ici quelques notions essentielles. L'exposé qui suit ne vise pas à être complet, mais uniquement à faire apparaître la liaison entre les divers concepts utilisés dans le chapitre, marquer les limites de ces concepts et enfin mettre en lumière les raisons de certaines contradictions apparentes dans les comparaisons entre pays.

1. Comparaison des niveaux absolus entre pays

De nombreuses comparaisons portent sur des niveaux absolus, par exemple le PIB par tête, la consommation d'un produit, etc. Chaque fois que ces niveaux absolus peuvent être mesurés en unités physiques, il n'y a aucun problème; ainsi en va-t-il pour le nombre d'automobiles ou de postes de téléphone par habitant. Par contre, le plus souvent, on est conduit à utiliser des agrégats en valeur et se pose alors le problème de la conversion des monnaies nationales les unes dans les autres, ou en une unité commune.

La solution simple, et donc la plus fréquemment utilisée, consiste à recourir au taux de change. Cette procédure mérite deux critiques :

- d'une part, le taux de change d'une année peut fort bien ne pas être un taux "d'équilibre". L'expérience montre que les ajustements des parités monétaires se font par sauts. Même si on peut, à la limite, admettre que juste après un ajustement le taux est un taux d'équilibre, il faudrait, pour les années entre deux ajustements, procéder à l'établissement d'un taux fictif qu'on pourrait, par exemple, calculer par interpolations.
- le taux de change est destiné à assurer plus ou moins l'équilibre entre les importations et les exportations. Or, ces échanges extérieurs ne portent que sur une fraction des produits et services

élaborés : une partie importante des productions ne peuvent pas donner lieu à commerce extérieur, soit pour des raisons physiques (la plupart des services, les transports urbains, etc.) soit pour des raisons économiques : ainsi les produits agricoles de la Communauté ne peuvent pratiquement pas être exportés vers les pays tiers à cause de leurs prix et ils ne continuent à être produits que grâce à des protections et subventions.

La solution satisfaisante, consiste à raisonner sur la base de "panier de provisions", c'est-à-dire sur la comparaison du coût, dans les monnaies nationales, du même assortiment de produits achetés dans les divers pays, aux prix en vigueur. Un tel calcul est délicat, car il requiert la connaissance des prix pour des produits comparables. Il a été fait en 1956 par l'OECE, puis en 1958 et 1963 par l'OSCE pour les travailleurs CECA. Un tel calcul, pour l'ensemble de la Communauté, est envisagé. En son absence, on est obligé d'utiliser les taux de change, mais il faut se souvenir que l'imprécision qui en résulte peut être appréciable (au moins 10%). Il faut aussi se souvenir que les situations relatives peuvent être bouleversées d'une date à l'autre, même rapprochées, si dans l'intervalle ont eu lieu des changements du taux de change.

Exemple : revenu national par habitant en u.c.

	<u>1968</u>	<u>1970</u>
Allemagne	2.243	3.028
France	2.556	2.006
rapport D/F en %	88	104

Le rapport D/F est complètement bouleversé, du fait qu'en 1969, le DM a été réévalué de 9% et le FF dévalué de 12%. (le rapport $\frac{DM}{FF}$ a ainsi été modifié de 18%)

2. Les divers agrégats utilisés

Le schéma ci-dessous illustré par des chiffres relatifs à 1970 pour la Communauté et exprimés en milliards d'u.c., montre l'articulation entre les divers éléments qui ont été successivement examinés dans le chapitre.

On y voit notamment que, à un certain rapport des PNB par tête dans deux pays peuvent correspondre des rapports différents pour d'autres éléments, comme le revenu national, la consommation privée, le revenu des salariés, etc. Plus précisément, le passage du produit

national au revenu national est influencé non seulement par l'ampleur du prélèvement fiscal, mais par la structure des recettes fiscales (parts relatives des impôts directs et indirects); par contre, cette structure n'intervient plus si nous allons jusqu'au revenu disponible des ménages⁽¹⁾; il est donc préférable d'utiliser ce dernier concept, plutôt que le revenu national.

On voit également que l'ampleur relative de la redistribution par la sécurité sociale, ainsi que le niveau relatif des diverses prestations sociales peut, lors de la comparaison des deux pays, conduire à des résultats différents, si on s'intéresse aux salaires directs ou à l'ensemble salaires directs + prestations sociales, ainsi qu'à des écarts entre salariés en activité et salariés retraités.

Pour faire des comparaisons entre pays et entre périodes, il serait intéressant de pouvoir distinguer au minimum d'une part 4 catégories de revenus : les salaires, les revenus des entrepreneurs individuels, les revenus de la propriété, et les revenus de transfert (notamment sécurité sociale) et d'autre part, 4 catégories de ménages bénéficiaires de revenu : les salariés, les entrepreneurs individuels, les non-actifs autrefois salariés, et les autres non-actifs et enfin de faire le croisement entre catégories de revenus et catégories de bénéficiaires. Il faudrait de plus faire apparaître le mécanisme de redistribution, c'est-à-dire essentiellement la sécurité sociale.

En fait, les statistiques disponibles de manière comparable d'un pays à l'autre sont tout à fait insuffisantes pour répondre à ces questions. C'est ainsi que l'on ne connaît pas la répartition des revenus de la propriété entre les 4 catégories d'agents, non plus que la fraction des prestations de sécurité sociale allant à des non salariés, par exemple au titre des allocations familiales.

On ne peut donc répondre de façon significative qu'à certaines des questions que l'on aimerait se poser.

On n'est pas beaucoup mieux informé sur la répartition des revenus par ménages classés selon la tranche de revenus. Certes, il existe

(1) Ainsi, si la répartition des impôts entre indirects et directs, au lieu d'être sensiblement $\frac{2}{3}$ - $\frac{1}{3}$, avait été $\frac{1}{3}$ - $\frac{2}{3}$, avec 34,7 pour les impôts indirects et 63,4 pour les impôts directs (écart de 30), le revenu national aurait été de 409,3 et les versements aux ménages de 386,4, mais le revenu disponible des ménages resterait inchangé à 330,2.

Tableau III.A.1 - n° 1Communauté - agrégats 1970

milliards \$

Unité : milliards d'u c

P N B = 485,1

consommation privée.....	281,3
consommation publique	68,0
formation brute de capital fixe	121,4
dont : privée=	103,6
dont : publique	17,8
variations de stocks =	9,8
financement du reste du monde...	4,6

485,1

- amortissements..... 48,8
 - impôts indirects..... 64,7
 + subventions..... 7,7

= Revenu national..... 379,3

versements aux ménages.....	356
dont : rémunération des salariés	241,9
: revenus des entrepreneurs	} 114,5
individuels	
: revenus de la propriété =	
revenus non distribués des	
sociétés=	23,0

versements aux ménages..... = 356,4
 + prestations sociales)
 - cotisations sociales)..... = + 8,6
 - impôts directs..... = -33,4
 - autres transferts..... = 1,4

Revenu disponible des ménages = 330,2

consommation privée	=	281,3
épargne des ménages	=	48,9

des statistiques fiscales, publiées avec plus ou moins de détail, mais les tranches de revenus sont définies de façon différente d'un pays à l'autre, ce qui rend les comparaisons pratiquement impossibles.

En fait, tout se passe comme si chaque pays tenait à conserver un voile pudique sur un phénomène qui alimente cependant les discussions idéologiques et politiques : chacun se sentant, à un titre ou à un autre, privilégié par rapport à certains de ses concitoyens, la pression de la base en faveur d'une publicité des revenus (qui n'est pas forcément une publicité individuelle) est faible...

3. Comparaison du revenu par tête

La variété des concepts et des sources en matière de revenus et notamment de revenus par travailleurs conduit à une situation très confuse lorsqu'il s'agit de comparer la situation entre pays.

On va présenter ici une tentative de mise en ordre de ces diverses notions et calculs. Plutôt que de se limiter à un exposé théorique, on a préféré l'illustrer par l'exemple de deux pays, la France et l'Allemagne, pour la comparaison desquels sont présentés souvent des résultats en apparence contradictoires.

On constate que le rapport des chiffres pour la France et l'Allemagne est très différent d'un concept à l'autre, s'inscrivant dans une fourchette allant de (60) à 110.

On va décrire comment s'expliquent ces écarts, en raisonnant sur les rapports F/D.

- Prenons comme point de départ :

 salaire et traitement direct par heures, pour l'ouvrier
masculin, dans l'industrie = 60

le rapport $\frac{\text{salaire féminin}}{\text{salaire masculin}}$ est plus petit en D

qu'en F (70 contre 83)

le rapport F/D est beaucoup plus faible pour les ouvriers
que pour les employés (65 au lieu de 84).

- En tenant compte de ces deux éléments, on arrive au rapport :
salaire et traitement direct par heure dans l'industrie ... = 72
- La durée annuelle du travail est plus élevée en F qu'en D
d'où salaire et traitement direct annuel dans l'industrie = 79
- Les écarts F-D sont plus grands dans l'industrie que dans
les autres emplois salariés, d'où salaires et traitements
annuels directs (non agricoles) = 88
- le rapport $\frac{\text{rémunération indirecte}}{\text{rémunération directe}}$ est plus élevé en F qu'en D
d'où rémunération globale des salariés, par salaire = 99

Comparaison des revenus France-Allemagne

	D	F	F/D
PNB/tête	3.028	2.906	96
PIB/personne occupée	6.886	7.027	103
agriculture	2.463	3.223	131
industrie	7.763	8.516	110
services	
rémunération des salariés, par salarié	4.301	4.264	99
salaire et traitement direct, dans l'indus- trie :			
par (ouvriers	1,79	1,16	65
heure (employés	2,75	2,30	84
(ensemble	2,02	1,46	72
(ouvriers	3.320	2.320	70
annuel (employés	5.050	4.770	94
(ensemble	3.730	2.960	79
rémunération des salariés non- agricoles :			
salaire et trai- tement direct	3.805	3.362	88
rémunération globale	4.390	4.350	99
salaires et trai- tements annuels directs	3.745	3.293	88
agriculture	2.766	1.492	
industrie	3.767		
<u>salaire</u> <u>féminin</u> industrie	70	83	
salaire masculin			

Tableau III.A.1-n° 3

Structure des dépenses en % du coût total

Nature des dépenses	Allemagne fédérale	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg
OUVRIERS						
1. Salaire direct + primes et gratifications régulières.....	69,19	60,23	52,66	61,75	63,43	69,64
2. Autres primes et gratifications.....	2,88	2,44	7,05	2,77	2,54	2,97
3. Rémunérations pour journées non ouvrées.....	10,31	8,35	8,25	10,68	11,01	9,65
4. Contributions patronales à la sécurité sociale :						
— Maladies, maternité, invalidité, pension, chômage....	11,02	11,30	19,60	11,01	10,35	7,56
— Accidents du travail + maladies professionnelles....	1,81	3,16	2,34		2,93	3,44
— Allocations familiales.....	—	7,31	6,12	3,93	6,51	3,23
— Autres contributions légales.....	0,02	0,33	0,30	—	0,89	0,01
Ensemble des contributions légales.....	12,84	22,11	28,37	14,94	20,68	14,24
— Mutuelles d'entreprise ou d'industrie.....	0,02	0,20	0,29	0,69	0,05	ε
— Régimes complémentaires de retraite.....	1,39	2,01	0,16	3,13	0,20	0,02
— Salaire garanti contractuel ou bénévole.....	0,05	0,18	—	0,49	0,06	ε
— Régime complémentaire d'assurance chômage.....	—	0,23	—	—	—	—
— Allocations familiales contractuelles; autres suppléments familiaux.....	0,25	0,09	0,03	0,09	0,04	0,43
— Autres.....	0,05	0,15	0,09	0,07	0,08	0,01
Ensemble des charges conventionnelles, contractuelles et bénévoles.....	1,76	2,86	0,57	4,46	0,43	0,47
Ensemble des contributions patronales à la sécurité sociale.....	14,61	24,97	28,94	19,40	21,11	14,70
5. Avantages en nature.....	0,67	1,63	0,18	0,46	0,41	0,97
6. Autres dépenses à caractère social.....	1,38	1,61	1,25	3,66	1,22	1,52
7. Frais de formation professionnelle.....	0,96	0,76	1,20	1,27	0,28	0,55
8. Impôts à caractère social.....	—	—	0,47	—	—	—
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
EMPLOYÉS						
1. Salaire direct + primes et gratifications régulières.....	72,51	62,19	55,87	60,18	63,30	63,32
2. Autres primes et gratifications.....	—	5,02	7,76	6,89	7,57	7,68
3. Rémunérations pour journées non ouvrées.....	9,91	8,07	10,60	10,88	12,04	11,61
4. Contributions patronales à la sécurité sociale :						
— Maladies, maternité, invalidité, pension, chômage....	8,33	8,33	18,73	7,63	6,12	5,35
— Accidents du travail + maladies professionnelles....	1,00	1,69	0,68		1,25	1,81
— Allocations familiales.....	—	5,13	3,66	3,36	4,92	1,49
— Autres contributions légales.....	0,02	0,14	0,39	—	0,08	0,06
Ensemble des contributions légales.....	9,34	15,30	23,46	10,99	12,37	8,70
— Mutuelles d'entreprise ou d'industrie.....	0,18	0,21	0,27	0,75	3,37	0,03
— Régimes complémentaires de retraite.....	4,76	4,46	0,14	6,48	—	2,40
— Salaire garanti contractuel ou bénévole.....	0,06	0,34	—	0,43	—	ε
— Régime complémentaire d'assurance chômage.....	—	0,24	—	—	—	—
— Allocations familiales contractuelles; autres suppléments familiaux.....	0,32	0,09	0,02	0,06	—	0,25
— Autres.....	0,06	0,20	0,14	0,06	—	0,68
Ensemble des charges conventionnelles, contractuelles et bénévoles.....	5,38	5,54	0,56	7,79	3,37	3,36
Ensemble des contributions patronales à la sécurité sociale.....	14,72	20,84	24,03	18,78	15,74	12,06
5. Avantages en nature.....	0,52	1,49	0,18	0,48	0,48	3,34
6. Autres dépenses à caractère social.....	1,34	1,70	0,86	2,34	0,74	1,87
7. Frais de formation professionnelle.....	1,00	0,69	0,22	0,45	0,12	0,12
8. Impôts à caractère social.....	—	—	0,49	—	—	—
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : O.S.C.E.

Tableau III.A.1- n° 4

Nombre d'heures travaillées par ouvrier en 1969

Branches d'industrie	Alle- magne fédérale	France	Italie	Pays- Bas	Bel- gique	Luxem- bourg
Combustibles solides.....	1 704	1 779	1 686	1 638	1 631	-
Minerais métalliques.....	1 868	1 783	1 692	-	-	1 768
Pétrole brut et gaz naturel.....	2 059	1 980	1 919	-	-	-
Matériaux de construction.....	2 075	2 270	1 842	2 355	1 930	2 169
Autres minéraux, tourbières.....	1 981	1 872	1 684	-	-	-
INDUSTRIES EXTRACTIVES (1).....	1 750	1 813	1 728	1 717	1 663	1 845
Corps gras.....	1 861	2 002	2 035	1 921	1 906	-
Industries alimentaires.....	1 931	2 128	1 850	1 969	1 948	2 161
Boissons.....	1 990	2 090	1 980	1 982	2 007	2 153
Tabac.....	1 720	1 708	1 127	1 847	1 737	-
Industrie textile.....	1 759	1 866	1 747	1 855	1 849	-
Chaussures, habillement, literie.....	1 665	1 817	1 722	1 883	1 846	1 937
Bois et liège.....	1 920	2 133	1 875	1 936	1 971	-
Meubles en bois.....	1 904	2 102	1 884	1 949	1 969	-
Papier, articles en papier.....	1 919	2 044	1 959	1 965	1 944	-
Imprimerie, édition, etc.....	1 894	2 022	1 927	1 972	1 870	1 895
Industrie du cuir.....	1 757	1 929	1 858	1 923	1 895	-
Caoutchouc, matières plastiques, fibres artificielles et synthétiques, produits amylacés.....	1 834	1 922	1 871	1 886	1 891	2 082
Industrie chimique.....	1 863	1 925	1 892	1 882	1 879	2 103
Industrie du pétrole.....	1 965	1 962	2 024	1 926	1 803	-
Produits minéraux non métalliques.....	1 887	2 023	1 909	1 942	1 914	1 980
Métaux ferreux et non ferreux.....	1 939	2 035	1 832	1 848	1 969	1 932
Ouvrages en métaux.....	1 917	2 079	1 821	1 896	1 911	2 214
Machines non électriques.....	1 965	2 057	1 842	1 925	1 927	2 074
Machines et fournitures électriques.....	1 782	1 989	1 763	1 878	1 872	2 198
Matériel de transport.....	1 891	1 973	1 773	1 906	1 872	2 115
Industrie navale.....	2 028	2 030	1 815	1 907	1 824	-
Industrie automobile.....	1 884	1 953	1 699	1 849	1 884	-
Industrie aéronautique.....	1 845	1 937	1 940	1 884	-	-
Industries manufacturières diverses.....	1 782	1 961	1 803	1 895	1 701	-
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES (2 + 3).....	1 870	1 988	1 810	1 907	1 900	1 983
BATIMENT ET GÉNIE CIVIL (4).....	1 811	2 145	1 659	1 929	1 786	2 234
ENSEMBLE DES GROUPE 1 A 4.....	1 858	2 007	1 795	1 906	1 871	2 013
Électricité, gaz et vapeur.....	1 888	1 822	1 813	-	1 802	-
Distribution publique d'eau.....	1 941	2 017	2 172	-	1 986	-
Entreprises mixtes d'énergie et d'eau.....	1 950	-	-	-	-	-
ÉLECTRICITÉ, GAZ ET EAU (5).....	1 917	1 837	1 823	1 857	1 842	1 943

Source : O.S.C.E.

Annexe 2 au chapitre IIILa consommation élargie : définition, méthode de calcul et résultats1. Définition de la consommation élargie

Parmi les biens et services consommés par les ménages, certains sont achetés directement ou prélevés sur leur production (jardins ouvriers, autoconsommation) d'autres sont fournis par l'état ou les collectivités locales à titre onéreux (chemin de fer, poste) ou gratuit (enseignement, police ...). La consommation réelle des ménages dépasse donc le montant des seuls achats effectués par les particuliers puisqu'elle comprend également l'utilisation de tous les biens et services mis à la disposition de ces derniers par les autres agents économiques. Théoriquement la consommation des ménages devrait donc inclure trois composantes principales :

- a) La consommation des ménages telle qu'elle est définie par les comptes nationaux : (achat direct des particuliers plus autoconsommation plus salaires et assistance en nature);
- b) La consommation des services fournis par l'état ou les collectivités locales soit à titre gratuit directement, soit indirectement par le biais des subventions ;
- c) La consommation et droit d'usage sur les ressources naturelles (plages, forêts etc..)

Dans le présent travail, les points a) et b) seuls ont été retenus. En outre, pour tenir compte de certaines catégories de dépenses correspondant à un besoin fondamental, tels que le logement et les équipements collectifs, certaines catégories de dépenses en capital ont du être retenues, il s'agit :

- des sommes investies pour la construction des logements et d'équipements collectifs ;
- des dépenses pour l'achat d'équipement effectué par les administrations ou les entreprises publiques.

Les tableaux 1 à 5 ci-après décrivent par catégorie de dépenses et par agent la consommation élargie des ménages dans cinq pays de la Communauté Européenne .

2. Confection des tableaux

Les tableaux 1 à 5 décrivent fonction de consommation par fonction de consommation, les dépenses des diverses administrations centrales, locales, sécurité sociale et celles des ménages.

Leur confection a été assurée en recourant aux deux sources principales ci-après, références :

/I/ O.S.C.E. 1971 : Comptes nationaux 1960-1970

/II/ Commission des Communautés Européennes : Etudes n° 8 "L'évolution des Finances Publiques des Etats membres des Communautés Européennes de 1957 à 1966".

En ce qui concerne les dépenses de consommation publique effectuées au titre de la dépense nationale, les chiffres donnés dans les tableaux sont ceux qui figurent dans les comptes de l'administration centrale, tableaux n° 16, réf. /I/

De même les tableaux relatifs aux colonnes - Sécurité sociale et Administration (état + collectivité locales) sont ceux des comptes nationaux tant pour les investissements que pour la consommation.

Pour chacun des sept services publics retenus, Sécurité sociale exceptée ⁽¹⁾. Les valeurs sont celles publiées dans le document Réf. /II/. On a retenu comme chiffre de consommation la somme des achats en biens et services et des traitements et salaires. Les chiffres d'investissement sont ceux des investissements directs des administrations considérées.

Les valeurs relatives aux investissements pour la construction de logements proviennent des tableaux 10, 11, 12 réf. /I/

3. Médiocre comparabilité des résultats en l'état actuel des données

En l'état actuel d'avancement des travaux et compte tenu des moyens disponibles, matériel et données, les premiers résultats sont très difficiles à confronter, sauf en ce qui concerne la France et l'Allemagne. En particulier, les données relatives aux dépenses publiques se recourent très mal avec celles des comptes nationaux, notamment pour l'Italie et la Belgique. Il résulte de cet

(1) Les chiffres de consommation et d'investissement sont ceux des comptes nationaux

état de fait que, si les ordres de grandeur peuvent être à un niveau global considéré comme valable (cf. tableau 7), la comparaison poste à poste des tableaux 1 à 5 demeure encore très aléatoire.

En vue d'améliorer ces premiers résultats, il conviendrait notamment de conduire l'analyse sur la base de nomenclatures beaucoup plus fines que celles qui ont pu être utilisées.

4. Quelques ordres de grandeur sur l'évolution de la contribution collective à la consommation des ménages

Entre 1960 et 1970, la consommation a augmenté à prix courants au taux annuel moyen suivant selon les pays : Allemagne 8%, France 8,5 %, Italie 10,5%, Pays-Bas 11%;

tandis que la consommation publique croissait aux taux correspondants de 11,5% pour l'Allemagne, 9,5% pour la France et respectivement 9,5% et 12,5 % pour l'Italie et les Pays-Bas.

La Belgique a pour sa part progressé au rythme moyen annuel de 7,2 pour la consommation privée et 9,5 pour la consommation publique.

En règle générale, le taux de croissance de la consommation publique est donc, dans chaque pays, supérieur à celui de la consommation privée, sauf l'Italie.

D'un autre côté, les dépenses pour la construction de logements ont été multipliées : par 2 pour l'Allemagne, par 3,5 pour la France, l'Italie et les Pays-Bas : soit pour chacun des 3 derniers pays, un taux moyen annuel de croissance de l'ordre de 13% par an :

Ceci laisse attendre une augmentation substantielle de la contribution de la puissance publique aux dépenses de consommation des ménages.

Par ailleurs, la consommation élargie croîtrait plus rapidement que la dépense par achat direct des ménages puisque les deux principales composantes, consommation publique et investissement pour la construction de logements croissent plus vite que la consommation privée.

Le tableau n° 8 donne les coefficients d'élasticité de quelques services publics par rapport au PNB. Le fait que la plupart d'entre ces coefficients sont plus grands que 1 confirme la tendance indiquée ci-dessus.

Le tableau n° 7 donne, sous une forme identique, les accroissements relatifs des principaux agrégats.

Tableau III.A.2 - n° 1Allemagne 1966

	Achats des parti- culiers	Consom- mation publi- que	Inves- tisse- ment privé	Inves- tisse- ment public	Total
1. Alimentation	22,9	.	.	.	22,9
2. Habillement	8,4	.	.	.	8,4
3. Logement :					
construction	.	0,2	7,5	0,2	7,9
loyer	6,5	.	.	.	6,5
4. Chauffage et éclairage	2,4	.	.	.	2,4
5. Equipement et entre- tien du logement	9,3	.	.	.	9,3
6. Dépenses pour : santé	5,4	0,6	.	0,7	6,7
7. Soins personnels, hygiène	1,1	.	.	.	1,1
8. Enseignement, culture, loisirs	4,7	3,5	.	1,0	9,2
9. Transports et télé- communications	7,8	0,8	.	1,7	10,3
10. Administration générale	.	1,8	.	0,4	2,2
11. Relations extérieures	.	0,1	.	.	0,1
12. Justice et police	.	1,2	.	0,1	1,3
13. Défense nationale	.	4,5	.	0,1	4,6
14. Sécurité sociale	.	0,8	.	.	0,8
15. Charges dues à la guerre ou à des catastrophes	.	0,3	.	.	0,3
16. Autres biens et serv.	3,7	1,2	.	0,3	5,2
17. Solde des dépenses des résidents à l'exté- rieur et réciproquem.	0,8	.	.	.	0,8
Total	73,0	15,0	7,5	4,5	100,0

Tableau III.A.2 - n° 2

France 1966

	Achats des parti- culiers	Consom- mation publi- que	Inves- tisse- ment privé	Inves- tisse- ment public	Total
1. Alimentation	27,4	.	.	.	27,4
2. Habillement	7,5	.	.	.	7,5
3. Logement :					
construction	.	.	7,7	0,8	8,5
loyer	6,4	.	.	.	6,4
4. Chauffage et éclairage	2,2	.	.	.	2,2
5. Equipement et entre- tien du logement	6,2	.	.	.	6,2
6. Dépenses pour : santé	5,8	0,7	.	0,1	6,6
7. Soins personnels, hygiène	1,4	.	.	.	1,4
8. Enseignement, culture, loisirs	5,2	4,4	.	1,2	10,8
9. Transports et télé- communications	6,7	1,5	.	1,1	9,3
10. Administration générale	.	1,4	.	0,2	1,6
11. Relations extérieures	.	0,7	.	.	0,7
12. Justice et police	.	0,9	.	.	0,9
13. Défense nationale	.	4,7	.	0,1	4,8
14. Sécurité sociale	.	0,7	.	.	0,7
15. ..					
16. Autres biens et serv.	4,8	.	.	.	4,8
17. Solde des dépenses des résidents à l'exté- rieur et réciproquem.	0,2	.	.	.	0,2
Total	73,8	15,0	7,7	3,5	100,0

Tableau III.A.2 - n° 3

Italie 1966

	Achats des parti- culiers	Consom- mation publi- que	Inves- tisse- ment privé	Inves- tisse- ment public	Total
1. Alimentation	35,5	.	.	.	35,5
2. Habillement	7,1	.	.	.	7,1
3. Logement :					
construction	.	.	7,2	.	7,2
loyer	7,5	.	.	.	7,5
4. Chauffage et éclairage	2,3	.	.	.	2,3
5. Equipement et entre- tien du logement	4,4	.	.	.	4,4
6. Dépenses pour : santé	4,5	0,5	.	0,2	5,2
7. Soins personnels, hygiène	1,1	.	.	.	1,1
8. Enseignement, culture, loisirs	4,8	4,5	.	0,3	9,6
9. Transports et télé- communications	7,0	0,8	.	0,9	8,7
10. Administration générale	.	2,1	.	(-)	2,1
11. Relations extérieures	.	0,1	.	(-)	0,1
12. Justice et police	.	2,2	.	(-)	2,2
13. Défense nationale	.	2,9	.	(-)	2,9
14. Sécurité sociale	.	0,9	.	0,4	1,3
15. Charges dues à la guerre ou à des catastrophes
16. Autres biens et serv.	4,3	0,6	.	0,2	5,1
17. Solde des dépenses des résidents à l'exté- rieur et réciproquem.	-2,3				- 2,3
Total	76,2	14,6	7,2	2,0	100,0

Tableau III.A.2 - n° 4

Pays-Bas 1966

	Achats des parti- culiers	Consom- mation publi- que	Inves- tisse- ment privé	Inves- tisse- ment public	Total
1. Alimentation	24,8	.	.	.	24,8
2. Habillement	8,4	.	.	.	8,4
3. Logement :					
construction	.	.	3,3	3,0	6,3
loyer	5,6	.	.	.	5,6
4. Chauffage et éclairage	3,6	.	.	.	3,6
5. Equipement et entre- tien du logement	10,6	.	.	.	10,6
6. Dépenses pour : santé	4,5	0,9	.	.	5,4
7. Soins personnels, hygiène	0,7	.	.	.	0,7
8. Enseignement, culture, loisirs	3,4	6,7	.	0,3	10,4
9. Transports et télé- communications	3,2	1,8	.	1,9	6,9
10. Administration générale	.	2,6	.	0,3	2,9
11. Relations extérieures	.	0,2	.	.	0,2
12. Justice et police	.	1,3	.	.	1,3
13. Défense nationale	.	4,4	.	.	4,4
14. Sécurité sociale	.	0,7	.	.	0,7
15. ..					
16. Autres biens et serv.	6,8	.	.	.	6,8
17. Solde des dépenses des résidents à l'exté- rieur et réciproquem.	1,7	.	.	.	1,7
Ajustement	-0,7	.	.	.	- 0,7
Total	72,6	18,6	3,3	5,5	100,0

Tableau III.A.2 - n° 5

Belgique 1966

	Achats des parti- culiers	Consom- mation publi- que	Inves- tisse- ment privé	Inves- tisse- ment public	Total
1. Alimentation	24,4	.	.	.	24,4
2. Habillement	6,4	.	.	.	6,4
3. Logement :					
construction	.	.	7,1	0,2	7,3
loyer	7,9	.	.	.	7,9
4. Chauffage et éclairage	3,6	.	.	.	3,6
5. Equipement et entre- tien du logement	9,4	.	.	.	9,4
6. Dépenses pour : santé	4,3	0,4	.	0,2	4,9
7. Soins personnels, hygiène	1,1	.	.	.	1,1
8. Enseignement, culture, loisirs	3,2	6,2	.	1,8	11,2
9. Transfert et télé- communications	7,5	0,9	.	0,8	9,2
10. Administration générale	.	1,6	.	0,2	1,8
11. Relations extérieures	.	0,1	.	.	0,1
12. Justice et police	.	1,2	.	(-)	1,2
13. Défense nationale	.	3,1	.	.	3,1
14. Sécurité sociale	.	0,9	.	0,1	1,0
15. ..					
16. Autres biens et serv.	6,8	.	.	.	6,8
17. Solde des dépenses des résidents à l'exté- rieur et réciproquem.	0,2	.	.	.	0,2
Ajustement	0,4	.	.	.	0,4
Total	75,2	14,4	7,1	3,3	100,0

Tableau III.A.2 - n° 6

Elasticité des dépenses de consommation de la sécurité sociale
par rapport au P.N.B. - période 1960-1970

Allemagne	1,39
France	1,60
Pays-Bas	1,23
Belgique	1,55

Source : OSCE, Comptes nationaux 1971, tableau 16

Tableau III.A.2 - n° 7

Elasticité par rapport au P.N.B. de la consommation privée
et de la consommation publique - période 1960-1970

Pays	consommation privée	consommation publique	Investissement, construct.logements
Allemagne	0,92	1,15	0,81
France	0,95	1,00	1,50
Italie	1,04	0,92	1,25
Pays-Bas	1,00	1,18	1,15
Belgique	0,92	1,22	1,10

Source : dito

Tableau III,A.2 - n° 8

Elasticités par rapport au P.N.B. de quelques catégories
de dépenses de consommation publique et de capital
période 1957-1966

	consommation	investissements directs
<u>A. Allemagne</u>		
Transports et télé-communications	0,82	1,48
Enseignement	1,20	1,62
Autres secteurs	1,02	1,09
Défense nationale	1,09	-
<u>B. France</u>		
Transports et télé-communications	1,18	1,66
Enseignement	1,80	1,72
Autres secteurs	0,95	1,89
Défense nationale	0,42	-
<u>C. Pays-Bas</u>		
Transports et télé-communications	1,30	1,19
Enseignement	1,22	1,43
Autres secteurs	0,68	0,88
Défense nationale	0,41	-
<u>D. Belgique</u>		
Transports et télé-communications	1,36	1,59
Enseignement	2,17	1,72
Autres secteurs	1,08	1,92
Défense nationale	0,57	-

Source : Référence /II/

Chapitre IV

EXPANSION DANS LA STABILITE ?

Le terme de stabilité accrue, employé par le traité de Rome dans son article 2, est très ambigu. On peut en effet lui donner au moins deux interprétations nettement différentes. D'une part, on peut mettre sous ce terme des préoccupations de régularité dans la progression économique, c'est-à-dire la suppression ou l'atténuation des fluctuations conjoncturelles, ainsi que la stabilité (ou un faible taux de croissance) du niveau général des prix. Cette interprétation fait alors partiellement double emploi avec la notion d'expansion continue et équilibrée.

On peut également interpréter a priori ce terme de stabilité comme s'appliquant aux conditions de vie. Toutefois, on constate immédiatement que les objectifs d'expansion et de relèvement du niveau de vie sont contradictoires avec une stabilité des conditions de vie : comme on l'a vu plus haut, le relèvement du revenu moyen par tête a provoqué une déformation importante de la structure des dépenses de consommation et une augmentation substantielle du parc d'appareils durables détenus par les ménages. Si on voit parfois s'exprimer des positions en faveur de plus de progressivité dans la transformation des conditions de vie⁽¹⁾, de telles préoccupations ne peuvent évidemment pas être interprétées comme le désir d'une économie strictement stationnaire : l'ampleur des besoins non satisfaits pour une partie importante de la population ne peut que conduire à rejeter une telle idée.

Le terme de stabilité peut aussi être appliqué aux conditions de travail. Il ne s'agit évidemment pas des conditions sur le lieu de

(1) voir p. ex. le discours introductif de M. Jeanneney au 1er Congrès Mondial de l'Acier, organisé par la Haute Autorité de la CECA en octobre 1964.

travail puisque l'article 117 prévoit l'amélioration des conditions de travail de la main-d'oeuvre sous une série d'aspects mentionnés à l'art. 118. C'est donc essentiellement sur l'emploi qu'une préoccupation de stabilité peut se manifester. Il ne peut toutefois s'agir de stabilité absolue, qui serait parfaitement contradictoire avec l'expansion de la production et le relèvement du niveau de vie, la préoccupation ici exprimée porte donc sur l'amélioration des conditions dans lesquelles se fait le passage d'un emploi à un autre, que ce soit dans la même entreprise en passant d'un type d'activité à un autre ou que ce soit le passage d'une industrie à une autre, et souvent d'une région à une autre.

En définitive, nous pouvons essayer de porter un jugement sur la façon dont cet objectif de stabilité accrue a été satisfait sous trois aspects :

- la régularité de la croissance
- la stabilité des prix
- les problèmes de l'emploi et l'organisation des reconversions.

Section 1

La régularité de la croissance

Les termes d'expansion équilibrée et de stabilité accrue, employés par le Traité, ont été interprétés dans tous les pays comme signifiant le maintien du plein emploi et de la stabilité des prix dans un mouvement général d'expansion. L'équilibre de la balance des paiements, stipulé par l'article 104, est une condition nécessaire mais certainement insuffisante pour la réalisation de ces objectifs. Les performances des 15 dernières années peuvent donc être examinées au regard de trois critères principaux : régularité de la croissance, maintien du taux de chômage à un niveau bas, approximative stabilité des prix, compte tenu de l'évolution de la balance des paiements.

Ces trois objectifs sont étroitement solidaires, aussi, dans cette section, va-t-on les examiner simultanément, nous réservant de revenir dans une section 2 sur l'évolution comparée des prix et des taux de change, et dans une section 3 sur les phénomènes de l'emploi.

Après une analyse de l'évolution 1958-1971, on se demandera si l'élimination des obstacles aux échanges a eu tendance à influencer de façon automatique les fluctuations conjoncturelles dans les différents pays membres (soit en les atténuant, soit en les renforçant), en d'autres termes, si l'effet automatique de la création du Marché commun a été plutôt bénéfique ou néfaste en termes de stabilité conjoncturelle. Enfin, on examinera les efforts visant à l'élaboration d'une politique commune pour résoudre des problèmes communs.

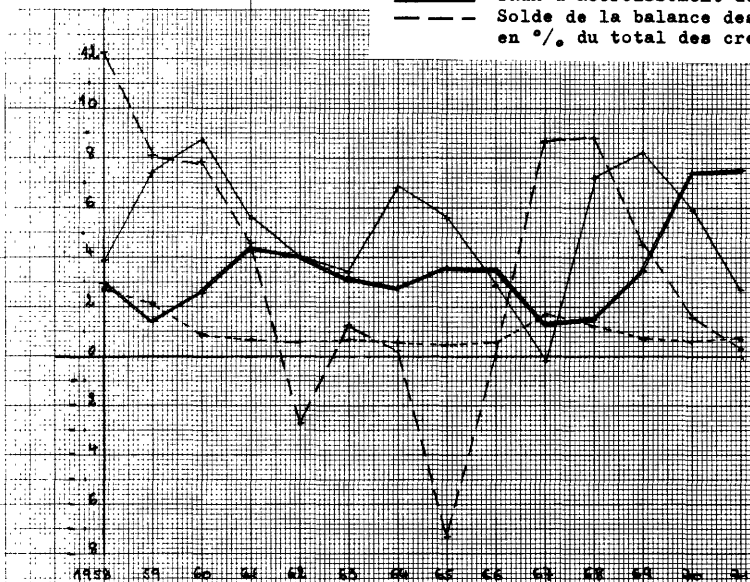
A) Evolution 1958-1971 de quatre indicateurs caractéristiques pour la conjoncture.

Le graphique IV.1 présente, par pays, l'évolution annuelle des quatre indicateurs suivants : le taux de croissance du PNB en termes réels, le taux de chômage, le taux de hausse des prix et le solde de la balance des paiements en compte courant (en % des recettes).

Sauf en Allemagne en 1967, le PNB en termes réels ne connaît jamais de diminution absolue. Le profil de l'évolution des taux de croissance 1958-1970 montre, dans la plupart des pays, deux ou trois "bosses" et deux à quatre "creux". Les années 1959-1961, 1964 et 1968-1970 ont été, en général, des périodes de haute conjoncture, par contre 1958 et

INDICATEURS DE LA CONJONCTURE 1958-1971

- Taux de chômage
- Taux d'accroissement du P.N.B. aux prix constants
- ===== Taux d'accroissement des prix (implicites du P.N.B.)
- Solde de la balance des paiements en compte courant en % du total des crédits

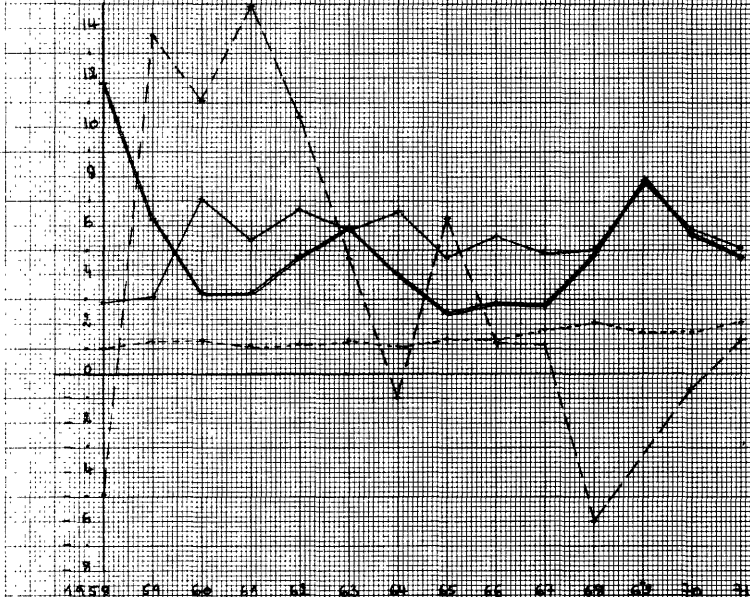


ALLEMAGNE (R.F.)

- Taux de chômage
- Taux d'accr. P.N.B.
- ===== Taux d'accr. prix
- Solde balance des paiements

DEUTSCHLAND (R.F.)

- Arbeitslosenquote
- Wachstumsrate des BIP
- ===== Preissteigerung in %
- Saldo der Zahlungsbilanz in % der Einnahmen

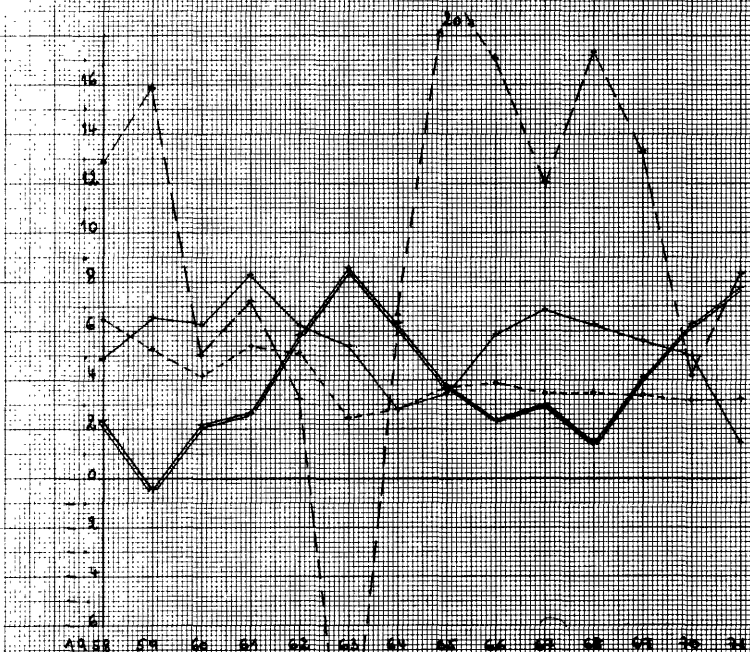


FRANCE

- Taux de chômage
- Taux d'accr. P.N.B.
- ===== Taux d'accr. prix
- Solde balance des paiements

FRANKREICH

- Arbeitslosenquote
- Wachstumsrate des BIP
- ===== Preissteigerung in %
- Saldo der Zahlungsbilanz in % der Einnahmen



ITALIE

- Taux de chômage
- Taux d'accr. P.N.B.
- ===== Taux d'accr. prix
- Solde balance des paiements

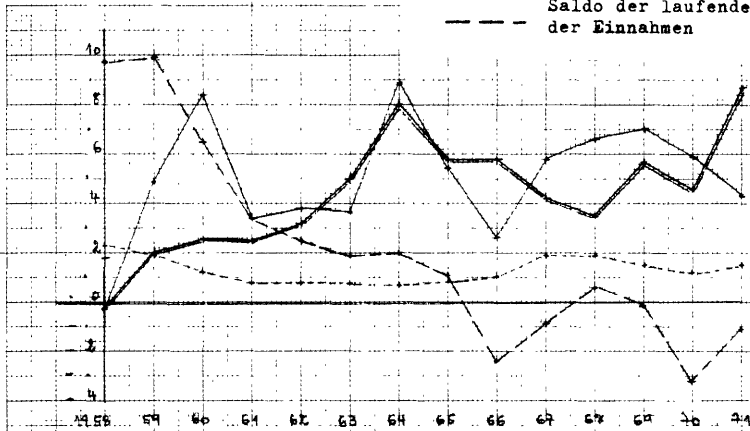
ITALIEN

- Arbeitslosenquote
- Wachstumsrate des BIP
- ===== Preissteigerung in %
- Saldo der Zahlungsbilanz in % der Einnahmen

-9,3

KONJUNKTUR-KENNGRÖSSEN 1958-1971

- Arbeitslosenquote
- ===== Wachstumsrate des BSP zu konstanten Preisen
- ===== Preissteigerung in % (implizite Preise des BSP)
- Saldo der laufenden Posten der Zahlungsbilanz in % der Einnahmen

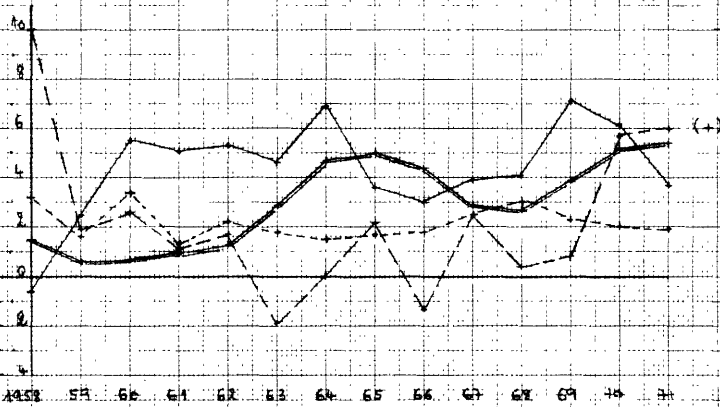


PAYS-BAS

- Taux de chômage
- ===== Taux d'accr. P.N.B.
- ===== Taux d'accr. prix
- Solde balance des paiements

NIEDERLANDE

- Arbeitslosenquote
- ===== Wachstumsrate des BSP
- ===== Preissteigerung in %
- Saldo der Zahlungsbilanz in % der Einnahmen

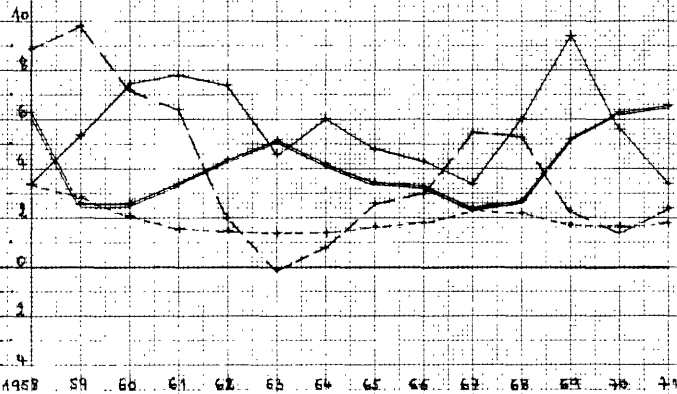


BELGIQUE / (+) U.E.B.L.

- Taux de chômage
- ===== Taux d'accr. P.N.B.
- ===== Taux d'accr. prix
- Solde balance des paiements

BELGIEN

- Arbeitslosenquote
- ===== Wachstumsrate des BSP
- ===== Preissteigerung in %
- Saldo der Zahlungsbilanz in % der Einnahmen



COMMUNAUTE

- Taux de chômage
- ===== Taux d'accr. P.N.B.
- ===== Taux d'accr. prix
- Solde balance des paiements

GEMEINSCHAFT

- Arbeitslosenquote
- ===== Wachstumsrate des BSP
- ===== Preissteigerung in %
- Saldo der Zahlungsbilanz in % der Einnahmen

1961-63 aux Pays-Bas, 1964-65 en Italie, 1967 en Allemagne et 1971 en Italie ont vu des ralentissements substantiels de l'expansion économique

Comme le confirme une comparaison des écarts-types, la croissance a été sensiblement plus régulière en France que dans les autres pays membres (cf. tableau IV.2 page IV.).

Cette régularité plus poussée se manifeste d'ailleurs au niveau de tous les composants les plus importants du PNB sauf les échanges extérieurs; elle est particulièrement prononcée dans le cas des investissements et de la consommation publique (pour plus de détails, cf. annexe 1 : paramètres caractéristiques pour la croissance et les fluctuations des principaux éléments du PNB).

Le taux de chômage a tendance à diminuer en fonction du taux d'accroissement du PNB réel. Mais il reste un résidu inélastique qui, au cours de la période, se situe à environ 3% en Italie et 0,5 à 1% dans les autres pays membres.

Ainsi, au début du Marché commun, quand le taux de chômage atteignait encore 2 à 3% en Allemagne et aux Pays-Bas, l'expansion économique rapide des années 1959-60 a ramené ce taux à environ 1%. Plus tard, les rares années d'affaiblissement conjoncturel provoquent encore quelques augmentations du taux de chômage, mais cet accroissement temporaire ne dépasse pratiquement jamais 1% (1964-65 en Italie, 1967-68 dans la plupart des autres pays) (cf. en section 2, une analyse plus détaillée de l'évolution de l'emploi).

Le niveau des prix, repéré par le prix implicite du PNB, augmente toujours et partout dans la Communauté. On sait qu'il y a des raisons structurelles profondes pour que la croissance économique soit accompagnée d'une certaine hausse du niveau général des prix, l'augmentation de l'efficacité conduisant plus à une hausse des rémunérations nominales qu'à une baisse des prix dans les secteurs où la productivité augmente vite, et les prix ayant tendance à monter dans les secteurs où la productivité augmente lentement. Mais on estime souvent que le taux "normal" ou admissible de la hausse du niveau général des prix se situe autour de 2-3% par an. (Ainsi le 3ème Programme de politique économique à moyen terme dit que "Il paraît approprié de retenir pour la période 1971/1975 un taux annuel moyen de 2,5 à 3% un peu en retrait par rapport à l'hypothèse retenue pour les prix internationaux. Le choix de ce taux exprime la volonté de la Communauté de constituer une zone de stabilité." (J.O.n°L.49 du 1.3.1971, page 20).

Au cours des premières années du Marché commun, on constate que, en moyenne sur quelques années, la hausse des prix ne dépasse guère 3% et que les années de poussée inflationniste ne sont pas les mêmes pour les divers pays. Au contraire, depuis 1968/69, la hausse des prix a tendance à s'accélérer, et les îlots de stabilité disparaissent. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas propre aux pays de la Communauté.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, il n'existe pas de rapport net entre le rythme de la hausse des prix et le taux d'expansion du PNB réel sauf dans le cas de la France à partir de 1965. En Allemagne, on observe un certain parallélisme entre l'accroissement des prix de l'année courante et la croissance du PNB réel de l'année précédente.

Le solde de la balance des paiements courants est toujours resté positif au niveau de la Communauté. Par pays, on constate - sauf dans le cas de la Belgique - une certaine liaison avec l'évolution des prix : en grandes lignes, les périodes de fortes hausses de prix connaissent des détériorations de la balance, pendant des périodes de stabilisation des prix, par contre, le solde tend vers l'amélioration. Aux Pays-Bas, le trend déjà signalé vers une accélération de la hausse des prix trouve sa contre-partie dans une détérioration tendancielle de la balance des paiements.

Des soldes extrêmes ont été enregistrés dans les pays et les années suivants :

Tableau IV.1

Années de soldes extraordinaires de la balance des paiements
en compte courant

Pays	Déficit important	Excédent important
Allemagne	1965	1958-60; 1967-68
France	1958; 1968-69	1959-61
Italie	1963	1958-59; 1965-69
Pays-Bas		1958-59
Belgique		1958

B) Effets automatiques du Marché commun en matière de stabilité conjoncturelle

a) Analyse théorique

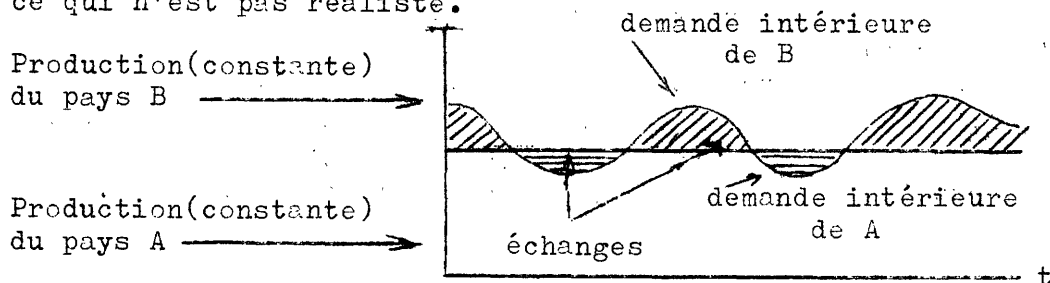
Que pouvait-on attendre, en matière de stabilité conjoncturelle, de l'accroissement des échanges à l'intérieur de la Communauté ?

La réalisation du Marché commun a ouvert, à cet égard, des perspectives positives et négatives. Pour un pays déterminé, une part importante du commerce extérieur dans le PNB peut soutenir la croissance quand la demande intérieure s'affaiblit si la conjoncture des pays voisins reste vigoureuse, d'autre part le recours à des importations accrues en période de haute conjoncture est susceptible de réduire la pression de la demande - souvent inflationniste - sur le marché intérieur. Evidemment, ces effets positifs ne peuvent se produire qu'en cas de déphasages conjoncturels à l'intérieur et à l'extérieur.⁽¹⁾ Si cette condition n'est pas réalisée, des perspectives négatives paraissent se dessiner : au fléchissement de la commande intérieure, par exemple, pourrait s'ajouter une défaillance des exportations.

Or : le Marché commun ne serait-il pas susceptible de comporter lui-même au moins une tendance au rapprochement des profils de la conjoncture, par le jeu des échanges accrus, et peut-être par un effet de contagion psychologique en matière d'investissement ?

Une analyse satisfaisante des effets possibles - à confronter ensuite avec les faits - exigerait un modèle explicitant les interrelations économiques entre au moins les cinq partenaires du Marché commun. Un tel modèle est en cours d'élaboration à la Commission,

(1) La situation "idéale" en matière d'amortissement des fluctuations conjoncturelles par les échanges étant celle du graphique suivant où les échanges compensent tous les aléas de la demande intérieure, modèle impliquant une compétitivité parfaite des économies en cause (chaque pays fabriquant toute la gamme de produits et toutes les usines pouvant livrer pour le marché intérieur et à l'exportation), ce qui n'est pas réaliste.



mais il n'a pas encore pu être utilisé pour la présente étude. Faute de mieux, on a essayé de se faire une idée des effets conjoncturels d'une intensification des échanges entre deux pays égaux à conjonctures (de la demande intérieure) indépendantes, parfaitement en phase ou parfaitement complémentaires (voir annexe 2). Si, dans ce modèle extrêmement simplifié, on introduit comme valeur de l'accroissement des échanges bilatéraux celle observée pour le couple Allemagne-France entre 1958 et 1970, l'intensification des échanges ne réduit les fluctuations du produit intérieur que de l'ordre de 2% si les conjonctures des deux pays ne sont pas corrélées, de 4% si leurs mouvements sont strictement opposés.⁽¹⁾ Contrairement à ce qu'on pourrait penser a priori, un parallélisme parfait des conjonctures ne signifie pas le renforcement des fluctuations au niveau national : l'ampleur de ces fluctuations resterait tout simplement inchangée.⁽²⁾

Avant d'en tirer des conclusions sur les effets escomptables du Marché commun, il faut nuancer ces résultats dans deux sens :

- dans le cas des pays du Marché commun, l'intensification des échanges d'un pays ne porte pas seulement sur une relation bilatérale, mais sur cinq relations. Il en résulte la possibilité d'une modération plus forte des fluctuations de la production, le résultat théorique pouvant atteindre, dans des conditions particulièrement favorables pour un pays déterminé, (mouvement conjoncturel exactement inverse dans tous les autres pays membres) l'ordre de 10%;
- le cas théorique traite de pays à dimension comparable et à part modique des échanges dans le PNB (la dernière hypothèse a permis de parler d'une conjoncture intérieure autonome). Il n'est donc pas applicable aux pays du Benelux.

(1) Ces pourcentages s'appliquent aux fluctuations elles-mêmes, c'est-à-dire qu'une fluctuation du PNB entre 95 et 105 serait ramenée, dans le second cas, à une fluctuation entre 95,2 et 104,8.

(2) Ceci ne veut pas dire que le rapprochement des profils conjoncturels ne renforce pas les fluctuations : si la corrélation passe de -1 à +1, ces fluctuations augmentent, dans le modèle choisi, de 6%.

Il faut enfin voir dans quelle mesure les fluctuations de la demande intérieure au moins des trois "Grands" étaient en phase avant le Marché commun. Pour le couple Allemagne-France, la corrélation des taux d'accroissement était négative. En ce qui concerne les relations Allemagne-Italie et France-Italie, les statistiques nécessaires font défaut pour le début des années 50; les chiffres concernant le PNB (1952-57) suggèrent une corrélation faible.⁽¹⁾

On peut en conclure que, dans ces conditions, l'intégration des marchés aurait pu entraîner a priori un amortissement des fluctuations conjoncturelles ne dépassant probablement pas l'ordre de grandeur de 5% dans le cas de l'Allemagne, de la France et de l'Italie.

En ce qui concerne une tendance implicite au rapprochement des cycles conjoncturels, le degré d'interpénétration entre les trois grands paraît donc trop faible pour que l'intensification des échanges ait pu exercer une influence "automatique" notable.

Il en va autrement en ce qui concerne les influences psychologiques: le fait de constater, en période de conjoncture intérieure faible, que les investissements des concurrents dans d'autres pays membres continuent à augmenter (grâce à une situation conjoncturelle plus favorable) peut conduire les entrepreneurs à soutenir leurs propres investissements pour être en mesure de soutenir ultérieurement la concurrence.

b) Les faits

Une analyse des taux d'accroissement annuels du PNB réel pendant les deux périodes 1951-1958 et 1959-1971 montre que l'ampleur des fluctuations de la production totale a diminué aux Pays-Bas et - dans une moindre mesure - en France, qu'elle est restée inchangée en Allemagne, mais qu'elle a augmenté en Italie.

Une comparaison analogue pour la production industrielle - qui accuse généralement des fluctuations plus importantes - aboutit aux mêmes conclusions, mais en termes plus marqués. Elle révèle, en outre, une forte diminution des aléas conjoncturels en Belgique.

(1) La corrélation des taux d'accroissement de la production industrielle 1951-1958 était, par contre, plus forte : entre 0,4 et 0,5 pour toutes les combinaisons bilatérales entre l'Allemagne, la France et l'Italie.

Ce seraient donc essentiellement les partenaires les moins grands du Marché commun qui auraient pu bénéficier d'une stabilité plus grande.

Si les résultats concernant la France correspondent aux prévisions, basées sur une approche théorique, les chiffres concernant l'Italie et, dans une moindre mesure, l'Allemagne, vont plutôt dans le sens inverse.

Les exportations allemandes et italiennes seraient-elles, par leur structure, particulièrement exposées aux fluctuations conjoncturelles dans les autres pays membres ?

Tableau IV.2

Evolution de l'ampleur des fluctuations conjoncturelles du PNB réel et de la production industrielle 1951-1958 et 1959-1971
(base : taux annuels d'accroissement)

Taux d'accroissement	Allemagne		France		Italie		Pays-Bas		Belgique	
	51-58	59-71	51-58	59-71	51-58	59-71	51-58	59-71	51-58	59-71
<u>du PNB</u>										
a) Ecart-type, %	2,6	2,6	1,5	1,2	1,3	1,8	3,1	1,9	.	1,4
b) Ecart-type relatif (1)	0,33	0,49	0,33	0,21	0,25	0,34	0,74	0,35	.	0,3
<u>de la production industrielle</u>										
a) Ecart-type, %	4,5	4,5	4,3	3,4	2,8	4,6	4,4	2,9	6,9	2,7
b) Ecart-type relatif (1)	0,46	0,74	0,67	0,59	0,33	0,69	0,98	0,37	2,3	0,5

(1) Ecart-type/taux moyen d'accroissement = coefficient de variation/100

On a cherché à répartir les exportations intra-communautaires en fonction de leur sensibilité conjoncturelle. Pour cela, on a défini deux classes de produits, ceux pour lesquels la demande intérieure est assez sensible aux fluctuations de la conjoncture (classe I) et ceux pour lesquels la demande intérieure est peu, ou pas, sensible à de telles fluctuations (classe II). Sur la base de l'évolution observée de cette demande intérieure dans deux pays de la Communauté, on a rempli ainsi ces deux classes :

- Classe I : industrie du bois, pâte à papier et cartons ; matériaux de construction et verre ; métallurgie ; produits des métaux et machines ; machines et appareils électriques ; moyens de transports.
- Classe II : agriculture et industries alimentaires ; chimie et caoutchouc ; habillement ; cuir et chaussures ; textiles.

On peut alors dresser le tableau suivant :

Tableau IV.3

Ventilation des exportations intra-communautaires selon leur sensibilité

Pays d'origine	à la conjoncture				en %
	Classe I (produits assez sensibles)		Classe II (produits peu sensibles)		Total ⁽¹⁾
	1959	1970	1959	1970	1959 & 70
Allemagne	78	72	22	28	100
France	60	55	40	45	100
Italie	33	48	67	52	100
Pays-Bas	39	38	61	62	100
Belgique + Lux.	60	63	40	37	100

(1) Ont été prises en considération dans le total les exportations concernant l'ensemble des produits agricoles et industriels à l'exception des combustibles minéraux solides, de l'électricité, du gaz, du pétrole et des industries classées dans le poste "divers". (Il s'agit donc d'environ 90% du total des exportations intra-communautaires pour l'Allemagne, la France et la Belgique, 80% pour l'Italie et les Pays-Bas).

La comparaison des structures par pays et de leur évolution suggère deux types de conclusions :

1. l'ampleur même des fluctuations transmises par les exportations intra devrait être nettement plus grande en Allemagne, en France et dans l'U.E.B.L. qu'en Italie et aux Pays-Bas.

Lorsqu'on regarde les écarts-types des taux d'accroissement des exportations intra pour les différents pays membres (tableau IV.4) on constate cependant que cette hypothèse plausible n'est pas confirmée par les faits.

2. Au cours des années soixante, les changements de structure des exportations intra auraient du réduire les fluctuations conjoncturelles en Allemagne et en France, et les renforcer en Italie, l'élément structurel étant particulièrement important dans ce dernier pays.

L'augmentation observée des fluctuations conjoncturelles en Italie pourrait donc trouver une explication partielle dans l'accroissement de la part relative des produits sensibles dans le total des exportations intra.

Tableau IV.4

Fluctuations des taux d'accroisse- ment 1960-1970	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique
1. Exportations INTRA					
a) écart-type, %	5,3	10,0	7,8	7,2	7,2
b) écart-type relatif (1)	0,40	0,59	0,43	0,52	0,50
2. Exportations EXTRA					
a) écart-type, %	4,7	6,7	3,3	5,7	7,1
b) écart-type relatif (1)	0,55	0,69	0,29	0,82	0,85

(1) Ecart-type/taux moyen d'accroissement = coefficient de variation/100

Source : calculs basés sur les "Comptes Nationaux 1971" (tableaux 17) et des informations complémentaires de l'O.S.C.E.

Les conjonctures dans les différents pays membres se sont-elles plutôt rapprochées ou éloignées les unes des autres ? Pour le PNB réel, on peut constater, depuis 1951-52, une augmentation de la corrélation des taux d'accroissement en Allemagne, en France et aux Pays-Bas (cf. tableau 3 de l'annexe 1, p.A.IV-5). La même remarque vaut pour la Belgique 1965-71 par rapport à 1958-64. Par contre, les mouvements conjoncturels en Italie paraissent devenir plus détachés de ceux du reste de la Communauté - fait assez étrange face à l'interpénétration croissante. Mais nous avons déjà signalé, lors de l'approche théorique au phénomène, que les effets automatiques jouant en faveur d'une mise en phase des conjonctures étaient, dans le cas des 3 "Grands", encore trop faibles pour qu'ils aient une chance de se refléter dans les chiffres. Il en résulte que les rapprochements constatés peuvent être dûs soit aux effets psychologiques en matière d'investissements (investir même en période de basse conjoncture pour pouvoir soutenir la concurrence accrue des autres pays membres), soit à des déphasages non expliqués ("aléatoires") des cycles de différents pays membres.

Dans la mesure où le rapprochement des conjonctures n'est pas lui-même un effet bénéfique de l'intensification des échanges ⁽¹⁾, il amène le risque de fluctuations plus fortes de la production, les possibilités de compensations entre creux et bosses des différents pays membres devenant plus réduites. Cette constatation paraît d'autant plus importante que le rapport entre la demande intérieure et les importations en Allemagne, en France et en Italie est devenu de plus en plus étroit au cours de la période 1951-1971, ce qui veut dire qu'un fléchissement de la conjoncture en Allemagne, par exemple, se répercutera rapidement sur les exportations, vers ce pays, des autres Etats membres.

(1) par la réduction de variations extrêmes des productions dans les différents pays membres.

C) L'interrelation des prix dans la conjoncture : effet stabilisateur ou inflationniste ?

L'interdépendance entre les prix nationaux et ceux des partenaires dans le commerce intra et extra paraît avoir été plus étroite au cours des années 60 qu'auparavant, au moins en France et en Italie. (1)

En France, on observe une corrélation assez forte entre les prix à la production de produits industriels et les prix à l'importation (pour autant que ceux-ci soient correctement connus). En Italie, l'évolution des "prix industriels internationaux de produits finis" contribue à l'explication des variations des prix industriels de gros, et ceci tout particulièrement en 1969-1970. En Allemagne, par contre, l'indice des prix à l'importation de produits CEE montre peu de liaison avec l'indice du prix à la production de produits industriels.

Lorsqu'on passe à l'évolution des prix à l'exportation, on peut constater que celle-ci montre une liaison avec les prix nationaux à la production en Allemagne, mais beaucoup moins en France.

L'ampleur des fluctuations des prix à l'exportation ne diffère pas sensiblement, en Allemagne et en France, de celle des variations des prix à la production; la même remarque vaut pour les prix à l'importation en France, en Allemagne par contre les prix à l'importation sont généralement plus mouvementés.

Les prix à l'importation ont-ils joué un rôle modérateur en situations de hausse conjoncturelle ? En Allemagne, la réponse est positive pour 1970, où les prix à l'importation de produits CEE ont baissé face à une augmentation substantielle des prix intérieurs, mais cet effet positif est très probablement dû à la dévaluation du franc français et à la réévaluation du Deutsche Mark en août-octobre 1969, et négative pour 1962-63. En France, l'écart entre les taux d'accroissement des prix à l'importation et à la production intérieure est très

(1) Cf. G.Fels, K.-W. Schatz et F.Wolter : L'interdépendance internationale des prix : son incidence en France. Rapport intérimaire. Kiel, janvier 1972, doc. II/49/72 F, p.35 et :
P.Sylos-Lobini : L'interdépendance des économies européennes sous l'angle en particulier de l'économie italienne, pp.12 et 13.

faible dans les années de haute conjoncture, mais l'accroissement moyen des prix à l'importation reste inférieur au cours des années soixante, ce qui a dû exercer une influence modératrice sur les tendances inflationnistes.

D) Cas de stabilisation réciproque dans différentes situations conjoncturelles

L'analyse des influences du commerce intra sur la conjoncture des différents pays membres peut être approfondie par une comparaison systématique entre

- la situation conjoncturelle en termes de taux d'accroissement de la demande intérieure aux prix constants et
- l'évolution du solde du commerce intra aux prix courants (les chiffres en termes réels font malheureusement défaut)

pendant les années 1960-1970.

Si les importations augmentent plus rapidement que les exportations, le solde des échanges diminue : l'état en question fait une contribution nette à la conjoncture des autres pays membres, ce qui peut être bon ou mauvais selon la situation régnant dans le reste de la Communauté.

La méthode offre l'avantage d'être simple et l'inconvénient de mélanger, du côté "solde du commerce intra", des facteurs réels et monétaires.

L'analyse aboutit à la constatation que l'on peut regrouper les pays membres en deux ensembles nettement différents :

- l'Allemagne, la France et l'Italie connaissent une réduction du solde du commerce intra (biens et services) dans pratiquement toutes les périodes de croissance rapide et une augmentation en temps d'expansion faible ou négative de la demande intérieure. Ces pays exportent donc leur haute et leur faible conjoncture, avec, comme effet, une réduction des fluctuations de leur production nationale;
- en Belgique et aux Pays-Bas, on observe plutôt le phénomène inverse : accroissement du solde en période de croissance rapide, diminution dans la moitié des cas d'expansion ralentie.

Tableau IV.5

Conjoncture de la demande intérieure et appui mutuel des pays membres par le jeu du solde
des échanges (marchandises)

Année	Situation conjoncturelle + = hausse; - = ralentissement					Appui mutuel par l'évolution du solde des échanges	
	D	F	I	NL	B	Pays donnant (déterioration du solde)	Pays prenant (amélioration du solde)
1959	+	-				Allemagne	France et autres
1960	+	+	+	+	+		
1961	+		+				
1962		+		-		France	Pays-Bas
1963	-		+			Italie	Allemagne
1964	+	+	-	+	+	Allemagne, France, Belg.	Italie
1965	+	-	-		-	Allemagne	France, Italie, Pays-Bas
1966	-			-		TOUS, sauf Allemagne	Allemagne
1967	-		+		-	France, Italie	Allemagne, Belgique
1968	+			+			
1969	+	+	+	+	+		
1970	+	-	+	+		Allemagne, Pays-Bas, Belgique	France

Si l'on se limite au solde des échanges de biens⁽¹⁾, on peut aller encore plus loin et voir comment le solde de la balance globale se répartit par pays partenaires dans les différentes situations conjoncturelles.

Le tableau IV.5 montre que les années 1959-1970 ont connu une série de cas d'appui mutuel automatique qui ont contribué au renforcement de la croissance de pays membres traversant une période de conjoncture faible. On voit que la liste des pays donnant et celle des pays prenant est complète et que les deux côtés sont presque étonnamment équilibrés.

E) Elaboration d'une politique commune pour résoudre des problèmes communs

Selon l'article 103 du traité CEE, "les Etats membres considèrent leur politique de conjoncture comme une question d'intérêt commun. Ils se consultent mutuellement et avec la Commission sur les mesures à prendre en fonction des circonstances."

Au cours des 15 dernières années, l'action communautaire dans ce domaine a englobé : le développement d'un cadre institutionnel approprié, l'amélioration des connaissances sur l'évolution de la conjoncture, l'établissement d'un inventaire, la confrontation et le développement des instruments de la politique de conjoncture, et l'action concrète par des recommandations de mesures à prendre dans les différents pays membres.

Du point de vue institutionnel, il faut mentionner la création du Comité de politique conjoncturelle (début 1960), du Comité monétaire prévu par l'article 105 du traité (et dont le président est d'office membre du Comité de politique conjoncturelle) (1958), du Comité de politique budgétaire (1964) et du Comité des gouverneurs des banques centrales (1964).

L'amélioration des connaissances sur l'évolution de la conjoncture a résulté, notamment, de la mise à disposition d'indicateurs mensuels, de l'exécution régulière d'enquêtes auprès des entrepreneurs, ainsi que de l'élaboration et la publication de différents documents descriptifs et prévisionnels en la matière (notamment,

(2) en \$ aux prix courants

Les rapports trimestriels sur la "situation économique de la Communauté" et budgets économiques).

En matière d'instruments de la politique conjoncturelle, on peut noter l'établissement d'un inventaire des moyens disponibles, l'élaboration d'un modèle pour l'analyse des répercussions des différentes mesures, l'institutionnalisation des consultations préalables et la création, sur la proposition de la Commission, d'un système de soutien monétaire à court terme.

"Cet accord, qui est entré en vigueur le 9 février 1970, assigne à chaque banque participante une quote-part déterminant le soutien dont elle peut bénéficier et celui dont elle consent à assurer le financement; les concours s'élèvent au total à 1 milliard de dollars avec la possibilité d'une rallonge d'un maximum de 1 milliard de dollars. Le recours au système est automatiquement, et dans les meilleurs délais, suivi d'une consultation spéciale sur la situation économique du pays bénéficiaire. Cette consultation, aux termes de la décision du 16 février 1970 précitée, a lieu au sein du Comité monétaire."⁽¹⁾

En ce qui concerne les actions concrètes par des recommandations de mesures à prendre dans les différents pays membres, les événements des années 1963/64, 1968 et la situation depuis 1969 méritent une mention particulière, les deux premiers comme cas d'actions importantes couronnées d'un certain succès, la dernière comme un exemple où des efforts répétés de la part de la Commission n'ont pas eu d'effets sensibles. Au cours des années 1963-64, plusieurs pays membres - notamment l'Italie, les Pays-Bas et la Belgique - ont vécu une accélération de la hausse des prix; en Italie, ce mouvement était accompagné d'une détérioration extraordinaire de la balance des paiements. Dès 1963, la Commission avait signalé le danger d'évolution inflationniste naissante et proposé des mesures adaptées à la situation. Les efforts anti-inflationnistes entrepris par divers Etats membres jusqu'au début 1964 n'ayant pas suffi à éliminer les déséquilibres, le Conseil a adopté, en avril 1964, une

(1) C.E. Comité Monétaire. Douzième rapport d'activité. Bruxelles, 30 juin 1970, page 16.

recommandation de la Commission qui invitait les Etats membres à une politique rigoureuse de stabilisation.

Cette recommandation de politique conjoncturelle était remarquable pour deux raisons : pour la première fois, dans la Communauté, une décision commune définissait des priorités parmi les objectifs de la politique économique, ainsi que des normes quantitatives générales.

Les mesures prises par les divers pays, notamment en Italie, en application de cette recommandation, ont été suffisamment efficaces pour que la procédure entamée au titre de l'article 108 du Traité n'ait pas dû être poursuivie, et qu'il n'ait pas été nécessaire de recourir au concours mutuel des autres Membres.

La tendance inflationniste des années 1963-64 se ralentit vers 1965 pour réapparaître plus forte encore, en 1968 dans le cas de la France, vers 1969 dans le reste de la Communauté.

En France, en 1968, la crise sociale de mai-juin provoque une accélération de la hausse des prix et - suite notamment aux fuites des capitaux - une détérioration grave de la balance des paiements. La Commission formule alors des recommandations et propose - et le Conseil approuve - d'accorder à la France le bénéfice du concours mutuel, selon l'article 108 du Traité. Cette directive a reçu une application concrète (mesures de relance décidées par le gouvernement italien au cours du second semestre de 1968, admission sur le marché allemand de divers emprunts libellés en marks, émis par des entreprises publiques françaises, poursuite effective, au moins jusqu'en décembre 1968, d'une politique de taux d'intérêt relativement bas dans tous les pays membres, la France exceptée) qui a permis de stabiliser la situation.

En contradiction avec ces succès antérieurs, les recommandations formulées depuis 1969 pour faire face à l'accélération générale de la hausse des prix sont restées, jusqu'à présent, pratiquement sans effet.

Section 2

Evolution comparée du niveau général des prix dans les divers
pays membres et modification des taux de change.

Depuis la création du Marché commun, trois pays membres ont substantiellement modifié leurs parités : l'Allemagne (+ 20%), la France (- 20% ou - 11% si l'on fait abstraction de la dévaluation du 1.1.1959) et les Pays-Bas (+ 8 %).

Il est intéressant de mettre en face de ces modifications de taux de change les évolutions comparées des prix dans les divers pays, pour regarder notamment si les premières semblent découler des secondes.

Le tableau IV.6 indique les évolutions de prix repérées par divers indices. On doit rappeler au départ que la plupart de ces indices sont peu adaptés à l'étude des mécanismes économiques. Seul, en effet, l'indice des prix à la consommation reflète de façon assez correcte la réalité. Par contre, l'indice des prix de gros des produits industriels accorde un poids nettement trop élevé aux matières premières et demi-produits, et un poids trop faible aux produits les plus élaborés (machines, instruments de précision, etc.) qui sont précisément les produits donnant le plus lieu à des exportations de la part des pays de la Communauté. Quant aux prix à l'exportation ou à l'importation, ce n'est que pour l'Allemagne qu'il s'agit véritablement d'indices de prix; pour les autres pays, il s'agit d'un indicateur qui reflète à la fois l'évolution du prix des produits vendus (ou achetés) et les modifications dans la composition du commerce extérieur.

Les conclusions à tirer de la comparaison des indices de prix et des taux de change doivent donc être présentées avec beaucoup de prudence. En fait, dans ce qui suit, on va plutôt soulever des questions qui ne pourraient recevoir une réponse qu'après des études complémentaires recourant à un matériel statistique plus complet, qui reste encore largement à rassembler.

Trois types de comparaisons sont particulièrement significatives : prix de gros et prix à la consommation, prix de gros et prix à l'exportation, prix à l'exportation et taux de change.

En ce qui concerne les prix à la consommation, on ne peut s'attendre à ce qu'ils connaissent une évolution analogue à celle des prix de gros industriels, car s'il est a priori légitime d'escompter une certaine permanence du taux moyen de marge commerciale, celle-ci ne joue que sur les produits industriels, or, dans les prix à la consommation, les services tiennent une place importante, de même que les produits agricoles. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les prix à la consommation augmentent différemment - et plus vite - que les prix de gros industriels. Mais le fait étonnant est que ce phénomène de ciseau est très différent suivant les pays : l'élasticité des prix à la consommation par rapport aux prix de gros a été de l'ordre de 2,6 en Allemagne et aux Pays-Bas, contre 1,5 en Italie (et au Royaume-Uni) et 1,3 en France. Un élément d'explication se trouve dans la hausse plus rapide des prix des services. Le tableau IV.6 montre que l'élasticité des prix des services, par rapport à l'indice des prix à la consommation, se situe entre 1,58 et 1,84, suivant les pays, alors que celle des prix des produits industriels se situe entre 0,5 et 0,7.

Tableau IV.6

Modification des parités⁽¹⁾ 1958-1972 et évolution des prix 1958-70

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Royaume-Uni
<u>Modif. de parités</u> <u>1958-1970, en %</u>	+ 20	-24 ⁽²⁾ (-11) ⁽³⁾	- 1	+ 8	+ 3	- 14
<u>Indices de prix</u> <u>1970/58</u>						
a) consommation	134	165 (155)	150	156	136	152
b) implicite PNB	146	170 (160)	157	170	142	153
c) prix de gros (industriels)	113 ⁽⁴⁾	148	134	124	.	134
d) exportations	111	132 (119)	114	111	129	136
e) importations	101	127 (118)	104	105	128	134

(1) par rapport à l'UC-EUR

(2) y compris le changement du 1.1.1959

(3) non compris le changement du 1.1.1959

(4) prix à la production

Indice des prix à la consommation par grandes catégories de
produits et services dans les pays de la Communauté

Pays	Indice période 1958-70	Indice période 1959-70	Taux annuel moyen de croissance 1959-1970	Coefficient d'élasticité d'une caté- gorie relative à l'ensemble
<u>Allemagne</u>				
prod. alimentaires	125	123	1,8	0,69
prod. industriels	125	123	1,8	0,69
services	163	160	4,6	1,77
Total	137	135	2,6	1,00
<u>France</u>				
prod. alimentaires	156	142	3,2	0,82
prod. industriels	138	124	2,0	0,51
services	217	206	6,8	1,75
Total	152	147	3,9	1,00
<u>Italie</u>				
prod. alimentaires	130	133	2,6	0,69
prod. industriels	123	123	1,9	0,51
services	200	190	6,0	1,58
Total	150	150	3,8	1,00
<u>Pays-Bas</u>				
prod. alimentaires	149	.	3,4	0,92
prod. industriels	131	.	2,3	0,62
services	200	.	5,9	1,60
Total	155	.	3,7	1,00
<u>Belgique</u>				
prod. alimentaires	.	136	2,8	1,07
prod. industriels	.	121	1,8	0,69
services	.	168	4,8	1,84
Total	.	132	2,6	1,00

Sources : annuaires statistiques nationaux.

NB. Les données ci-dessus se recoupent mal avec celles des comptes nationaux. Ceci provient du fait que la plupart des séries nationales se réfèrent à certaines catégories de consommateurs seulement (familles à revenus modestes des travailleurs manuels et employés). La pondération attribuée aux divers articles diffère ainsi nécessairement de celle relative à l'ensemble des consommateurs. Par ailleurs, les prix diffèrent souvent suivant qu'il s'agit ou non de villes importantes.

La seconde comparaison porte sur les prix de gros et les prix à l'exportation : les évolutions 1958-70 sont analogues en Allemagne et au Royaume-Uni, alors que les prix à l'exportation augmenteraient moins vite en France et aux Pays-Bas (élasticité 0,6 et 0,4) et beaucoup moins vite en Italie (élasticité 0,2). Il est certain que ce phénomène n'est pas indépendant du précédent : au niveau des entreprises industrielles, il existe une stratégie globale de prix, qui peut, par exemple, les amener à majorer plus les prix des ventes intérieures que ceux des ventes à l'exportation, lorsque la concurrence est vive sur les marchés extérieurs (toutefois, il y a une limite à cette stratégie, du fait de la concurrence des produits importés). On peut se demander par exemple si tel n'aurait pas été le cas pour les Pays-Bas.

Enfin, on peut comparer l'évolution des prix à l'exportation et celle des taux de change. A priori, on pourrait s'attendre à ce que, par couple de pays, le rapport $\frac{\text{prix à l'exportation du pays A}}{\text{prix à l'exportation du pays B}}$ soit du même ordre de grandeur que la modification des parités. Or, les chiffres du tableau IV.8 (pour la France, on a pris comme point de départ le 1.1.1959, considérant que le taux de change en 1958 était très irréal) montrent de très fortes divergences : l'Allemagne a réévalué sa monnaie par rapport à la France, l'Italie et les Pays-Bas, beaucoup plus que ne le justifierait a priori l'évolution du rapport des prix à l'exportation. A l'inverse, la France aurait dévalué de façon excessive par rapport aux quatre partenaires.

Les chiffres bruts font ressortir plusieurs autres phénomènes étranges :

- en Italie, la montée des prix de gros a été aussi forte qu'au Royaume-Uni. Comment ce pays a-t-il réussi à freiner la hausse des prix à l'exportation ?
- la divergence entre les évolutions des prix à l'exportation en France et aux Pays-Bas est étonnante quand on se rappelle la ressemblance assez frappante des structures d'exportation de ces deux pays (aux Pays-Bas, la part des produits agricoles et alimentaires va en diminuant, cependant, pendant qu'elle augmente en France).
- on constate qu'entre 1958 et 1970, l'expansion des exportations en volume a été plus forte en France qu'en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas, alors que la hausse des prix à l'exportation y aurait été plus forte.

Tableau IV.8

Evolution, par couple de pays, des rapports des indices de prix à l'exportation et des taux de change.

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas
France	129 107			
Italie	115 103	89 96		
Pays-Bas	109 100	85 94	95 98	
Belgique	114 116	89 109	100 113	105 116

Chiffre du bas : rapport des indices de prix à l'exportation (1970/1958, sauf F $\frac{1970}{1959}$)

Chiffre du haut : rapport des taux de change en 1970 et en 1958 (F 1959)

Tableau IV.9

Evolution des échanges 1958-1970 : indices des valeurs (en monnaie nationale), des volumes et des prix (valeurs moyennes)

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique
<u>1. Exportations</u>					
a) valeur	322	427	462	319	345
b) volume	289	325	431	289	284
c) prix	111	132	107	110	122
<u>2. Importations</u>					
a) valeur	356	403	479	350	348
b) volume	352	319	461	334	280
c) prix	101	127	104	105	124

Sources . O.S.C.E., Comptes nationaux 1960-1970, tableaux j "indices de prix" (p.19) et tableaux par pays n° 3.

O.S.C.E., Faits économiques en quelques chiffres 1955-70 (p.25)

Pour l'Allemagne : informations complémentaires de l'O.S.C.E. (correction pour inclusion de la Sarre et de Berlin-Ouest 1958)

- le volume des importations a augmenté plus rapidement que celui des exportations dans les deux pays ayant vu une réévaluation substantielle de leur monnaie - l'Allemagne et les Pays-Bas - ainsi qu'en Italie.

On a renoncé ici à chercher des réponses à ces questions, convaincu que l'étape préalable doit être une amélioration des indices de prix, et notamment des prix du commerce extérieur. Tant qu'on disposera de données statistiques aussi fragiles, les analyses économiques ne peuvent pas être valables; on risque même de chercher(et, avec un effort d'imagination, de trouver) des explications à des "phénomènes" qui sont fort éloignés de la réalité, voire même inverses de celle-ci.

Section 3Les problèmes de l'emploi dans la CommunautéA) L'évolution de l'emploi

La population globale a sensiblement augmenté dans la Communauté entre 1958 et 1970, passant de 169 à 189 millions d'habitants. Moins de la moitié de cet accroissement correspond à un accroissement de la population d'âge actif.⁽¹⁾ D'autres modifications sont aussi intervenues qui ont au total fait baisser le taux d'activité de la population globale de 44% à 40%, si bien que la population active n'a que faiblement augmenté, passant de 74,2 à 75,6 millions de personnes.

Les plus importantes de ces modifications sont l'accroissement de la scolarité et les modifications structurelles de l'emploi.

Les effectifs bénéficiant d'un enseignement à plein temps sont passés de 25,3 à 33,1 millions d'unités entre 1958 et 1970, accusant ainsi une augmentation de 31% (contre 10% pour l'ensemble de la population pendant la même période). (Pendant la même période, les effectifs universitaires dans la Communauté ont plus que doublé).

Les modifications structurelles de l'emploi ont été très considérables. Le nombre d'indépendants et d'aides familiaux a diminué de 6 millions d'unités; ce phénomène a touché essentiellement le secteur agricole, le commerce et l'artisanat tandis qu'un accroissement du nombre d'indépendants s'observait dans le secteur tertiaire. Par contre, le nombre de salariés a augmenté de 9 millions d'unités malgré la réduction des salariés dans l'agriculture. Au total, l'accroissement des effectifs a concerné les services, y compris les administrations (+ 23% entre 1958 et 1970) et dans une moindre mesure l'industrie (+ 12%), avec de profondes divergences d'évolution suivant les branches (réduction de 625.000 emplois dans les charbonnages et de 400.000 dans les textiles, et accroissements importants dans la chimie et les industries mécaniques et électriques) et suivant les pays.

(1) 0 à 14 ans ... + 5,9 millions
 15 à 64 ans ... + 8,0 millions
 65 ans et plus. + 6,0 millions

Tableau IV.10

Effectifs scolaires et universitaires (1)
(enseignement à plein temps)

	en milliers		Accroissement %
	1958/59	1968/69	
D	7.699	10.039	+ 30
F	9.147	11.878	+ 31
I	7.899	10.104	+ 28
NL	2.609	3.086	+ 18
B	1.779	2.198	+ 23
L	41	57 (1966/67)	+ 39
CEE	29.174	37.362	+ 28

(1) y compris jardins d'enfants et enseignement préscolaire.

Tableau IV.11

Evolution du taux de scolarisation

en %

	1958/59		1968/69	
	à 14 ans	à 18 ans	à 14 ans	à 18 ans
D	69	12	83	15
F	68	16	85	28
I	33	14	55	21
NL	79	16	91	24
B	74	21	87	33
L	--	17	95	19

(Un bel exemple d'évolutions divergentes apparaît dans l'habillement et la chaussure, où l'emploi a augmenté de 206.000 personnes en Italie, tandis qu'il baissait de 250.000 unités dans le reste de la Communauté).

Si le personnel libéré dans un secteur d'activité est disponible dans une large mesure pour d'autres travaux, ceci ne vaut cependant pas pour tous les travailleurs. Certains d'entre eux, approchant de la limite d'âge ou manquant de qualification ou de possibilités de déplacement géographique ne se portent plus demandeurs d'emploi après avoir perdu leur emploi primitif. Ceci vaut par exemple pour les épouses de travailleurs agricoles abandonnant la vie active après que le ménage se soit installé en région industrielle.

Ces modifications structurelles de l'emploi sont ainsi responsables pour une bonne part de la diminution de personnes actives en Italie, diminution qui a atteint 2 millions d'unités contre un accroissement de 3,5 millions d'unités dans le reste de la Communauté.

Il est certain que toutes ces modifications ont créé des problèmes, certains momentanés et locaux, et un chômage frictionnel d'autant plus important que la nouvelle situation de concurrence qui se créait au sein du Marché commun exigeait simultanément de l'industrie un très sérieux effort de réorganisation de la production, avec fusions d'entreprises, transferts de production et reconversions massives. Malheureusement, les statistiques sont totalement déficientes pour situer l'ampleur du problème et repérer s'il a eu tendance à s'amplifier au fur et à mesure de la création du Marché commun.⁽¹⁾ Il s'agit là d'une grave insuffisance d'information relevée d'ailleurs par le Comité de l'emploi.

(1) On ne connaît pas le nombre de travailleurs ayant changé d'emploi au cours de chaque année.

Tableau n° IV.12
Emploi total par type d'activité

(en milliers d'unités)

	1 9 5 9					1 9 7 0						
	D(1)	F	I	NL	B(1)	I(1)	D	F	I	NL	B	L
1. Agriculture, sylviculture, pêche	3581	4178	6847	482	299	21,9	2406	2752	3683	330	181	15,6
2. Industries	12490	7376	7176	1661	1554	58,9	13181	8370	8209	1871	1627	67,2
Industries extractives	562	269	144	61	128		282	155	117	19	52	
Electricité, gaz, eau	195	114	110	37	28		208	136	159	43	32	
Industrie manuf. Construction	9691	5402	5254	11951	1148		10511	5986	5957	1318	1232	
	2042	1590	1668	368	251		2180	2093	1976	491	311	
3. Services	7904	5763	5077	1477	1208		8591	7376	5765	1927	1466	
Transp. et commun.	1460	906	746	293	254		1362	1095	1042	303	282	
Commerce	3299	1902	2015	550	463		3531	2373	2224	743	561	
Banques et assur.	383	227	231	79	67		639	387	305	119	102	
Propriété des locaux d'habit.												
Autres services	2762	56	2085	555	423		3059	78	2194	762	521	
4. Administrat. Publ.	2110	2228	1566	484	428		2940	2464	2019	550	501	
5. Total	26085	19545	20666	4104	3489	133,7	27118	20929	19676	4678	3774	143,9

(1) 1960

Source : OSCE, Comptes nationaux.

Tableau n° IV.13
Emploi total par type d'activité - Répartition en % du total

	1 9 5 9					1 9 7 0						
	D (1)	F	I	NL	B (1)	L (1)	D	F	I	NL	B	L
1. Agriculture, sylvi- culture, pêche	13,7	21,4	33,1	11,7	8,6	16,4	8,9	13,0	18,7	7,0	4,8	10,8
2. Industries	17,9	37,7	34,7	40,5	44,5	44,0	48,6	40,0	41,7	40,0	43,1	45,7
Indust. extract.	2,1	1,4	0,7	1,5	3,7		1,0	0,7	0,6	0,4	1,4	
Electr., Gaz, eau	0,9	0,6	0,5	0,9	0,7		0,8	0,6	0,8	0,9	0,9	0,9
Indust. manuf.	37,1	27,6	25,4	29,1	32,9		38,8	28,5	30,3	28,2	32,6	32,6
Construct.	7,8	8,1	8,1	9,0	7,2		8,0	10,2	10,0	10,5	8,2	8,2
3. Services	30,3	29,5	24,6	36,0	34,6		31,7	35,2	29,3	41,2	38,8	
Transp. et commun.	5,6	4,6	3,6	7,1	7,3		5,0	5,2	5,3	6,5	7,5	
Commerce	12,6	9,7	9,7	13,4	13,3		13,0	11,3	11,3	15,9	14,9	
Banques et assur.	1,5	1,2	1,2	2,0	1,9	39,6	2,4	1,9	1,6	2,5	2,6	42,5
Propriété des lo- caux d'habitat.												
Autres services	10,6	0,3	10,1	13,5	12,1		11,3	0,4	11,1	16,3	13,8	
)		13,7						16,4				
4. Administrat. Publ.	8,1	11,4	7,6	11,8	12,3		10,8	11,8	10,3	11,8	13,3	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) 1960

B. Le chômage

Ces transformations n'ont pas eu d'incidences aussi défavorables qu'on aurait pu s'y attendre sur le niveau du chômage. Au contraire, une baisse sensible a été enregistrée entre 1958 et 1964. Le nombre de chômeurs a ensuite varié autour de la moitié de celui de 1958. Ceci vaut pour l'ensemble de la Communauté, à l'exception de la France, où l'évolution a été inverse : le chômage y a augmenté assez régulièrement depuis 1958, ne dépassant toutefois le taux moyen de la Communauté qu'en 1971 (pour autant que les statistiques soient comparables). Mais le cas français n'est aberrant qu'en apparence. En effet, la situation en 1958, année de base de la comparaison, était exceptionnelle : le taux de chômage apparaît en France non seulement comme 2 à 3 fois plus bas que dans les autres pays mais aussi comme moitié de celui observé 3 à 4 ans plus tôt. Du fait de la guerre d'Algérie, près de 360.000 militaires du contingent avaient été retirés du marché de l'emploi. Ils devaient d'ailleurs s'y réintégrer progressivement dans les années ultérieures, tout comme, en 1962/1963, près de 800.000 rapatriés d'Algérie (soit près de 400.000 actifs) ont été absorbés sans qu'apparaisse après cela une élévation correspondante du nombre de demandeurs d'emploi.

Ce n'est donc qu'à partir de 1967 qu'il y eut un accroissement net du chômage dû, comme en Allemagne, à un fléchissement de la conjoncture. Simultanément une restructuration massive s'opérait dans l'industrie, se traduisant par une augmentation sensible du nombre de salariés licenciés suite à des opérations de concentration, de spécialisation ou de conversion.⁽¹⁾ Il semble qu'à partir de cette date s'accroisse le décalage de nature entre les besoins de main-d'oeuvre et la qualification de l'offre ; ceci se manifeste notamment par un accroissement important de l'appel de main-d'oeuvre étrangère et des offres d'emploi non satisfaites.

(1) Source : C.C.E. Les problèmes de la main-d'oeuvre dans la Communauté en 1968, 1969, 1970.

Tableau n° IV 14

Nombre de chômeurs

	1958	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
D	769	237	154	186	169	147	161	459	323	179	149	185
F(A)	183 (c)	240	230	273	216	260	280	365	431	340	356	451
I(b)	1324	836	611	504	549	721	769	689	694	663	615	613
NL	81	49	35	36	32	36	40	90	84	66	56	68
B	116	120	75	62	55	63	67	92	110	88	76	
L	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CEE	2473	1482	1105	1061	1021	1227	1065	1695	1642	1336	1252	1317(d)

Source : OSCE, Bulletin général de statistiques.

(a) demandes d'emploi non satisfaites

(b) d'après ISTAT

(c) "Dix ans de marché commun en tableaux, 1958 à 1967"

(d) sans la Belgique

Tableau n° IV.15

Taux de chômage

	1958	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
D	2,7	0,9	0,6	0,7	0,6	0,5	0,6	0,7	1,2	0,7	0,6	0,7
F	1,0	1,3	1,2	1,3	1,1	1,4	1,4	1,8	2,1	1,7	1,7	2,1
I	6,5	4,2	3,1	2,5	2,8	3,7	3,9	3,5	3,5	3,4	3,2	3,2
NL	2,3	1,2	0,8	0,8	0,7	0,8	1,0	1,9	1,9	1,5	1,2	1,5
B	3,2	3,4	2,2	1,8	1,5	1,7	1,8	2,5	3,0	2,3	2,0	
L	0	0	0	0	0	0	0	0,2	0	0	0	
CEE	3,4	2,1	1,5	1,4	1,4	1,7	1,8	2,3	2,2	1,7	1,7	

Sources : OSCE, Statistiques générales et annuaire de statistiques sociales 1970.
 Chiffres repris des séries nationales.

C. La nature du chômage

Il ne suffit pas de connaître le nombre de chômeurs pour se faire une idée des problèmes posés. Il faut encore savoir qui sont ces chômeurs, depuis quand et pourquoi sont-ils sans travail. Il est difficile de répondre à ces questions avec précision, mais quelques indications peuvent être fournies, qui montrent que les problèmes se posent en termes différents dans chacun des pays de la Communauté, et requièrent donc vraisemblablement des réponses différentes. On distingue parmi les demandeurs d'emploi ceux qui ont déjà travaillé de ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi ; en France ils sont un peu plus de 30% dans ce dernier cas tandis que dans les autres pays cette proportion s'établit entre 10 et 20%.

En ce qui concerne l'âge des demandeurs d'emploi, la même enquête révèle que les taux de chômage atteignaient en 1969 en Italie 10% et 9% pour les catégories d'âge de 14 à 19 ans et de 20 à 24 ans, ce qui est le triple de la moyenne nationale, tandis qu'en France et en Belgique la différence n'est très marquée que pour les jeunes de 14 à 19 ans, avec des taux de chômage doubles de celui de l'ensemble du pays. Dans les autres pays on ne constate pas d'anomalie systématique dans la répartition par âge du chômage, si ce n'est en Allemagne le taux élevé pour les travailleurs âgés, catégorie qui, par contre, en Italie, accuse le taux de chômage le plus bas.

Le nombre de chômeurs diffère selon les professions. Sur ce point les comparaisons internationales sont relativement difficiles du fait que les statistiques ne sont pas homogènes ; il est néanmoins intéressant de relever les grands traits de la répartition des chômeurs par profession dans les différents pays, dans la mesure où sur les 25 à 35 professions mentionnées par pays, 3 ou 4 de celles-ci rassemblent entre un tiers et la moitié des chômeurs.

En 1969, le secteur de la construction comptait 20% des chômeurs du pays aux Pays-Bas, 18% en Italie, 10% en Allemagne, 7% en France et moins encore en Belgique. Ces différences sont importantes mais peuvent résulter pour une part de classifications statistiques différentes et pour une autre part des réglementations nationales concernant la prise en charge par l'employeur d'un nombre plus ou moins grand de journées chômées, pour raisons climatiques par exemple.

Pour les autres professions, relevons que l'Italie signale qu'un grand nombre de chômeurs sont agriculteurs (15%), qu'en Belgique beaucoup de chômeurs sont manoeuvres (30%), en Allemagne aussi d'ailleurs (20%). En France, il y a beaucoup de chômeurs dans la catégorie manutention et stockage (20%). Dans les autres pays, ces travailleurs sont probablement repris dans une autre rubrique, en Belgique notamment on ne compte en effet, dans ce secteur, que 2% de l'ensemble des chômeurs.

Les autres catégories où l'on relève un chômage relatif important sont, en Allemagne, les professions commerciales, administratives et de bureau (15%) ; en France les "emplois de bureau et du commerce" (23%) ; en Belgique, les employés (16% en 1969 contre 10% en 1966) et, aux Pays Bas, une catégorie particulière dénommée "les moins aptes" (22%).

Si l'on considère la situation au niveau régional, on peut faire deux constatations importantes :

- dans la plupart des cas, l'évolution constatée dans les régions correspond à celle du pays tout entier. Il y a donc amélioration quasi générale. Font exception à cette règle certains bassins charbonniers, tels que la Sarre, le Limbourg néerlandais, la province de Liège, le Nord de la France et la Lorraine. Dans ces régions, le chômage a soit baissé moins qu'ailleurs, soit même augmenté (voir tableau IV.10).
- En 1970, les taux de chômage restent assez différents d'une région à l'autre d'un même pays. Dans les régions où le taux de chômage est le plus élevé, il atteint un niveau double du taux moyen. Il s'agit du Nord des Pays-Bas, de la province de Liège, de la région méditerranéenne en France, et surtout de toute la partie Sud de l'Italie, y compris la Sicile et la Sardaigne.

Tableau IV.16

Aspects régionaux du chômage : évolution et situation récente

A. = Nombre de chômeurs en 1969 en % du nombre en 1958

B. = Taux de chômage en 1970 en % (1)

Régions	A	B	Régions	A	B
<u>Allemagne</u>	24	0,2	<u>France</u>	240	
Schleswig-Holstein	20	(0,5)	Nord	580	
Hamburg	18	(0,2)	Picardie	300	
Niedersachsen	24	0,4	Région parisienne	270	
Bremen	32	-	Centre	231	
Nordrhein Westfalen	36	0,2	Haute-Normandie	256	
Hessen	20	(0,1)	Basse-Normandie	205	
Rheinland-Pfalz	23	(0,2)	Bretagne	140	
Saarland	112	0,1	Pays de la Loire	146	
Baden-Württemberg	14	0,1	Poitou-Charente	140	
Bayern	22	0,3	Limousin	208	
Berlin-West	21	(0,4)	Aquitaine	200	
<u>Italie</u>	50	2,7	Midi et Pyrénées	198	
Piemonte, Val d'Aosta, Liguria	31	1,8	Champagne	140	
Lombardia	47	1,3	Lorraine	500	
Tre Venezie	48	2,0	Alsace	75	
Emilia-Romagna, Marche	39	2,0	Franche-Comté	150	
Toscana, Umbria, Alto Lazio	47	2,1	Bourgogne	200	
Lazio meridionale, Campania	59	3,7	Auvergne	190	
Abruzzi e Molise	58	4,6	Rhône et Alpes	232	
Puglia, Basilicata, Calabria	54	4,0	Languedoc	225	
Sicilia	60	4,6	Provence et Corse	315	
Sardegna	57	3,2	<u>Pays-Bas (hommes)</u>	66	
Roma e provincia	50	4,6	Groningen	54	
<u>Belgique</u>	76	0,9	Friesland	45	
Anvers		0,8	Drenthe	42	
Brabant		0,8	Overijssel	72	
Flandre occidentale		0,5	Gelderland	58	
Flandre orientale		0,5	Utrecht	45	
Hainaut		1,2	Noord-Holland	46	
Liège		1,9	Zuid-Holland	56	
Limbourg		1,0	Zeeland	44	
Luxembourg		0,6	Noord-Brabant	72	
Namur		1,2	Limburg	164	
			(1) Séries nationales non comparables au niveau communautaire.		

On voudrait savoir jusqu'à quel point le chômage que l'on enregistre est structurel, conjoncturel ou frictionnel; les indications qui précèdent montrent que pour une part variable selon les pays, la qualité de chômeur peut être liée à l'âge, la formation, les antécédents, l'habitat de l'intéressé plus qu'aux phénomènes conjoncturels ou frictionnels. On situerait encore mieux le lien éventuel entre le fait d'être chômeur et les caractéristiques propres à l'individu chômeur si l'on connaissait la durée de chômage de cet individu. Nous ignorons dans quelle proportion les chômeurs sont en chômage de longue durée, mais les statistiques mensuelles du chômage donnent une indication supplémentaire en ce sens que les chiffres qu'on y relève diffèrent ou non d'un mois à l'autre. Ainsi en 1970, dans trois pays, la France, l'Italie et la Belgique, le nombre de chômeurs recensés ne varie que de 20 à 25% suivant les mois, tandis qu'aux Pays-Bas il varie du simple au double et en Allemagne du simple au triple. On peut faire, pour 1968, le même genre de constatation. Ceci conduit à penser que dans deux pays au moins le chômage constitue davantage un phénomène saisonnier et frictionnel tandis qu'en Belgique et en France, il constitue un phénomène plus permanent à la fois quant à sa nature et quant aux individus concernés.

D. L'immigration de travailleurs

Un éclairage supplémentaire sur la nature du chômage rencontré dans la Communauté est fourni par l'analyse des problèmes posés par le manque de main-d'oeuvre. Les mouvements intra-communautaires de travailleurs, qui étaient déjà appréciables avant 1958, ont connu une hausse très forte dès 1960, c'est-à-dire avant même que tous les obstacles à la libre circulation aient été abolis. De 1960 à 1965, la moyenne annuelle a été d'environ 210.000 travailleurs permanents. Ultérieurement, le mouvement s'est plutôt ralenti (le chiffre de 95.000 pour 1967 étant toutefois une exception conjoncturelle), malgré les facilités offertes. Il s'agit de travailleurs dont une partie seulement s'est installée pour une période de longue durée dans les 6 pays d'accueil puisqu'en 1970 la Communauté comptait 950.000 travailleurs étrangers d'origine communautaire. L'essentiel de ces travailleurs sont des Italiens à qui l'on doit de 80 à 90% des mouvements de main-d'oeuvre intracommunautaire.

Contrairement aux mouvements intra-communautaires, les apports de main-d'oeuvre des pays tiers sont en accroissements quasi constants; dépassant l'immigration communautaire depuis 1962, ils ont représentés en 1969, avec près de 700.000 travailleurs, plus de 80% de l'immigration totale.

Tableau IV. 17

Placement des travailleurs permanents étrangers ⁽¹⁾ ayant obtenu
un premier permis de travail ⁽²⁾

	1958	1960	1965	1969	1970
<u>A. Travailleurs en provenance de la C.E.E. (x 1000)</u>					
Allemagne	29,5	166,6	216,5	147,4	187,0
France	52,8	21,0	21,0	9,0	8,8
Italie	0,5	0,7	0,9	2,1	1,6
Pays-Bas	7,5	3,8	5,0	5,0	4,5
Belgique	6,7	1,9	10,3		..
Luxembourg	12,5	11,8	5,4	3,3	2,6
Total	109,5	205,8	259,1	166,8	204,5
<u>B. Travailleurs en provenance de la C.E.E. et des pays tiers (x 1000)</u>					
Allemagne	54,6	259,5	488,3	647,0	713,9
France	82,8	48,9	152,1	167,8	174,2
Italie	1,0	1,1	2,6	8,4	9,0
Pays-Bas	9,6	6,9	30,5	28,5	37,6
Belgique	13,9	3,5	30,7	2,5	4,4
Luxembourg	12,9	12,3	7,1	5,3	6,4
Total	174,8	332,2	711,3	859,5	945,5

Source: C.C.E, La libre circulation de la main-d'oeuvre et les marchés du travail dans la C.E.E. - 1972

(1) Y compris certains travailleurs frontaliers ou saisonniers.

(2) Pour les travailleurs communautaires, le permis de travail est supprimé à partir de novembre 1968.

Tableau IV. 18

Nombre total de salariés étrangers occupés dans la Communauté

	1961	1970	
	total	total	dont communautaires
Allemagne	475.000	1.839.000	478.000
France	935.700(1962)	1.200.000	260.000
Italie	...	37.000	12.000
Pays-Bas	28.000	110.000	50.000
Belgique	154.000	208.000	125.000
Luxembourg	20.900	32.000	26.000
C.E.E.	1.615.000	3.426.000	951.000

Source : C.C.E. Orientations préliminaires pour un programme de politique sociale communautaire. 17 mars 1971

Ainsi, bien que les mouvements intra-communautaires de main-d'oeuvre aient contribué à l'expansion économique de la Communauté, ils n'ont pas permis de résorber les poches de chômage et de satisfaire l'ensemble des besoins en main-d'oeuvre. Ceci montre que la libre circulation des travailleurs, fondement indispensable à l'intégration économique, ne peut jouer un rôle de catalyseur dans la solution des problèmes qui se posent sur les marchés du travail si elle n'est pas intégrée dans une politique active de l'emploi. En fait, les emplois offerts dans la Communauté aux travailleurs étrangers attirent davantage les travailleurs des pays tiers que les travailleurs sans emploi des autres pays de la Communauté. Ceci semble indiquer qu'il n'y a pas un problème global important de sous-emploi, sauf en Italie, mais, d'une part, un problème d'adaptation de la main-d'oeuvre aux besoins du marché du travail et, d'autre part, un besoin de mesures favorisant la mobilité de la main-d'oeuvre communautaire disponible. Il y a lieu notamment de tenir compte d'un manque d'intérêt pour certaines catégories d'emplois, et des difficultés en matière d'intégration dans le nouveau milieu professionnel et social, de scolarisation des enfants, et en matière de logement, empêchant la réunification de la famille; l'appréciation de ces différents éléments amène le travailleur à ne pas se déplacer, et réduit d'autant la propension à la mobilité géographique du travailleur communautaire par rapport à celle des travailleurs de pays en voie de développement.

E) L'action communautaire en faveur de l'emploi

On trouvera ci-dessous quelques indications sur les moyens mis en oeuvre jusqu'à présent pour favoriser un haut niveau de l'emploi (on ne parle pas ici des mesures générales de régulation conjoncturelle).

a) Actions qui relèvent du Traité CECA

L'effectif des industries de la CECA est passé en 20 ans (de 1952 à 1971) de 1,6 million à 1 million d'unités, réduction très importante qui a rendu nécessaire d'importantes interventions de caractère social tant au niveau national qu'au niveau communautaire. A ce dernier niveau, des prêts de reconversion ont été consentis. Pendant cette période, ils se sont élevés à 250 millions d'unités de compte et ont contribué à la création de plus de 100.000 postes de travail. Des aides à la réadaptation (156 millions d'u.c.) étaient également consenties touchant 440.000 ouvriers CECA de même que des aides à la construction de maisons ouvrières sous forme de prêts totalisant 300 millions d'unités de compte en faveur de 120.000 logements. Cette dernière initiative fut prise en vue de favoriser l'embauche et la stabilité des effectifs CECA en améliorant leurs conditions de logement, conditions annexes des conditions de travail proprement dites.

b) Actions qui relèvent du Traité CEE

Les dispositions du Traité de Rome ne donnent pas à la Commission le cadre nécessaire pour étendre à l'ensemble de la Communauté les réalisations auxquelles la Haute Autorité de la CECA d'abord, la Commission des Communautés ensuite, ont pu aboutir en matière de réadaptation, reconversion et construction ouvrières pour les ouvriers de la CECA. Certains dispositifs ont été néanmoins mis en place dont on va donner les grands traits.

1° La Banque Européenne d'investissement

Cet organisme a été créé par les articles 129 et 130 du Traité. Il agit essentiellement au moyen de prêts et de garanties, qui ont été octroyés pour un montant total de 1.950 millions d'u.c. de 1959 à fin 1971 dans le cadre de la mise en valeur de régions moins développées, pour la modernisation, la conversion d'entreprises ou la création d'activités nouvelles appelées par l'établissement progressif du Marché commun (art. 130a) et b)).

Tableau IV.19

Etat cumulatif des prêts et garanties octroyés
par la Banque Européenne d'Investissement sur le
territoire des pays membres de la Communauté
1959 - 31 décembre 1971

	Nombre de projets	Montant des prêts (millions u.c.)
Allemagne	32	223,180
Belgique	5	52,800
France	49	425,580
Italie	184	1.196,340
Luxembourg	3	9,000
Pays-Bas	5	42,870
C.E.E.	78	1.949,770

2° Le Fonds social européen

Le Fonds social européen a été créé pour promouvoir, à l'intérieur de la Communauté, les facilités d'emploi et la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs.

Son action a été, jusqu'au 1er mai 1972, limitée à la couverture de 50% des dépenses consacrées par les Etats membres ou par des organismes de droit public pour assurer aux travailleurs en chômage un réemploi productif par la rééducation professionnelle et des indemnités de réinstallation. Dans ce domaine, pendant la période du 1er janvier 1958 jusqu'au 31 décembre 1971, le Fonds a octroyé des concours à concurrence d'un montant global de 210 millions d'u.c. - concours visés a posteriori - en faveur d'environ 4,5 million de travailleurs en chômage. Pendant cette phase initiale, le Fonds a fonctionné comme une caisse de compensation interétatique au bénéfice des travailleurs en chômage, et ce de façon dispersée sans permettre à la Communauté la moindre initiative.

Depuis le 1er mai 1972, le Fonds social a été réformé fondamentalement - possibilité prévue d'ailleurs par le traité CEE. Transformé en un instrument actif de la politique d'emploi, il

devrait contribuer, avec des moyens accrus, à la meilleure utilisation possible de toute la population active, dans le cadre de priorités établies au niveau communautaire.

Deux types d'interventions sont désormais prévus - les premières sont essentiellement des mesures d'accompagnement de décisions du Conseil. C'est le cas lorsque les politiques communautaires affectent ou risquent d'affecter le niveau de l'emploi, ainsi que lorsqu'apparaît la nécessité d'une action commune spécifique pour mieux assurer l'adaptation de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre au sein de la Communauté. Les interventions du second type ne sont pas liées aux décisions du Conseil et visent à corriger un certain nombre de situations préoccupantes du point de vue de l'emploi, notamment dans les régions en retard de développement ou en déclin et dans certaines branches d'activité économique particulièrement concernées par le progrès technique ou par des modifications importantes des conditions de production ou d'écoulement des produits. Les initiatives susceptibles de bénéficier du concours du Fonds peuvent désormais émaner soit du secteur public et assimilé soit du secteur privé. En outre, le champ d'application des aides qui seront accordées par le Fonds pour les interventions des deux catégories précitées a été sensiblement élargi; le concours du Fonds sera versé au fur et à mesure du déroulement des opérations. Le montant des crédits inscrits dans le budget 1972 au titre des concours du Fonds social rénové (demi-année de démarrage) s'élève à 42 millions d'u.c.; l'évolution budgétaire pour les années 1973, 1974 et 1975 est prévue comme suit (en millions d'u.c.) dans l'avant-projet de budget 1973 .

Année	Six Etats membres	Dix Etats membres
1973	140	200
1974	230	320
1975	300	420

3° La formation professionnelle

Conformément à l'article 128 du Traité, le Conseil a défini, sur proposition de la Commission, dix principes généraux pour la mise en oeuvre d'une politique commune de formation professionnelle.⁽¹⁾ Celle-ci implique une action non seulement sur le plan national mais aussi une collaboration étroite entre les Etats membres ainsi qu'entre ces Etats et les institutions communautaires.

Les efforts entrepris en cette matière à différents niveaux n'ont pas encore abouti. Il s'agit, en effet, là d'un objectif à long terme et les progrès dans ce domaine dépendront pour l'essentiel du choix judicieux des objectifs prioritaires et des moyens qui seront engagés pour les atteindre. Jusqu'ici, les apports essentiels se sont situés au plan de l'échange d'information et d'expériences, de l'élaboration progressive d'une conception communautaire des objectifs et du rôle de la formation professionnelle, de la contribution à l'adaptation des méthodes et des moyens et, enfin, de la définition d'un premier modèle dans le domaine du rapprochement des niveaux de formation.⁽²⁾

Pour l'avenir, l'action communautaire, fondée sur les orientations générales retenues par le Conseil le 26 juillet 1971⁽³⁾, devra s'inscrire dans un nouveau cadre de référence caractérisé notamment par la réalisation progressive des politiques communes, la définition de politiques en matière industrielle et sociale, la réforme du Fonds social européen, l'amorce d'une collaboration dans le domaine de l'éducation, les décisions récentes sur la mise en oeuvre de l'union économique et monétaire et, dans un sens différent, par l'élargissement de la Communauté.

(1) Décision du Conseil du 2 avril 1963 (Journal Officiel n° 63 du 20.4.63)

(2) Recommandation du Conseil du 29 septembre 1970 au sujet de l'utilisation de la monographie professionnelle européenne pour la formation d'ouvriers qualifiés sur machines-outils (J.O. n° L.219 du 5.10.1970)

(3) J.O. n° C.81 du 12.8.1971.

4° Le Comité permanent de l'emploi

Le Conseil du 14 décembre 1970 a créé le Comité permanent de l'emploi, qui a pour objet de permettre aux représentants des gouvernements des Etats membres ou du Conseil selon le cas, de la Commission, des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs, d'entretenir de façon permanente, le dialogue, la concertation et la consultation qui faciliteront la coordination des politiques de l'emploi des Etats membres en les harmonisant avec les objectifs communautaires.

Son originalité se manifeste par la compétence générale qui lui est donnée, en matière d'emploi, dans le droit d'initiative reconnu à ses membres pour proposer des thèmes qui seront défendus en son sein, dans sa consultation préalable aux réunions du Conseil des Ministres, qui donnera un poids particulier à ses avis.

Dans le cadre de son rôle privilégié et spécifique, le Comité permanent de l'emploi a déjà tenu quatre réunions, au cours desquelles il a examiné les problèmes suivantes : amélioration des statistiques d'emploi, formation professionnelle, Fonds social européen rénové, Mémorandum italien, répercussions sur l'emploi des mesures monétaires, situation de l'emploi ... La Commission joue un rôle important au sein de ce Comité, tant par le rassemblement des données et l'élaboration de rapports et de propositions - qui permettent au Comité de remplir sa tâche -, que par la participation active de ses représentants aux discussions.

Plus particulièrement, le Comité a décidé d'examiner les problèmes de l'emploi, notamment en raison de leur intérêt et de leur importance communautaire, ce qui est évident lorsque l'emploi se trouve affecté par la mise en oeuvre d'une politique communautaire, ou lorsqu'il est impliqué dans des actions entreprises au niveau européen, ou lorsqu'il apparaît nécessaire de redresser certaines situations de l'emploi pour que les politiques ou les actions communautaires puissent avoir leur plein effet.

Conclusion du chapitre IV

L'examen des différents éléments retenus comme critère pour une expansion équilibrée et pour une stabilité accrue fait ressortir que les performances de la Communauté ont été bonnes en matière de croissance et d'emploi, et médiocres en ce qui concerne la stabilité des prix.

Depuis la création du Marché commun, la liaison entre la demande intérieure et les importations est devenue de plus en plus étroite en Allemagne, en France et en Italie. La même tendance se manifeste en matière de prix - au moins en France et en Italie. La politique conjoncturelle menée par les différents pays membres devient donc de plus en plus importante pour les autres pays membres.

On a pu montrer que le déphasage entre les conjonctures des différents pays membres a permis, jusqu'à présent, une série d'aides automatiques aux pays en période difficile. Théoriquement, l'intensification des échanges intra a dû réduire l'ampleur des fluctuations du PNB. Que les chiffres en témoignent dans le cas de la Belgique et des Pays-Bas notamment, et peu ou pas du tout pour les autres pays membres, doit être dû à l'intervention d'autres facteurs plus importants, y compris une corrélation accrue entre certains des cycles nationaux. Ce rapprochement rend encore plus important le développement d'une politique commune.

Annexe 1 au chapitre IV

Paramètres caractéristiques de la croissance et des fluctuations.

On trouvera ci-après quatre tableaux :

- taux d'accroissement annuel des principaux éléments du PNB, 1961-1971;
- corrélation entre les fluctuations de la demande intérieure des pays-membres;
- corrélation entre les fluctuations du PNB des pays membres;
- corrélation entre les fluctuations de la production industrielle des pays membres

et trois graphiques, relatifs à la période 1951-1970.

Tableau IV.A.1 - n° 1

Taux d'accroissement annuel des principaux éléments du PNB réel
1961 - 1971

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas ⁽¹⁾	Belgique ⁽¹⁾
1. Consommation privée					
a) taux moyen d'accroissement	5,0	5,6	5,8	5,9	4,0
b) variance du taux moyen	3,8	1,1	4,7	1,8	1,5
c) Ecart-type	1,95	1,0	2,2	1,4	1,2
d) Ecart-type/ taux moyen (=coefficient de variation/ 100)	0,39	0,18	0,38	0,23	0,31
2. Consommation publique					
a) taux moyen d'accroissement	4,6	3,5	3,9	3,2	5,7
b) variance du taux moyen	11,0	0,9	0,9	3,2	7,9
c) Ecart-type	3,3	0,9	0,95	1,8	2,8
d) Ecart-type/ taux moyen (=coefficient de variation 100)	0,71	0,27	0,24	0,56	0,49
3. Formation brute de capital fixe					
a) taux moyen d'accroissement	5,7	7,7	4,3	7,1	5,4
b) variance du taux moyen	36,6	9,3	57,2	25,5	20,8
c) Ecart-type	6,1	3,1	7,6	4,9	4,6
d) Ecart-type/ taux moyen (=coefficient de variation 100)	1,07	0,40	1,76	0,70	0,85
					./.

Tableau IV.A.1.1 - n° 1 (suite)

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas ⁽¹⁾	Belgique ⁽¹⁾
<u>4. Exportations de biens et services</u>					
a) taux moyen d'accroissement	8,5	9,7	11,5	8,8	9,2
b) variance du taux moyen	10,7	20,4	21,1	18,5	11,2
c) Ecart-type	3,3	4,5	4,6	4,3	3,4
d) Ecart-type/ taux moyen (= coefficient de variation 100)	0,39	0,46	0,40	0,49	0,36
<u>5. Importations de biens et services</u>					
a) taux moyen d'accroissement	10,2	10,9	11,8	8,3	9,8
b) variance du taux moyen	33,3	20,6	54,0	12,8	14,7
c) Ecart-type	5,8	4,5	7,4	3,6	3,8
d) Ecart-type/ taux moyen (=coefficient de variation 100)	0,57	0,41	0,63	0,43	0,39

(1) 1961-1971

Sources : données de base: Comptes Nationaux de l'O.S.C.E.

Tableau IV.A.1 - n° 2

Corrélation entre les fluctuations de la demande intérieure
(dépense nationale) des pays membres 1951-1957; 1958-1964 et
1965-1971 (coefficients de corrélation entre les taux d'accroissement
réels)

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique
1951-1957		-0,31	.	0	.
Allemagne 1958-1964		0	0	0,6	0,47
1965-1971		0,15	- 0,19	0,48	0,63
1951-1957			.	-0,19	.
France 1958-1964			0,1	0,63	0,71
1965-1971			0,44	0,14	0,76
1951-1957				.	.
Italie 1958-1964				0	0,1
1965-1971				0,63	0,46
1951-1957					.
Pays-Bas 1958-1964					0,98
1965-1971					0,55

Tableau IV.A.1. - n° 3

Corrélation entre les fluctuations du PNB des pays membres 1951-1957,
1958-1964 et 1965-1971 (coefficient de corrélation entre les taux
d'accroissement réels)

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique
1951-1957	/	0,1	0,4 ⁽¹⁾	0,1	.
Allemagne 1958-1964		0,2	0	0,8	0,3
1965-1971		0,5	0	0,5	0,6
1951-1957	/	/	-0,1	-0,15	.
France 1958-1964			-0,1	0,7	0,9
1965-1971			+0,2	0,3	0,8
1951-1957	/	/	/	0,6 ⁽¹⁾	.
Italie 1958-1964				-0,3	-0,1
1965-1971				+0,3	0,2
1951-1957	/	/	/	/	.
Pays-Bas 1958-1964					0,8
1965-1971					0,7

(1) 1952-1957

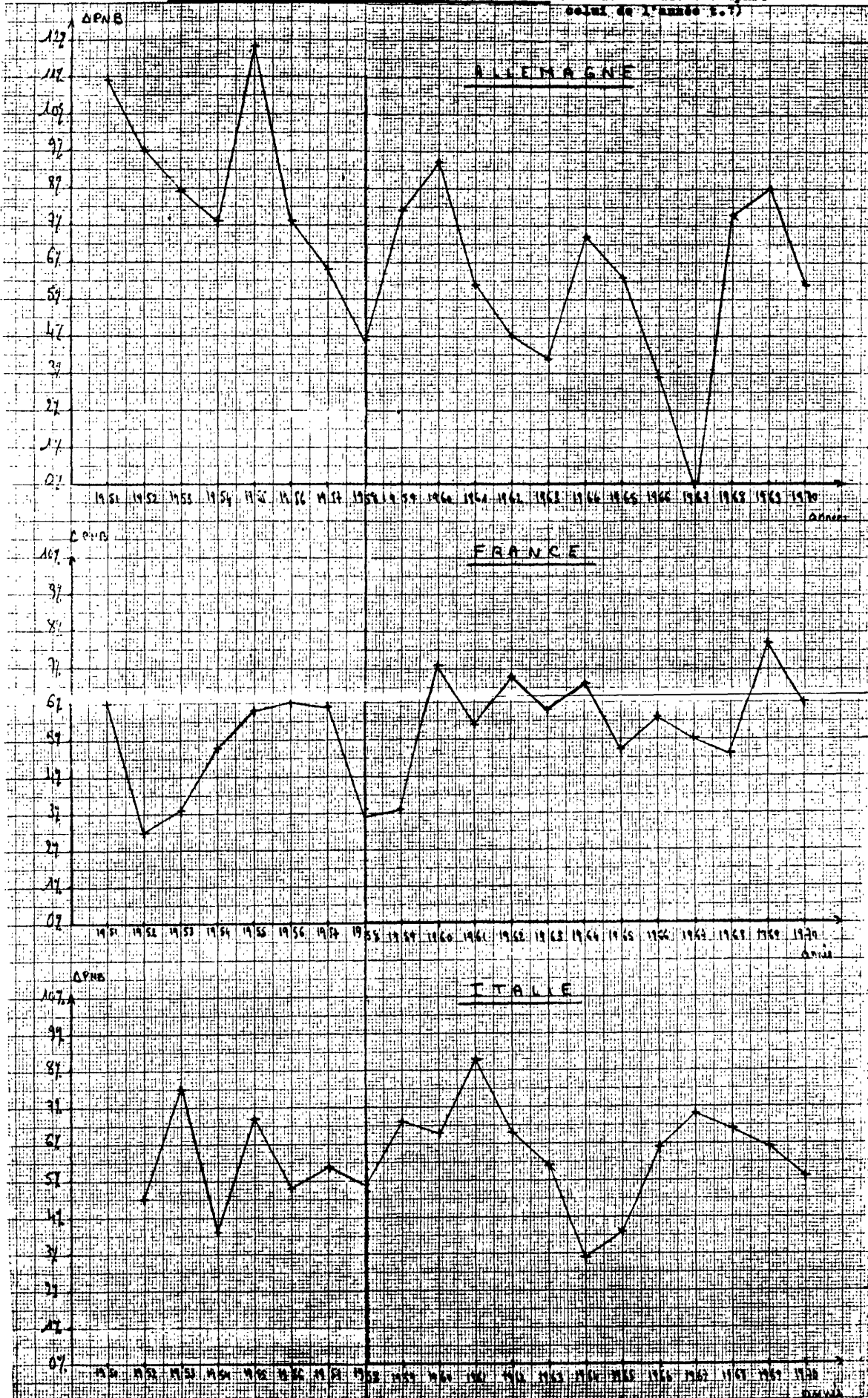
Tableau IV.A.1 - n° 4

Corrélation entre les fluctuations de la production industrielle des pays membres 1951-1958 et 1959-1971 (coefficients de corrélation entre les taux d'accroissement)

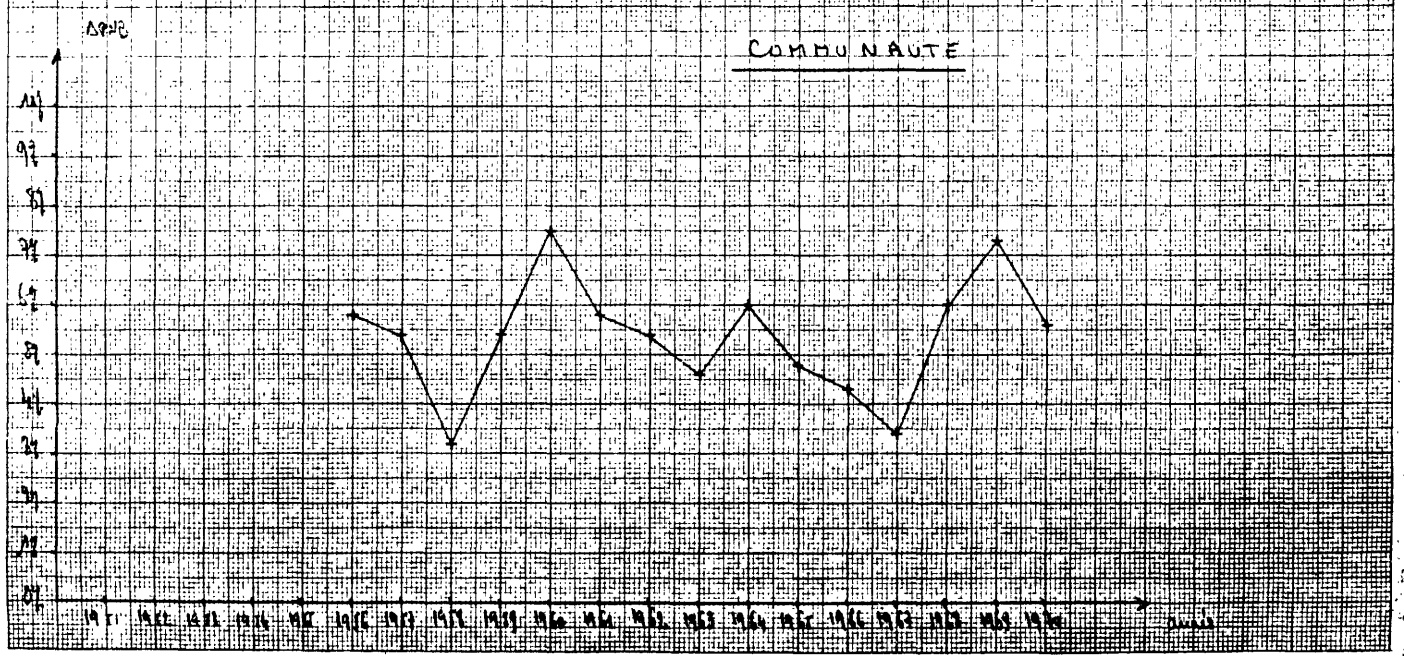
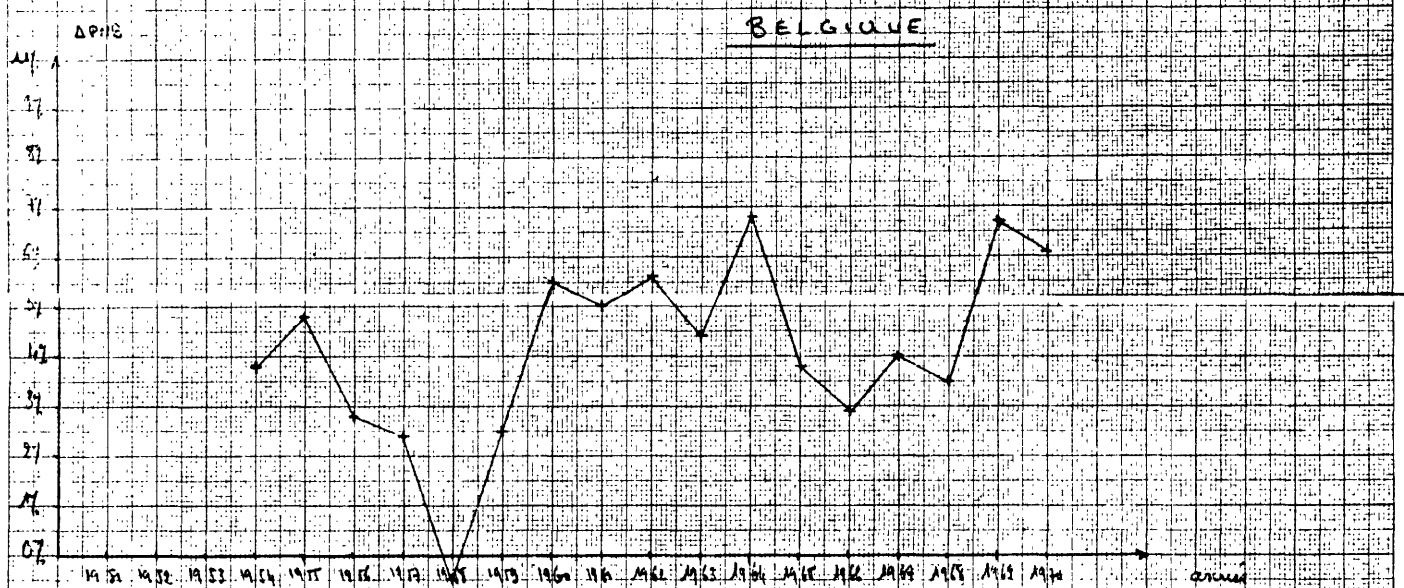
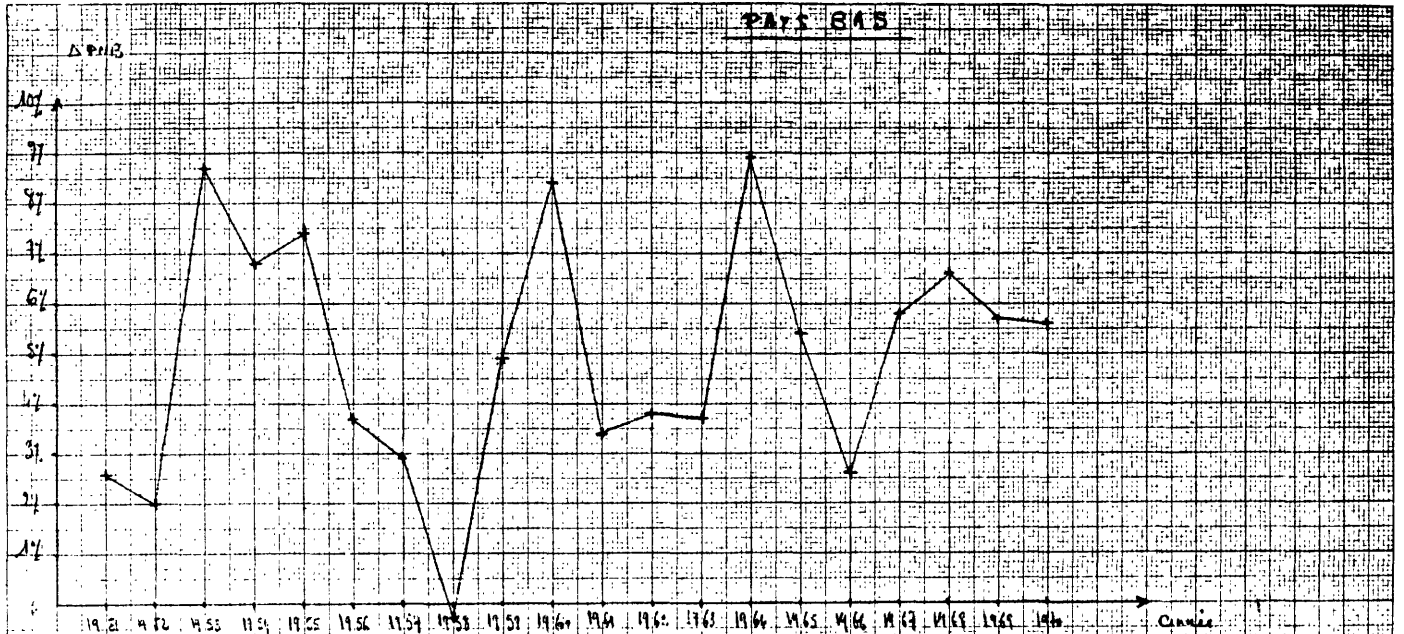
		Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique
Allemagne	1951-1958		0,42	0,59	0,66	0,83
	1958-1971		0,50	0,03	0,75	0,65
France	1951-1958			0,49	0,28	0,77
	1959-1971			-0,15	0,40	0,51
Italie	1951-1958				0,51	0,59
	1959-1971				-0,16	-0,13
Pays-Bas	1951-1958					0,50
	1959-1971					0,42

Graphique IV.1.1.4

EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DU PNB (PNB de l'année t comparé à celui de l'année t-1)

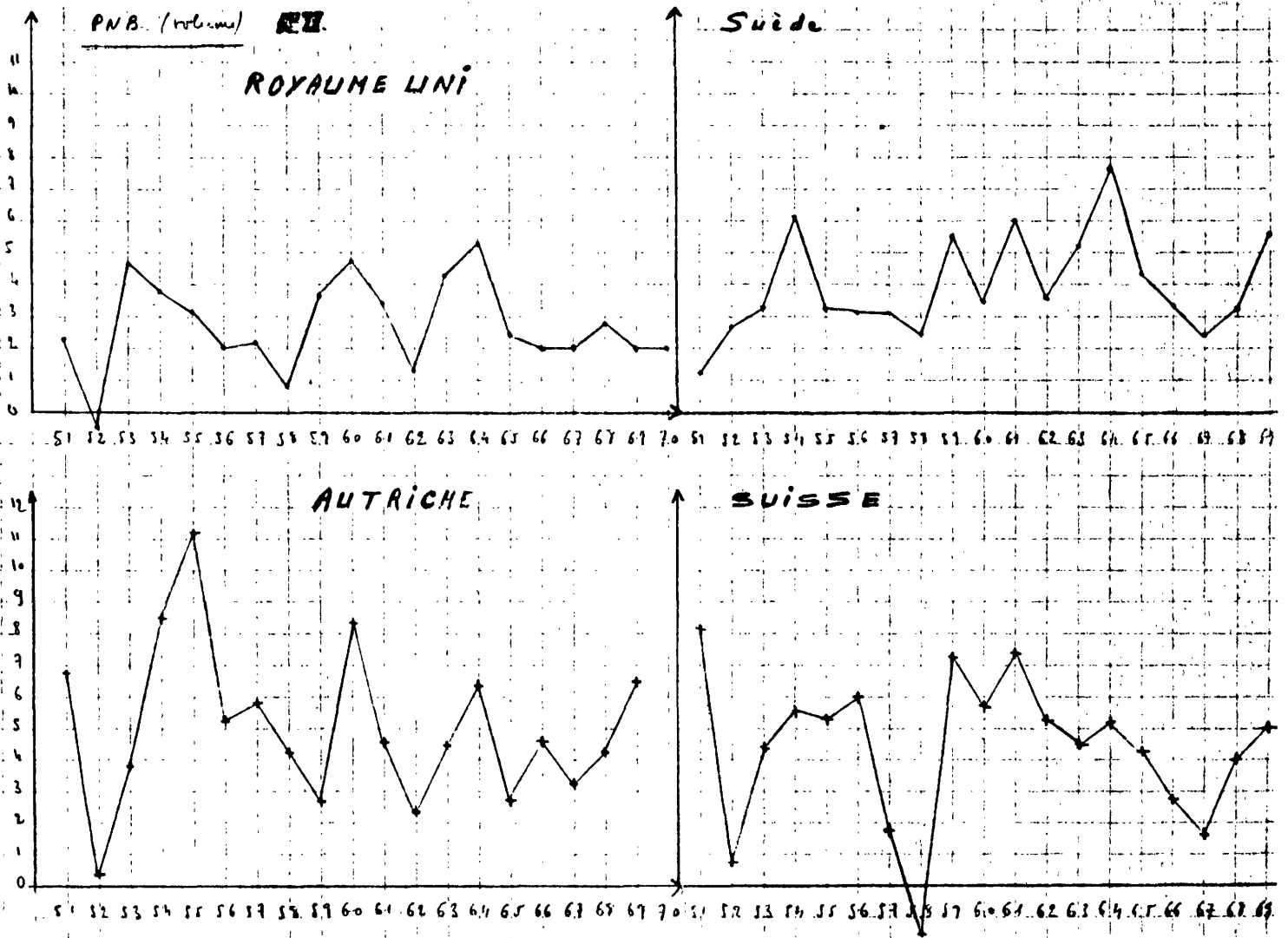


Graphique IV.A.1. n°1 (suite)
EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DU PNB (PNB de l'année t comparé à celui de l'année t.1)



Graphique IV.A.1-n° 1 (suite 2)

EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DU PNB (PNB de l'année t comparé à celui de l'année t.1)



Annexe 2 au chapitre IVModèle simplifié pour l'étude des effets d'un accroissement des échanges entre deux pays

On supposera que les deux pays sont d'égale dimension économique et que l'économie est stationnaire (pas de croissance tendancielle, seulement des fluctuations autour du niveau moyen).

soit $P_1, (P_2)$ = production du pays I (II)

$D_1, (D_2)$ = dépense nationale ou "demande intérieure" de I (II)

$A_1, (A_2)$ = exportation de I (II)

$E_1, (E_2)$ = importation de I (II)

et \bar{P}_1, \bar{D}_1 etc. les moyennes correspondantes.

Equations :

$$P_1 = D_1 + A_1 - E_1 \quad (1)$$

$$P_2 = D_2 + A_2 - E_2 \quad (2)$$

$$D_1 = \bar{D}_1 + \xi_1 \quad (3)$$

$$D_2 = \bar{D}_2 + \xi_2 \quad (4)$$

$$A_1 = E_2 \quad (5)$$

$$E_2 = \alpha_2 \cdot D_2 \quad (6)$$

$$A_2 = E_1 \quad (7)$$

$$E_1 = \alpha_1 \cdot D_1 \quad (8)$$

(Les variables ξ_1 et ξ_2 introduisent les fluctuations conjoncturelles).

Puisque les deux pays sont, par définition, égaux, il suffit de s'intéresser aux fluctuations de P_1 . On raisonnera d'abord en termes de variance pour passer, à la fin de l'exercice, à l'écart-type.

$$\begin{aligned}
 E (P_1 - \bar{P}_1)^2 &= E \left[\begin{aligned} &\bar{D}_1 + \xi_1 + \alpha_2 \cdot (\bar{D}_2 + \xi_2) - \alpha_1 (\bar{D}_1 + \xi_1) \\ &- (\bar{D}_1 + \alpha_2 \cdot \bar{D}_2 - \alpha_1 \cdot \bar{D}_1) \end{aligned} \right]^2 \\
 &= E \left\{ (1 - \alpha_1) \xi_1 + \alpha_2 \cdot \xi_2 \right\}^2 = E \left\{ (1 - \alpha_1) \xi_1 + \alpha_2 \cdot \xi_2 \right\}^2 \\
 &= E \left\{ (1 - \alpha_1)^2 \xi_1^2 + 2 (1 - \alpha_1) \alpha_2 \xi_1 \xi_2 + \alpha_2^2 \xi_2^2 \right\}
 \end{aligned}$$

et, si l'on introduit

$$E (\xi_1^2) = \sigma_1^2 ; E (\xi_2^2) = \sigma_2^2 ; E (\xi_1 \xi_2) = r_{12} = \sigma_1 \cdot \sigma_2 \cdot f_{12}$$

où f_{12} = coefficient de corrélation entre les fluctuations aléatoires dans les deux pays,

on obtient :

$$E (P_1 - \bar{P}_1)^2 = (1 - \alpha_1)^2 \cdot \sigma_1^2 + \alpha_2^2 \sigma_2^2 + 2 (1 - \alpha_1) \cdot \alpha_2 \cdot \sigma_1 \sigma_2 \cdot f_{12}$$

En simplifiant encore :

$$\sigma_1 = \sigma_2$$

$$\alpha_1 = \alpha_2$$

cette équation se réduit à

$$E (P_1 - \bar{P}_1)^2 = \sigma_1^2 \left\{ (1 - 2\alpha_1 + 2\alpha_1^2) + 2 (1 - \alpha_1) \cdot \alpha_1 \cdot f_{12} \right\}$$

Au cours de la période 1958-1970, le coefficient α s'est accru, pour les échanges bilatéraux entre l'Allemagne et la France (biens uniquement), de 0,01 à environ 0,03. On obtient alors, approximativement, les résultats suivants pour l'écart-type de la production :

	$f_{12} = 0$	$f_{12} = + 1$	$f_{12} = - 1$
$\alpha_1 = 0,01$	$0,99 \cdot \sigma_1$	σ_1	$0,98 \cdot \sigma_1$
$\alpha_1 = 0,03$	$0,97 \sigma_1$	σ_1	$0,94 \sigma_1$

C'est-à-dire que les fluctuations de la production du pays I se réduisent de 2% si les conjonctures intérieures sont pratiquement indépendantes, de 4% si elles sont parfaitement opposées; en cas de parallélisme parfait des conjonctures, elles restent inchangées.⁽¹⁾

(1) Pour les cas $\rho = +1$ et $\rho = -1$, les conclusions peuvent s'illustrer par l'analyse du terme

$$P_1 - \bar{P}_1 = \xi_1 + \alpha_2 \cdot \xi_2 - \alpha_1 \cdot \xi_1 \quad \text{Pour } \alpha_1 = \alpha_2 \text{ on obtient}$$

$$P_1 - \bar{P}_1 = \xi_1 + \alpha_1 (\xi_2 - \xi_1).$$

Pour $\rho_{12} = 1$ (et $\alpha_1 = \alpha_2$) : $\xi_2 = \xi_1$; $P_1 - \bar{P}_1 = \xi_1$; ξ_1 reste inchangé

$$\rho_{12} = -1 \quad : \quad \xi_2 = -\xi_1 ; P_1 - \bar{P}_1 = \xi_1 - 2\alpha_1 \xi_1 .$$

Si α_1 augmente de 0,01 à 0,03
($P_1 - \bar{P}_1$) diminue de 0,98 ξ_1 à
0,94 ξ_1 .

Annexe 3 au chapitre IVLa récession en Allemagne 1966-1967 et la reprise en 1967

"En 1966-67, et plus particulièrement entre l'automne 1966 et le printemps 1967, l'Allemagne a été entraînée dans une récession d'une acuité et d'une envergure sans pareil dans les autres grands pays industrialisés de l'Europe de l'Ouest d'après-guerre."⁽¹⁾ "Au cours du premier semestre 1967 le PNB réel - qui ne s'était déjà plus accru au cours du 2ème semestre 1966 - se situait de presque 2% en dessous du niveau correspondant de l'année précédente. En été (tard) 1967, la production industrielle n'atteignit plus son niveau de 1965. Au cours du premier semestre 1967, les bureaux de placement enregistraient un accroissement du nombre de chômeurs de presque 300.000; le nombre de personnes actives s'était même réduit de 800.000..."⁽²⁾ Cette récession était, dans une certaine mesure, le résultat d'une politique gouvernementale rigoureusement restrictive, mise en place pour faire face à l'accélération de la montée de prix et un déficit extraordinaire de la balance des paiements dans la haute conjoncture des années 1964-1965. Les objectifs de cette politique sont atteints : dès le deuxième semestre 1966, les prix à la consommation n'augmentent plus et restent stables pendant pratiquement toute l'année 1967; la balance de paiement se redresse pour accuser en 1967 et 1968 des excédents qui dépassent le montant du déficit de l'année 1965, mais le résultat est acquis à un prix, en termes de production perdue et de chômage, dont l'ampleur a été décrite ci-dessus, et qui allait certainement au-delà des intentions initiales du gouvernement.

Confronté avec cette nouvelle situation dangereuse, le gouvernement fédéral a pris, avec un certain délai, plusieurs mesures importantes (deux programmes d'investissement publics, facilités d'amortissement pour les entreprises) qui ont finalement transformé la récession en

(1) Jahresgutachten 1967 des Sachverständigenrates zur Begutachtung der gesamtwirtschaftlichen Entwicklung. Drucksache V/2310 v.4.12.67, p.17

(2) *ibid.*

expansion accélérée dès le deuxième semestre 1967. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces mesures; on analysera par contre le rôle qu'ont joué, pendant cette période difficile, les liens de l'Allemagne avec les autres pays membres. Très brièvement, on peut dire que la République Fédérale a profité de son insertion dans le Marché Commun, comme le montre la comparaison des taux d'accroissement des exportations et des importations intra et extra pendant la période la plus critique. L'augmentation très forte des exportations intra a été rendue possible par l'habitude croissante qu'avaient prise les producteurs allemands de vendre sur le marché ce qui leur a permis de bénéficier de l'amélioration substantielle de la conjoncture en Italie et en France.

Tableau IV.A.3 - n° 1

Taux d'accroissement des exportations et des importations intra et extra en Allemagne au cours de la récession 1966-1967 (en %)

	1965				1966				1967		
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III
Exportations											
INTRA	+ 5,8	+ 0,8	+ 6,6	+13,7	+12,0	+17,3	+21,6	+14,2	+ 9,5	+13,4	+ 4,9
EXTRA	+15,3	+11,1	+14,2	+ 9,8	+ 7,5	+10,4	+12,0	+12,2	+ 9,7	+10,6	+ 3,5
Importations											
INTRA	+43,3	+35,3	+29,0	+19,4	+13,5	+ 6,6	- 0,3	- 1,5	- 5,1	- 3,2	- 2,4
EXTRA	+14,3	+15,6	+14,5	+11,7	+10,0	+ 3,4	- 0,5	- 2,0	-11,7	- 5,0	- 5,3

Sources: - Sachverständigenrat zur Begutachtung der gesamtwirtschaftlichen Entwicklung - Jahresgutachten 1966/67 : "Expansion und Stabilität", Stuttgart 1966, p.14, 20

- Jahresgutachten 1967 des Sachverständigenrates zur Begutachtung der Gesamtwirtschaftlichen Entwicklung. Drucksache V/2310 v. 4.12.67, p.34 et 31.

Pendant pratiquement toute la période de récession, l'accroissement substantiel des exportations - et notamment des livraisons intra - a dû sensiblement contrebalancer les effets de la demande intérieure défaillante, la contribution des marchés italien et français étant particulièrement importante.

D'autre part, l'Allemagne a répercuté ses difficultés sur d'autres pays membres par la réduction automatique des importations, notamment en provenance de la Belgique et de la France, ce qui explique, en partie, les taux d'expansion assez faibles de la production industrielle de ces pays pendant l'année 1967; en Italie, par contre, l'affaiblissement de la demande allemande a dû être plutôt bénéfique vu la forte conjoncture sur le marché intérieur.

Chapitre V

LES RELATIONS ECONOMIQUES AVEC LE RESTE DU MONDE

Sur les 4 facettes de ce domaine, qui sont abordées dans le rapport de synthèse, deux vont faire ici l'objet de quelques développements supplémentaires :

- le développement du commerce extra-communautaire;
- l'équilibre de la balance des paiements, les mouvements de capitaux et les investissements étrangers.

Par contre, pour les autres thèmes, le lecteur est prié de se reporter à diverses publications communautaires (pour l'aide aux pays en voie de développement, le Mémorandum de la Commission sur une politique communautaire de coopération au développement (27 juillet 1971), pour l'ordre monétaire international, les rapports annuels du Comité monétaire).

Section 1

Le commerce extra-communautaire

Sur l'évolution des années 1958-1970, on peut se poser deux grandes questions :

- y a-t-il attitude ouverte ou fermée vers l'extérieur ?
- comment a évolué la spécialisation des exportations ?

A) Repli sur soi ou ouverture vers l'extérieur ?

Loin d'entraîner un repliement des pays membres entre eux, la construction de la Communauté européenne a été accompagnée d'une intensification de ses relations avec les pays tiers : le commerce extra-communautaire (moyenne exportations + importations) de la C.E.E. s'est développé entre 1958 et 1970 à un rythme de 9% par an contre 8% pour le commerce mondial; ceci correspond à un taux d'accroissement à peu près identique à celui du PNB exprimé en valeur. Il en résulte

que la part de la Communauté dans le commerce mondial s'est sensiblement accrue au cours de la période; de 17,5% en 1958, elle est passée à 19% en 1970. Cette part est analogue à celle des Etats-Unis, double de celle du Royaume-Uni et du Japon, quadruple de celle de l'URSS. La Communauté est ainsi devenue la première puissance commerciale du monde. ⁽¹⁾

A propos de l'importance relative des partenaires commerciaux, on doit noter certaines modifications :

- à l'exportation, la part des pays industrialisés a fortement augmenté, au détriment de celle des pays en voie de développement; la croissance est particulièrement forte à destination des Etats-Unis et des autres pays européens, à l'exception du Royaume-Uni;
- à l'importation, on observe le même type de déformation, mais avec une ampleur nettement plus faible.

(1) On constate d'ailleurs que, dans le commerce total mondial (y compris commerce entre les Six), la Communauté n'a fait que retrouver la place relative qu'elle tenait avant la première guerre mondiale. Assez curieusement d'ailleurs, la place relative des Etats-Unis n'a guère changé, tandis que celle du Royaume-Uni a fortement baissé et celle du Japon fortement augmenté.

Part des pays industrialisés dans les exportations mondiales (en %)

	1900	1913	1938	1968
Les Six (+ RDA)	31,8	31,7	21,4	28,5
U.S.A.	14,1	12,8	13,5	14,4
U.R.S.S.	3,5	4,0	1,1	4,5
Royaume-Uni	14,6	13,5	10,8	6,2
Japon	1,0	1,6	3,8	5,4
Canada, Suède, Suisse, Autriche	5,8	6,1	9,5	10,5
Autres pays	29,2	30,3	40,4	30,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Chroniques d'actualité, t.IV, n° 2, février 1971, cité par X.Boisselier. Le théorème d'Heckscher/Ohlin est-il encore utile? Economie appliquée. Archives de l'ISEA. Tome XXV, 1972, n° 1

Par ailleurs, les exportations extra-communautaires belges et néerlandaises représentent une fraction nettement moins élevée des exportations totales que dans le cas des autres pays membres; cette situation n'est pas nouvelle : avant même la création de la Communauté, ces deux pays y affectaient presque la moitié de leurs exportations; cela s'explique par des considérations géographiques et par le fait que les Pays-Bas et la Belgique étaient déjà réunis au sein du Benelux. On observe en outre une orientation relativement forte des exportations françaises en direction des pays en voie de développement, conséquence des liens qui subsistent entre ce pays et ses anciennes colonies. Enfin, la part des exportations de l'Allemagne vers l'AELE est plus élevée par suite de l'intensité de ses relations commerciales avec l'Autriche et la Suisse.

Ces mêmes remarques s'appliquent aux importations; toutefois, les disparités observées sont plus réduites, notamment en ce qui concerne les différences entre pays de la part relative des importations en provenance des pays tiers : l'écart maximum, entre l'Allemagne et l'UEBL, est en effet deux fois plus petit.

Aussi, actuellement, la Communauté constitue-t-elle le second partenaire commercial des Etats-Unis (venant peu après le Canada) et le partenaire principal aussi bien de l'AELE que du Royaume-Uni.

Il faut enfin rappeler que, depuis les négociations Kennedy, la Communauté est l'ensemble mondial ayant les droits de douane les plus bas : "très sommairement, et d'une manière qui est presque purement qualitative, on peut dire que le tarif de la Communauté est le plus bas, entre 7 et 8% pour les produits industriels; il est également celui qui évite les pointes extrêmes. La moyenne américaine n'est pas sensiblement plus élevée, mais la dispersion est considérablement plus grande. Le Japon et la Grande-Bretagne gardent une moyenne de droits de l'ordre de 11%, et la dispersion est à mi-chemin entre la Communauté et les Etats-Unis".⁽¹⁾

(1) Rapport sur la Capacité concurrentielle de la Communauté Européenne, Vol.II, page IV/2/53.

Tableau V.1

Orientation géographique des échanges de la Communauté en
1958 et 1970

en %

Région/pays	Importations		Exportations	
	1958	1970	1958	1970
Extra-CEE	100	100	100	100
<u>Classe 1</u> <u>(pays industrialisés)</u>	<u>53</u>	<u>58</u>	<u>54</u>	<u>66</u>
AELE	22	23	31	33
Royaume-Uni	7	9	8	8
Autres pays Europe	5	6	7	11
Amérique Nord	20	23	12	16
USA	17	20	10	15
Autres pays indus.	5	6	4	6
Japon	0,7	2,7	1	2
<u>Classe 2</u> <u>(pays en voie de développ.)</u>	<u>42</u>	<u>35</u>	<u>39</u>	<u>26</u>
AOM	10	8	12	7
EAMA	5,7	4	4	3
Afrique centre	6	8	6	3,5
Amérique Latine	10	8	10	6,5
Asie occidentale	11	9	4	4
Reste (Asie)	5	3	6	4
<u>Classe 3</u> <u>(pays à commerce d'Etat)</u>	<u>5</u>	<u>7</u>	<u>6</u>	<u>8</u>
Europe orientale	4	6	4	7
U.R.S.S.	2	2	1	2
Chine	0,7	0,6	2	1

Source : Evolution du commerce extérieur de la C.E.E. entre
1958 et 1970, Doc. XI/236/74

Tableau V.2

Part des divers fournisseurs dans les importations de chaque pays
en 1970

(en % des importations totales)

en provenance de \ importations de	D	F	I	NL	B	UK	USA	Japon
CEE	44	49	41	56	59	20	16	6
AELE	16	11	11	12	11	15	10	4
USA	11	10	10	10	9	13	-	29
Japon	2	1	1	1	1	1	15	-
autres pays développés (y c. Canada)	6	5	6	3	3	25	32	16
Pays de l'Est	4	3	6	2	2	3	1	5
Pays en voie de développement	17	21	25	16	15	23	26	40
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : OCDE : Statistiques du commerce extérieur

Tableau V.3

Part des divers destinataires dans les exportations de chaque pays
en 1970

(en % des exportations totales)

à destination de \ exportations de	D	F	I	NL	B	UK	USA	Japon
CEE	40	49	43	62	68	21	19	7
AELE	24	14	14	16	11	16	10	6
USA	9	5	10	4	6	11	-	31
Japon	2	1	1	1	1	2	11	-
Autres pays développés (y c. Canada)	7	6	9	5	4	24	30	11
Pays de l'Est	4	4	6	2	2	4	1	5
Pays en voie de développement	14	21	17	10	8	22	29	40
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : OCDE : Statistiques du commerce extérieur.

Tableau V.4

Contribution de divers pays dans le commerce mondial

Pays.	Part dans le commerce mondial (2)		Taux annuel moyen de progression en valeur, entre 1958 et 1970
	1958	1970	
C.E.E. (1)	17,5	19,0	9,0
Royaume-Uni	10,7	8,5	6,2
Autres AELE	8,3	10,1	---
U.S.A.	17,0	19,0	8,7
Japon	3,2	8,0	16,8
U.R.S.S.	4,7	5,1	9,1
Autres pays	38,6	30,1	---
Monde	100,0	100,0	8,3

(1) Commerce intra CEE exclu

(2) Moyenne exportations et importations.

Sur quels produits a porté tout spécialement cet accroissement des échanges ? Comme beaucoup de pays industrialisés, la Communauté importe beaucoup de matières premières et d'énergie, tandis qu'elle exporte essentiellement des produits transformés. On constate toutefois que les importations d'énergie et de matières premières ont augmenté relativement moins vite que les importations totales puisque leur part relative dans celles-ci est passée de 47 à 37% ; au contraire, la part des produits manufacturés a augmenté de 27 à 46%, celle des biens d'équipement de 9 à 16% : non seulement la Communauté ne s'est pas fermée, mais elle a joué un rôle accru dans les échanges de produits finis industriels, échanges qui - en principe - traduisent une certaine spécialisation internationale (cf. chapitre I, section 3). En ce qui concerne les exportations, il convient de noter la part accrue des biens d'équipement qui progresse de 33 à 42%.

Actuellement, la Communauté est le premier importateur du monde en produits agricoles, en matières premières, en énergie. Pour les biens d'équipement, elle cède ce premier rang aux Etats-Unis, mais le pourcentage de la formation brute de capital fixe réalisé par des machines importées y est sensiblement le même.

A l'exportation, l'orientation presque exclusive de la Communauté vers les produits manufacturés (86% de ses exportations totales contre 69% aux Etats-Unis) en fait le premier fournisseur mondial. Pour cette catégorie de biens, la part des six pays du Marché commun représente ainsi 37% des exportations mondiales (échanges intra-communautaires exclus) en 1970.⁽¹⁾ Pour les seuls biens d'équipement, la Communauté reste également en tête des exportations mondiales, mais les Etats-Unis se situent à un niveau très voisin.

Tableau V.5

Structure du commerce extérieur de la C.E.E.

en %

	Importations		Exportations	
	1958	1970	1958	1970
- produits alimentaires, boissons, tabacs	26	17	10	7
- produits énergétiques	17	17	6	4
- matières premières	30	20	3	3
- Produits manufacturés	27	46	81	86
dont : biens d'équipement	9	16	33	42
Total	100	100	100	100

Sources : Chiffres établis à partir des données de l'OCDE (Statistiques du Commerce extérieur) et de l'O.N.U (Commodity trade Statistics)

(1) Chiffre établi à partir des données de l'O.N.U (Bullins mensuels de statistiques)

B) Les phénomènes de spécialisation

Dans la section 3 du chapitre I, consacrée à l'étude des structures de production, les tendances à la spécialisation des pays membres dans le cadre du commerce intra-communautaire ont été exposées; il est intéressant maintenant de poursuivre l'analyse en envisageant les échanges avec les pays tiers.

Le comportement des exportateurs des Six va donc être examiné sur un marché regroupant la plupart des pays industrialisés à l'exception du Japon, et constitué par les échanges formés entre eux par la C.E.E. (à l'exception du commerce intra), l'AELE et l'Amérique du Nord.⁽¹⁾

La nomenclature adoptée utilise une décomposition des exportations en 19 branches correspondant presque toujours aux noyaux de regroupement CST-CTCI. Ces 19 branches couvrent entre 90 et 95% des exportations totales de marchandises.

La démarche méthodologique reste la même que pour le commerce intra-communautaire et repose sur l'établissement d'un coefficient k, appelé coefficient de prépondérance, défini de la façon suivante :

$$k = \frac{X_i^r / X_i}{X^r / X}$$

avec X_i^r = exportations du pays i dans la branche r

X^r = exportations de tous les pays dans la branche r

X_i = exportations totales du pays i

X = exportations totales de tous les pays.

Les différentes valeurs observées par branche pour les cinq pays de la Communauté (la Belgique et le Luxembourg ont été réunis sous l'UEBL) sont consignées dans le tableau V.6. Le tableau V.7 reprend le précédent selon les valeurs décroissantes du coefficient pour l'Allemagne en 1970, en mettant en lumière la hiérarchie des spécialisations possibles. Cinq possibilités sont ainsi répertoriées :

(1) L'impossibilité d'obtenir des statistiques détaillées sur l'ensemble du commerce mondial conduit à limiter les travaux à cette zone géographique.

- $k < 1,5$ (symbole ++) = forte spécialisation des exportations du pays i dans la branche r
 $1,1 < k \leq 1,5$ (symbole +) = spécialisation assez forte
 $0,9 \leq k \leq 1,1$ (symbole =) = spécialisation moyenne
 $0,5 < k < 0,9$ (symbole -) = spécialisation faible
 $k \leq 0,5$ (symbole --) = spécialisation pratiquement inexistante.

Une analyse globale au niveau des 19 branches de l'évolution observée au cours de la période 1955-1970 met en lumière une sensible réduction des disparités entre les valeurs du coefficient correspondant à chaque pays. En d'autres termes, on assiste à un double mouvement : la forte concentration des exportations d'un pays sur certaines branches tend à diminuer parallèlement à l'accroissement des exportations d'autres pays sur ces mêmes branches; on peut illustrer cette situation en prenant l'exemple du comportement inverse des exportations allemandes et italiennes d'articles manufacturés en métal : dans le premier cas, on assiste à une baisse du coefficient de prépondérance alors que dans le second, il y a hausse très nette. Toutefois, deux remarques s'imposent : d'une part, cette diminution des disparités s'applique surtout dans la transformation des métaux et les industries électromécaniques, ce qui conduit à penser qu'il faut voir là la conséquence des efforts de développement industriel menés par l'Italie et la France. D'autre part, il convient de préciser que le phénomène reste beaucoup moins net que dans le cas des échanges intra-communautaires⁽¹⁾; les positions relatives des Six sont donc plus rigides sur le marché des pays tiers industrialisés que sur le marché communautaire, ce qui n'est guère surprenant a priori.

Malgré cette tendance vers un rapprochement des situations, il n'en reste pas moins des différences assez nettes entre pays.⁽²⁾

Le niveau élevé d'industrialisation atteint par l'économie allemande permet à ce pays de garder une place de premier plan dans la transformation des métaux, le matériel de transport, et les industries électromécaniques. On observe en outre une forte position dans la presse et l'édition, conséquence probable des liens linguistiques avec l'Autriche et la Suisse. La Belgique concentre ses exportations sur des industries plus anciennes : textile,

(1) Cf. Chapitre I, section 3.

(2) pour une comparaison systématique avec les résultats obtenus dans le cadre des échanges intra-communautaires, il convient de se reporter au Chapitre I, section 3.

Tableau V.6

Coefficients de prépondérance dans les échanges de la zone formée par la CEE (commerce intra exclu),
l'AELE et l'Amérique du Nord

Branches	1955						1970					
	D	F	I	NL	B+L	D	F	I	NL	B+L		
Matériel de transport	2,1	0,5	0,9	0,5	0,4	1,7	1,2	0,8	0,4	1,1		
Articles manufacturés en métal	2,5	0,5	0,4	0,8	1,6	1,5	0,7	1,2	0,9	1,0		
Presse et édition	1,0	1,6	0,4	0,9	0,6	1,5	1,3	1,2	1,6	0,4		
Machines, sauf machines électriques	1,6	0,3	0,5	0,2	0,2	1,2	0,6	0,9	0,5	0,5		
Chimie	1,5	1,2	1,4	1,0	1,0	1,2	1,1	0,5	1,4	0,8		
Machines électriques	2,0	0,2	0,3	2,4	0,2	1,1	0,6	0,7	1,4	0,3		
Bois et meubles	0,6	1,8	1,2	0,4	0,2	1,1	0,7	1,6	0,5	0,8		
Textile	1,0	2,1	2,1	1,2	2,6	1,0	1,1	1,4	0,9	1,5		
Caoutchouc	1,6	1,2	1,5	0,4	2,2	0,9	2,4	1,9	0,6	0,4		
Fer et sidérurgie	0,9	2,4	0,2	0,7	4,7	0,9	1,6	0,4	0,9	2,4		
Matériaux de construction, verre, etc.	1,7	0,7	1,4	0,3	3,2	0,7	0,9	1,0	0,3	4,5		
Métaux non ferreux	0,6	0,6	0,3	0,3	2,3		
Combustibles minéraux	1,0	1,0	0,5	2,4	0,8	0,6	1,3	2,1	3,7	1,5		
Habillement	2,0	2,4	4,8	1,1	0,5	0,6	1,5	3,2	0,5	0,6		
Corps gras	0,5	0,1	0,9	0,6	0,2	0,6	0,2	0,7	1,3	0,1		
Cuirs et chaussures	1,4	2,2	3,5	1,1	0,7	0,5	1,4	8,3	0,2	0,4		
Papiers et cartons	0,2	0,9	0,1	0,5	0,1	0,3	0,3	0,1	0,4	0,4		
Matières premières, sauf combustibles minéraux (autres que fibres textiles)	0,1	0,4	0,4	0,4	0,2	0,3	0,6	0,3	1,6	0,6		
Agriculture et industries alimentaires	0,2	1,2	1,7	1,9	0,2	0,2	1,5	1,0	1,9	0,3		

Tableau V.7

Les spécialisations

(Année 1970)

Branches	D	F	I	NL	B + L
Matériel de transport	++	+	-	--	=
Articles manufacturés en métal	+	-	+	=	=
Presse et édition	+	+	+	++	--
Machines, sauf machines électriques	+	-	=	--	--
Chimie	+	=	--	+	-
Machines électriques	=	-	-	+	--
Bois et meubles	=	-	++	--	-
Textile	=	=	+	=	+
Caoutchouc	=	++	++	-	--
Fer et sidérurgie	=	++	--	=	++
Matériaux de construction, verre, etc.	-	=	=	--	++
Métaux non ferreux	-	-	--	--	++
Combustibles minéraux	-	+	++	++	+
Habillement	-	+	++	--	-
Corps gras	-	--	-	+	--
Cuirs et chaussures	--	+	++	--	--
Papiers et cartons	--	--	--	--	--
Matières premières, sauf combustibles minéraux (autres que fibres textiles)	--	-	--	++	-
Agriculture et industries alimentaires	--	+	=	++	--

métaux (ferreux et non ferreux) et verre. Outre l'agriculture et les produits alimentaires, les Pays-Bas occupent une place prépondérante dans les combustibles minéraux, la chimie, les appareils électriques, ainsi que dans des produits relativement peu transformés (corps gras); la position élevée relevée pour ce pays dans la presse et l'édition peut paraître surprenante au premier abord, mais il convient de se souvenir que les maisons d'édition hollandaises publient un grand nombre d'ouvrages en langue anglaise, destinés en premier lieu aux pays anglophones. La France oriente son commerce vers des branches assez diverses : produits agricoles, caoutchouc (pneumatiques), matériel de transport; il faut également noter la persistance d'une certaine étiquette de marque des articles français qui entraîne toujours une position forte (quoiqu'en baisse relative) de l'habillement et de l'industrie du cuir et des chaussures. Enfin, l'Italie continue d'exporter principalement des produits classiques (habillement, chaussures); contrairement à ce que l'on observe sur le marché communautaire, il semble donc que ce pays ne soit pas encore parvenu à imposer les produits de ses industries électromécaniques.

C) La spécialisation des exportations est-elle judicieuse ?

Le commerce extérieur n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'assurer à moindre coût la satisfaction de ses besoins.

Un espace économique de la dimension de la Communauté est capable d'élaborer la quasi totalité des produits industriels dont il a besoin; les seules exceptions notables semblent être les avions long-courriers subsoniques et certaines machines ou certains appareils hautement spécialisés. Les importations strictement nécessaires comprendraient donc :

- certains produits agricoles ou alimentaires, notamment d'origine tropicale;
- la plupart des matières premières;
- une partie importante de son énergie;
- les quelques produits manufacturés mentionnés ci-dessus.

Par rapport au total des importations de 1970, ce strict nécessaire représenterait environ $17 + 17 + 20 + 4$ ou $5 =$ environ 60%. Le reste, soit les deux cinquièmes, correspond à une spécialisation mondiale de certaines productions, ainsi qu'à un désir de variété de la part des consommateurs européens.

La question intéressante, à ce stade de l'analyse, est de savoir si cette spécialisation - qui se reflète dans sa nature à la fois des importations et des exportations - est judicieuse.

Sont judicieuses, du point de vue économique de la Communauté, des exportations pour lesquelles l'écart entre le prix de vente et le coût de production marginal est particulièrement élevé. Sans qu'on puisse dresser de façon rigoureuse une liste de branches ou de produits qui satisfassent cette règle, on peut déjà signaler quelques types de telles situations :

- les secteurs où les phénomènes d'économies d'échelle jouent fortement et où le marché intérieur est important; le coût d'une production supplémentaire, destinée à l'exportation, est plus faible que le coût moyen, et a donc des chances d'être inférieur au prix mondial;
- les produits nouveaux, pour lesquels le producteur peut disposer d'une "rente de nouveauté", au moins tant que des concurrents ne sont pas apparus sur le marché;
- les produits dont les débouchés augmentent rapidement, parce qu'il est plus facile de saturer à bref délai les capacités de production et donc d'amortir rapidement investissements et dépenses de recherche;
- les produits pour lesquels n'existent pas ou ne se développent pas des capacités excédentaires à l'échelon mondial, sinon on risque périodiquement des effondrements de prix.

Par contre, le point de savoir s'il est préférable de concentrer les exportations sur des produits ayant un fort ou un faible contenu de valeur ajoutée nationale (le reste du prix étant constitué par des matières premières et de l'énergie importée) est fort controversé. On peut se demander d'ailleurs s'il ne s'agit pas d'un faux problème, auquel on ne peut donner une réponse générale, car il faut l'examiner secteur par secteur, notamment sur la base des considérations

précédentes; on aboutira alors probablement à la conclusion que certaines activités de transformation sont très bénéfiques parce qu'elles reposent sur une technologie très avancée qui ne peut être mise en oeuvre que par une main-d'oeuvre hautement qualifiée alors que d'autres devraient être laissées à des pays moins avancés, disposant d'une main-d'oeuvre abondante et d'une qualification plus modeste, mais suffisante.

Section 2

Balance des paiements, mouvements de capitaux et investissements étrangers

Le solde de la balance des biens et services de la Communauté avec le reste du monde a été constamment positif au cours de la période 1958-1970. En somme cumulée, il s'est élevé à environ 45 milliards de dollars. Quelle est l'origine de ce solde et quel usage en a été fait ?

A) Les composantes du solde de la balance des biens et services

L'essentiel de ce solde positif tient aux mouvements de marchandises : la Communauté à Six exporte nettement plus vers les pays tiers qu'elle n'importe; si cet excédent a été faible pendant les trois années 1962-1964 (jusqu'à pratiquement disparaître en 1963, du fait d'une très forte détérioration du solde de l'Italie), il a repris sa marche ascendante dans les années ultérieures. Mais ce solde est essentiellement le fait de l'Allemagne, tandis que les autres pays de la Communauté ont avec les pays tiers des soldes marchandises faiblement positifs comme la France, modérément négatifs comme le Benelux, ou de signe varié suivant les années comme l'Italie. Le tableau V.9, qui donne le total cumulé pour les années 1966-1970, fait ressortir de façon spectaculaire le rôle tenu par l'Allemagne. Le solde excédentaire des services a eu tendance à décroître au cours des années; il est même devenu déficitaire en 1970 du fait du renversement du solde du tourisme, favorable jusqu'en 1967, presque équilibré ensuite, et gravement déficitaire en 1970 (670 muc). Ce solde excédentaire pour la Communauté est la somme d'un solde déficitaire pour l'Allemagne et de soldes excédentaires pour chacun des autres pays.

Tableau V.8

Balance de la Communauté avec les pays tiers, ventilée par titres principaux de 1958 à 1970

Unité : million d'u.c.

Année	Marchandises	Services	Transferts unilatéraux		Sous-total	Capitaux		Contre-partie allocations nettes D.T.S.	Erreurs ou omissions
			privés	publics		secteur non monétaire	secteur monétaire		
1958	1.201	1.367	213	- 266	2.515	15	- 2.403	-	- 127
1959	2.085	1.410	258	- 705	3.048	- 721	- 2.293	-	- 34
1960	1.529	1.676	271	- 824	2.652	- 184	- 2.912	-	444
1961	2.087	1.202	255	- 969	2.575	- 1.074	- 1.796	-	295
1962	990	849	203	- 1.166	876	- 829	- 625	-	578
1963	- 55	760	77	- 872	- 68	17	- 157	-	188
1964	754	586	3	- 931	412	760	- 2.063	-	891
1965	2.165	672	187	- 1.053	1.597	- 266	- 2.242	-	911
1966	2.596	684	342	- 948	1.990	- 1.281	- 1.341	-	652
1967	5.125	1.082	342	- 1.578	4.285	- 2.208	- 2.044	-	- 55
1968	6.422	563	804	- 1.797	4.384	- 4.849	- 102	-	567
1969	4.595	595	- 1.274	- 1.698	2.216	- 7.779	4.763	-	800
1970	5.721	- 795	- 1.658	- 1.655	1.615	2.074	- 7.351	629	3.033
Total	35.233	10.653	- 3.327	- 14.462	28.097	- 16.325	- 20.546	629	8.145

Tableau V.9

Soldes des mouvements de marchandises et de services avec les pays tiers, de 1966 à 1970

unité : million d'u.c.

Pays	A. MARCHANDISES					B. SERVICES				
	1966	1967	1968	1969	1970	1966	1967	1968	1969	1970
Allemagne	2.529	4.071	4.658	4.387	5.207	- 637	- 577	- 419	- 523	- 1.387
France	88	648	896	481	616	286	618	158	464	620
Italie	- 263	- 147	494	183	- 79	769	736	677	749	479
Pays-Bas	- 238	- 131	- 79	- 263	- 661	253	272	202	244	165
U.E.B.L.	- 292	- 174	- 524	- 642	- 358	94	206	220	150	202

C. SOMME CUMULEE POUR LA PERIODE 1966-1970

Pays	Marchandises +	Services -
Allemagne	20.852	3.543
France	2.729	2.146
Italie	346	3.410
Pays-Bas	1.372	1.136
U.E.B.L.	1.990	872

Source : O.S.C.E., Balances des paiements 1960-1970, p.20 et 21

Le fait que le solde tienne essentiellement aux excédents de marchandises de l'Allemagne doit amener à s'interroger sur le caractère durable de ce phénomène et sur la probabilité de sa prolongation à l'avenir.

B) Les usages de ce solde

On peut les ventiler en trois grandes rubriques

- le premier poste est constitué par des transferts unilatéraux, privés et surtout publics. Le total cumulé s'élève à 18 mrds \$.
Il s'agit essentiellement de l'aide, publique ou privée, aux pays en voie de développement.
- le second poste est constitué par les mouvements de capitaux du secteur non-monnaire. Face à un montant total de placements dans la Communauté d'environ 26 mrds \$, les placements communautaires dans le reste du monde se sont élevés à 42 mrds \$.
- enfin, le solde des avoirs en or et devises aurait augmenté d'environ 19 mrds de dollars entre 1958 et 1970.

(La somme de ces divers emplois dépasse les ressources d'environ 8 mrds de dollars, soit le total des "erreurs ou omissions" figurant dans la balance des paiements de la Communauté).

Il faut tout-de-suite relever le caractère relativement modeste de ces chiffres, le premier et le troisième poste représentant chacun environ 0,5% du PNB cumulé au cours de la période, les deux termes du second poste respectivement 0,7 et 1,2%.

Chacun de ces postes mérite quelques commentaires.

La notion de l'aide aux pays en voie de développement n'est pas précisée. Le tableau V.10 s'appuie sur les définitions données par le Comité d'aide au développement de l'OCDE (Groupe sur les problèmes statistiques, Directives unifiées du CAD, Paris 1971). On y voit que pour la période 1958-1969, le total de l'aide fournie par la Communauté s'élèverait à près de 37 milliards de dollars, se ventilant à peu près par moitié entre l'aide publique et l'aide privée. Ce chiffre est nettement supérieur au chiffre mentionné plus haut de la balance des paiements, parce qu'il comprend à la fois des dons et des prêts (notamment l'aide privée comprend essentiellement des prêts).

Tableau V.10

Aide de la Communauté aux pays en voie de développement

(période 1958-1969)

	Communauté	D	F	I	NL	B
Aide publique	<u>19,0</u>	<u>5,5</u>	<u>10,4</u>	<u>1,2</u>	<u>1,0</u>	<u>0,9</u>
dont: bilatérale	16,6	4,4	9,8	0,9	0,8	0,6
multilatérale	2,4	1,1	0,6	0,3	0,2	0,3
Aide privée	<u>17,9</u>	<u>5,6</u>	<u>6,3</u>	<u>3,2</u>	<u>1,1</u>	<u>1,7</u>
Total	36,9	11,1	16,7	4,4	2,1	2,6
En % du PNB :						
total	1,19	0,92	1,54	0,69	1,16	1,25
aide publique	0,61	0,46	0,96	0,19	0,55	0,43

Au cours de la période, le rapport $\frac{\text{aide totale}}{\text{PNB}}$ a d'abord baissé (de 1,44 en 1958 à 0,89 en 1965), puis remonté (1,22 en 1969). L'aide publique a baissé de 0,80 en 1958 à 0,49 en 1964, puis est restée sensiblement stationnaire.

La répartition par régions bénéficiaires fait ressortir la part dominante de l'Afrique, suivie par l'Asie et l'Amérique. Mais cette vue d'ensemble doit être fortement nuancée : en effet, la part relative de l'Afrique ne cesse de diminuer d'année en année, passant de plus de la moitié en début de période à moins du tiers à la fin, le relais étant pris par l'Asie et, à un moindre degré, par l'Amérique. Cette évolution est due à la réorientation de l'aide de la France et de la Belgique, initialement axée à plus de 80% sur l'Afrique.

Le solde des avoirs en devises est financé par l'excédent de la balance des paiements courants de la Communauté et le déficit corrélatif de celle des Etats-Unis, du fait du système monétaire mis institutionnellement en place à Bretton-Woods et qui, du fait de la suprématie économique des Etats-Unis, a abouti à ce que le dollar devienne la monnaie de réserve. Il en résulte pour la Communauté un manque à gagner correspondant aux intérêts qu'il aurait été possible de se procurer avec le placement de ces devises, soit sur un marché financier, soit en investissements en Europe.

Le rapport des avoirs extérieurs des autorités monétaires aux paiements courants à l'extérieur a eu tendance à baisser fortement depuis 1968; il est en 1970 nettement plus homogène entre pays qu'en 1958.

Tableau V.11

Position extérieure des autorités monétaires (Communauté à Six)

	1960	1970
Or	9,4	13,6
DTS	-	0,9
Position nette auprès du F.M.	0,8	1,5
Autres avoirs nets	6,9	13,7
Total	17,1	29,7

Source : OCDE, Balance des paiements.

Tableau V.12

Rapport des avoirs extérieurs des autorités monétaires aux paiements
courants à l'extérieur

	1958	1963	1970
Allemagne	44	41	30
France	10	40	19
Italie	60	41	28
Pays-Bas	36	29	19
Belgique/Luxembourg	43	34	22
Communauté	33	38	25

Source : OSCE

C) Mouvements de capitaux et investissements étrangers

Le phénomène général des mouvements de capitaux et des investissements étrangers peut être appréhendé sous plusieurs optiques, dont chacune ne donne qu'une vue partielle et risque donc de mener à des conclusions erronées.

Une distinction fondamentale est à faire entre le lieu de réalisation des investissements et la citoyenneté des propriétaires de l'investissement réalisé. Plus précisément, il importe de distinguer entre les aspects juridiques de la propriété, les aspects financiers (origine du financement) et les aspects économiques (localisation des entreprises).

Juridiquement, on peut distinguer quatre catégories d'entreprises (entreprises industrielles ou établissements bancaires) :

- les entreprises intégralement nationales qui appartiennent en totalité à des citoyens du pays considéré;
- les entreprises à dominante nationale, c'est-à-dire qui appartiennent en majorité à des citoyens du pays considéré;
- les filiales nationales d'entreprises étrangères, qui appartiennent en majorité à des entreprises étrangères;
- les entreprises étrangères.

Si la définition de la première et de la quatrième catégorie est parfaitement claire, il n'en va pas de même pour la deuxième et la troisième. La notion de domination nationale ou étrangère soulève d'extrêmes difficultés que les discussions entre pays membres ne sont pas encore parvenues à résoudre. En fait, on peut s'intéresser plutôt à la propriété financière, auquel cas la ligne de démarcation sera formée par 50% du capital de l'entreprise. A l'opposé, on peut mettre l'accent sur le pouvoir de décision. Il arrive alors fréquemment qu'une participation, même minoritaire, du capital soit suffisante pour donner au détenteur le véritable pouvoir de décision dans l'entreprise, surtout si le reste de la propriété est largement disséminé entre un grand nombre de petits propriétaires.

Sous l'aspect financier, il est essentiel de savoir si les capitaux proviennent d'une épargne de citoyens du pays ou d'une épargne étrangère (la création de monnaie ou l'ouverture de crédits bancaires posent un problème supplémentaire);

Economiquement, il faut regarder où se font les investissements (sur le territoire communautaire ou dans les pays tiers) (distinction entre l'investissement physique et le placement financier).

Le vocable d'investissements étrangers peut ainsi recouvrir des phénomènes extrêmement différents :

a) il peut s'agir de mouvements de capitaux étrangers qui viennent se placer sur le territoire du pays considéré, en s'adressant à une des 4 catégories d'entreprises distinguées plus haut. Ces capitaux peuvent être destinés :

- soit à financer des investissements physiques dans l'une des deux dernières catégories d'entreprises; on parle alors généralement d'investissements directs;

- soit à acheter, totalement ou partiellement, des entreprises appartenant à l'une des deux premières catégories (achats d'actions en bourse, offre publique d'achat, transaction de gré à gré, etc.); ces entreprises passent alors de la catégorie 1 aux catégories 2 ou 3 ou de la catégorie 2 à la catégorie 3.

b) il peut, à l'opposé, s'agir d'investissements faits par l'une des deux dernières catégories d'entreprises et financés soit par des capitaux étrangers soit par des capitaux nationaux.

On voit donc que ce terme d'investissements étrangers peut recouvrir un grand nombre de cas différents et qu'il est très important de savoir de quoi l'on parle avant d'essayer de mesurer - et a fortiori de juger - le phénomène.

Les classements précédents sont récapitulés dans le tableau croisé ci-après :

Catégories d'entreprises	Financement des investissements			Lieu de réalisation	
	Epargne nationale	Epargne étrangère	Total	Communauté	Pays-tiers
Entreprises nationales	U_1	V_1	$W_1 = U_1 + V_1$	X_1	Y_1
Entreprises à dominante nationale	U_2	V_2	$W_2 = U_2 + V_2$	X_2	Y_2
Filiales étrangères	U_3	V_3	$W_3 = U_3 + V_3$	X_3	Y_3
Entreprises étrangères ayant des établissements en Europe	U_4	V_4	$W_4 = U_4 + V_4$	X_4	Y_4
Toutes entreprises	$U = \sum U_i$	$V = \sum V_i$	$W = U + V = X + Y$	X	Y

Si on s'intéresse au pouvoir de décision acquis par les entreprises étrangères en Europe (ou dans un pays), ce sont les valeurs W_3 et W_4 qui nous intéressent particulièrement.

Au contraire, V nous indique l'apport financier étranger au financement d'investissement sur le territoire national.

Enfin U_3 et U_4 font ressortir la contribution de l'épargne nationale à la prise de participations étrangères et à l'accroissement de la domination étrangère sur l'économie (effet de masochisme)

Malheureusement, on ne dispose pas de statistiques suffisantes pour pouvoir distinguer tous les cas, ni parfois d'isoler la CEE dans l'Europe. On sera donc obligé dans ce qui suit de procéder à des approches fragmentaires, c'est-à-dire de donner des éclairages partiels sur l'ensemble du phénomène.

Sur l'aspect territorial, la comptabilité nationale apporte un éclairage, par les chiffres relatifs à la capacité ou le besoin de financement de la Nation (les chiffres disponibles font la distinction entre les relations avec les autres pays de la CEE et les relations avec les pays tiers).

Tableau V.13

Capacité (+) ou besoin (-) de financement de la Nation
entre 1959 et 1969

Pays	Avec les pays CEE	Avec les pays tiers	Total
D	-	+	+
F	+ de 1959 à 1962 - de 1963 à 1969	-	- (sauf 1960)
I	+ (sauf 1963)	+ (sauf 1962-1963)	+ (sauf 1963)
NL	+ (sauf 1966-1967)	+ (sauf 1964-66-69)	+ (sauf 1964, 66 et 67)
B	+	-	+ (sauf 1961, 63, 66, 68)

Le montant de ces soldes est relativement modeste : moins de 2% du PIB par pays (3% pour l'Italie depuis 1965), moins de 1% pour la Communauté toute entière.

On ne constate aucune évolution régulière avec le temps; en particulier, les soldes avec les partenaires de la CEE ne manifestent pas de tendance à la hausse.

Au cours de la période 1958-1970, les placements communautaires ont excédé d'environ 16 milliards d'unités de compte les placements étrangers dans la Communauté. Au total et en solde, la Communauté a contribué, pour environ 0,4% de son produit national, à financer des investissements exécutés sur territoire étranger. Un examen plus détaillé des chiffres récents montre que, au cours des cinq années 1966-1970, les pays destinataires ont été essentiellement les PVD et les Etats-Unis, tandis que ce dernier pays est la principale source de placements dans la Communauté.

En ce qui concerne la propriété des immobilisations effectuées, on ne dispose pas de statistiques complètes et récentes. Seuls les Américains tiennent à jour et publient des informations détaillées sur les investissements américains dans le monde. Dans la Communauté, seule la Belgique procède à un inventaire régulier des investissements étrangers dans le pays. On est donc réduit à fournir ici des données fragmentaires et souvent peu à jour.

Selon des estimations établies par l'OCDE, le total des investissements directs faits à l'étranger par les pays industrialisés s'élèverait (en valeur d'écriture comptable) en 1966 à environ 90 milliards de dollars, dont 55 pour les Etats-Unis, 16 pour le Royaume-Uni et 3 pour le Canada.⁽¹⁾

Les autres pays comprendraient notamment les Pays-Bas, la Suisse, ainsi que la France, l'Allemagne et l'Italie (depuis cette date, il faudrait ajouter le Japon). Environ les deux tiers de ces investissements seraient situés dans les pays industrialisés (et 1/10 aux Etats-Unis eux-mêmes). L'industrie compterait pour 36 milliards, le pétrole pour 26.

Les valeurs données ci-dessus sont des valeurs comptables; aux prix actuels du marché, ces chiffres devraient être substantiellement relevés. On a d'autre part estimé que, à 1\$ d'investissement direct en valeur comptable correspond en moyenne 2\$ de chiffre d'affaires. Cela signifie que le chiffre d'affaires des filiales américaines dans le monde pourrait s'élever en 1969 à environ 140 milliards de dollars (dont environ 60 pour l'industrie de transformation), chiffres à mettre en regard du PNB de l'Allemagne (186), de la France (148), du Royaume-Uni (121), de l'Italie (93) ou des exportations totales des Etats-Unis (40). On peut encore estimer que le chiffre d'affaires des filiales des entreprises étrangères était en 1966 de l'ordre de 180 milliards de dollars, soit exactement le même chiffre que le commerce mondial total.

Si on ajoute à cela que les entreprises multinationales pratiquent entre leurs diverses unités de production une certaine division du travail qui donne lieu à d'assez importants échanges, on peut tirer de ces quelques chiffres deux conclusions :

(1) Cité dans "The Growth and Spread of Multinational Companies", The Economist Intelligence Unit, QER Special No.5, New and Revised Edition 1971.

- le commerce extérieur prend une physionomie nouvelle, où aux échanges entre pays s'ajoutent des échanges entre départements de grandes entreprises; ⁽¹⁾
- la conquête de marchés étrangers se fait de plus en plus de l'intérieur, par implantation d'usines sur le territoire même à alimenter.

On constate ainsi que, entre 1960 et 1969, la valeur des investissements américains en Europe a été multipliée par 3,3 alors que les exportations des Etats-Unis vers l'Europe n'ont été multipliées que par 2,1.

Dans la Communauté à Six, la croissance de la valeur des investissements américains s'observe dès 1950. Entre 1950 et 1958, la valeur comptable est multipliée par 3. Mais le phénomène s'accélère ensuite, puisqu'au cours d'une nouvelle période de 8 ans, le multiplicateur est de 4. La mise en place du Marché commun - et la perspective du tarif douanier commun - ont incité les entreprises américaines à prendre place sur ce grand marché en voie de création. Depuis 1967, par contre, le rythme se ralentit. ⁽²⁾

(1) "Une des conséquences les plus importantes de la croissance des compagnies multinationales est la proportion croissante du commerce mondial qui est constituée par leurs transactions internes. Une étude récente du Département du Commerce Américain portant sur 320 entreprises américaines qui, en 1965, assuraient plus du tiers des exportations des Etats-Unis, a montré que 4,4 milliards \$ (52%) des 8,5 milliards \$ d'exportations ainsi couvertes se faisaient par le canal des filiales étrangères d'entreprises américaines. Sur ce total, 48% allaient en effet à des acheteurs étrangers indépendants, 29% à des filiales pour revente directe, 18% à des filiales pour transformation ultérieure, 3% étaient constitués par des biens d'équipement achetés aux Etats-Unis par ces filiales (les 2% restants allaient à des filiales sous une rubrique non dénommée).

Des chiffres britanniques qui couvrent un échantillon plus large d'entreprises mais qui ne sont pas ventilés entre revente directe et consommation ultérieure, montrent qu'en 1966 les exportations à destination d'entreprises d'Outre Mer liées aux exportateurs représentaient environ 22% du total des exportations britanniques."

Source : The Economist Intelligence Unit, op.cit.

(2) La part de la CEE des investissements américains à l'étranger est ainsi passée de 5,4 en 1950 et 7,0 en 1958 à 14,9 en 1970.

Tableau V.14

Valeur comptable des investissements directs américains
à l'étranger

	1929	1946	1960	1965	1969	1970
<u>A. Par région</u>						
Europe	1,4	1,0	6,6	14,0	21,6	24,5
Canada	2,0	2,5	11,2	15,2	21,1	22,8
Amérique latine	3,5	3,1	8,4	9,4	13,8	14,7
Autres	0,6	0,6	6,6	10,7	14,5	16,1
Total	7,5	7,2	32,8	49,3	71,0	78,1
<u>B. Par secteur</u>						
Pétrole	1,1	1,4	10,4	15,3	20,0	21,8
Mines	1,2	0,8	3,0	3,8	5,6	6,1
Industries de transformation	1,8	2,4	11,2	19,3	29,5	32,2
Autres	3,4	2,6	7,7	10,9	15,7	18,0
Total	7,5	7,2	32,8	49,3	70,8	78,1

Tableau V.15

Evolution de la part des immobilisations possédées par des
Américains dans le stock de capital du secteur industriel
des pays membres.

Année	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique
1958	1,8	1,6	1,0	2,7	2,2
1970	3,1	2,7	1,5	3,7	4,1

NB. Allemagne, France, Pays-Bas et Belgique : industries
Italie : industries + services

Tableau V.16

Investissements directs américains dans la CEE : valeur comptable
et taux d'accroissement annuel

Année	Valeur comptable	Taux	Année	Valeur comptable	Taux
1951	749	17,5	1961	3,104	17,4
1952	816	9,0	1962	3,722	19,9
1953	915	12,1	1963	4,490	20,6
1954	1,016	11,0	1964	5,421	20,8
1955	1,173	15,5	1965	6,304	16,2
1956	1,429	21,8	1966	7,587	20,3
1957	1,680	17,6	1967	8,444	11,3
1958	1,908	13,5	1968	9,012	6,7
1959	2,208	15,7	1969	10,255	13,8
1960	2,644	19,7	1970	11,695	14,0

Cette valeur comptable des immobilisations européennes possédées par des Américains ne représente encore qu'une fraction modique du stock de capital de l'industrie de la Communauté, mais cette fraction a augmenté de façon substantielle depuis 1958.

Les chiffres du tableau V.15 ne doivent être considérés que comme des ordres de grandeur qui ne sont pas strictement comparables; ils laissent toutefois apparaître une disparité sensible entre pays, la part relative des immobilisations américaines étant nettement supérieure au Benelux que dans les autres pays.

D'ailleurs, ces pourcentages sont très différents suivant les secteurs, comme le montrent les tableaux suivants.

(1) La part de la CEE des investissements

Tableau V. 17

Le contrôle juridique de l'étranger sur
divers secteurs de l'économie

A. Secteurs principalement contrôlés (en % du chiffre
d'affaires)

Secteurs	France 1962			Allemagne 1964		
	Tous pays	Marché commun	Etats-Unis	Tous pays	Marché commun	Etats-Unis
Pétrole et carburants ..	36	9	20	93	30	38
Construction de machines	32	3	13	24	1	15
Automobiles	16	1	11)		
Construction électrique.	17	8	4)		
Précision, horlogerie, optique	34	2	24)	23	8
Chimie	21	9	6)		
Caoutchouc	33	5	17)	14	4
Corps gras	42	39	2			
Industrie du lait	33	--	--			
Industries alimentaires .				39	17	8
Jeux, jouets'	20	--	1			
Instruments de musique .	54	20	--			
Production cinématogra- phique	28	4	13			

B. Principaux pays en % du total

Pays	France 1962	Allemagne 1964
Etats-Unis	33	34
Allemagne	5	--
Belgique	12	5
France	--	7
Italie	3	1
Pays-Bas	13	17
Marché Commun	(33)	(30)
Grande Bretagne	9	10
Suisse	17	16
Autres	8	10
Total	100	100

Source : France : Recensement des investissements étrangers en France, Statis-
tiques et études financières, Mars 1967.

Allemagne : Die Höhe des ausländischen Beteiligungskapitals, Monatsberichte
der Deutschen Bundesbank, Mai 1965.

Source : L'Economie de la Communauté Européenne.

Tableau V.16

Investissements directs américains dans la CEE : valeur comptable
et taux d'accroissement annuel

Année	Valeur comptable	Taux	Année	Valeur comptable	Taux
1951	749	17,5	1961	3,104	17,4
1952	816	9,0	1962	3,722	19,9
1953	915	12,1	1963	4,490	20,6
1954	1,016	11,0	1964	5,421	20,8
1955	1,173	15,5	1965	6,304	16,2
1956	1,429	21,8	1966	7,587	20,3
1957	1,680	17,6	1967	8,444	11,3
1958	1,908	13,5	1968	9,012	6,7
1959	2,208	15,7	1969	10,255	13,8
1960	2,644	19,7	1970	11,695	14,0

Cette valeur comptable des immobilisations européennes possédées par des Américains ne représente encore qu'une fraction modique du stock de capital de l'industrie de la Communauté, mais cette fraction a augmenté de façon substantielle depuis 1958.

Les chiffres du tableau V.15 ne doivent être considérés que comme des ordres de grandeur qui ne sont pas strictement comparables; ils laissent toutefois apparaître une disparité sensible entre pays, la part relative des immobilisations américaines étant nettement supérieure au Benelux que dans les autres pays. D'ailleurs, ces pourcentages sont très différents suivant les secteurs, comme le montrent les tableaux suivants.

(1) La part de la CEE des investissements

Tableau V. 17

Le contrôle juridique de l'étranger sur
divers secteurs de l'économie

A. Secteurs principalement contrôlés (en % du chiffre
d'affaires)

Secteurs	France 1962			Allemagne 1964		
	Tous pays	Marché commun	Etats-Unis	Tous pays	Marché commun	Etats-Unis
Pétrole et carburants ..	36	9	20	93	30	38
Construction de machines	32	3	13	24	1	15
Automobiles	16	1	11)		
Construction électrique.	17	8	4)		
Précision, horlogerie, optique	34	2	24)	8	10
Chimie	21	9	6)		
Caoutchouc	33	5	17)	4	5
Corps gras	42	39	2			
Industrie du lait	33	--	--	39	17	8
Industries alimentaires .						
Jeux, jouets'	20	--	1			
Instruments de musique .	54	20	--			
Production cinématogra- phique	28	4	13			

B. Principaux pays en % du total

Pays	France 1962	Allemagne 1964
Etats-Unis	33	34
Allemagne	5	--
Belgique	12	5
France	--	7
Italie	3	1
Pays-Bas	13	17
Marché Commun	(33)	(30)
Grande Bretagne	9	10
Suisse	17	16
Autres	8	10
Total	100	100

Source : France : Recensement des investissements étrangers en France, Statis-
tiques et études financières, Mars 1967.

Allemagne : Die Höhe des ausländischen Beteiligungskapitals, Monatsberichte
der Deutschen Bundesbank, Mai 1965.

Source : L'Economie de la Communauté Européenne.

Tableau V.18

Les investissements étrangers en Belgique

A. Evolution de 1959 à 1969			
Année	Nombre de projets	Investissements prévus (millions de frs)	Capacités d'emplois prévus (a)
1959 ...	39	2.458	3.390
1960 ...	143	3.353	5.275
1961 ...	236	6.724	6.260
1962 ...	189	6.814 (b)	6.850 (b)
1963 ...	311	5.444	4.265
1964 ...	422	9.076 (c)	4.172 (c)
1965 (d)	462	17.757	10.112
1966 ...	561	5.742	3.405
1967 ...	543	12.943	2.949
1968 ...	539	9.903	4.865
1969 ...	644	33.215	13.600
Total	4.089	113.429	65.143

B. Répartition selon les pays de provenance		
	1959-1969	1969
Amérique	63	11
Allemagne	14	5
Grande-Bretagne	9	5
Pays-Bas	7	2
France	5	1
Autres pays	15	9
Total	113	33

(a) Uniquement l'emploi prévu dans le secteur de l'industrie manufacturière.

(b) Non compris l'investissement du complexe sidérurgique de la S.A. Sidmar bien que le capital soit partiellement étranger.

(c) Le chiffre de 1964 ne reprend plus un investissement allemand répertorié dans le rapport 1961 mais dont la réalisation avait été retardée et qui a débuté en 1964 ; son ampleur est plus importante que celle prévue dans la version initiale. Il s'agit d'un projet touchant le secteur chimique.

(d) Les chiffres de l'année 1965 ont été rectifiés à la suite de l'abandon d'un projet répertorié en 1965 pour la province du Brabant.

Source : Ministère des Affaires Economiques. Adm. de l'Industrie : Direction Investissements étrangers - Rapport 1969.

Tableau V.19

Les créances américaines en Europe et européennes aux E.U.

	1957	1963	1969	1971	Variations	
					1957-63	1963-69
<u>Créances américaines en Europe</u>	<u>16,9</u>	<u>24,8</u>	<u>41,4</u>	<u>45,6</u>	<u>7,9</u>	<u>16,6</u>
1. Privées	6,9	17,0	30,3	37,6	10,1	13,3
<u>long terme :</u>	5,9	15,3	26,7	33,2	9,4	11,4
investissements directs	4,2	10,3	21,6	27,6	6,1	11,3
actions	0,5	2,3	2,8	2,8	1,8	0,5
autres	1,2	2,7	2,3	3,8	1,5	-0,4
court terme	1,0	1,7	3,6	4,3	0,7	1,9
2. Publiques	10,0	7,8	11,1	8,1	-2,2	3,3
<u>Créances européennes aux Etats-Unis</u>	<u>17,7</u>	<u>29,9</u>	<u>55,5</u>	<u>74,7</u>	<u>12,2</u>	<u>25,6</u>
<u>long terme :</u>	9,5	16,2	27,5	37,4	6,7	11,3
investissements directs	3,0	5,5	8,5	10,1	1,7	3,0
actions	4,4	9,3	12,1	14,7	4,9	2,8
obligations	0,3	0,5	3,8	6,8	0,2	3,3
autres	1,0	0,9	3,1	5,8	-0,1	2,2
court terme	8,2	13,7	28,0	37,3	5,5	14,3

Source : Department of commerce des Etats-Unis (Survey of Current business).

Quant au financement des investissements, on peut donner deux aperçus. D'une part, du tableau V.19, qui indique la ventilation des créances américaines en Europe et européennes aux Etats-Unis, se dégagent quelques points saillants :

- la croissance des créances européennes aux Etats-Unis a été plus forte que celle des créances américaines en Europe, mais cet écart apparaît uniquement pour les créances à court terme (essentiellement dettes américaines à des banques européennes); au contraire, pour les créances à long terme, l'écart entre les taux de croissance est inverse.
- les Etats-Unis font massivement les investissements directs en Europe, tandis que les Européens achètent surtout des titres boursiers (actions et obligations).
- tout se passe comme si l'Europe prêtait à court terme et que les Etats-Unis prêtent à long terme; on se trouverait alors en face d'un phénomène de transformation (telle est bien l'interprétation donnée par certains auteurs américains, notamment Kindleberger).

Tableau V.20

Le financement des entreprises américaines en Europe

A N N E E	Sources de financement (en %)				
	Investisse- ment total (10 ⁶ dollars)	Bénéfices nets réin- vestis	Amortissement	Fonds en provenance des U.S.A.	Fonds obtenus en dehors des U.S.A.
1957	1.275	17,6	23,5	18,7	40,2
1958	1.248	17,0	29,1	13,0	40,9
1960	1.640	18,1	27,9	31,3	22,7
1963	2.899	13,8	27,9	19,9	38,4
1967	.	8,9	28,6	16,1	46,6

Source : Survey of Current Business.

D'autre part, pour le financement des entreprises américaines en Europe, on constate que, sauf de 1950 à 1962, les fonds en provenance des Etats-Unis n'ont jamais assuré plus du quart du financement. Amortissements et bénéfices contribuent à celui-ci pour 40% au plus, les fonds obtenus en dehors des U.S.A., c'est-à-dire essentiellement sur le marché européen pour un montant analogue.

Si nous excluons l'amortissement, et si nous raisonnons donc en termes d'investissement net, le financement de celui-ci serait assuré comme suit :

bénéfices réinvestis	20 à 25%
fonds en provenance des U.S.A. ...	25 à 30%
fonds obtenus en dehors des U.S.A.,	plus de 50%

Remarquons que le réinvestissement intégral des bénéfices permettrait un taux de croissance de la valeur comptable égale au "rate of return", soit 8 à 10% au cours des dernières années (Survey of CB). Or, le taux moyen au cours de la période 1963-1969 a été de l'ordre de 12%. Le processus aurait donc presque pu s'entretenir lui-même.

OBSERVATIONS TERMINALES
SUR CERTAINES LACUNES STATISTIQUES

L'établissement de ce rapport s'est heurté sur de nombreux points à l'insuffisance de la documentation statistique qui a même empêché complètement d'aborder certaines questions importantes.

Cette constatation ne doit aucunement être interprétée comme une critique vis-à-vis des Offices Statistiques; en particulier, l'Office Statistique des Communautés Européennes a apporté un concours de première importance aux auteurs du rapport. Mais nous pensons pouvoir, au contraire, rendre service à ces Offices Statistiques pour la préparation de leurs programmes d'activités à moyen terme, en indiquant ici les lacunes qui nous paraissent être les plus graves et qu'on peut regrouper sous quatre rubriques :

1. Les phénomènes de production

1.1 Chiffres de production par produit

De tels chiffres disponibles sur une période assez longue (soit année par année, soit au moins à intervalles réguliers) permettraient de comparer l'évolution des productions entre pays, et donc d'analyser les phénomènes de spécialisation entre pays, qui sont une des transformations attendues de la création du Marché commun. Actuellement, les chiffres sont rares et portent surtout sur des demi-produits ou des produits peu élaborés et avec des nomenclatures non comparables d'un pays à l'autre.

La pénurie d'informations est particulièrement grave pour les produits finis les plus élaborés qui se trouvent être ceux dont la production augmente le plus vite et qui tiennent souvent une place importante dans le commerce extérieur.

En ce qui concerne plus particulièrement les statistiques tenues au niveau communautaire, on ne peut manquer d'être surpris par le gigantesque déséquilibre entre la multitude d'informations collectées et publiées pour les secteurs de l'énergie et de la sidérurgie, et l'extrême modicité, pour ne

pas dire l'inexistence, des statistiques disponibles pour des secteurs comme l'informatique, la construction électrique, le matériel de précision, etc...

1.2 Concentration des entreprises

La concentration des entreprises est également un des phénomènes qui serait particulièrement à suivre. Pour cela, il serait bon de disposer :

- à intervalles réguliers (de l'ordre de 4 ou 5 ans) d'une description détaillée de la répartition des entreprises selon leurs dimensions (avec recours à plusieurs critères, notamment les effectifs et le chiffre d'affaires), avec ventilation en un nombre de branches d'une certaine ampleur (au moins une trentaine);
- une statistique permanente de vie des entreprises (création et disparition, avec ventilation de ces disparitions suivant qu'il s'agit de fermeture pure et simple ou de fusion avec d'autres entreprises).

2. Les revenus

Les statistiques de revenus sont certainement les plus déficientes dans tous les pays européens; elles sont **cependant** indispensables pour l'élaboration d'une politique à moyen terme, et tout particulièrement d'une politique sociale.

Trois aspects seraient prioritaires :

- la répartition des revenus par catégories socio-professionnelles, avec un tableau croisé types de revenus et catégories socio-professionnelles. Sur la base des statistiques existantes, en effet, on est amené souvent à considérer comme revenus des salariés les salaires et prestations sociales, alors que les salariés bénéficient en fait également d'autres revenus et qu'une partie des prestations sociales va à des salariés à la retraite. On est donc dans l'incapacité de suivre l'évolution dans le temps des revenus des diverses catégories socio-professionnelles.

- la courbe de distribution des revenus par tranches de revenus. On est dans l'incapacité, actuellement, de comparer les situations entre pays et de comparer les évolutions de ces situations.
- des informations sur la situation des groupes ayant les revenus les plus bas (vieillards, handicapés, etc...). Il semble, en effet, y avoir un consensus général pour vouloir, en priorité, améliorer la situation de ces personnes, mais la situation réelle de ces personnes est fort mal connue, de même d'ailleurs que la nature même des personnes ayant des bas revenus.

3. La consommation

Comme on l'a exposé au chapitre III, repérer la consommation à l'aide des seules dépenses des ménages devient de moins en moins significatif et de plus en plus dangereux pour préparer les décisions à moyen terme. Aussi y aurait-il urgence à développer les travaux statistiques tournant autour de la notion de consommation élargie, ce qui suppose notamment la ventilation des dépenses publiques. Les améliorations les plus urgentes portent sur l'utilisation d'une nomenclature fonctionnelle plus détaillée que celle actuellement disponible, et sur l'application de cette ventilation fonctionnelle aux dépenses des collectivités locales (les travaux sur ce point seraient évidemment à coordonner avec ceux actuellement poursuivis sous l'égide de l'UNESCO).

4. Les prix

Avec les statistiques de production, il s'agit là d'un domaine où les lacunes sont particulièrement graves. D'une part, dans un espace économique qui vise à devenir une véritable union économique, une des pierres de touche de la réalisation de cette union est constituée par le rapprochement progressif des prix, les écarts ne découlant plus que de conditions tout-à-fait objectives telles que les frais de transport. Il serait donc du plus grand intérêt de pouvoir suivre l'évolution de ces écarts de prix entre régions pour comprendre les raisons des écarts qui demeurent. Certes, certaines enquêtes fort précieuses ont déjà été menées, mais la comparabilité semble devoir encore être améliorée et surtout, il serait indispensable de pouvoir disposer pour un nombre suffisant de produits, à la fois des prix aux stades de la production, du commerce de gros et du commerce de détail, comme cela existe en partie pour l'automobile.

De plus, la connaissance détaillée de ces divers prix tant à la production qu'à la consommation, permettrait enfin d'établir pour l'ensemble de la population de la Communauté et de chacun des pays membres, des calculs de prix de "paniers de provisions", qui sont la seule méthode permettant la comparaison significative des niveaux de vie entre pays.

D'autre part, les problèmes d'équilibre des balances de paiement et de détermination des taux de change d'équilibre supposent une bonne connaissance des prix du commerce extérieur. Comme il a déjà été souligné dans le rapport URI, il est anormal que sur un problème aussi fondamental, seul un pays de la Communauté - l'Allemagne - élabore des prix à l'exportation réellement significatifs. Il y a là une lacune qui semble grave et qui serait à combler de façon prioritaire.

°
°

Enfin, une dernière remarque sur les délais de publication des statistiques. Il est bien connu que la publication des statistiques relatives à un ensemble de pays subit, de façon cumulative, tous les délais relatifs aux statistiques de chaque pays. Néanmoins, on doit se demander si on a donné actuellement la réponse optimale (dans l'intérêt des utilisateurs de statistiques) au compromis qui doit se faire entre la volonté de ne publier que des statistiques suffisamment contrôlées et disponibles pour l'ensemble des pays, et la volonté de fournir les informations à l'utilisateur le plus rapidement possible, même si cette rapidité doit entraîner une moindre précision.

ANNEXE STATISTIQUE

(Quelques données de base)

Cette annexe comprend les tableaux ci-dessous :

1. Produit intérieur brut à prix constants (prix de marché et taux de change de 1963)
 - A) Valeurs en monnaies nationales
 - B) Valeurs en unités de comptes (milliards d'unités)
 - C) Indices
2. Produit intérieur brut par tête à prix constants (prix de marché et taux de change 1963)
 - A) Valeurs en monnaies nationales
 - B) Valeurs en unités de compte
 - C) Indices
3. Produit intérieur brut aux prix de marché par travailleur à prix constants (prix de marché et taux de change de 1963)
 - A) Valeur en monnaies nationales
 - B) Valeur en unités de compte
 - C) Indices
4. Répartition du produit intérieur brut entre secteurs
 - I. Allemagne A) P.I.B. aux prix de marché, en prix courants
B) " " " " " en prix 1963
C) " au coût des facteurs, en prix courants
 - II. France A) P.I.B. aux prix de marché, en prix courants
B) " " " " " en prix 1963
C) " au coût des facteurs, en prix courants
 - III. Italie A) P.I.B. aux prix de marché, en prix courants
B) " au coût des facteurs, en prix courants
 - IV. Pays-Bas A) P.I.B. aux prix de marché, en prix courants
B) " " " " " en prix 1963
C) " au coût des facteurs, en prix courants
 - V. Belgique A) P.I.B. aux prix de marché, en prix courants
B) " " " " " en prix 1963
C) " au coût des facteurs, en prix courants
 - VI. Luxembourg - P.I.B. au coût des facteurs, en prix courants
 - VII. Communauté - P.I.B. aux prix de marché, aux prix et taux de change courants.
5. Utilisation du produit intérieur brut (prix du marché, prix et taux de change courants)

Allemagne / France / Italie / Pays-Bas / Belgique / Luxembourg
Communauté / Royaume-Uni / U.S.A. / Japon
6. Indices de production industrielle (indices généraux sans bâtiment)

Tableau 1

Produit intérieur brut à prix constants
(prix de marché et taux de change de 1963)

A) Valeurs en monnaies nationales

	1950	1955	1958	1959	1960	1963	1965	1969	1970
D (RF)	147,9	232,6	272,9	293,3	338,6	384,8	434,0	513,9	543,3
F	-	271,2	313,4	323,3	346,1	411,4	458,8	574,2	606,9
I	15803	19616	22669	24148	25677	31140	33148	41605	44407
NL	29,87	38,73	41,25	43,19	47,09	52,23	60,08	73,45	78,28
B	483,0	526,8	550,4	566,2	597,1	691,1	765,8	904,0	960,6
L	-	-	-	-	25,8	27,7	30,3	34,9	(36,1)
GB	21,21	24,63	25,58	26,61	27,93	30,24	32,69	35,58	36,64
USA	384,6	474,7	486,6	516,1	528,3	596,3	668,0	787,9	783,0
J	-	11738	14442	15782	18019	24530	29040	46414	51328

B) Valeurs en unités de comptes (milliards d'unités)

	1950	1955	1958	1959	1960	1963	1965	1969	1970
D (RF)	37,0	58,2	68,2	73,3	84,6	96,2	108,5	128,4	135,8
F	-	54,9	63,5	65,5	70,1	83,3	92,9	116,5	122,9
I	25,3	31,4	36,3	38,6	41,1	49,8	53,0	67,1	71,1
NL	8,3	10,7	11,4	11,9	13,0	14,4	16,6	20,3	21,6
B	9,7	10,5	11,0	11,3	11,9	13,8	15,3	18,0	19,2
L	-	(0,4)	(0,4)	(0,5)	0,5	0,6	0,6	0,7	(0,7)
CEE	-	166,2	190,9	201,2	221,3	258,1	287,0	350,4	371,4
GB	59,4	68,9	71,6	74,5	78,2	84,7	91,5	99,6	102,6
USA	384,6	474,7	486,6	516,1	528,3	596,3	668,0	787,9	783,0
J	-	32,6	40,1	43,8	50,0	68,1	80,6	128,9	142,6

C) Indices
(1963 = 100)

	1950	1955	1958	1959	1960	1963	1965	1969	1970
D (RF)	38,4	60,4	70,9	76,2	88,0	100	112,8	133,6	141,2
F	-	65,9	76,2	78,6	84,1	100	111,5	139,6	147,5
I	50,7	63,0	72,8	77,5	82,5	100	106,4	133,6	142,6
NL	57,2	74,1	79,0	82,7	90,2	100	115,0	140,6	149,9
B	69,9	76,2	79,6	81,9	86,4	100	110,8	130,8	139,0
L	-	-	-	-	93,0	100	109,4	135,9	(130,3)
CCE	-	64,4	74,0	77,9	85,7	100	111,2	135,7	143,9
GB	70,1	81,4	84,6	88,0	92,3	100	108,1	117,6	121,1
USA	64,5	79,6	81,5	86,5	88,6	100	112,0	132,1	131,3
J	-	47,8	58,9	64,3	73,5	100	118,4	189,2	209,3

Tableau 2

Produit intérieur brut par tête à prix constants
(prix de marché et taux de change de 1963)

A) Valeurs en monnaies nationales

	1950	1955	1958	1959	1960	1963	1965	1969	1970
D (RF)	3,154	4,728	5,346	(5,569)	6,108	6,682	7,354	8,446	8,824
F	-	6,244	6,997	7,146	7,577	8,598	9,453	11,405	11,947
I	345,7	400,5	458,2	484,6	511,5	604,6	629,1	768,7	815,0
NL	2,953	3,602	3,687	3,806	4,100	4,365	4,887	5,703	5,998
B	55,02	59,40	60,80	62,19	65,23	74,40	80,93	93,72	99,20
L	-	-	-	-	82,19	85,47	91,54	102,9	(106,2)
GB	0,419	0,479	0,493	0,510	0,533	0,563	0,600	0,640	0,656
USA	2526	2872	2794	2915	2924	3148	3433	3877	3823
J	-	131,7	157,6	170,5	193,0	255,5	296,0	453,2	495,7

B) Valeurs en unités de compte

	1950	1955	1958	1959	1960	1963	1965	1969	1970
D (RF)	789	1182	1336	(1392)	1527	1670	1838	2111	2206
F	-	1067	1420	1451	1538	1745	1919	2315	2420
I	553	641	733	775	818	967	1007	1030	1304
NL	815	994	1018	1050	1130	1205	1349	1574	1657
B	1100	1188	1216	1244	1305	1488	1619	1874	1984
L	-	-	-	-	1644	1709	1831	2058	(2124)
CEE	-	1009	1129	1179	1285	1446	1574	1864	1956
GB	1173	1341	1380	1428	1494	1578	1681	1793	1838
J	-	336	438	474	536	710	822	1259	1377

C) Indices
(1963 = 100)

	1950	1955	1958	1959	1960	1963	1965	1969	1970
D (RF)	47,2	70,8	80,0	(83,3)	91,4	100	110,1	126,4	132,1
F	-	72,6	81,4	83,1	88,1	100	109,9	132,6	138,7
I	57,2	66,2	75,8	80,1	84,6	100	104,0	127,1	134,8
NL	67,6	82,5	84,5	87,2	93,9	100	112,0	130,6	137,5
B	73,9	79,8	81,7	83,6	87,7	100	108,8	126,0	133,3
L	-	-	-	-	96,2	100	107,1	120,4	(124,2)
CEE	-	69,8	78,1	81,5	88,9	100	108,8	128,9	135,3
GB	74,2	84,8	87,3	90,5	94,6	100	106,6	113,6	116,5
USA	80,2	91,2	88,7	92,6	92,9	100	109,0	123,2	121,4
J	-	51,6	61,7	66,7	75,5	100	115,8	177,4	194,0

Tableau 3

Produit intérieur brut aux prix de marché par travailleur à prix constants
(prix de marché et taux de change de 1963)

A) Valeur en monnaies nationales

	1955	1958	1959	1960	1963	1965	1969	1970
D (RF)	10,21	11,39	12,13	12,98	14,39	16,04	19,24	20,04
F	14,00	15,89	16,54	17,66	20,73	22,78	27,49	28,95
I	956,2	1097	1169	1244	1546	1684	2146	2257
NL	9,644	10,15	10,52	11,26	11,91	13,35	15,88	16,73
B	(150,5)	(157,2)	(162,7)	171,1	191,8	209,3	242,9	254,5
L	-	-	-	192,9	204,1	218,2	248,5	(250,9)
GB	0,795	0,826	0,857	0,884	0,940	0,995	1,103	1,145
USA	7273	7411	7683	7736	8461	9049	9684	9570
J	286,9	335,9	364,0	406,1	533,9	613,8	920,9	1008

B) Valeur en unités de compte

	1955	1958	1959	1960	1963	1965	1969	1970
D (RF)	2552	2847	3032	3245	3597	4011	4809	5009
F	2835	3219	3351	3577	4199	4615	5568	5864
I	1530	1755	1870	1991	2474	2695	3433	3611
NL	2664	2805	2907	3110	3289	3687	4387	4622
B	(3011)	(3145)	(3255)	3423	3837	4187	4858	5091
L	-	-	-	3858	4082	4365	4971	(5019)
CEE	2362	2649	2790	2986	3449	3818	4665	4864
GB	2839	2951	3061	3156	3358	3554	3940	4090
USA	7273	7411	7683	7736	8461	9049	9684	9570
J	797	933	1011	1128	1483	1705	2558	2799

C) Indices

(1963 = 100)

	1955	1958	1959	1960	1963	1965	1969	1970
D (RF)	71,1	79,4	84,5	90,2	100	111,5	133,7	139,3
F	67,5	76,7	79,8	85,2	100	109,9	135,0	139,7
I	61,8	70,9	75,6	80,5	100	108,9	138,7	146,0
NL	81,0	85,3	88,4	94,6	100	112,1	133,4	140,6
B	(78,5)	(82,0)	(84,8)	89,2	100	109,1	126,6	132,3
L	-	-	-	94,5	100	106,9	121,8	(121,9)
CEE	68,7	77,0	81,1	86,6	100	110,7	135,3	141,0
GB	84,5	87,9	91,2	94,0	100	105,9	117,3	121,7
USA	86,0	87,6	90,8	91,4	100	106,9	114,5	113,1
J	53,8	62,9	68,2	76,1	100	115,0	172,5	188,7

Tableau 4

Répartition du produit intérieur brut entre secteurs

Secteur I = Agriculture, sylviculture et pêche
 Secteur II = Industrie (y compris construction)
 Secteur III = Services et administrations publiques

I. ALLEMAGNE (RF) (%)A) produit intérieur brut aux prix de marché, en prix courants

	1950	1955	1958	1959	1960	1963	1965	1969	1970
Secteur I	10,4	7,9	6,9	6,5	5,7	4,9	4,3	3,6	3,1
Sect. II	49,8	53,4	52,6	53,4	54,4	53,5	54,1	53,8	54,2
Sect. III	39,8	38,7	40,4	40,1	39,8	41,6	41,6	42,6	42,7
P.I.B.	100	100	100	100	100	100	100	100	100

B) produit intérieur brut aux prix de marché, en prix 1963

	1950	1955	1958	1959	1960	1963	1965	1969	1970
Secteur I	8,9	6,7	6,2	6,0	5,4	4,9	4,2	4,2	3,8
Sect. II	44,1	50,9	50,9	51,6	52,9	53,5	55,4	56,5	56,9
Sect. III	47,0	42,4	42,9	42,4	41,7	41,6	40,4	39,3	39,3
P.I.B.	100	100	100	100	100	100	100	100	100

C) produit intérieur brut au coût des facteurs, en prix courants

	1950	1955	1958	1959	1960	1963	1965	1969	1970
Secteur I	-	-	-	-	6,6	5,9	5,0	4,2	3,8
Sect. II	-	-	-	-	52,5	51,4	51,9	51,6	52,3
Sect. III	-	-	-	-	41,0	42,6	43,0	44,2	43,9
P.I.B.	-	-	-	-	100	100	100	100	100

II. FRANCE (%)A) produit intérieur brut aux prix de marché, en prix courants

	1950	1955	1958	1959	1960	1963	1965	1969	1970
Secteur I	14,6	11,4	10,7	9,0	9,3	8,3	7,3	5,8	5,9
Sect. II	47,3	46,5	47,5	47,2	47,1	46,7	47,2	47,0	47,2
Sect. III	38,1	42,1	41,8	43,8	43,6	45,0	45,5	47,1	46,9
P.I.B.	100	100	100	100	100	100	100	100	100

B) produit intérieur brut aux prix de marché, en prix 1963

	1950	1955	1958	1959	1960	1963	1965	1969	1970
Secteur I	12,4	11,3	9,8	9,3	9,7	8,3	7,9	6,5	6,4
Sect. II	42,4	43,4	45,2	45,1	45,4	46,7	47,7	49,3	49,0
Sect. III	45,2	45,3	45,0	45,6	44,9	45,0	44,4	44,1	44,6
P.I.B.	100	100	100	100	100	100	100	100	100

C) produit intérieur brut au coût des facteurs, en prix courants

	1950	1955	1958	1959	1960	1963	1965	1969	1970
Secteur I	-	-	-	10,5	10,7	9,6	8,4	6,7	6,6
Sect. II	-	-	-	43,6	43,5	43,6	44,2	44,5	-
Sect. III	-	-	-	46,5	45,7	46,8	47,4	48,8	-
P.I.B.	-	-	-	100	100	100	100	100	100

VI. LUXEMBOURG

(%)

- produit intérieur brut au coût des facteurs, en prix courants

	1952	1955	1958	1959	1960	1963	1965	1969	1970
Secteur I	9,3	9,3	8,7	8,6	7,6	7,1	6,3	4,9	-
Sect. II	56,3	53,3	51,5	52,3	55,6	53,0	52,8	55,6	-
Sect. III	34,4	37,4	39,8	39,1	36,8	40,0	40,9	39,5	-
P.I.B.	100	100	100	100	100	100	100	100	-

VII. COMMUNAUTE

(%)

- produit intérieur brut aux prix de marché, aux prix et taux de change courants

	1959	1960	1963	1965	1969	1970
Secteur I	(9,0)	8,4	7,6	6,9	5,7	5,3
Sect. II	(47,5)	47,8	47,2	47,5	47,4	48,0
Sect. III	(43,5)	43,8	45,2	45,6	46,9	46,7
P.I.B.	100	100	100	100	100	100

Tableau 6

Indices de production industrielle

(-Indices généraux sans bâtiment-)

1963 = 100

	1952	1955	1958	1959	1960	1963	1965	1969	1970
D (RF)	44	62	73	78	88	100	114	144	154
F	-	63	78	79	86	100	109	139	(151)
I	38	50	63	69	79	100	105	139	149
NL	52	68	71	79	87	100	116	160	175
B	64	74	74	78	83	100	109	132	134
L	80	85	88	92	100	100	110	127	127
CEE	-	61	73	77	85	100	111	142	(152)
GB	-	84	84	89	95	100	111	124	125
USA	68	77	75	85	87	100	115	139	135
J	-	-	47	56	70	100	120	222	258

Liste des tableaux

<u>N°</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
I. 1	Evolution du produit national brut	I. 3
I. 2	Comparaison du PNB par habitant	I. 2
I. 3	Indicateurs relatifs à quatre grandes régions de la Communauté	I. 7
I. 4	Evolution de divers indicateurs macro-économiques (Taux de croissance annuels 1958-70 en %)	I. 9
I. 5	Répartition de la formation brute de capital fixe entre grands secteurs (en % de la FBCF totale)	I.14
I. 6	Taux d'investissement par secteur	I.16
I. 7	Coefficients de capital par secteur en 1962	I.18
I. 8	Taux d'accroissement du stock de capital et de la valeur ajoutée dans l'industrie (% an)	I.20
I. 9	Taux d'utilisation de la production maximum possible de la sidérurgie communautaire	I.23
I.10	Contribution des différents secteurs au PIB de chaque pays (prix du marché, prix courants)	I.26
I.11	Répartition de la population active entre grands secteurs .	I.27
I.12	Production industrielle et taux d'accroissement annuels (industrie sans bâtiment)	I.29
I.13	Part de chaque pays dans la production communautaire	I.31
I.14	Evolution de la production de diverses branches indus- trielles (coefficients multiplicateurs : 1970/1958)	I.33
I.15	Coefficients de prépondérance dans les échanges intra-CEE .	I.36
I.16	Coefficients de prépondérance dans les échanges intra-CEE en 1970	I.37
I.17	Coefficients de prépondérance pour les produits de la branche "Articles manufacturés en métal" (1970)	I.41
I.18	Classement compte tenu de la position allemande (par ordre décroissant des valeurs du coefficient de prépondérance) ..	I.44
I.19	Evolution du coefficient de prépondérance pour les branches présentant une évolution caractéristique vers la spéciali- sation dans le cadre du commerce intra-communautaire au cours de la période 1958-1970	I.49
I.20	Part des commerces intra et extra-communautaires dans le total pour l'ensemble de la Communauté	I.53
I.21	Evolution du commerce es pays membres 1959-1970	I.55
I.22	Commerce net 1959-1970 en valeurs	I.56
I.23	Importance relative du commerce extérieur (marchandises) Année 1970	I.57

I.24	Taux de croissance des échanges intra-communautaires par branches (1958-1970)	I.59
I.25	Elasticités des échanges intra-communautaires par rapport aux échanges entre pays à économies de marché développées européens et américains	I.60
I.26	Estimations sectorielles des tailles minimales efficaces et des économies d'échelle	I.63
I.A.1-n° 1	Caractéristiques des séries de stock de capital ...	A-I.2-
I.A.1-n° 2	Données et résultats des estimations pour l'Allemagne	A-I.5-
I.A.1-n° 3	Estimation des stocks de capital pour les pays de la Communauté, période 1955-1970	A-I.6-
I.A.2-n° 1	Coefficients de prépondérance pour 10 produits formant le sous-ensemble "pneumatiques et chambres à air" de la branche caoutchouc	A-I.8-
I.A.2-n° 2	Coefficients de prépondérance pour 25 produits de la branche "articles minéraux non métalliques manufacturés" (matériaux de construction, verre, etc...)	A-I.9-
I.A.2-n° 3	Coefficients de prépondérance pour 46 produits de la branche "Machines électriques"	A-I.11-
I.A.2-n° 4	Coefficients de prépondérance pour 41 produits de la branche "Machines non électriques"	A-I.15-
II. 1	Evolution du nombre de concentrations (ensemble de l'économie)	II.13
II. 2	Nombre de fusions ou participations de contrôle (ou minorités de contrôle)	II.15
II. 3	Evolution de la concentration par secteurs	II.16
II. 4	Part des importations dans l'approvisionnement du marché intérieur, en % (base nombre d'unités)	II.24
II. 5	Evolution de la part des importations dans l'approvisionnement du marché intérieur : augmentation des pourcentages par périodes	II.25
II. 5bis	Evolution des prix de voitures et indice général des prix à la consommation en Belgique 1954-1970	II.26bis
II. 6	Niveau de prix relatif d'un ensemble de 14 voitures particulières (niveau minimal=100) en novembre 1970 ...	II.28
II. 7	Production totale par pays de voitures particulières et commerciales	II.34
II. 8	Accords de coopération dans le secteur des voitures particulières	II.40
II. 9	Production d'automobiles (voitures particulières et utilitaires) par salarié et grandes entreprises 1970 ..	II.42
II.10	Evolution des échanges intracommunautaires d'appareils électro-ménagers	II.47
II.11	Montant des contingents pour certains appareils électro-ménagers; exprimés en millions de F.F. en France de 1959 à 1961	II.49

II.12	Petits appareils électroménagers : Part des différents pays membres dans les échanges intracommunautaires	II.51
II.13	Réfrigérateurs : Part des différents pays membres dans les échanges intracommunautaires	II.52
II.14	Machines à laver : Part des différents pays membres dans les échanges intracommunautaires	II.53
II.15	Postes de radio et téléviseurs : Part des différents pays membres dans les échanges intracommunautaires	II.54
II.16	Evolution de la composition de l'offre intérieure	II.55
II.17	Evolution de la production des principaux appareils électroménagers	II.56
II.18	Les grands groupes du Marché commun en 1968	II.57
II.19	Principaux fabricants de téléviseurs dans les pays de la C.E.E., et répartition du marché	II.58
II.20	Equipement des ménages en appareils électroménagers	II.61
II.21	Evolution des prix	II.63
II.22	Comparaison des différents prix pratiqués dans les pays de la Communauté pour une même machine à laver super-automatique	II.65
II.23	Evolution des salaires directs dans l'industrie électrotechnique en F.B. et en indices	II.67
II.24	Part du marché d'ordinateurs par constructeur	II.69
II.25	Part des sociétés américaines (et leurs filiales) sur le marché européen	II.71
II.26	Structure de l'approvisionnement énergétique (en %)	II.84
II.27	Dépenses des Administrations publiques centrales en Recherche-Développement par objectifs	II.87
II.28	C.E.E. - Crédits affectés par les administrations publiques centrales à des travaux de Recherche-Développement - Evolution 1967-1971	II.90
II.29	Dépenses consacrées à l'exécution des programmes de Recherches et d'Enseignement communautaires de 1958 à 1971	II.98
II.30	Centrales nucléaires dans la Communauté au 30 juin 1972 ..	II.101
II.A.1-n° 1	Production de voitures particulières des 4 grands au Royaume-Uni en 1970	A-II.3-
II.A.1-n° 2	Production par grandes catégories de cylindrée au Royaume-Uni, en Allemagne et en France 1968/69...	A-II.3-
II.A.1-n° 3	Production, exportation et importation de voitures au Royaume-Uni - Part des importations dans l'approvisionnement du marché intérieur	A-II.4-
III. 1	Evolution du PIB par habitant et par personne occupée	III. 4
III. 2	Evolution des grandes composantes du revenu national	III. 5
III. 3	Ventilation des revenus des ménages	III. 7
III. 4	Part de l'épargne dans l'ensemble du revenu disponible, en pourcents	III. 7
III. 5	Rémunération des salariés : salaires et traitements directs en \$ et en indices	III. 9

III. 6	Rémunérations globales (salaires + contributions patronales à la sécurité sociale) en \$ et en indices	III.10
III. 7	Rémunérations des salariés par grands secteurs	III.12
III. 8	Montant horaire des dépenses totales en salaires et charges patronales afférentes pour les ouvriers de l'industrie en 1969	III.13
III. 9	Ecart maximal du gain horaire moyen brut par régions dans l'industrie fin 1970	III.15
III.10	Salaires et effectifs ouvriers en Italie (industrie manufacturière, extractive et bâtiment) avril 1971	III.16
III.11	Ventilation de l'emploi salarié dans l'industrie entre employés et ouvriers	III.17
III.12	Evolution des salaires féminins comparée à celle des salaires masculins (gain horaire des ouvriers de l'industrie) (avril 1964 - octobre 1970)	III.19
III.13	Caractéristiques comparées de la main-d'oeuvre féminine et de la main-d'oeuvre masculine pour l'ensemble des ouvriers de l'industrie en 1966	III.20
III.14	Durée annuelle du travail en 1969 dans l'industrie en heures et en indices	III.22
III.15	Salaires et traitements directs par heure dans l'industrie en 1969 (en \$ et en indices) (taux de fin 1969)	III.22
III.16	Salaires et traitements annuels aux taux de change de fin 1969, Année 1969 - Ensemble de l'industrie	III.23
III.17	Importance des dépenses sociales en % du PNB au prix du marché	III.24
III.18	Répartition fonctionnelle des prestations sociales, en %	III.25
III.19	Dépenses sociales par habitant	III.26
III.20	Part de la population protégée par l'assurance maladie-maternité (soins médicaux seulement)	III.27
III.21	Nombre d'enfants faisant l'objet d'allocations familiales en % du nombre de jeunes de moins de 20 ans	III.28
III.22	Les emplois du produit national (en % du PNB)	III.31
III.23	Evolution de la consommation privée par tête entre 1958 et 1970	III.35
III.24	Composition de la consommation privée par fonction de consommation	III.36
III.25	Evolution du degré d'équipement en voitures particulières et téléphone	III.39
III.26	Contribution respective de l'Etat et des ménages par grandes catégories de besoins de la consommation nationale en 1968	III.40
III.27	Répartition fonctionnelle de la consommation élargie (1966)	III.41
III.28	Pression fiscale et dépenses publiques (en % du PIB) ..	III.41

III.29	Comparaison des prévisions et des réalisations 1965-70 de la consommation et de l'investissement public	III.44
III.30	Investissements des administrations en % du PNB	III.46
III.31	Ventilation des investissements publics en Allemagne et en France en 1966	III.50
III.A.1-n° 1	Communauté - agrégats 1970	A.III-4-
III.A.1-n° 2	Comparaison des revenus France-Allemagne	A.III-7-
III.A.1-n° 3	Structure des dépenses en % du coût total	A.III-8-
III.A.1-n° 4	Nombre d'heures travaillées par ouvrier en 1969	A.III-9-
III.A.2-n° 1	Dépenses des diverses administrations centrales, locales, de sécurité sociale et des ménages, Allemagne 1966	A.III-13-
III.A.2-n° 2	idem, France 1966	A.III-14-
III.A.2-n° 3	idem, Italie 1966	A.III-15-
III.A.2-n° 4	idem, Pays-Bas 1966	A.III-16-
III.A.2-n° 5	idem, Belgique 1966	A.III-17-
III.A.2-n° 6	Elasticité des dépenses de consommation de la sécurité sociale par rapport au P.N.B., période 1960-1970	A.III-18-
III.A.2-n° 7	Elasticité par rapport au P.N.B. de la consom- mation privée et de la consommation publique, période 1960-1970	A.III-18-
III.A.2-n° 8	Elasticités par rapport au P.N.B. de quelques catégories de dépenses de consommation publique et de capital, période 1957-1966	A.III-19-
IV. 1	Années de soldes extraordinaires de la balance des paiements en compte courant	IV. 7
IV. 2	Evolution de l'ampleur des fluctuations conjoncturelles du PNB réel et de la production industrielle 1951- 1958 et 1959-1971	IV.11
IV. 3	Ventilation des exportations intra-communautaires selon leur sensibilité à la conjoncture	IV.12
IV. 4	Fluctuations des taux d'accroissement dans les pays de la Communauté 1960-1970	IV.13
IV. 5	Conjoncture de la demande intérieure et appui mutuel des pays membres par le jeu du solde des échanges (marchandises)	IV.17
IV. 6	Modifications des parités 1958-1972 et évolution des prix 1958-1970	IV.22
IV. 7	Indice des prix à la consommation par grandes catégories de produits et services dans les pays de la Communauté	IV.23
IV. 8	Evolution, par couple de pays, des rapports des indices de prix à l'exportation et des taux de change	IV.25
IV. 9	Evolution des échanges 1958-1970 : indices des valeurs (en monnaie nationale), des volumes et des prix (valeurs moyennes)	IV.25

IV.10	Effectifs scolaires et universitaires (enseignement à plein temps)	IV.28
IV.11	Évolution du taux de scolarisation	IV.28
IV.12	Emploi total par type d'activité	IV.30
IV.13	Emploi total par type d'activité - Répartition en % du total	IV.31
IV.14	Nombre de chômeurs (de 1958 à 1971)	IV.33
IV.15	Taux de chômage (de 1958 à 1971)	IV.34
IV.16	Aspects régionaux du chômage : évolution et situation récente	IV.37
	A. Nombre de chômeurs en 1969 en % du nombre de 1958,	
	B. Taux de chômage en 1970 en %	
IV.17	Placement des travailleurs permanents étrangers ayant obtenu un premier permis de travail (1958-1970)	IV.39
IV.18	Nombre total de salariés étrangers occupés dans la Communauté (1964 et 1970)	IV.40
IV.19	Etat cumulatif des prêts et garanties octroyés par la Banque Européenne d'Investissement sur le territoire des pays membres de la Communauté 1959 - 31 décembre 1971	IV.42
IV.A.1-n° 1	Taux d'accroissement annuel des principaux éléments du PNB réel 1964-1971	A.IV-2-
IV.A.1-n° 2	Corrélation entre les fluctuations de la demande intérieure (dépense nationale) des pays membres 1951-1957, 1958-1964 et 1965-1971 (coefficients de corrélation entre les taux d'accroissement réels)	A.IV-4-
IV.A.1-n° 3	Corrélation entre les fluctuations du PNB des pays membres 1951-1957, 1958-1964 et 1965-1971 (coefficient de corrélation entre les taux d'accroissement réels)	A.IV-5-
IV.A.1-n° 4	Corrélation entre les fluctuations de la production industrielle des pays membres 1951-1958 et 1959-1971 (coefficients de corrélation entre les taux d'accroissement)	A.IV-6-
IV.A.3-n° 1	Taux d'accroissement des exportations et des importations intra et extra en Allemagne au cours de la récession 1966-1967 (en %)	A.IV-14-
V. 1	Orientation géographique des échanges de la Communauté en 1958 et 1970	V. 4
V. 2	Part des divers fournisseurs dans les importations de chaque pays en 1970	V. 5
V. 3	Part des divers destinataires dans les exportations de chaque pays en 1970	V. 5
V. 4	Contribution de divers pays dans le commerce mondial	V. 6
V. 5	Structure du commerce extérieur de la C.E.E.	V. 7

V. 6	Coefficients de prépondérance dans les échanges de la zone formée par la CEE (commerce intra exclu), l'AELE et l'Amérique du Nord	V.10
V. 7	Les spécialisations (année 1970)	V.11
V. 8	Balance de la Communauté avec les pays tiers, ventilée par titres principaux de 1958 à 1970	V.15
V. 9	Soldes des mouvements de marchandises et de services avec les pays tiers, de 1966 à 1970	V.16
V.10	Aide de la Communauté aux pays en voie de développement (période 1958-1969)	V.18
V.11	Position extérieure des autorités monétaires (Communauté à Six)	V.19
V.12	Rapport des avoirs extérieurs des autorités monétaires aux paiements courants à l'extérieur	V.19
V.13	Capacité ou besoin de financement de la Nation entre 1959 et 1969	V.23
V.14	Valeur comptable des investissements directs américains à l'étranger	V.26
V.15	Evolution de la part des immobilisations possédées par des Américains dans le stock de capital du secteur industriel des pays membres	V.26
V.16	Investissements directs américains dans la CEE : valeur comptable et taux d'accroissement annuel ...	V.27
V.17	Le contrôle juridique de l'étranger sur divers secteurs de l'économie	V.28
V.18	Les investissements étrangers en Belgique	V.29
V.19	Les créances américaines en Europe et européennes aux Etats-Unis	V.30
V.20	Le financement des entreprises américaines en Europe	V.31

Tableaux de l'annexe statistique :

1	Produit intérieur brut à prix constants (prix de marché et taux de change de 1963)	VI: 6
2	Produit intérieur brut par tête à prix constants (prix de marché et taux de change 1963)	VI. 8
3	Produit intérieur brut au prix de marché par travailleur à prix constants (prix de marché et taux de change 1963)	VI.10
4	Répartition du produit intérieur brut entre secteurs Allemagne / France / Italie / Pays-Bas / Belgique / Luxembourg / Communauté	VI.12
5	Utilisation du produit intérieur brut (prix du marché prix et taux de change courants) Allemagne / France / Italie / Pays-Bas / Belgique / Luxembourg / Communauté Royaume-Uni / U.S.A. / Japon	VI. 18
6	Indices de production industrielle (indices généraux sans bâtiment)	VI.19

Liste des graphiques

<u>N°</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
I. 1	Evolution du taux d'investissement global (sans logement) entre 1960 et 1970 dans les pays de la Communauté	I.12
I. 2	Evolution du taux d'investissement global entre 1960 et 1970 dans les pays de la C.E.	I.13
I. 3	Taux annuel moyen de croissance en volume et coefficient de capital pour quelques branches industrielles	I.19
I. 4	Coefficients multiplicateurs des productions 1958-1970	I.34
I. 5	Evolution du coefficient de prépondérance pour quelques produits de 1958 à 1970	I.50
I. 6	Evolutions comparées du PNB, du commerce intra et du commerce extra de la C.E.E.	I.52
I. 7	Evolutions comparées du commerce intra et extra (exportations) depuis 1957	I.53
II.A.1 - n° 1	Mouvement de concentration dans l'industrie de l'automobile au Royaume-Uni	A.II-2-
III. 1	Evolution des parts relatives des fonctions de consommation dans la consommation privée, 1958-1969, en %	III.37
IV. 1	Indicateurs de la conjoncture 1958-1971	IV. 4
IV.A.1 - n° 1	Evolution du taux de croissance annuel du PNB.(PNB de l'année t comparé à celui de l'année t.1)	A.IV-7-

Table des matières détaillée

	<u>page</u>
Introduction	1
Présentation des travaux	2
Table des matières générale	5
Chapitre I : L'EVOLUTION GENERALE DE LA COMMUNAUTE DEPUIS	
<u>15 ANS. CROISSANCE, SPECIALISATIONS ET ECHANGES</u>	
<u>INTRA-COMMUNAUTAIRES</u>	I. 1
<u>Section 1 : Le mouvement général de croissance</u>	I. 2
A) Le PNB connaît une croissance soutenue .	I. 2
B) Les écarts entre pays s'atténuent quelque peu	I. 4
C) Les disparités régionales demeurent ...	I. 6
D) Quelques facteurs de la croissance	I. 8
<u>Section 2 : Les disparités d'évolution des grands secteurs</u>	I.24
A) Les changements des parts relatives des divers secteurs dans le PNB	I.24
B) Les disparités dans l'évolution de la production industrielle	I.28
C) La part de chaque pays dans le produit communautaire	I.30
<u>Section 3 : Les phénomènes de spécialisation</u>	I.32
A) La spécialisation vue à travers les statistiques de production	I.32
B) La spécialisation telle qu'elle ressort du commerce intra-communautaire	I.35
<u>Section 4 : Le commerce intra-communautaire de marchandises</u>	I.51
A) La croissance rapide du commerce intra- communautaire	I.51
B) La signification de la croissance du commerce intra-communautaire	I.61
Conclusions du chapitre I	I.68
Annexe 1 : Estimations du stock de capital pour les pays de la C.E.E.	A.I.1
Annexe 2 : Coefficients de prépondérance pour diverses branches industrielles	A.I.8

Chapitre II	<u>L'EVOLUTION DES STRUCTURES DE PRODUCTION</u>	II. 1
	<u>Section 1 : Introduction - Nature et ampleur des actions communautaires</u>	II. 1
	<u>Section 2 : Le mouvement de concentration</u>	II.11
	A) Le phénomène	II.11
	B) Conséquences économiques	II.19
	<u>Section 3 : Les effets du Marché commun dans le secteur de l'automobile</u>	II.20
	A) La situation générale au début du Marché commun : production, barrières, effets escomptés de l'élimination des frontières	II.20
	B) Les effets du Marché commun	II.20
	a) Réduction des entraves aux échanges - Les effets en matière d'échanges	II.22
	b) Prix	II.26
	c) Le plafond des importations: un marché sans préférences nationales ?	II.31
	d) Production	II.33
	e) Productivité ou diversité ?	II.34
	f) Productivité atteinte : comparaison entre pays	II.43
	C) Conclusions et perspectives	II.45
	<u>Section 4 : Les répercussions du Marché commun dans le secteur des appareils électroménagers.</u>	II.47
	A) Echanges intracommunautaires et offre intérieure	II.47
	B) Production	II.56
	C) Taux d'équipement des ménages	II.60
	D) Evolution des prix et des salaires	II.62
	<u>Section 5 : L'industrie informatique</u>	II.68
	<u>Section 6 : L'énergie</u>	II.73
	A) Survol général	II.73
	B) Les résultats pour le charbon et le pétrole	II.78
	a) le charbon	II.78
	b) le pétrole	II.82
	<u>Section 7 : La recherche-développement</u>	II.85
	A) Les activités de recherche dans la Communauté	II.85
	a) ampleur et structure de l'effort de recherche	II.85
	b) les tentatives de coopérations internationales	II.89

B) La modicité des activités proprement communautaires	II.91
a) Recherche CECA	II.91
b) Domaine nucléaire	II.93
c) La recherche générale	II.102
d) Les enseignements de l'expérience	II.105
Conclusions du chapitre II	II.109
Annexe 1 : L'industrie de l'automobile au Royaume-Uni ...	A.II. 1
Chapitre III : <u>REVENUS ET NIVEAU DE VIE</u>	III. 1
<u>Section 1 : Analyse générale des revenus</u>	III. 2
A) Le PNB par tête et par personne occupée	III. 2
B) Les divers éléments du revenu national	III. 3
C) Revenus directs et revenus de redistribution.	III. 6
D) Emploi du revenu	III. 7
<u>Section 2 : L'évolution des rémunérations salariales</u>	III. 9
A) Aspect global	III. 9
B) Les disparités sectorielles	III.11
C) Les disparités régionales des salaires de l'industrie	III.14
D) Écarts des rémunérations en fonction des catégories professionnelles (employés et ouvriers)	III.16
E) Salaires masculins et féminins	VII.18
F) Les écarts entre durées de travail	III.21
G) Comparaison entre gains horaires et rémunéra- tions annuelles directes	III.22
<u>Section 3 : La sécurité sociale</u>	III.24
<u>Section 4 : L'emploi du produit national</u>	III.31
A) L'évolution générale du niveau de vie	III.34
B) Les dépenses publiques	III.42
Conclusion du chapitre III	III.53
Annexe 1 : Problèmes méthodologiques	A.III.1
1. Comparaison des niveaux absolus entre pays ...	A.III.1
2. Les divers agrégats utilisés	A.III.2
3. Comparaison du revenu par tête	A.III.5
Annexe 2 : La consommation élargie : définition, méthode de calcul et résultats	A.III.10

Chapitre IV	<u>EXPANSION DANS LA STABILITE ?</u>	IV. 1
	<u>Section 1 : La régularité de la croissance</u>	IV. 3
	A) Évolution 1958-1971 de quatre indicateurs caractéristiques pour la conjoncture ..	IV. 3
	B) Effets automatiques du Marché commun en matière de stabilité conjoncturelle ...	IV. 8
	a) analyse théorique	IV. 8
	b) les faits	IV.10
	C) L'interrelation des prix dans la conjoncture : effet stabilisateur ou inflationniste ?	IV.15
	D) Cas de stabilisation réciproque dans différentes situations conjoncturelles .	IV.16
	E) Elaboration d'une politique commune pour résoudre des problèmes communs	IV.19
	<u>Section 2 : Evolution comparée du niveau général des prix dans les divers pays membres et modification des taux de change</u>	IV.21
	<u>Section 3 : Les problèmes de l'emploi dans la Communauté</u>	IV.27
	A) L'évolution de l'emploi	IV.27
	B) Le chômage	IV.32
	C) La nature du chômage	IV.35
	D) L'action communautaire en faveur de l'emploi	IV.41
	Conclusion du chapitre IV	IV.46
	Annexe 1 : Paramètres caractéristiques de la croissance et des fluctuations	A.IV.1
	Annexe 2 : Modèle simplifié pour l'étude des effets d'un accroissement des échanges entre deux pays ...	A.IV.10
	Annexe 3 : La récession en Allemagne 1966-1967 et la reprise en 1967	A.IV.13
Chapitre V	<u>LES RELATIONS ECONOMIQUES AVEC LE RESTE DU MONDE</u>	V. 1
	<u>Section 1 : Le commerce extra-communautaire</u>	V. 1
	A) Repli sur soi ou ouverture vers l'extérieur?	V. 1
	B) Les phénomènes de spécialisation	V. 8
	C) La spécialisation des exportations est-elle judicieuse ?	V.12
	<u>Section 2 : Balance des paiements, mouvements de capitaux et investissements étrangers</u> ...	V.14
	A) Les composantes du solde de la balance des biens et services	V.14
	B) Les usages de ce solde	V.17
	C) Mouvements de capitaux et investissements étrangers	V.20

Observations terminales sur certaines lacunes statistiques	VI. 1
Annexe statistique	VI. 5
Liste des tableaux	VI.20
Liste des graphiques	VI.27
Table des matières détaillée*	VI.28

NB Le rapport de synthèse, auquel le présent document a servi de base, a été diffusé séparément. (N° du document : XIX/470/72-F du 22 novembre 1972)

*) Pour la table des matières générale, voir page 5